

Atlas
des Paysages
de Wallonie

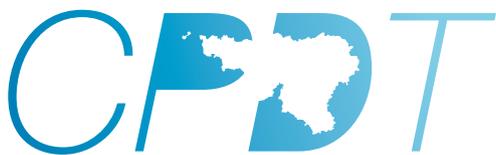
Les Plateaux brabançon et hesbignon

2

Atlas

Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie
est une publication de la Conférence
Permanente du Développement Territorial**

Diffusion :

Direction de la Communication
Place de la Wallonie, 1
B-5100 Namur
E-mail : publications@spw.wallonie.be
Tél. 0800 11 901

Prix : 18,00 €

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette publication est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0007-4

N° de Dépôt légal : D/2009/11802/46

Editeur responsable :

Luc Maréchal
SPW-DGO4 – Aménagement du Territoire,
Logement, Patrimoine, Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Namur

Directrice de publication :

Dominique Costermans
E-mail : dominique.costermans@uclouvain.be

Soutien à la rédaction et corrections :

Dominique Istaz

Dessins et blocs diagrammes :

Dina Kathelyn

Soutien à la cartographie :

Christophe Schenke

Conception graphique et mise en page :

Debie graphic design

Imprimerie :

Snel, Liège

Imprimé sur 9lives 55 (40% déchets après consommation, 40% déchets avant consommation, 20% fibres vierges FSC).

Le contenu n'engage que la responsabilité des auteurs.

Atlas des Paysages de Wallonie

2. Les Plateaux brabançon et hesbignonn

Céline De Witte
Claire Neuray
Marc Nielsen
Thais Pons
Claire Van der Kaa

Direction scientifique
Marie-Françoise Godart et Claude Feltz

Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du groupe de travail qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGO4), Dimitri Belayew (FUNDP), Thérèse Cortembos (DGO4), Marc Cligneux (CRMSF), Gislaine Devillers (DGO4), Luc Maréchal (DGO4), Serge Schmitz (ULg), Philippe Soutmans (HELdV), Jacques Stein (DGO3), Marc Thirion (DGO3) et Axel Tixhon (FUNDP).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

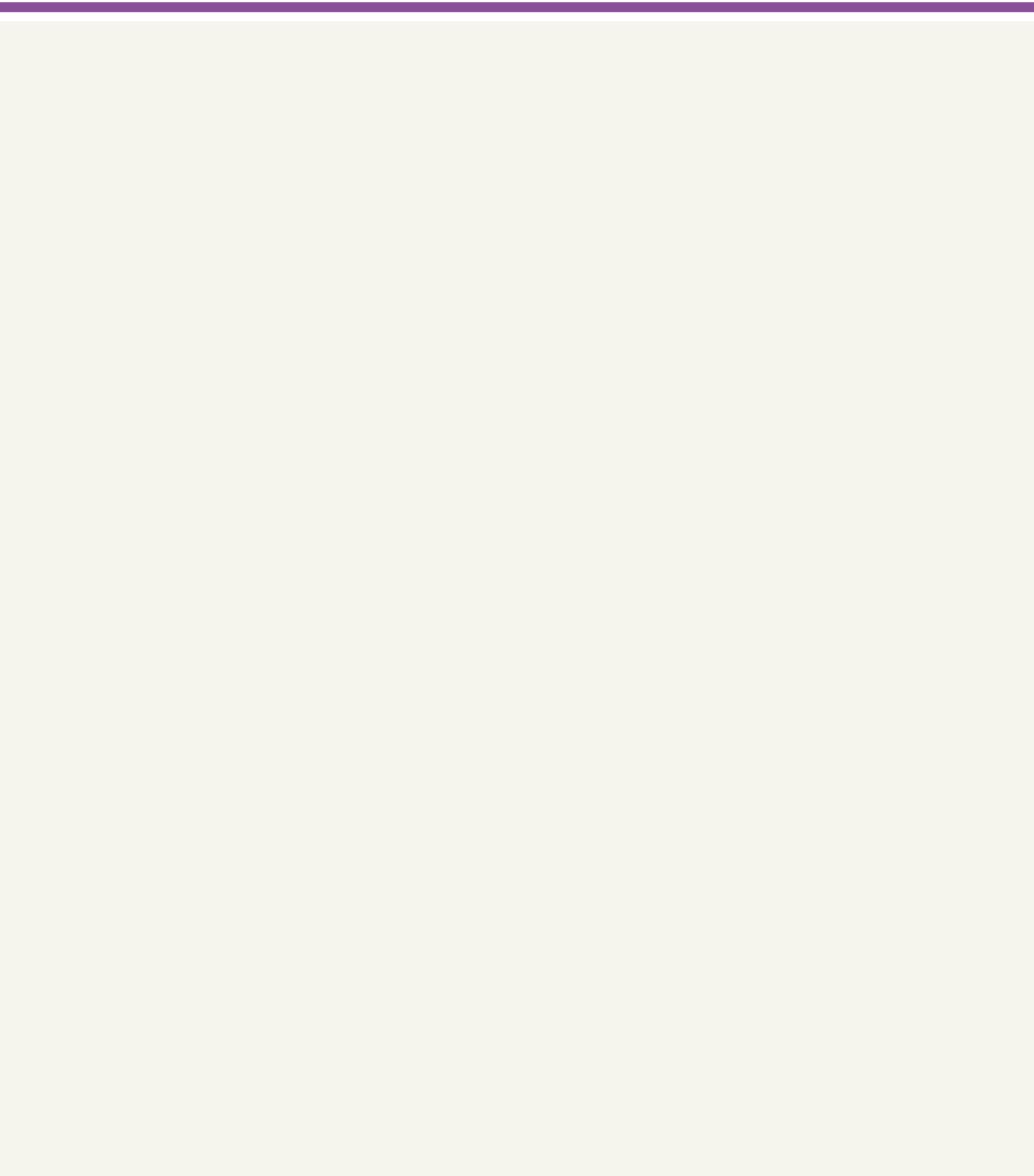


Table des matières

| | |
|--|------------|
| Avant-propos | 8 |
| 1^{ère} partie : Les paysages de Wallonie | 11 |
| La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante | 12 |
| Des années cinquante à nos jours | 23 |
| 2^{ème} partie : L'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon | 29 |
| Les Plateaux brabançon et hesbignon | 30 |
| La mise en place des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon | 48 |
| Les évolutions contemporaines | 65 |
| Des regards sur les paysages | 90 |
| 3^{ème} partie : Les aires paysagères des Plateaux brabançon et hesbignon | 113 |
| Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères | 116 |
| Campagne périurbaine de Nivelles | 122 |
| Campagne agricole sud brabançonne | 136 |
| Campagne multifonctionnelle de Jodoigne | 144 |
| Plateau agricole de Perwez | 154 |
| Vallée de la Petite Gette | 166 |
| Plateau agricole namurois | 176 |
| Campagne périurbaine nord sambrienne | 188 |
| Bordure du Plateau namurois | 198 |
| Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse | 208 |
| Vallée de l'Yerne | 222 |
| Vallée de l'Orneau | 232 |
| Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale | 242 |
| Vallée du Bas Geer | 252 |
| 4^{ème} partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager | 263 |
| Des paysages ouverts de grandes cultures | 266 |
| Les noyaux villageois, site et développement | 268 |
| La chaussée romaine, voie historique de dimension européenne | 270 |
| <i>Glossaire</i> | 272 |
| <i>Correspondance entre communes, rivières et aires</i> | 276 |
| <i>Bibliographie</i> | 278 |
| <i>Webographie</i> | 282 |
| <i>Crédits photographiques</i> | 283 |

Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.

(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)

L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

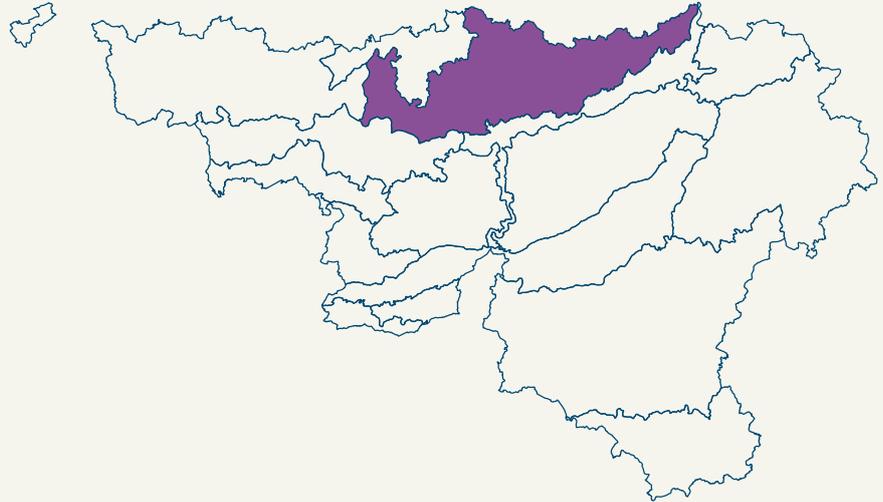
Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître et de sensibiliser aux paysages.

La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation¹ et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie².

¹ Neuray C., Van der Kaa C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, plaquette n° 4, MRW.

² Droeven E., Feltz C., Kummert M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW.



Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Région wallonne, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Région wallonne a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le deuxième d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Cet atlas a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels des Plateaux brabançon et hesbignon ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par une astérisque (*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance entre les communes, les rivières et les aires paysagères est détaillée dans deux tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références. Une carte de l'occupation du sol est insérée dans le rabat de la couverture.

Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19^e siècle, la vie est restée essentiellement rurale, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20^e siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

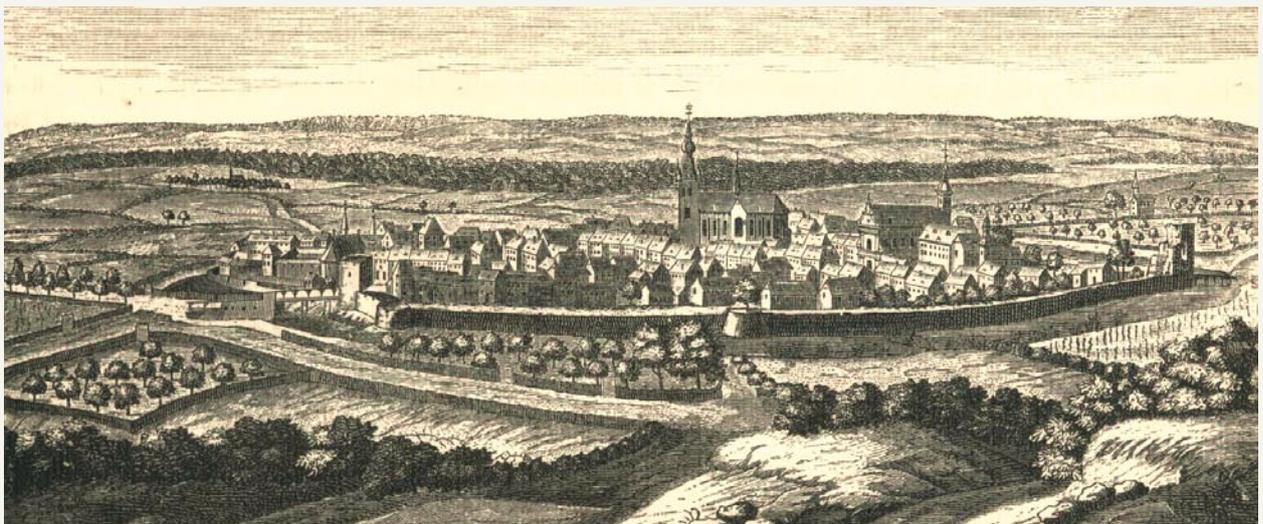


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9^e siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11^e et 12^e siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye..., qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti, amorcées au 19^e siècle, cette trilogie, noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10^e siècle et surtout au 12^e siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité des infrastructures et leur échelle : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, tome II, s.d. (paru fin du 19^e siècle). Collection Société royale belge de Géographie.*

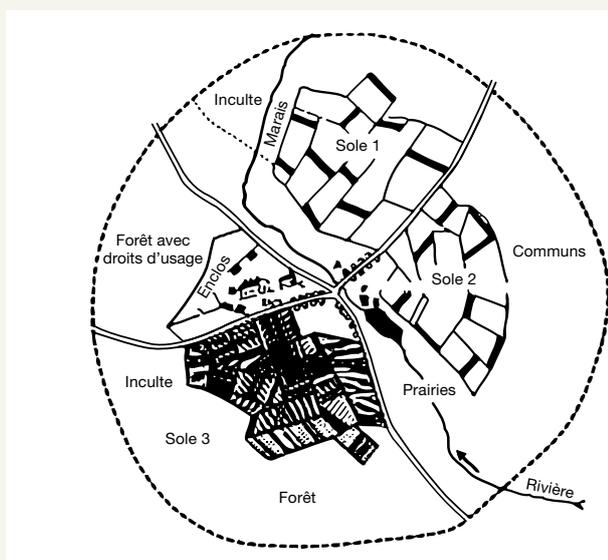
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18^e siècle, entourée de remparts.

Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11^e siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18^e siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat, plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage : les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement triennal communautaire : les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle), suivies de céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18^e, voire au 19^e siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14^e siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source : Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14^e siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19^e siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se fait essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16^e siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16^e siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

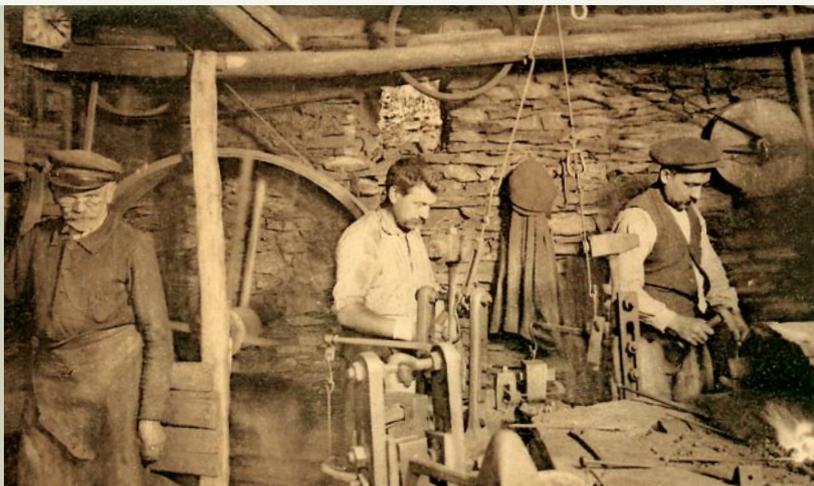
Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Source : coll. privée.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.



Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17^e siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18^e siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17^e et surtout au 18^e voire même au 19^e siècle, selon les régions.



Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Plancenot



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Plancenot (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

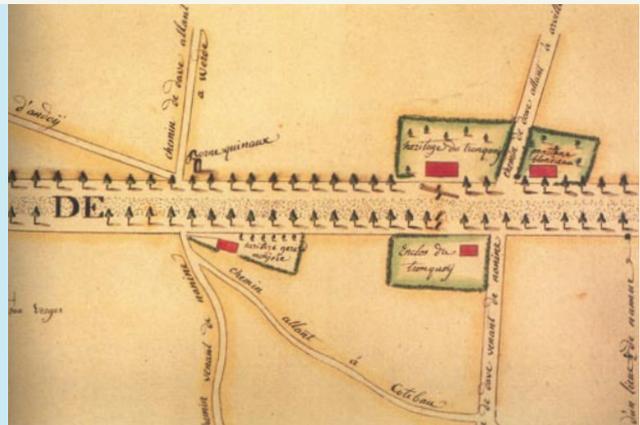
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18^e siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19^e siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source : M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995), MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo : M. Watelet.*

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19^e siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations* industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux pénibles conditions d'existence apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région du Centre, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des coronas ou des cités sociales (20^e siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils.

Au 19^e siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20^e siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL* ou en sentier forestier. Les marques du « grand » chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source : coll. privée.

Dès avant le milieu du 20^e siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source : coll. privée.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19^e siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20^e siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains du plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19^e siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la nationale 84.

Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19^e se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20^e siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque.

Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

Périurbanisation et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les di manches sans voiture !) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural* par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remembrements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remembrement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19^e siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines**, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau* limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

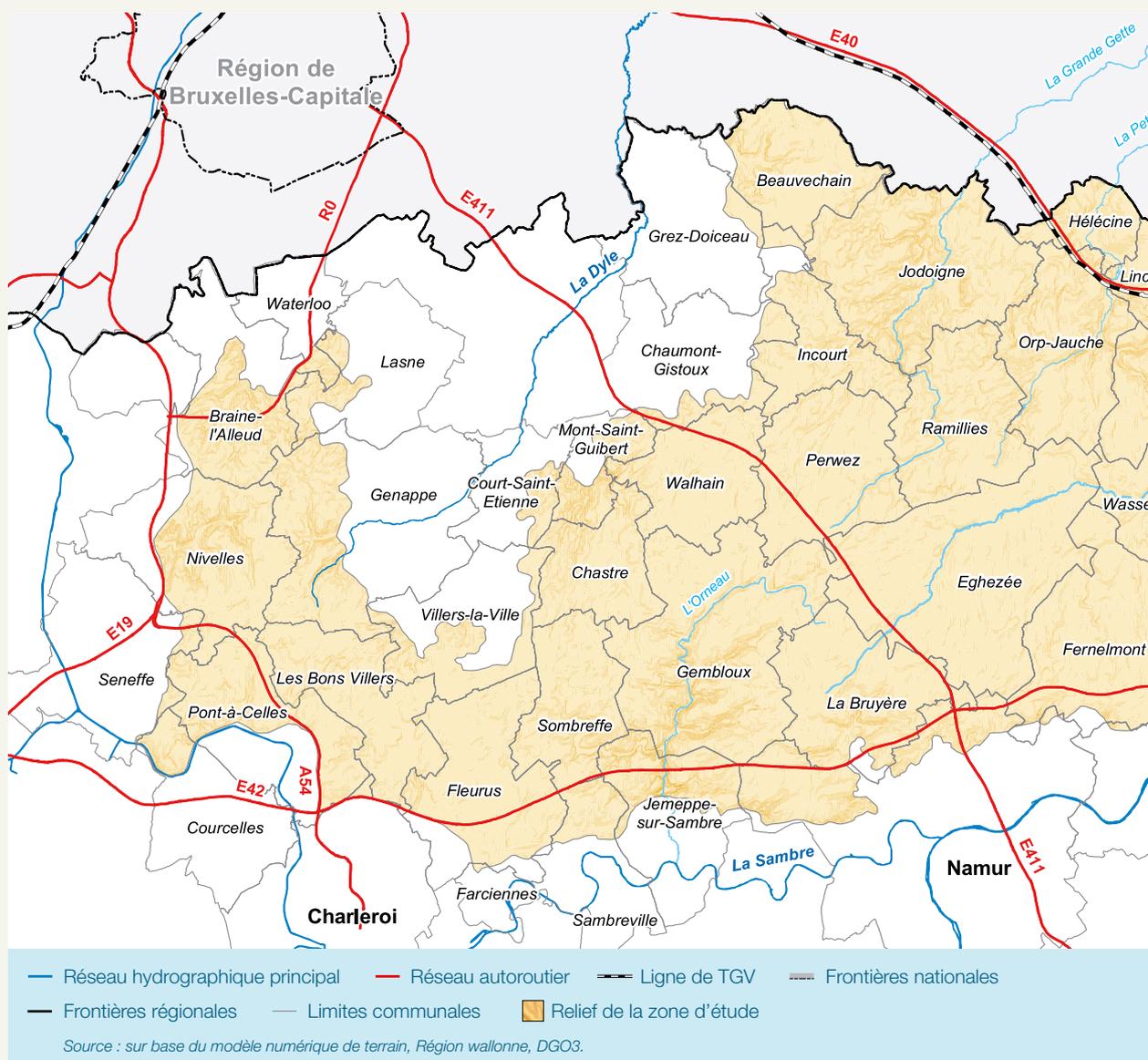
Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

L'ensemble
paysager
des Plateaux
brabançon et
hesbignonn

Les Plateaux brabançon et hesbignon

L'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

L'ensemble* paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon s'étend, dans le prolongement du bas-plateau limoneux hennuyer, au nord de la Sambre et de la Meuse. Culminant à plus de 200 mètres au sommet du rebord longeant ces deux grandes vallées, il s'incline doucement vers le nord jusqu'à une altitude moyenne de 100 à 150 mètres à la bordure de la Région flamande. Sa surface ondulée présente un relief plus accidenté vers l'ouest. Quelques rivières entaillent plus fortement le plateau : ce sont l'Orneau, la Burdinale, la Meuse et le Geer dans leur cours aval.



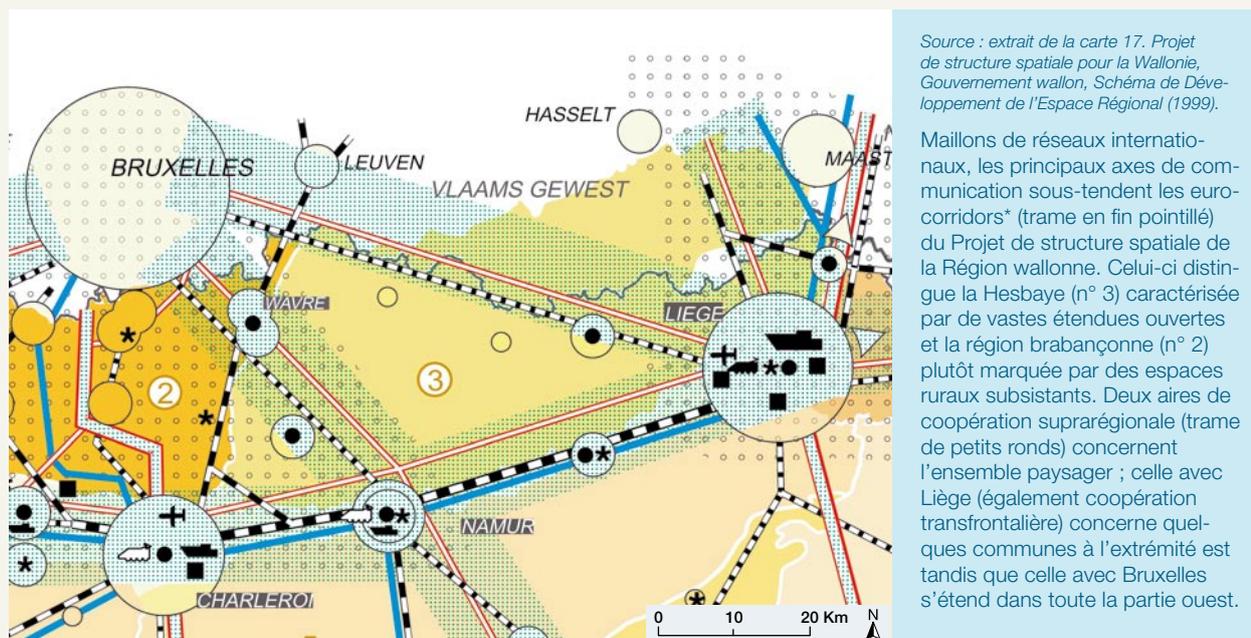
L'ensemble regroupe la partie est du plateau brabançon et toute la Hesbaye. Pour les géographes, le centre de la Hesbaye est connu comme un bel exemple de paysages de champs ouverts, type très répandu en Europe, qui présente de vastes étendues de terres cultivées au sein desquelles l'habitat est concentré dans des villages entourés de prairies. L'ensemble paysager couvre 1 789 km², soit près de 11 % de la superficie totale de la Wallonie. Il regroupe cinquante-cinq communes dont vingt-sept dans la totalité de leur territoire.



Un territoire attractif : du cœur agricole aux pourtours sous influence urbaine

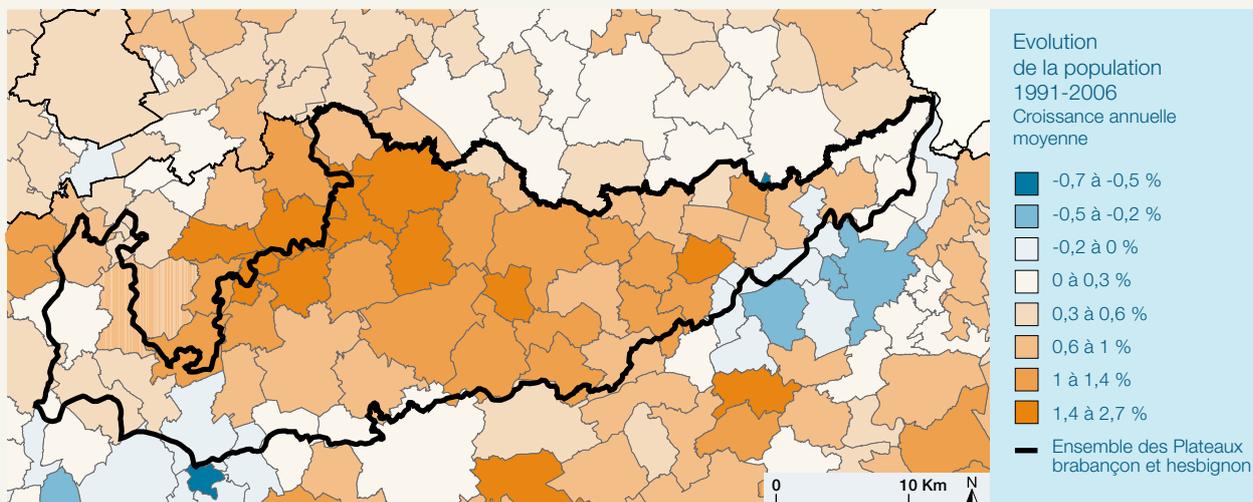
L'activité agricole est dominante dans le territoire de l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. Aujourd'hui extrêmement mécanisée, elle n'est plus exercée que par un très petit nombre d'agriculteurs. La conversion progressive et soutenue des terres agricoles – probablement irréversible pour ce qui concerne leur grande qualité agronomique – en terrains bâtis ou à bâtir, souligne l'attraction résidentielle exercée par ce territoire. Les ménages qui travaillent majoritairement dans les grandes villes localisées à sa périphérie y recherchent un environnement moins urbain.

L'ensemble paysager est cerné par Bruxelles, capitale fédérale, ainsi que par Liège et Charleroi, métropoles régionales. Ces villes sont reliées par des axes de communication majeurs qui fixent les grands contours du territoire. Un seul axe traverse l'ensemble : celui de Bruxelles à Luxembourg, passant par Namur, capitale régionale. Dans l'ensemble même, les centres urbains importants sont rares, soit isolés comme Jodoigne, soit entourés d'une urbanisation résidentielle comme Nivelles, Waremme et Gembloux.



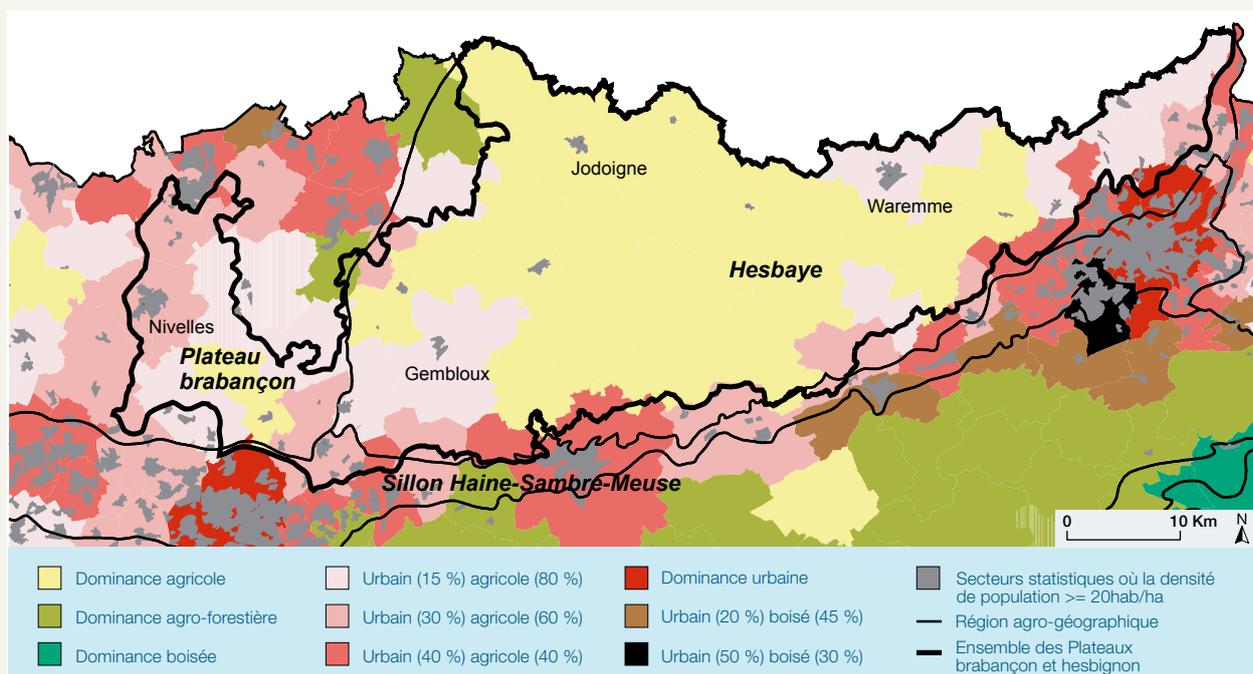
Encadrée par les plans d'aménagement, l'extension de l'habitat s'appuie sur l'existence d'un grand nombre de petits noyaux villageois, souvent assez peu denses, particulièrement dans la partie hesbignonne de l'ensemble paysager. Du côté ouest, sur le plateau brabançon, l'évolution est plus ancienne et le mouvement se ralentit ces dernières années. De nombreux lotissements y ont été aménagés pour accueillir des résidences ou des entreprises, accessibles grâce à la création de nouvelles voies de communication. En 2007, la population totale de l'ensemble paysager était d'environ 330 000 habitants.

Les paysages de l'ensemble peuvent être rattachés à trois catégories de la nouvelle typologie des campagnes (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 26) : la campagne agricole, quand l'activité agricole domine encore largement dans le paysage, la campagne multifonctionnelle, lorsque l'agriculture est en partage avec la fonction résidentielle et des services diversifiés et la campagne périurbaine quand la résidence y présente le trait dominant.



Source : d'après P. Medina Lockhart et C. Vandermotten, *Atlas des dynamiques territoriales*, <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique Etat du Territoire Wallon.

Entre 1991 et 2006, la majorité des communes de l'ensemble paysager connaît une augmentation de population. Celle-ci est plus forte dans la zone d'influence de Bruxelles, vers le nord-ouest et l'ensemble paysager voisin (Vallonnements brabançons).



Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie (2005)*.

L'occupation du sol (ici en 2002) est contrastée. En Hesbaye, l'agriculture domine avec plus de 80 % des terres occupées par des cultures, des prairies et plus rarement des vergers. Du côté du plateau brabançon, intégré dans la dynamique globale de la périphérie bruxelloise et de l'axe Bruxelles-Charleroi, les communes présentent un caractère plus urbanisé, surtout aux alentours de Nivelles où la part de l'agriculture n'est plus que de 60 %.

Les paysages actuels, héritiers fertiles de la période périglaciaire

Si la présence dominante des grandes cultures caractérise les paysages des Plateaux brabançon et hesbignon, c'est qu'elles y ont trouvé des conditions particulièrement favorables. Durant la dernière glaciation, qui a pris fin il y a un peu plus de 10 000 ans, le vent du nord-ouest a apporté d'importantes quantités de loess* ou limon éolien. Les dépôts sont particulièrement importants sur le plateau hesbignon où ils atteignent parfois plus de vingt mètres d'épaisseur. Vers le nord et dans la partie brabançonne de l'ensemble paysager, les dépôts sont moins épais (quelques mètres) et présentent un caractère plus grossier et plus filtrant, du fait que les particules les plus lourdes se sont déposées les premières sur le trajet du vent.

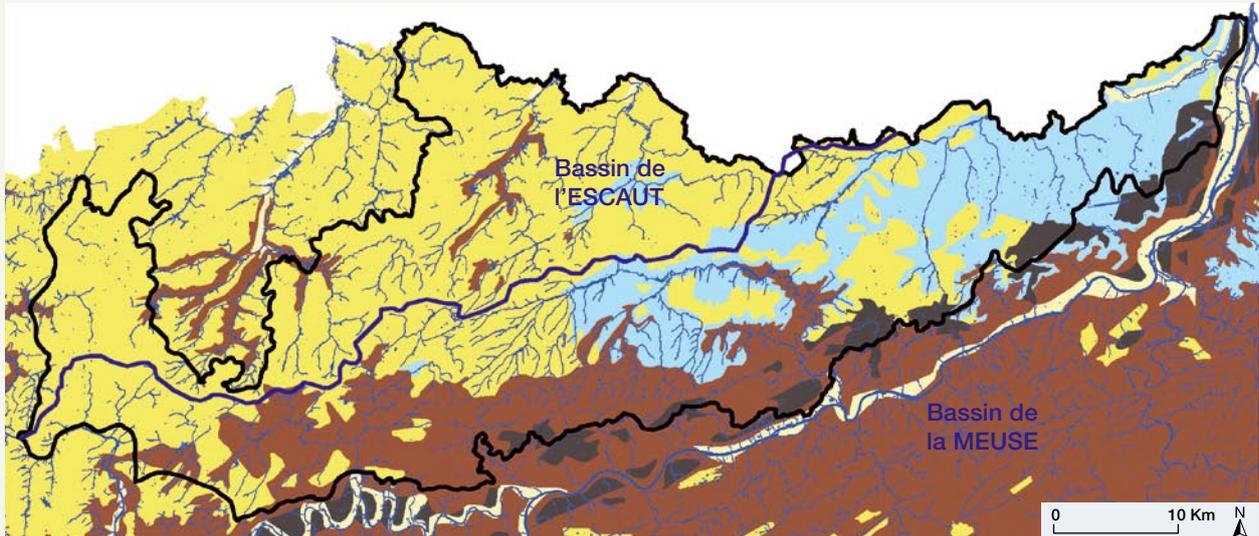


L'épaisseur des limons est parfois visible dans le paysage lorsque des carrières y opèrent une coupe, comme ici à l'arrière-plan du village d'Emael. À l'avant-plan, le labour révèle un sol brun, limoneux, qui figure parmi les meilleures terres agricoles au monde. L'aptitude agronomique de ce sol est encore accrue par l'utilisation d'amendements : ici, probablement un compost ; historiquement, le fumier, mais aussi les marnes* et phosphates disponibles directement dans le sous-sol et qui permettaient de maintenir la fertilité des limons.

Les limons possèdent d'excellentes aptitudes agronomiques, qui varient cependant selon le drainage, directement influencé par la nature des roches sous-jacentes. Celles-ci ne sont pas partout les mêmes au sein de l'ensemble paysager. En fonction de leur perméabilité, les roches du sous-sol déterminent, en surface, un réseau hydrographique plus ou moins développé. Trois situations principales se rencontrent : le limon repose soit sur de la craie, soit sur des roches cohérentes* (calcaires, schistes, grès), soit sur des sables parfois compactés en grès. Sur la craie, l'eau s'infiltré facilement et profondément. Le réseau hydrographique de cette zone est particulièrement atrophié : c'est la Hesbaye dite sèche qui se situe dans l'est de l'ensemble paysager. Les sols y sont plutôt secs ; c'est le domaine par excellence des grandes cultures. Sur les roches cohérentes généralement imperméables, le limon peut devenir humide, rendant l'aptitude agronomique du sol plus médiocre ; des boisements ponctuent alors le plateau. Le réseau hydrographique est bien développé. Sur les sables, la situation est intermédiaire et le drainage moyen ; les sols sont toujours favorables aux grandes cultures, mais aussi aux prairies. Les rivières, drains naturels de la nappe phréatique logée à faible profondeur, forment un réseau hydrographique de densité moyenne.

Dans les vallées, les limons sont plus minces voire même absents sur les pentes fortes où les roches paléozoïques* affleurent parfois, alors que sur les versants doux le colluvionnement* forme de bons sols. Dans les fonds de vallée, l'humidité devient plus importante et favorise les herbages et parfois des plantations d'arbres adaptés comme les peupliers.

Nature du sous-sol

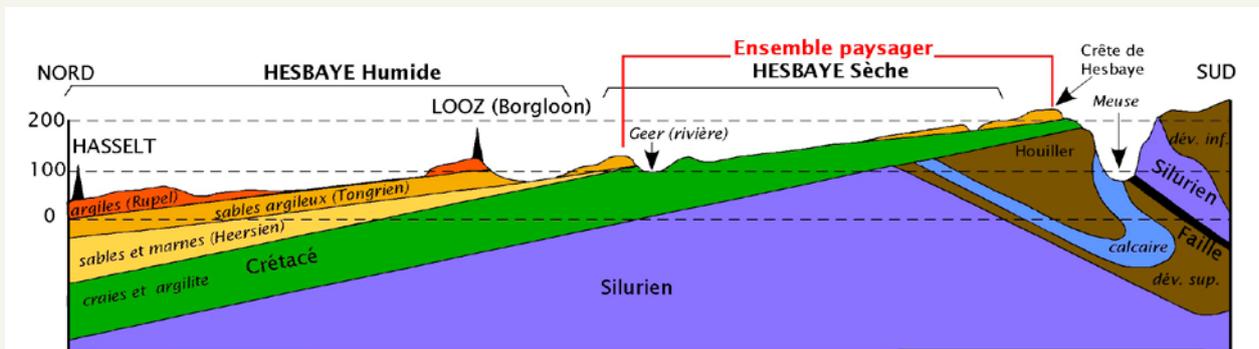


| | | |
|------------|--|--|
| Cénozoïque | QUATERNAIRE - Alluvions | Mésozoïque - SECONDAIRE - Craie du Crétacé |
| | QUATERNAIRE - Gravier | Paléozoïque - PRIMAIRE - Grès, schistes, calcaires, phyllades |
| | TERTIAIRE - Essentiellement des sables | |

Source : sur base de la carte géologique 1/300 000.

Les dépôts éoliens périglaciaires reposent sur des sables tertiaires (parfois argileux) dans presque toute la partie de l'ensemble paysager qui appartient au bassin versant* de l'Escaut, de Pont-à-Celles à l'ouest à Oreye à l'est. Au sud de cette ligne, on trouve encore des sables, mais aussi la craie du Crétacé qui s'étend d'Eghezée à Bassenge et abrite une importante nappe phréatique qui affleure dans les dépressions du relief. Des roches encore plus anciennes du Paléozoïque, de natures variées, sont présentes au sud de l'ensemble paysager et affleurent notamment dans les vallées de l'Orneau et de la basse Meuhaine. Il s'agit de la retombée méridionale du Massif du Brabant. Enfin, des plages de graviers d'origine fluviale ponctuent la crête en bordure sud de l'ensemble paysager.

Coupe schématique du sous-sol de la Hesbaye



Source : © Groupe de Boeck SA, Bruxelles, figure extraite de « La Belgique dans la Communauté européenne » de E. Mérenne et J. Van Gasse, Wesmael-Charlier, p. 149 (1978).

Dans la partie hesbignonne, les craies du Crétacé reposent sur le socle paléozoïque (roches dures du Silurien) qu'elles recouvrent partout. Ces craies apparaissent largement dans l'ensemble paysager, mais sont recouvertes, au nord du Geer et dans la partie sud vers la Meuse, par les sables argileux plus récents du Tongrien. Ces sables et les argiles qui les recouvrent modifient les conditions agronomiques au nord de l'ensemble, en Région flamande, et contribuent à différencier la sous-région de la Hesbaye humide.

La couche de limon est érodée à proximité des rivières et, en général, sur les pentes plus fortes ainsi que sur les sommets. Sa surface reproduit, dans les grandes lignes, le relief initial des roches sur lesquelles elle s'est déposée. Celles-ci ayant été largement aplanies par l'érosion, le relief de l'ensemble paysager se compose principalement des vastes étendues sommitales des plateaux et des diverses vallées, parfois profondes, qui préexistaient au dépôt des limons.

La ligne de partage des eaux entre l'Escaut et la Meuse traverse diagonalement l'ensemble paysager et constitue une crête majeure au niveau des bassins hydrographiques belges. Elle est cependant peu marquée dans le paysage car les pentes restent faibles de part et d'autre. La partie rattachée au bassin de la Meuse ne s'incline pas régulièrement vers le fleuve. Au contraire, les altitudes les plus élevées – jusqu'à 220 mètres – se rencontrent juste au nord de celui-ci (coupe géologique, page 35). Ainsi, les rivières affluentes ont des vallées peu marquées vers le centre de l'ensemble paysager, mais lorsqu'elles plongent vers la Meuse, elles entaillent profondément la surface qui se surélève. L'Orneau, par exemple, descend de près de septante-cinq mètres sur moins de vingt-cinq kilomètres de distance. Ces entailles mettent au jour les roches cohérentes d'âge primaire du Massif du Brabant, qui ont ainsi pu être exploitées de longue date, comme le célèbre marbre noir de Mazy.

Les étendues sommitales elles-mêmes ne sont pas parfaitement planes et présentent des ondulations dont l'amplitude varie. Souvent propres à la couche des limons, elles se sont formées sous climat périglaciaire lorsque l'eau ne pouvait s'infiltrer dans le sous-sol gelé. Maintenant, l'infiltration étant possible, ces vallons sont secs.



Dans ce paysage de la Hesbaye à l'ouest de Liège, le calme du relief et l'ouverture des champs s'allient. La faible diversité visuelle engendre un sentiment de monotonie, mais la simplicité de la composition peut aussi susciter un effet apaisant. Les masses arborées accompagnent souvent les villages et ponctuent généralement les vues dans différentes directions.



La surface du plateau n'est pas partout aussi plane, loin s'en faut. À proximité du Geer, par exemple, elle présente de nombreuses dépressions allongées : des vallons secs, dont les sols limoneux de bonne qualité agronomique restent affectés aux cultures.

Certaines composantes du sous-sol s'expriment dans des éléments spécifiques du paysage. Par exemple, les matériaux des constructions anciennes sont souvent révélateurs de la géologie locale. Dans les parties amont des vallées, les bâtiments sont généralement en briques, fournies par le limon, mais à proximité de roches débitables en moellons, donc surtout dans les tronçons aval des vallées, les bâtiments sont en calcaire, grès ou tuffeau*. Les carrières, souvent imposantes de nos jours, restent relativement peu visibles depuis les voies de circulation.



Près de Jodoigne (ici, Saint-Rémy-Geest), des villages sont construits en pierre locale d'âge tertiaire et de couleur très claire, la pierre de Gobertange, un calcaire gréseux. Cette pierre a été exportée de longue date et utilisée dans des bâtiments de prestige comme l'hôtel de ville de Bruxelles.



La carrière de calcaire située dans la partie aval de la vallée de la Meuse est peu perceptible depuis la route qui parcourt la vallée, malgré ses dimensions. A gauche, les structures d'exploitation et un vaste bassin de décantation. A droite, un ancien bassin, tout proche, a bénéficié d'opérations de réaménagement, conformément à la législation en ce domaine. Partiellement remblayé et planté, le site actuel profite à la biodiversité.



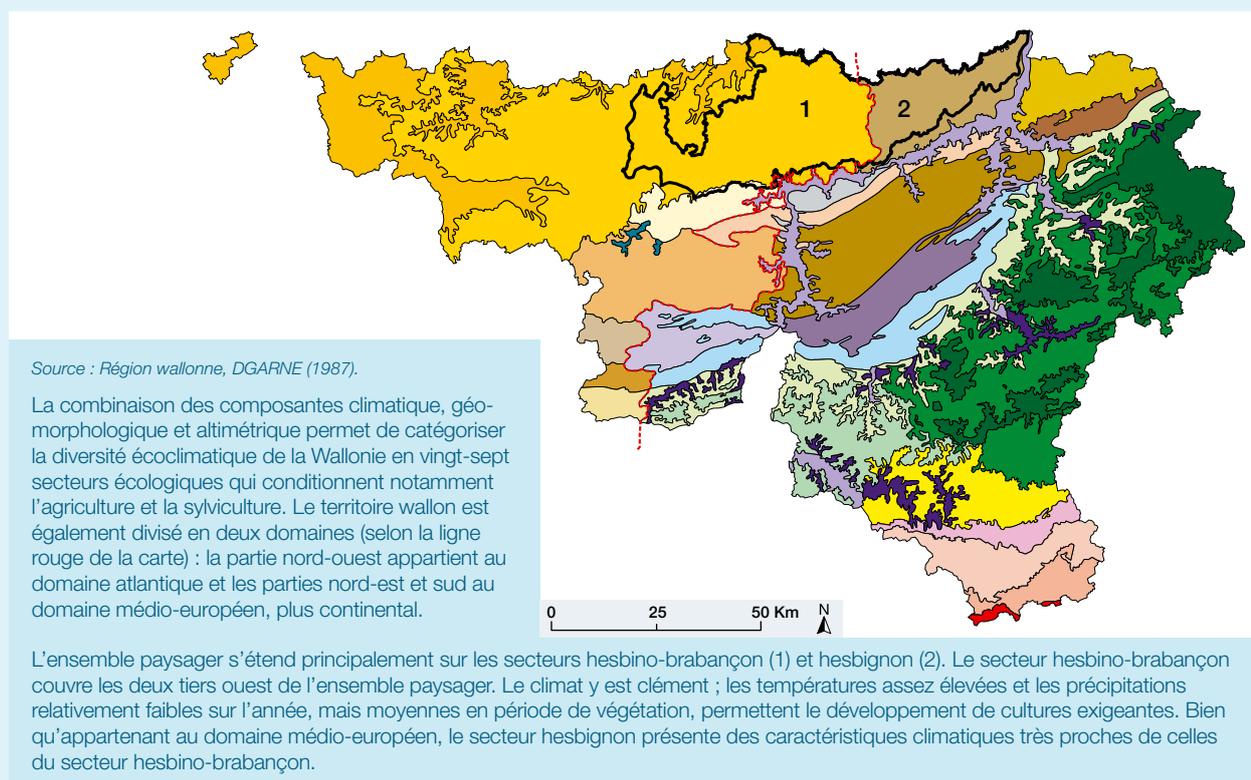
L'influence du sous-sol dans les paysages se marque aussi, à travers la contrainte spécifique de l'approvisionnement en eau potable, dans la localisation du bâti. Au-dessus de la craie perméable, l'approvisionnement en eau constitue un des facteurs explicatifs du groupement de l'habitat et de la localisation de la plupart des villages dans les vallées, près des sources. Sur le plateau, il fallait autrefois aller chercher l'eau en profondeur au moyen de puits. Le sous-sol crayeux contient, en effet, une importante nappe aquifère qui fournit un approvisionnement en eau potable, d'un débit actuel de 100 000 m³ par jour.



Les paysages portent des traces de l'activité de captage des eaux du sous-sol. Sur le plateau crayeux, de petits édifices, à première vue incongrus et régulièrement espacés, ponctuent certains champs : il s'agit de chambres de visite pour le contrôle des galeries de collecte des eaux. Le captage proprement dit s'effectue, quant à lui, aux points d'émergence de ces eaux, dans les vallées (Hognoul).

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Malgré les variations du sous-sol, du sol et du relief, les Plateaux brabançon et hesbignon sont relativement peu contrastés sur le plan écologique. L'influence humaine importante au sein de l'ensemble paysager contribue de plus à gommer les fluctuations naturelles. Seuls quelques contextes ponctuels s'avèrent plus différenciés : c'est le cas par exemple de vallées, étroites comme celle de la Burdinale ou ouvertes comme celle de la Meuhaigne, ou encore de la partie sommitale, à proximité d'Hingeon, qui souffre plus des vents hivernaux.



La jacinthe des bois s'observe dans les chênaies-hêtraies de la partie occidentale de l'ensemble paysager, dans le domaine atlantique dont elle est une association indicatrice.



Un paysage de champs ouverts

Les paysages des Plateaux brabançon et hesbignon présentent un caractère très ouvert et des vues particulièrement longues. Différents éléments y contribuent. Tout d'abord, la morphologie de plateau très faiblement ondulé éloigne l'horizon : la vue porte loin parce que le relief ne fait pas obstacle. Ensuite, l'occupation du sol est largement dominée par les labours, et ceux-ci ne sont pas enclos. Les bois sont rares et, comme ils sont implantés surtout sur les versants des vallées, leur base est masquée. Les écrans visuels végétaux sont donc atténués et ponctuels. De même, la structure groupée de l'habitat et son implantation dans les points bas du relief réduisent le nombre et la hauteur des écrans bâtis sur l'horizon : la végétation arborée de l'auréole villageoise se remarque en premier lieu, puis on distingue le clocher de l'église qui pointe entre les arbres. Lorsque le regard balaie l'horizon, il appréhende généralement plusieurs villages séparés par les champs. Ces villages ne sont souvent distants les uns des autres que de deux ou trois kilomètres, voire moins.

Ces caractères se rencontrent avec le plus de clarté en Hesbaye sèche et en Brabant ; c'est là que les paysages sont les plus ouverts.

Les paysages ouverts de la Hesbaye sèche



La ligne d'horizon porte bien son nom ! Sur le plateau, les éléments de verticalité comme le château d'eau prennent beaucoup d'importance.

L'habitat se groupe en village. L'auréole villageoise, bien délimitée, se repère à l'horizon par son îlot de verdure et le clocher émergeant parmi les arbres.

Les champs dominent très largement l'espace agricole. Ils occupent des parcelles géométriques de grande à très grande taille sans limites marquées. Selon les plantes cultivées et l'avancement de leur végétation, les parcelles donnent à voir de larges plages de couleurs changeantes.



Le périmètre villageois englobe la plupart des censes*, souvent localisées à sa marge (Chapon-Seraing).

Une structure spatiale qui optimise les ressources des terroirs



Source : PPNC (1999), © Région wallonne.

L'organisation spatiale typique des Plateaux limoneux brabançon et hesbignon apparaît clairement sur cette photographie aérienne.

À l'ouest, les villages de Limont, Donceel et Haneffe se succèdent dans la vallée peu encaissée de l'Yerne et s'étirent dans son axe. Actuellement, ils se sont rejoints. Des herbages s'intercalent entre les constructions, tandis que les sols mieux drainés et plus fertiles des hauts de versant et du plateau restent réservés prioritairement aux cultures. Le cours de l'Yerne est révélé par la végétation des berges.

Le village de Jeneffe se situe sur le plateau. Ce type de site est plus rare que les vallées. L'habitat est groupé. Ici aussi, les bâtiments se mêlent à des prés qui délimitent également l'auréole villageoise. Certains de ces prés portent des arbres fruitiers épars de hautes tiges, témoins de vergers dégradés. Les routes rayonnent à partir du village en un réseau étoilé. Celui-ci fut structuré de manière optimale pour desservir le finage* (ensemble des terres mises en valeur par la communauté villageoise) et rallier les villages voisins.

Partout ailleurs, les champs s'étendent en parcelles géométriques souvent de grande taille. Les parcelles boisées et les arbres isolés sont rares. Toutefois, un alignement d'arbres souligne la route à l'ouest de Haneffe menant au village de Viemme (situé hors carte).

Au nord, des bâtiments sont établis en dehors de tout noyau villageois, le long de la voirie, aux abords de la gare de Momalle sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Liège. Tout aussi rectiligne, l'ancienne chaussée romaine reliant Amay et Tongres, aujourd'hui route nationale sur ce tronçon, traverse le plateau du SSO au NNE à l'est de Jeneffe.



Un ancien réseau de routes et de chemins connecte entre eux les différents villages, souvent très proches les uns des autres. Les remembrements ont induit le réaménagement de nombreux tronçons. A Xhendremael, une certaine sinuosité du tracé contribue à une bonne insertion paysagère de la route agricole.

Les routes quittant la vallée sont souvent encaissées ; les talus sont soulignés par une végétation arbustive (Donceel).

Schéma d'organisation d'un paysage rural wallon d'openfield dominé par les cultures



Source : Département de Géographie – FUNDP Namur (1995).

Les villages sont le plus souvent implantés en bas de versant d'adret* dans les vallées qui creusent le plateau. Ces sites originaux, à la charnière entre les prés de fauche et les champs, permettent à la fois d'épargner les terres agricoles, de profiter de l'ensoleillement et d'un accès facile à l'eau tout en s'abritant du vent et des inondations. Le finage s'étend du fond de vallée, principalement herbager, jusqu'au plateau qui rassemble les terres labourées.



Le parcellaire des champs est ample et dessine de vastes quadrilatères. Les différences de texture et de tonalité d'une parcelle à l'autre soulignent la trame du paysage ouvert de labours où il n'y a ni haie ni clôture. Les cultures sont variées ; la palette de couleurs du paysage est plus ou moins riche et se modifie souvent dans l'espace et le temps. Des bords de route fleuris, permis par le fauchage tardif, ourlent parfois les champs (Ambresin) et favorisent le retour des messicoles*.



Vue proche sur un verger de basses tiges



Vue lointaine sur un verger de basses tiges



Parcelle de maïs en bordure de voirie...



... et en fond de jardin

Certaines cultures présentes dans les finages atteignent une hauteur relativement importante (deux mètres et plus), comme les vergers de basses tiges ou les maïs quand ils approchent de leur maturité. Des parcelles ainsi occupées peuvent limiter le regard, de manière au moins temporaire pour les maïs et plus durable pour les vergers.

Openfield ou champs ouverts ?

Les paysages des grandes cultures céréalières des plateaux limoneux, avec leur habitat groupé en village, correspondent au type géographique de l'openfield. Ce terme d'origine anglaise signifie littéralement « champ ouvert ». Utilisé au sens strict, il désigne plus spécifiquement les paysages historiques dominés par la polyculture céréalière, organisés selon un régime communautaire et gérés en assolement triennal, où les parcelles n'étaient pas encloses.

Un paysage de plus en plus graphique

Avec la mécanisation permettant de gérer des parcelles de plus en plus vastes et de transporter de grandes quantités, le graphisme des champs a pris une importance accrue ces dernières années. A certains moments de l'année, le paysage est parsemé d'énormes balles de paille, de tas de betteraves sucrières ou encore de caisses de légumes ou de fruits. Les billons* de pommes de terre marquent aussi temporairement le paysage.



Stockage temporaire des balles de paille



Cageots pour les carottes



Cageots pour les pommes et les poires



Billons de pommes de terre

Le cycle des saisons

Au fil des saisons, une culture semée va grandir petit à petit jusqu'à maturité où elle sera récoltée. Durant ces différentes étapes, son empreinte paysagère va évoluer. Dans cette région de champs ouverts, la variation saisonnière est particulièrement marquée par l'affectation des parcelles et contribue à l'attractivité des paysages.

Les évolutions au fil des mois sont résumées ci-dessous pour deux cultures d'importance dans l'ensemble paysager : les céréales d'hiver et les betteraves sucrières.



Quelques autres cultures aux impacts paysagers importants

Ces dernières années, la diversification des cultures, productives ou intercalaires, a conduit à une dynamique des couleurs de plus en plus importante. Le lin textile, le colza, la phacélie... marquent le paysage de leurs teintes vives.



... et maturation des céréales



Moisson de mi juillet à début août



Ramassage des pailles



Déchaumage*



Semis d'une culture intercalaire qui améliore les propriétés du sol et le protège



Juillet

Août

Septembre

Octobre



... et développement des racines contenant le sucre

Récolte à partir de fin septembre. Dernières récoltes avant les grands froids

Au fil des saisons, le lin adopte différentes couleurs.



Floraison bleutée en juin pendant une semaine



Formation des capsules* et maturation



Arrachage début juillet et rouissage* sur le champ jusqu'en août



Les arbres, surtout des feuillus, forment des cordons et soulignent les vallées d'où leurs cimes émergent. En bosquets, ils animent les paysages du plateau. D'autres sont plantés en alignements le long de routes dont ils signalent la présence dans l'espace agricole, sans gêner la vue des automobilistes (plateau au nord-est de Lavoir, Rèves).

Des parcelles plantées de peupliers sont présentes dans les fonds des vallées suffisamment larges. S'il n'y a pas de sous-bois, les fûts espacés laissent filtrer les regards sur le fond de vallée, mais le feuillage peut masquer les vues sur les versants (vallée du Geer).

La vallée peut parfois paraître encombrée par la multiplication des parcelles arborées (vallée du Geer).



Les paysages protégés

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme le plan de secteur, certains règlements d'urbanisme ou le classement comme site.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur ont été réévalués pour une grande partie de l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon, dans le cadre des études faites par l'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents). Une sélection de points de vue et de lignes de vues qui méritent d'être maintenus a également été réalisée. L'inscription de nouveaux périmètres concerne surtout l'est du territoire, en particulier entre Awans et Juprelle, où un vaste périmètre représentatif du paysage hesbignon liégeois est délimité. Le territoire du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne se caractérise aussi par l'importance de ses périmètres d'intérêt paysager.

Les caractéristiques régionales de l'habitat rural doivent être prises en compte grâce à l'application du règlement général sur les bâtisses en site rural dans quelques communes qui se situent essentiellement au centre de l'ensemble paysager. Quinze villages sont concernés. Par ailleurs, les noyaux de Jodoigne, Perwez, Gembloux, Fleurus et Nivelles jouissent d'une attention particulière au titre des zones protégées en matière d'urbanisme (mieux connues sous l'intitulé « centres anciens protégés »). Le nouvel inventaire « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie » en cours (douze communes de l'ensemble publiées en 2009) identifie les ensembles urbanistiques intéressants et indique les points de vue privilégiés permettant une bonne compréhension de la structure des localités dans le paysage.

Parmi les sites classés dans l'ensemble paysager, celui du champ de bataille de 1815 de Waterloo se distingue tout particulièrement. Premier site protégé en Belgique, c'est un site historique à forte dimension mémorielle. Il s'agit d'un vaste plateau cultivé de près de cinq cent cinquante hectares qui a été protégé de l'urbanisation par la loi de 1914 et a maintenant acquis la reconnaissance de sa valeur paysagère. Patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, il est inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco.

La chaussée romaine allant de Bavay à Tongres, témoin d'un aménagement du début de notre ère, qui existe toujours, figure également sur la même liste indicative. D'autres témoins de la période gallo-romaine marquent encore les paysages et sont aussi reconnus par le classement, dont certains au titre de patrimoine exceptionnel, comme les cinq tumulus d'Omal (Geer) et celui dit « Tombe d'Hottomont » (Ramillies).

La protection des paysages est un des trois axes d'action de la Convention européenne du paysage : sur le territoire tout entier, il s'agit non seulement de protéger* mais aussi de gérer* et d'aménager* les paysages.

Les villages concernés par le règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)

Les quinze villages concernés par le règlement général sur les bâtisses en site rural sont tous situés dans la région agro-géographique de la Hesbaye. La plupart d'entre eux sont présentés dans un dépliant de six pages, réalisé par la Fondation rurale de Wallonie (voir les publications DGO4-SPW).

Ces villages sont : Tourinnes-la-Grosse et Nodebais (Beauvechain), Lamontzée (Burdinne), Longueville (Chaumont-Gistoux), Les Boscailles (Eghezée), Balâtre (Jemeppe-sur-Sambre), Melin, Saint-Remy-Geest et Jauchelette (Jodoigne), Folx-les-Caves et Marilles (Orp-Jauche), Malèves-Sainte-Marie et Thorembais-les-Béguines (Perwez), Autre-Eglise (Ramillies), Boignée (Sombreffe).

La mise en place des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon

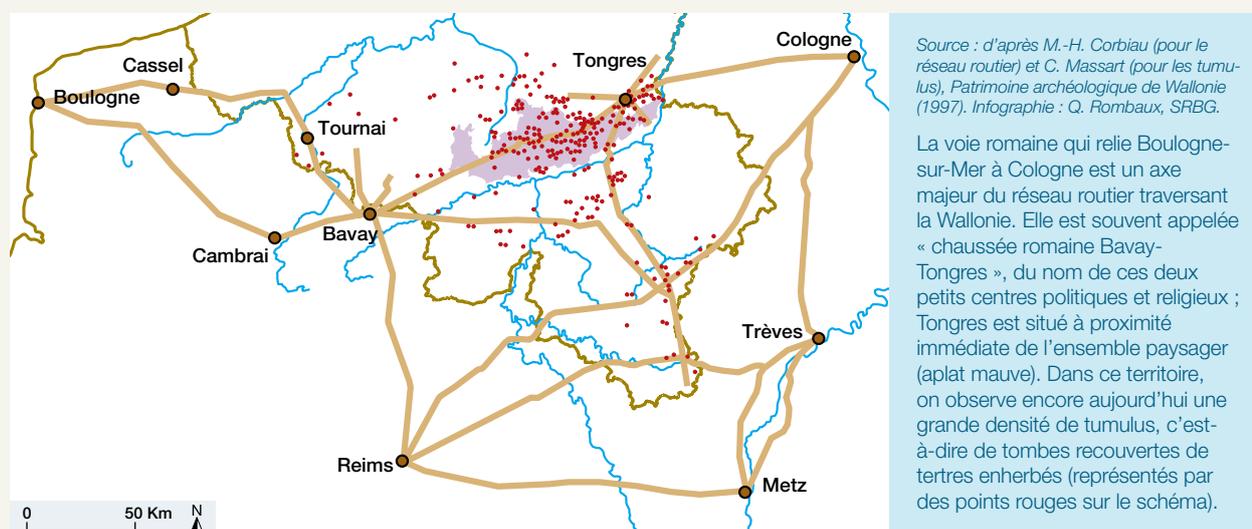
Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Plutôt que de reconstituer l'histoire de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon, il s'agit de montrer quelle est l'influence du passé sur les paysages actuels.

De vastes domaines agricoles dès la période gallo-romaine

Pour l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon, aux sols limoneux fertiles, dès la période gallo-romaine les labours couvrent de grandes superficies, essentiellement pour la culture de céréales.

Cette mise en valeur des campagnes est intégrée dans une puissante organisation, celle du vaste empire romain. Elle se répand à partir d'un type d'habitat rural nouveau, la villa, qui se généralise et prospère à partir du milieu du 1^{er} siècle. Elle accompagne les premières créations de villes et de petites agglomérations ainsi que l'aménagement d'un réseau de voies praticables toute l'année. Une portion de chaussée, remarquablement conservée, suit la ligne de crête de l'ensemble paysager sur près de quatre-vingts kilomètres.

Maillon du réseau routier principal qui irrigue tout l'empire, la chaussée romaine assure la circulation rapide des armées et de la poste impériale. Elle permet aussi le transport des marchandises, en particulier ici la production agricole destinée au ravitaillement des camps de garnisons stationnées à la frontière des royaumes germaniques. Une utilisation quasi continue a permis de maintenir l'essentiel de son tracé.



Construite pour être praticable en toute saison, la chaussée romaine est aussi pourvue de haltes routières pour les voyageurs, les montures, voitures et animaux de traction. Les stations principales, distantes d'environ trente kilomètres, rassemblent différents bâtiments (relais, bains, temples, commerces, ateliers) qui s'étirent sur quelques centaines de mètres. Les vestiges trouvés à Liberchies, Tavieres et Braives montrent que ces petites agglomérations fonctionnent alors surtout comme centres d'artisanat et de commerce. C'est là également que sont collectés les produits agricoles, essentiellement des céréales, transportés à pied, en charrette ou chariot, depuis les campagnes voisines où sont installées de nombreuses fermes, les villas.

Aujourd'hui, la chaussée romaine se présente sous des aspects très divers : chemin de terre, petite route, route nationale. Lorsqu'on circule sur la ligne de crête qu'elle épouse, les vastes horizons plans des Plateaux brabançon et hesbignon sont bien perceptibles. Presque tout au long du tracé, la voie pourrait être suivie par son nom : rue de la chaussée, chaussée romaine, chaussée des Romains, rue haute chaussée, Haute chaussée des Romains, sont les variations les plus courantes avec celle, qui est peut-être la plus célèbre, de chaussée de Brunehaut (du nom d'une reine franque qui, selon une légende, aurait initié la construction de ces voies). L'appellation chaussée verte, plus rare, rappellerait des moments de moindre fréquentation et d'envahissement de la végétation.



Vue vers le site des Bons-Villers à Liberchies (Pont-à-Celles). Les chantiers de fouilles archéologiques, parfois visibles dans les champs, ont montré que la chaussée romaine traversait ici une agglomération d'une certaine importance. Elle a été brutalement détruite vers le milieu du 3^e siècle, lors de la première invasion franque. Au début du siècle suivant, les pierres de ses ruines ont été récupérées pour construire un ouvrage de défense (*castellum* situé plus en hauteur, au niveau du hameau de Brunehaut, à quelques centaines de mètres derrière le photographe).



La ligne droite caractérise généralement les voies romaines, quand la topographie le permet. Pourtant, au coeur de l'ensemble paysager (entre Gembloux et Omal), le tracé est assez sinueux ; il marque la réutilisation probable d'une ancienne piste gauloise. Lors de la construction de la chaussée, plusieurs couches de matériaux locaux sont superposées et, pour permettre un bon écoulement des eaux, forment un profil bombé. Celui-ci est encore bien visible au bord de la petite route qui suit le tracé de la voie antique (Ramillies).

Les villas romaines correspondent à des exploitations de vastes dimensions. Elles résultent parfois de l'agrandissement des champs primitivement cultivés par de petites communautés autour de leurs habitations basses, construites en bois et matériaux légers. Ces villas regroupent différentes constructions, souvent implantées sur un versant peu incliné bien exposé. Le bâtiment principal se distingue nettement dans le paysage car il est construit avec des matériaux durs, pierres maçonnées pour les murs et tuiles pour le toit.

Aujourd'hui, des anomalies de croissance dans les cultures indiquent parfois la présence de vestiges des villas. Mais d'autres témoins de leur existence sont bien plus visibles : ce sont les tumulus qui se dressent non loin des anciennes voies romaines. Ces tombes monumentales, qui signalent l'importance sociale des propriétaires, ont été érigées en grand nombre à partir du dernier quart du 1^{er} siècle, surtout sur le territoire de la cité des Tongres, dans la partie est de l'ensemble. Seuls les plus grands tumulus ont échappé à la mise en culture.

De nombreux lieux-dits évoquent l'existence présente ou passée de tumulus, comme : La Tombale, Champ de la Tombe, bois des Tombes, la Tombelle, le Tombois, Champ de la Motte. Mais l'origine gallo-romaine n'est pas toujours certifiée car certains peuvent correspondre à des petits tertres funéraires préhistoriques (tombelles) et d'autres à des mottes féodales (voir p. 230).



Vue de loin, la forme de l'imposant tertre d'Hotto-mont (Ramillies) est bien perceptible sous les arbres. Cette couverture végétale le protège de l'érosion tandis que la haie basse qui ceinture sa base, matérialisant la présence d'un mur périphérique, limite la dégradation par les travaux agricoles.



Dans la partie est de l'ensemble paysager, l'ancienne chaussée romaine est nettement plus fréquentée. Pour servir de route nationale, elle a été élargie et son tracé parfois rectifié. Ici, à Omal (Geer), elle est bordée par cinq tumulus dont l'environnement s'accorde peu à leur caractère remarquable. Vue vers la tombe qui se dresse seule d'un côté de la route, dissimulée dans un bouquet d'arbres.

L'openfield médiéval : trame de base des paysages actuels

Malgré l'importance des traces antiques, les paysages actuels de l'ensemble paysager sont surtout l'héritage direct et bien visible du Moyen Age. Les fondements remontent aux grands domaines ruraux mérovingiens, puis carolingiens, de la période qui s'étend du 5^e au 9^e siècle. Mais c'est surtout la société féodale qui fixe la trame paysagère de l'openfield, avant même la fin du 13^e siècle.

Il y a peu de témoignages concernant les paysages du Haut Moyen Age. Après les premières invasions des peuples germaniques, dès le 3^e siècle, les villas sont abandonnées et les campagnes se dépeuplent. Les habitants vivent vraisemblablement dans des petits centres d'élevage ou dans des groupements lâches de quelques fermes, en bois et torchis, entourées de champs et de pâturages. Ces établissements, qui ne peuvent pas encore être qualifiés de villages, sont dispersés au milieu des bois. Ils changent parfois de localisation après plusieurs générations, selon la pratique d'une agriculture itinérante.

Dans la région, une seule agglomération un peu plus importante, Tongres, subsiste sur l'ancienne chaussée romaine, au nord de l'ensemble paysager. Elle s'est maintenue grâce à la présence de l'évêché, comme centre administratif et foyer de diffusion de la religion chrétienne. C'est ensuite Maastricht, au bord de la Meuse, qui est choisie pour cette fonction puis Liège, mieux protégée face à de nouvelles arrivées de populations venant par le fleuve.

A l'ouest du territoire, dans la petite vallée de la Thines, Nivelles est un domaine offert au 7^e siècle pour la fondation de communautés religieuses, en soutien de la royauté. Le niveau élevé de ce lien, royal puis impérial, explique l'importance de la collégiale romane de l'abbaye, devenue haut lieu de pèlerinage.



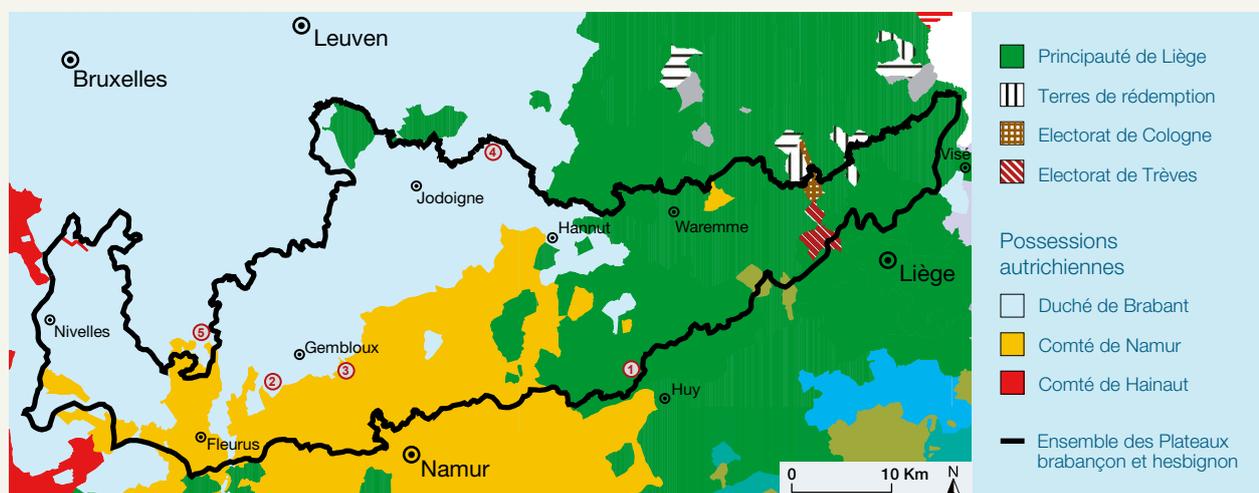
Source : Gravure de Madou, d'après Howen, lithographie Jobard © Musée communal de Nivelles.

Née autour de l'abbaye, la ville de Nivelles se développe et devient un centre économique important. Ici, représentation de l'ensemble urbain, aperçu depuis un grand chemin arboré et bordé de champs, au début du 19^e siècle, époque à laquelle la collégiale conserve son clocher gothique aujourd'hui disparu.

A partir de l'émergence de la famille carolingienne au 8^e siècle, les plateaux limoneux très fertiles bénéficient d'une situation intéressante dans l'aire de grand dynamisme économique du Pays mosan. En plus de l'attraction qu'exercent ses abords boisés, la Meuse constitue en effet un axe de développement très important. Dans la vallée, quelques petits centres prennent ainsi un certain essor ; c'est notamment le cas de Namur, Huy et Maastricht localisés à proximité de l'ensemble paysager. Les activités d'artisanat – particulièrement le travail des métaux – s'y concentrent et les échanges commerciaux concernent non seulement les destinations lointaines, grâce à l'accès à la mer, mais aussi les campagnes voisines.

La période qui s'étend du 10^e au 14^e siècle correspond à une forte croissance de population. La croissance est soutenue par le développement de la production agricole, directement lié à l'extension des surfaces cultivées, obtenue par le défrichement de bois et de landes. Les plateaux limoneux brabançon et hesbignon sont mis en culture de manière plus systématique. La caractéristique principale du cadre de cette mise en valeur, qui va façonner de manière durable les paysages, est la mainmise de quelques privilégiés sur les terres et les revenus, face à la pauvreté du plus grand nombre.

De nouveaux territoires se constituent progressivement, détenus par quelques ducs et comtes, proches de l'ancien pouvoir carolingien. Les luttes sont nombreuses. Les terres de l'ensemble paysager sont convoitées par le puissant duc de Brabant, le comte de Namur et le Prince évêque de Liège. Aux marges incertaines de leurs possessions, ils installent des parents dont les demeures fortifiées se découvrent encore aux détours de petites routes comme à Sombreffe, Golzinne, Marbais ou Corroy.



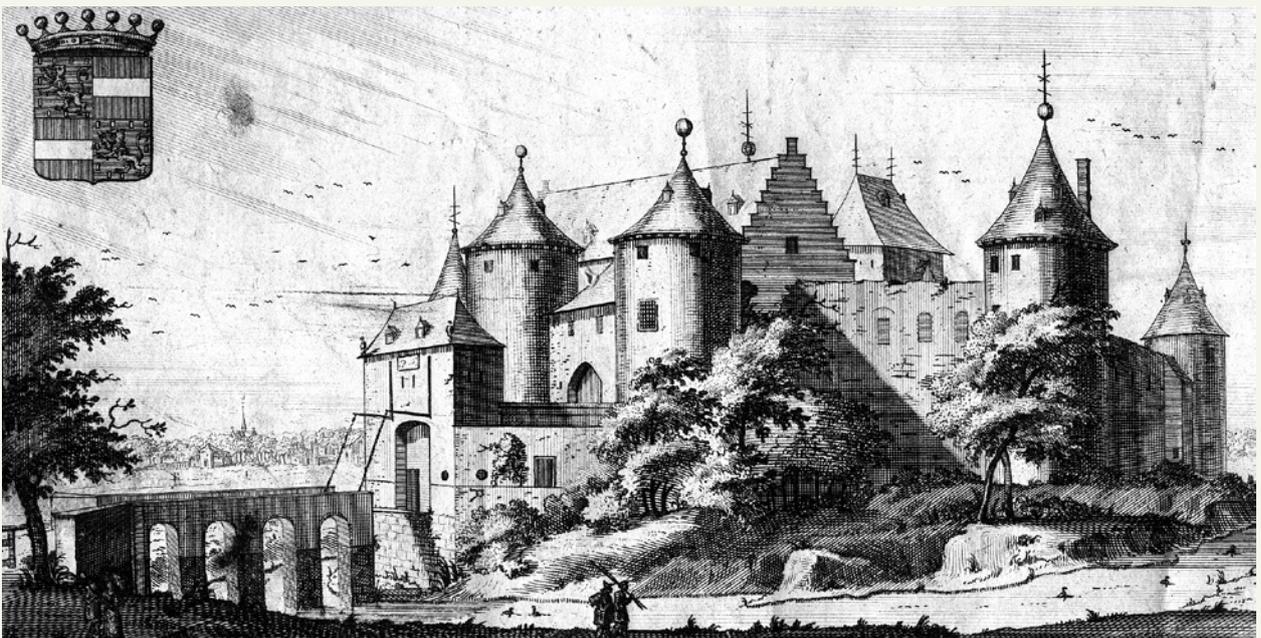
Source : ULB-IGEAT, d'après Atlas de Belgique, Géographie politique (2008).

Carte administrative de 1780 montrant l'aboutissement de la formation territoriale des principautés médiévales. Réunis sous des couronnes étrangères successives, à partir du 15^e siècle, le duché de Brabant et le comté de Namur ont pu garder une certaine autonomie. La Principauté de Liège est centrée sur la ville de Liège, résidence des Princes évêques qui ont maintenu la quasi indépendance et intégralité de leur territoire pendant plus de trois siècles. Localisations des lieux cités à la page suivante : Moha (1), château de Corroy (2), abbaye d'Argenton (3), abbaye d'Heylissem (4), abbaye de Villers-la-Ville (5).



Photographie ancienne : E. Rahir, collection Société royale belge de Géographie.

Quelques ruines surprennent encore aujourd'hui dans la vallée de la Meuse. Elles rappellent la conquête liégeoise, au 12^e siècle, du petit comté de Moha détenteur du pont sur la Meuse à Huy. Ici, vue prise à la fin du 19^e siècle.



Source : J. le Roy (1633-1719) ; gravure de Harrewijn (1692).

Le château de Corroy (Gembloux), classé patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, est toujours resté propriété de la même descendance qui l'a conservé dans son état de forteresse de plaine du 13^e siècle. Ce caractère est bien perceptible sur la gravure qui le représente ici à la fin du 17^e siècle.

La christianisation est toujours encouragée par les princes qui, surtout aux limites disputées par leurs voisins, offrent des domaines à de nouvelles institutions religieuses comme au début du 12^e siècle à Heylisseem (Hélécine), au milieu du 12^e siècle à Villers-la-Ville (à la limite de l'ensemble paysager) ou au début du 13^e siècle à Argenton (Gembloux). Les communautés s'établissent sur ces terres ou les mettent en exploitation pour leur compte, contribuant très activement au mouvement de déforestation et d'aménagement des terres. Abbayes, chapitres... agrandissent rapidement leurs possessions, grâce aux donations, héritages, achats ou échanges.

Les limites politiques ne coïncident pas avec celles des diocèses religieux. Ainsi, l'autorité de l'Eglise de Liège s'étend-elle jusqu'à Nivelles. A l'échelon inférieur, suivant l'extension de la population jusqu'au 14^e siècle, d'autres limites se créent au niveau des paroisses et de nouvelles églises sont construites utilisant la pierre plutôt que le bois. Ces édifices montrent au visiteur une certaine unité architecturale en style roman.



Le caractère massif de la tour romane de l'église d'Aineffe (Faimés) attire le regard. Son premier rôle était civil et défensif : la population pouvait s'y réfugier pendant les combats, l'enclos du cimetière servant d'abri pour les animaux.

Le système féodal qui s'installe graduellement, dans une imbrication de plus en plus poussée des droits et des propriétés, des seigneurs les plus puissants à ceux d'importance locale, laïques ou ecclésiastiques, s'accompagne d'une multiplication de petits noyaux d'habitat. Dans l'ensemble paysager, la densité est remarquable. Les sites de vallées sont privilégiés car ils offrent la proximité de l'eau et des prés de fauche et n'empiètent pas sur les meilleures terres. Sur les plateaux, l'extension des terres agricoles est favorisée par une meilleure utilisation des lourdes terres limoneuses grâce à de nouveaux outils. La charrue, tirée grâce au collier d'attelage par des bœufs ou des chevaux, permet un véritable labour en retournant le sol ; la faux, qui remplace la faucille, facilite la coupe des céréales.

La production de grains, suffisante pour dégager des surplus, permet aussi son commerce. Celui-ci s'appuie sur l'existence de quelques centres où des marchés sont autorisés. Fleurus dans le comté de Namur, Gembloux, Jodoigne et Hannut dans le duché de Brabant, Waremme dans la Principauté de Liège se bâtissent ainsi en tant que nouveaux petits noyaux urbains. De grands chemins de terre y conduisent, menant aussi aux villes plus importantes de Nivelles, Namur, Huy et Liège. Progressivement, les grands flux commerciaux se détournent de la Meuse au profit de la voie terrestre qui, au nord du territoire, mène de Bruges à Cologne et passe notamment par les ports fluviaux brabançons de Bruxelles et Louvain. Les riches habitants des villes investissent aussi dans les terres et les fermes, dont ils acquièrent la propriété tandis que, dans le même temps, de grands propriétaires terriens achètent des biens immobiliers dans les villes.

A partir du 12^e siècle, l'emploi du moulin à eau se répand. Son utilisation, pour le compte du seigneur qui en a obtenu l'autorisation d'établissement et qui le confie à un meunier, est obligatoire et payante. L'élément principal en est la roue, entraînée par l'eau des rivières, dans des fonds de vallée qui sont aménagés pour cet usage. Ces moulins broient surtout les différents types de grains en farine, utilisée pour fabriquer le pain. Dans l'ensemble paysager, des ailes de moulins à vent ont aussi tourné ; plus tardifs, ils étaient bien visibles sur les étendues planes et ouvertes.

Au Moyen Age, les moulins à eau sont des éléments caractéristiques des vallées. Leur construction s'est poursuivie au cours des siècles suivants. Ils ont été particulièrement nombreux au 19^e siècle, après la suppression des contraintes seigneuriales et avant l'utilisation de la machine à vapeur. Ici, au sein d'un vaste site classé, le moulin d'Onoz (Jemeppe-sur-Sambre) est implanté le long d'une dérivation de l'Orneau. La roue se remarque bien sur le bâtiment en pierre calcaire.



La toponymie évoque les grandes transformations des paysages médiévaux. De nombreux noms de localités ou de lieux-dits rappellent des défrichements : ceux en « sart » particulièrement (du mot latin « sartum », terre défrichée par essartage), indiqueraient une mise en culture assez tardive, surtout dans la seconde moitié du 13^e siècle. A cette époque, quand il ne reste pratiquement plus de forêts mais que la pression démographique persiste, un système d'organisation collective de l'exploitation des sols est généralisé et imposé. Il est basé sur l'association étroite de la culture et de l'élevage.

Les terres sont cultivées en assolement triennal (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 14) au cours de laquelle se succèdent la culture de céréales d'hiver, puis celle de céréales de printemps puis une jachère, temps de repos et de préparation de la terre. Les céréales d'hiver, semées en automne, sont surtout l'épeautre, le seigle et le froment ; les céréales de printemps, semées en mars, l'avoine et l'orge. Par ailleurs, comme il n'y a plus de landes ou de bois, le bétail de la communauté villageoise, en majorité des moutons, est rassemblé en un troupeau qui parcourt les champs après la moisson, les terres pendant la jachère et les prés après la fauche. C'est la vaine pâture qui nécessite de maintenir les champs ouverts, sans haies ni clôtures. Une production maximale de céréales est ainsi assurée tout en restituant la fécondité du sol et en répondant à la demande de laine et de viande des villes en croissance. Ce système a produit l'openfield céréalier médiéval qui marque encore profondément les paysages actuels.

Vers la fin du 13^e siècle, les limites de la culture avec jachère sont atteintes et il n'y a plus de progrès significatif de l'agriculture pour répondre à l'accroissement de population. Les conditions de vie au cours des siècles suivants deviennent plus difficiles. Elles s'aggravent vers le milieu du 16^e siècle quand commence une période de refroidissement climatique, léger mais suffisant pour que la rigueur des hivers et la fraîcheur des étés affectent la production agricole. Enfin, la fin du 16^e siècle et tout le 17^e siècle sont des périodes extrêmement troublées, marquées par des guerres, avec passages et campements répétés des troupes régulières et présence de pillards. Par exemple, en 1672, plusieurs dizaines de milliers d'hommes des armées de Louis XIV avancent vers Maastricht en suivant la chaussée romaine ou, au tout début du 18^e siècle, deux armées de chacune plus de 60 000 hommes s'affrontent aux alentours du village de Ramillies, dans le cadre des guerres de la succession d'Espagne. Le relief peu prononcé et les possibilités de subvenir aux besoins de grandes armées justifient en partie le choix répété de ces territoires comme champs de batailles. Dans les campagnes, les fortifications existantes sont renforcées et les bâtiments des grandes fermes se resserrent autour de leur cour. Toutes ces raisons expliquent que l'openfield céréalier médiéval n'évolue pas et se maintient tardivement, jusqu'au 18^e siècle.



Source : J.-M. Duvosquel, *Albums de Croÿ*, tome 14, planche 49, Bruxelles (1986).

Sur cette gravure du tout début du 17^e siècle, l'arrière-plan est représenté de manière assez fantaisiste avec des collines plutôt qu'un relief horizontal. Le village d'Emines (La Bruyère) est situé près d'un ruisseau, le Saint-Lambert, dans un environnement d'arbres et de champs. L'accent est mis sur quelques bâtiments construits en pierre ou brique et recouverts d'ardoise. L'église (aujourd'hui disparue), à la tour carrée et massive, est entourée d'un cimetière enclos et bâtie sur une petite éminence.

Source : M. Watelet, *Paysages de frontières, Tracés de limites et levés topographiques XVII^e-XIX^e siècle, Patrimoine cartographique de Wallonie – Monumenta cartographica walloniae*, 1, Paris-Louvain-la-Neuve, Lanoo (1992). © Vincennes, Service historique de la Défense.

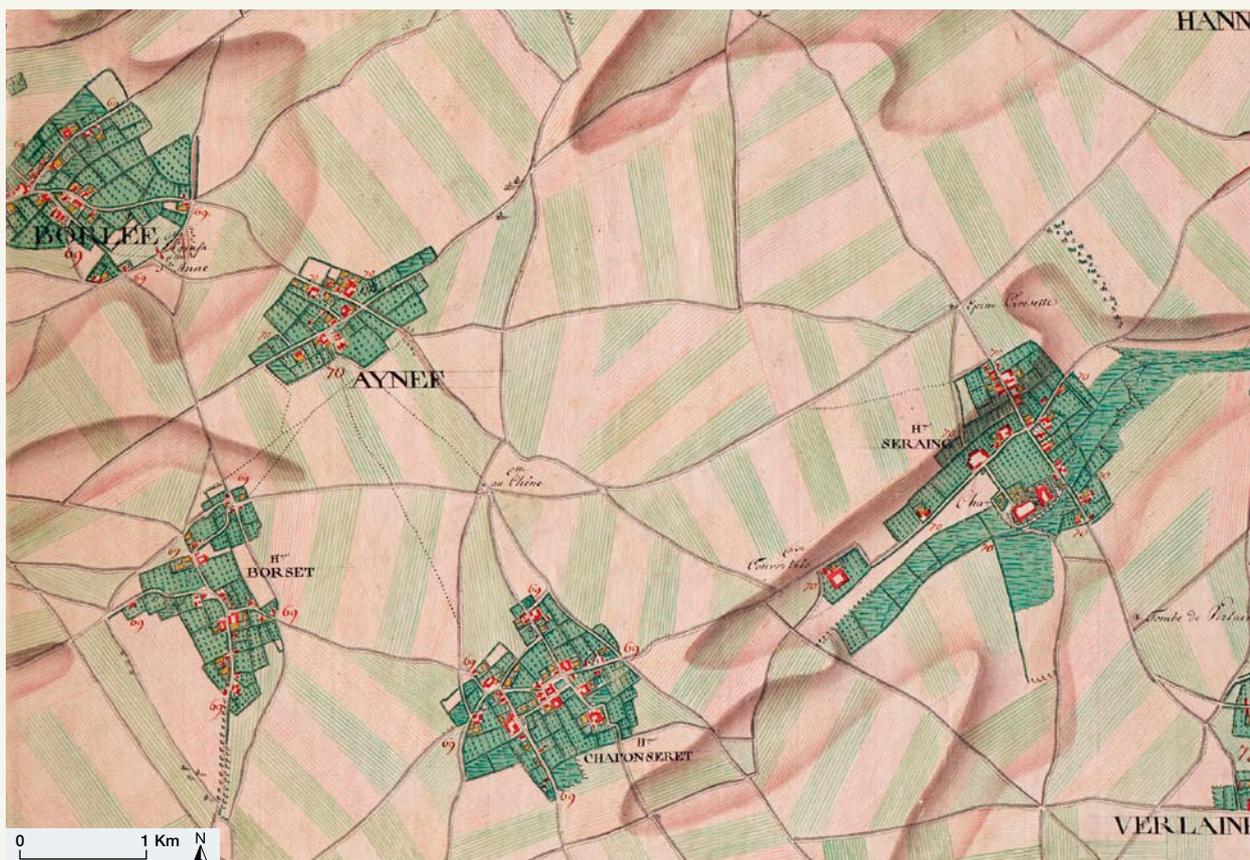
La carte de Naudin le Cadet (1723) illustre bien la localisation privilégiée des noyaux villageois à proximité des cours d'eau. Ceux-ci sont bordés de prairies plus ou moins marécageuses. De petits boisements ponctuent les vallées et les terres cultivées occupent les interfluvies. Comme sur la carte de Ferraris (un demi-siècle plus tard), le paysage est essentiellement représenté en vue des mouvements et des marches des armées. Les ponts, gués, chaussées, grands chemins, bois et terres labourables, plans des villes, bourgs et villages avec contour des constructions sont indiqués avec précision. L'extrait montre la chaussée romaine établie sur la ligne de partage des bassins de l'Escaut et de la Meuse.



Les paysages ruraux au 18^e siècle

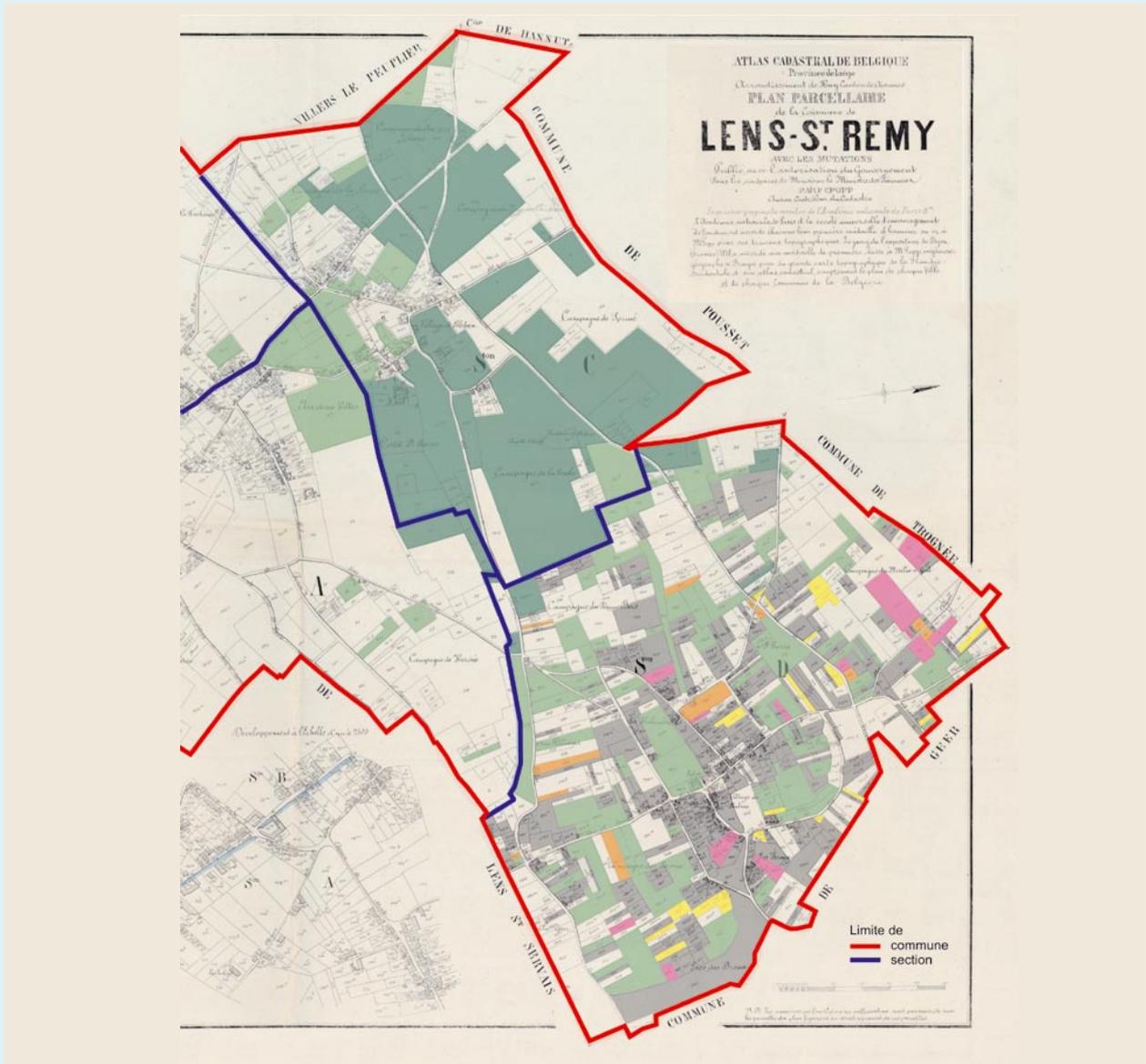
Une longue accalmie politique favorise la reprise économique qui s'amorce au début du 18^e siècle. Mais le système de culture avec jachère et la vaine pâture qui lui est associée constituent un frein à l'amélioration de la production agricole. A côté des travaux agricoles et des activités artisanales traditionnelles, comme la meunerie, l'extraction de marne... quelques fabriques donnent du travail localement : couteaux à Gembloux, chapeaux dans la basse vallée du Geer où le travail de la paille procure en outre un revenu d'appoint à celui de l'agriculture.

La circulation et le transport sont facilités par la construction de quelques chaussées pavées que de longs alignements d'arbres signalent à l'horizon (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 19). Elles relient essentiellement les grandes villes situées au nord et au sud. Ainsi, deux chaussées partent de Louvain, l'une (située en grande partie en dehors de l'ensemble paysager) vers Liège et l'autre vers Namur. Une troisième chaussée relie Bruxelles et Charleroi. Nivelles s'y raccorde par des « bras de chaussées » dont un mène à Namur.



Source : carte de Ferraris, Celle 152 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Cet extrait de la carte de Ferraris met en évidence le contraste entre les terres de culture et la couronne remarquablement délimitée, plus ou moins étendue, des lieux d'habitat. Ceux-ci rassemblent des bâtiments agricoles (dont certains de grandes dimensions comme à Seraing-le-Château) et de modestes habitations. Généralement non jointives, ces constructions sont entourées de parcelles de vergers bordées de haies qui les protègent et isolent le bétail des terres. Quelques prairies occupent les confins du village ou s'étendent dans le fond humide des vallées. De nombreux chemins sillonnent la campagne, ponctués de ces éléments verticaux, comme un bouquet d'arbres abritant une chapelle ou signalant un carrefour.



Source : C. Vandermotten, C. Neuray et Q. Rombaux, d'après l'Atlas cadastral parcellaire de la Belgique de P.-C. Popp (plan parcellaire et matrice cadastrale de la commune de Lens-Saint-Remy), collection Société royale belge de Géographie.

Pour l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon, qui connaît une certaine stabilité des propriétés et des exploitations agricoles, le plan Popp (cadastre belge établi entre 1842 et 1879) donne une bonne image de la situation à la fin du 18^e siècle. Sur cet extrait de la commune de Lens-Saint-Remy, l'opposition entre les grands et les petits propriétaires apparaît clairement dans le parcellaire.

Les premiers (deux d'entre eux appartenant à une même branche familiale sont représentés en vert) possèdent presque tout le finage de Blehen et les grandes parcelles d'Abolens. Pour ce village, les parcelles de trois familles de petits cultivateurs (couleurs jaune, orange, rose) sont distinguées parmi les nonante autres exploitants (en gris). La dispersion de leurs petites parcelles dans les différentes parties du finage témoigne du système de l'assolement triennal et de la nécessité d'avoir au moins une pièce de terre localisée dans chaque sole. La forme souvent allongée traduit les partages successoraux, la division s'effectuant dans le sens de la longueur.

Dans le paysage, étant donné l'absence de clôture, le dessin du parcellaire au sein des soles n'est pas perceptible. Par contre, la présence d'un plus grand nombre de petits cultivateurs se traduit dans le noyau villageois par les nombreux bâtiments de petites fermes aux côtés des mesures des journaliers* et des manouvriers*.

Le maintien de grandes parcelles dans le finage d'origine seigneuriale, qui subit moins les partages successoraux, a favorisé la continuité d'exploitations agricoles de grandes dimensions, comme à Blehen.

Les censes

Des silhouettes monumentales en brique, rassemblant des bâtiments imposants en un quadrilatère fermé autour d'une cour, se rencontrent en très grand nombre dans l'ensemble paysager. Trônant au milieu de leurs terres ou signalées par de grands murs et d'énormes toitures dans les villages, elles semblent exister depuis très longtemps. Pourtant, c'est seulement au 18^e siècle que la plupart de ces censes ont été construites, parfois au départ d'un noyau du 17^e siècle ou même d'un habitat seigneurial plus ancien. Leur évolution s'est ensuite poursuivie au cours des siècles afin d'adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de vie et d'exploitation (croissance du cheptel et mécanisation des activités).

Bien souvent, les censes correspondent à la fin du couple caractéristique du château et de sa ferme d'exploitation. Les deux fonctions, agriculture et habitation de plaisance, se séparent désormais plus nettement. Les châteaux entourés de jardins, de vergers et de parcs arborés, qui tout à la fois les dissimulent et les signalent aux regards, sont également très nombreux dans l'ensemble paysager, particulièrement vers sa bordure sud.



La ferme de Wahenges, classée patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, est un exemple remarquable des ensembles du 18^e siècle. Implantée aux sources d'un vallon affluent de la Grande Gette, elle fut le siège d'exploitation d'une grande abbaye (Averbode, dès le 12^e siècle). Le blanchissement des murs à la chaux confère une belle unité aux matériaux, brique et calcaire gréseux de Gobertange, recouverts de toitures d'ardoises. Il y a peu de percements extérieurs : toute la vie agricole est organisée autour de la cour intérieure.

Le voisinage de l'église et d'une grande ferme, ancien siège d'une exploitation domaniale, est caractéristique de beaucoup de villages de l'ensemble paysager (ici, la ferme de l'Abbaye à Juprelle, transformée au 19^e siècle).



Cultures industrielles et mécanisation aux 19^e et 20^e siècles

C'est au cours du 19^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, qu'une série de changements se répercutent sur les paysages de l'ensemble paysager.

Le tournant des 18^e et 19^e siècles correspond à la fin de l'Ancien régime, auquel étaient liés les droits seigneuriaux, et à la confiscation des biens ecclésiastiques. Dans l'ensemble paysager, ces propriétés sont très importantes. Mais leur vente, même à bas prix, ne modifie pas beaucoup la répartition inégale de la propriété : le plus souvent, elles sont acquises par des personnes fortunées, fonctionnaires, commerçants ou financiers, habitants des villes. D'une manière générale, grâce à la hausse du prix des céréales, la première moitié du 19^e siècle est une période de relative prospérité pour les grandes fermes céréalières. Leur exploitation reste confiée à un petit groupe de fermiers aisés, les censiers, dont dépendent de nombreux domestiques et ouvriers agricoles et de petits paysans qui y trouvent un complément de revenus lors des grands travaux de la moisson et du battage du grain.

Le poids des traditions reste fort dans une vie basée sur l'autoconsommation et la vente des surplus. Entamée au 18^e siècle, l'amélioration des rendements de l'assolement classique se poursuit grâce à l'alternance de céréales et de plantes enrichissantes pour le sol telles que le trèfle, utilisé comme fourrage pour le bétail. Ce dernier est en effet nourri à l'étable car les possibilités de pâturage se réduisent aux prairies de fauche et à celles situées à proximité immédiate des exploitations. Le fumier, devenu plus abondant suite à l'augmentation du cheptel, est un élément essentiel de l'association culture et élevage. Il est fourni par des bovidés mais aussi, dans les plus grandes exploitations, par des chevaux. Ces animaux sont surtout utiles pour le transport par attelage. Les chemins sont améliorés par élargissement et empiérement. Ils complètent le réseau des grandes chaussées et relient les petites villes qui centralisent les activités commerciales.



Photographie ancienne : collection privée.

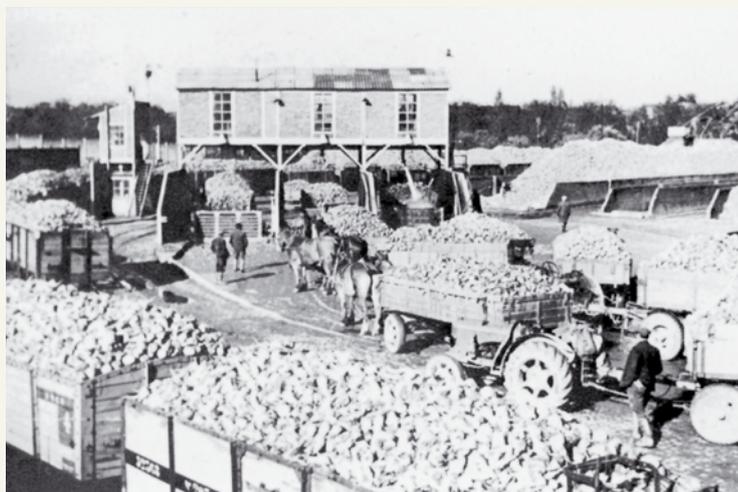
Les campagnes connaissent une grande activité, rythmée par le calendrier agricole. Ici, récolte de la moisson sur les champs de la famille Dumont de Chassart. Au début du 19^e siècle, cette famille a fondé à Wagnelée (Les Bons Villers) un important complexe agro-industriel qui comprendra une sucrerie, une distillerie de grains, une malterie et une fabrique de levure. A la fin du siècle, le domaine compte plusieurs fermes qui exploitent plus de 1 400 hectares, dont 400 de cultures de betterave.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, une nouvelle culture, liée à la très bonne qualité des sols, devient caractéristique des bas-plateaux limoneux : c'est la culture de la betterave dite sucrière. L'extraction du jus de sa racine, riche en saccharose, est à la base de la fabrication d'un nouveau sucre qui remplace le sucre de canne dont l'importation a été bloquée sous le régime français (blocus continental de Napoléon en réaction au blocus naval britannique des ports de l'Atlantique). La culture de la betterave est surtout favorisée, dans le cadre national belge, par la création de nombreuses sucreries et l'octroi de primes qui incitent les fermiers à lui consacrer des superficies de plus en plus grandes. Elle s'intègre aussi dans la constitution progressive de sociétés agricoles et industrielles, aux mains de quelques grands propriétaires entrepreneurs.

L'industrie est en pleine croissance, tant au nord qu'au sud de l'ensemble paysager, à Bruxelles et dans les bassins miniers centrés sur Liège et Charleroi. Les investissements de capital se détournent progressivement de la terre. Les industries chimiques et métallurgiques produisent des engrais et des outils en fer et en acier.

L'utilisation des engrais introduit une modification importante dans les paysages car elle permet la suppression de la jachère. Une surface plus grande est alors réservée aux prairies permanentes qui s'étendent désormais au pourtour des villages. Cette couronne herbagère se développe surtout à la suite de la crise de 1880 quand l'ouverture du marché aux céréales étrangères, moins coûteuses, provoque l'effondrement du revenu lié à la culture des céréales. Elle atteindra son extension maximale vers le milieu du 20^e siècle. Les sous-produits de la culture de la betterave, comme les collets et les pulpes, permettent de nourrir le bétail à l'étable pendant l'hiver. L'élevage bovin se développe, destiné à la production du lait et du beurre mais aussi de la viande en ce qui concerne les plus grandes exploitations. Ces denrées sont vendues sur les marchés régionaux pour la consommation locale et celle des villes et agglomérations industrielles.

Le processus de mécanisation de la traction animale est réellement déclenché par la crise de 1880. Les grands espaces cultivés qui nécessitent beaucoup de main d'œuvre, tant pour les céréales que pour les betteraves, sont propices à la généralisation de machines agricoles, comme la charrue brabant double réversible qui permet de labourer vite et bien, des semoirs, des faucheuses... Dans un premier temps, les ouvriers agricoles trouvent encore du travail grâce à l'effervescence d'activités liées à la transformation des produits agricoles et à l'exploitation du sous-sol : moulins, brasseries, sucreries, râperies (lieu d'extraction du jus de betterave), toileries – le lin est cultivé dans la partie ouest de l'ensemble paysager – briqueteries, tuileries, fabriques d'engrais...



Photographie ancienne : dans C. Wirtgen-Bernard et M. Dusart, Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui en Pays de Liège, Pierre Mardaga éditeur, www.mardaga.be (1981).

L'industrie sucrière est une activité saisonnière ; la « campagne betteravière » et la fabrication du sucre couvrent la période de fin septembre à décembre. Ici, déchargement des betteraves à la Raffinerie Notre-Dame (Oreye) en 1950. Les lourds chariots tirés par des attelages de chevaux côtoient la traction motorisée. C'est l'époque charnière à partir de laquelle les tracteurs vont définitivement s'imposer.

Cette expansion est soutenue par le développement du réseau de chemin de fer et de raccordements privés qui permettent le transport plus aisé des produits. Mais elle ne suffit pas à fournir suffisamment de travail pour la population toujours en pleine croissance. Les agglomérations industrielles par contre sont très demandeuses et attractives grâce à des salaires comparativement plus sûrs et plus élevés que ceux des travaux agricoles. La création, dans la seconde moitié du 19^e siècle, de nombreuses lignes de chemin de fer vicinal qui irriguent les campagnes permet les déplacements journaliers.

L'habitat villageois

Dans les villages, les transformations qui accompagnent ces changements sont importants. Le 19^e siècle est particulièrement marqué par une croissance de la population. Le niveau de vie s'améliore, accompagné d'une meilleure hygiène. Les petites et moyennes fermes, qui étaient encore bien souvent en matériaux périssables, sont solidifiées, agrandies ou reconstruites et des petites dépendances sont ajoutées. La fabrication de la brique quitte le mode artisanal et saisonnier. Produite en plus grande quantité et moins coûteuse, la brique industrielle de teinte rouge foncé se généralise. La pierre est aussi utilisée si le matériau est disponible sur place. Les couvertures en paille de seigle sont progressivement remplacées par des tuiles.



Photographie ancienne : E. Rahir, collection Société royale belge de Géographie.

Vue de Huccorgne (Wanze) à la fin du 19^e siècle. Le village s'étage sur un bas de versant dans la vallée de la Meuse. Le contraste est grand entre le presbytère (entouré d'un grand mur en contre-haut de l'ancienne église) et les petites bâtisses. L'une d'entre elles, au volume bas, étroit et allongé porte encore une couverture de chaume. Tout cet ensemble, les chemins, le bâti avec ses abords enclos de petites cours, potagers et pré-vergers, s'intègre dans une auréole villageoise assez aérée.

Les églises sont souvent agrandies ou reconstruites au 19^e siècle, époque à laquelle les écoles et maisons communales sont bâties. Les petites habitations des ouvriers agricoles n'ont pas subsisté mais de nouvelles maisons ouvrières sont construites, plus nombreuses à proximité des fabriques et aux bordures de l'ensemble paysager, plus proches des foyers industriels. Les noyaux villageois se densifient ainsi progressivement. Une certaine concentration du bâti, avec mitoyenneté, est même atteinte dans l'est de l'ensemble paysager tandis que dans la partie ouest, qui a connu une émigration, il reste plus d'espaces libres au sein du périmètre villageois.

Au sein d'un grand nombre de noyaux villageois, les bâtiments des anciennes exploitations agricoles de taille plus modeste s'ajoutent aux censes et rythment encore les perspectives. Les très petites fermes sont rares : la plupart n'ont pas subsisté, d'autres ont été profondément transformées à des fins résidentielles.



A Villers-l'Évêque (Awans), plusieurs fermes clôturées, avec entrée charretière dans leurs hauts murs, sont insérées dans un bâti mitoyen.

A Seraing-le-Château (Verlaine), de hauts pignons joints par des murs et grilles de clôture peu élevés forment une enfilade. Vers le bas de la rue, des fermes plus importantes sont assez rapprochées.



A Abolens (Lens-Saint-Rémy), les pignons et les annexes de ces petites fermes, aux briques parfois blanchies, alternent. Les volumes bas s'insèrent dans le cadre arboré et herbager de l'auréole villageoise peu dense.

Les évolutions contemporaines

Dans l'après-guerre, les Plateaux brabançon et hesbignon, comme toute la Wallonie, entrent dans une période de changements accélérés. Ces derniers modifient sensiblement les paysages ruraux. Bien que la trame historique transparaisse encore, les pressions économiques liées au contexte international et les nouveaux modes de vivre et d'habiter redessinent les lieux.

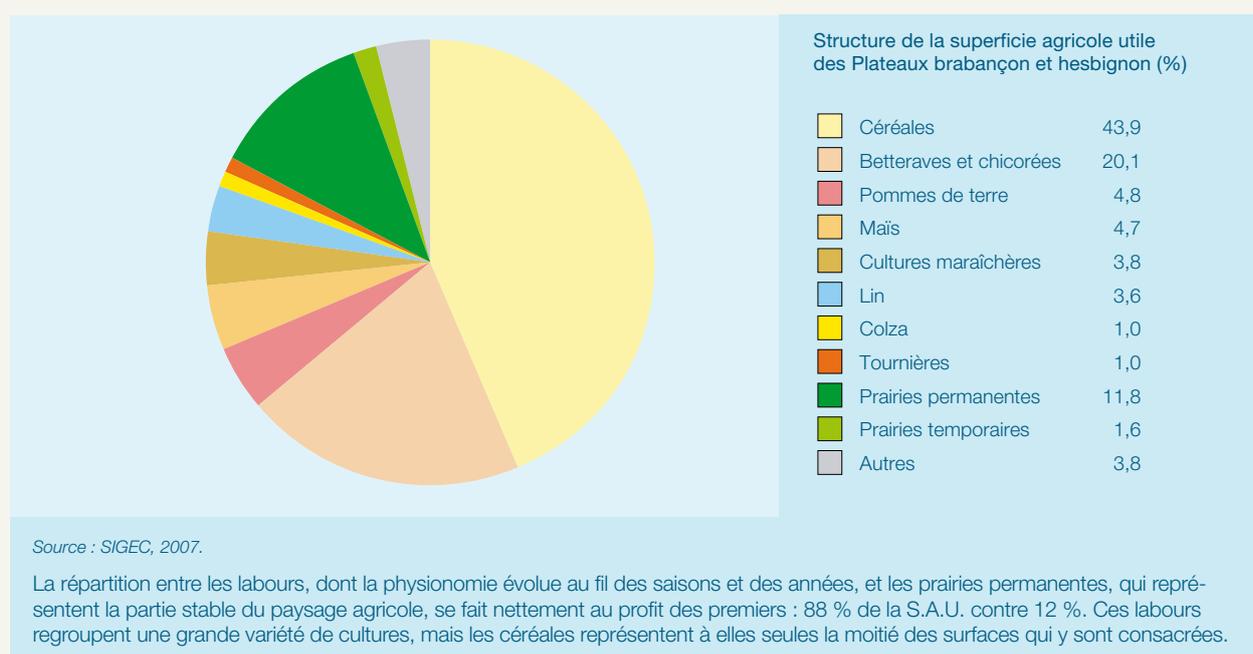
Avant de présenter les paysages actuels en détail, deux évolutions contemporaines, aux répercussions marquantes dans les Plateaux brabançon et hesbignon, sont commentées plus spécifiquement. Elles concernent l'agriculture et l'urbanisation.

L'agriculture : la mondialisation à l'œuvre sur la trame historique locale

L'activité agricole occupe la majorité du sol de l'ensemble paysager et conditionne ses paysages et toute l'image du territoire. La richesse des terres permet aujourd'hui une diversification des productions qui répond à une demande en constante évolution. Les changements techniques, économiques, politiques... qui affectent le secteur agricole se traduisent dans des modifications des cultures, du parcellaire, de la taille des exploitations... autant de composantes perceptibles dans le paysage.

Une grande variété de productions

Situé en majeure partie en région agricole limoneuse, l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon se caractérise par des sols de très bonne aptitude agronomique et une occupation du sol dominée par les labours. La surface agricole utile (S.A.U.*), c'est-à-dire le territoire consacré à la production agricole, est de 133 200 hectares, soit les trois quarts du territoire.



La région agricole limoneuse a conservé une part importante de cultures de céréales (37 %) et cette part est encore supérieure au sein de l'ensemble paysager où elle atteint 44 % (58 500 hectares). Il s'agit donc bien de la production agricole la plus caractéristique. Dans l'ensemble paysager, on cultive essentiellement le froment d'hiver qui occupe 78 % des surfaces céréalières, soit plus du tiers des terres cultivées. L'orge d'hiver, appelé également escourgeon, est la deuxième céréale importante (16 % des céréales, 7 % de la S.A.U.). Les céréales plus rustiques, aux rendements plus faibles, telles que l'avoine, le seigle ou encore l'épeautre sont marginales de nos jours (moins de 10 %).



La Hesbaye a de tout temps valorisé ses excellents sols en cultivant un produit central dans l'alimentation humaine ouest-européenne : la céréale, ce qui lui valut la dénomination de « grenier à blé de la Belgique ».

La terre limoneuse et le climat tempéré sont aussi propices aux betteraves et à la chicorée, dont les aspects paysagers sont assez similaires. Conjointement, ces cultures occupent un cinquième de la superficie agricole utile de l'ensemble paysager. A elle seule, la betterave sucrière représente près de 17 % de la S.A.U. en 2007.



Semées en mars, les betteraves marquent le paysage de leur grande étendue verte jusqu'en automne, contrastant avec les céréales moissonnées dès fin juillet. Une fois récoltées, les betteraves sucrières sont temporairement stockées en gros tas en bordure de parcelle agricole avant d'être conduites vers les industries de transformation (râperies ou sucreries). A la râperie, le jus sucré est extrait des racines avant d'être envoyé, ici par pipeline, à la sucrerie.

L'élevage constitue une production agricole en croissance. L'élevage bovin d'engraissement est prépondérant dans l'ensemble paysager. L'intensification des productions bovines (notamment en stabulation*) a entraîné une augmentation de la charge en bétail*. Dans le paysage, l'élevage est en lien direct avec près d'un cinquième de la S.A.U. au travers des terres qui sont consacrées à l'alimentation du cheptel. Ainsi, les prairies permanentes couvrent 12 % de la S.A.U. D'autres parcelles sont affectées aux fourrages*, principalement au maïs d'ensilage* qui occupe 5 % de la S.A.U. (le maïs cultivé pour son grain est très peu représenté). Ces superficies sont suffisantes pour marquer les paysages dès que les plants atteignent une hauteur de près de deux mètres, c'est-à-dire du mois de juillet jusqu'à la récolte en octobre. En outre, pour alimenter leur bétail, certains producteurs cultivent des céréales et/ou ont recours aux pulpes des betteraves traitées à proximité.



Dans le secteur de l'élevage, quelques exploitations plus spécialisées (avicoles, porcines) se sont développées de manière éparse depuis la fin des années 1990.

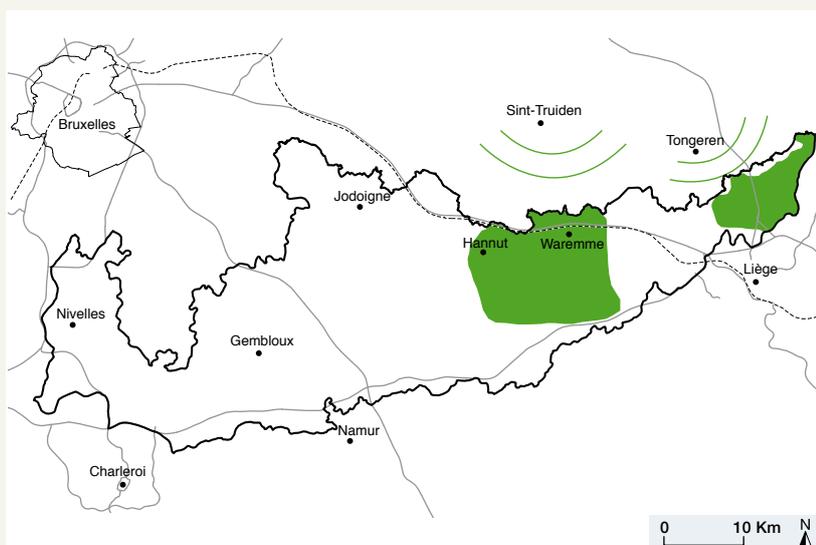
L'exploitation porcine se reconnaît par les silos de stockage des farines qui servent à nourrir les animaux (Lincint).



Les prairies ont, elles aussi, connu des évolutions. Leur superficie a progressivement été grignotée ces dernières années au profit de l'urbanisation, la plupart d'entre elles étant localisées à proximité des espaces habités. Certaines ont été labourées et réaffectées à d'autres cultures dont notamment, dans le cas des prairies humides, aux peupliers. Les prairies qui subsistent sont situées principalement sur les pentes et dans les fonds des vallées. Elles sont moins propices aux cultures du fait des difficultés du travail motorisé sur les terrains pentus ou du caractère plus humide des sols alluvionnaires de vallée.

La qualité des sols de l'ensemble paysager permet une grande diversité de cultures, dont celles de fruits et légumes. Deux régions se distinguent pour leurs superficies plus importantes de fruitiers (voir carte), essentiellement des pommiers et des poiriers. Les cultures maraîchères se rencontrent dans tout l'ensemble paysager, mais sont particulièrement importantes près du village de Geer, en lien avec la présence d'une usine de surgélation de légumes et d'un réseau d'irrigation construit lors du remembrement des terres. Il s'agit en majorité de cultures de petits pois, haricots verts, carottes et épinards destinés à la conserverie. Près de Remicourt également, les cultures de carottes sont nombreuses, menées par les agriculteurs de la coopérative de l'Yerne.

Les productions maraîchères et fruitières ont été touchées par l'intensification globale qu'a connue l'agriculture. L'irrigation permet d'obtenir chaque année deux récoltes successives de légumes sur une même parcelle. Les cultures fruitières actuelles sont des plantations de basses tiges de plus en plus spécialisées. Ces nouveaux vergers, d'aspect très différent d'autrefois, prennent parfois place au sein même des labours, alors que les vieux vergers de hautes tiges se localisaient dans l'auréole villageoise sous forme de prés-vergers, où le bétail pâturait à proximité de la ferme (ce qui en facilitait la surveillance). Il demeure toutefois des exploitations maraîchères et fruitières moins intensives, dont certaines pratiquent la vente directe. Elles concernent souvent des cultures de fruits et de légumes difficilement mécanisables, demandant donc plus de main-d'œuvre comme les potirons ou les fraises.



Deux régions comportent une proportion importante de vergers. La première se situe à l'ouest de la vallée de l'Yerne et au sud de Saint-Trond, ville bien connue pour sa criée aux fruits. La deuxième est localisée à l'extrême est de l'ensemble paysager, influencée historiquement par la proximité de l'agglomération liégeoise qui constituait un débouché important et par le voisinage du Pays de Herve, à l'est, spécialisé précocement dans ce type de production.

Les vergers au sein de l'ensemble paysager

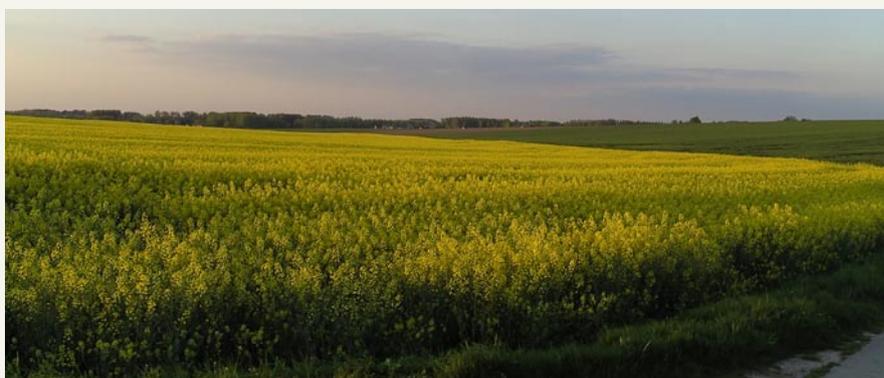
- Zone de plus grande concentration de vergers
- ~ Influences flamandes : villes aux plus grandes concentrations de vergers



A Geer, la culture de choux se marque dans le paysage par sa teinte bleuâtre.

A Omal, l'irrigation par aspersion est pratiquée pour certaines cultures de légumes. L'eau est puisée dans la nappe phréatique située dans les craies ou provient de l'usine de surgélation de légumes de Geer, qui met à disposition des agriculteurs les eaux utilisées pour le conditionnement des légumes, préalablement à la surgélation.

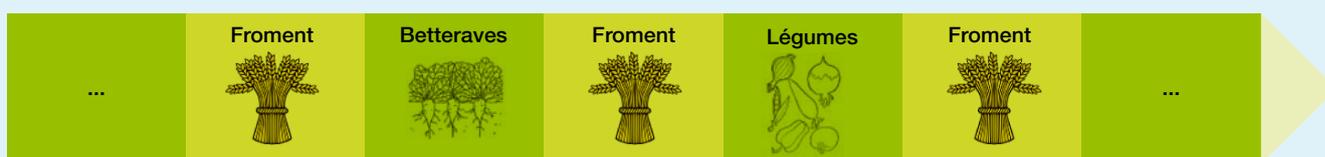
Si les vergers sont implantés pour de nombreuses années au même endroit, ce n'est pas le cas des autres cultures qui se succèdent sur une même parcelle aux fils des ans. Le choix de l'agriculteur quant aux cultures à semer détermine les textures et couleurs des paysages. Ce choix dépend d'une série de facteurs en constante évolution et parfois difficiles à prévoir : les successions culturales, les prix du marché, la Politique Agricole Commune, l'Organisation Mondiale du Commerce... Tout récemment, les débouchés agricoles se sont diversifiés avec la demande en agrocarburants, produits à partir de matériaux organiques renouvelables et non fossiles. En concurrence avec leur habituel débouché alimentaire, les betteraves et le froment peuvent dorénavant être vendus pour la production d'éthanol et le colza peut être utilisé pour la production d'agrocarburant. Il est fort probable que ce nouveau créneau influence les choix futurs des agriculteurs.



D'avril à mai, les cultures de colza se repèrent facilement dans le paysage par le jaune des fleurs. Un effet paysager très proche est obtenu, mais en automne, par les cultures de moutarde, plante de la même famille utilisée comme engrais vert. Le colza occupe 1 % de la S.A.U. de l'ensemble paysager.

Une rotation qui « ne tourne plus rond »

La rotation culturale correspond à une alternance de cultures se suivant régulièrement, dans un ordre toujours identique, sur une même parcelle. Elle présente plusieurs avantages : elle contribue à rompre le cycle vital des organismes nuisibles aux cultures et celui de certains adventices* ; elle permet aussi une amélioration des caractéristiques physiques du sol. La rotation n'est possible que lorsque les espèces végétales présentes sur l'exploitation évoluent peu en nature et en surface. Ce fut le cas très longtemps et la rotation triennale « betterave, froment, escourgeon » était largement pratiquée dans l'ensemble paysager. Parfois, l'agriculteur variait un peu et remplaçait l'escourgeon par une culture de légumes ou de lin. Ces cinquante dernières années, de nouvelles cultures, comme la pomme de terre, la chicorée, le maïs d'ensilage et les légumes, se sont développées essentiellement aux dépens de l'escourgeon. On assiste, en outre, à la forte fluctuation des surfaces consacrées aux différentes cultures. Les rotations « classiques » se font plus rares. La plupart des agriculteurs veillent cependant à varier d'année en année les cultures pratiquées sur une parcelle. On parle alors de « succession culturale ».



La succession culturale la plus pratiquée actuellement dans l'ensemble paysager est celle qui alterne le froment et les autres cultures (betteraves, légumes, chicorées à inuline, pommes de terres, maïs d'ensilage...), en faisant revenir celles-ci au maximum tous les quatre ans.

L'intensification de l'agriculture

Après la Deuxième Guerre mondiale, dans un contexte de production insuffisante, la Communauté Economique Européenne veut assurer son autosuffisance alimentaire et met sur pied la Politique Agricole Commune (P.A.C.) en 1962. Les aides financières à la production, octroyées aux agriculteurs dans le cadre de cette politique, ainsi que les importantes évolutions techniques (motomécanisation, utilisation d'engrais minéraux, sélection de variétés et de races de plus en plus productives) induisent une mutation profonde du monde agricole, avec l'augmentation sans précédent de la productivité et de la production. En ce qui concerne les rendements, celui du blé d'hiver par exemple passe de 20 quintaux à l'hectare en 1930 à 85 quintaux en 1980 : il fait plus que quadrupler ! Simultanément, la taille des exploitations s'accroît tandis que les plus petites exploitations ne cessent de disparaître. En outre, la taille moyenne des parcelles a augmenté : elles sont plus facilement exploitables par les machines agricoles modernes. Depuis l'après-guerre, les agriculteurs cherchent volontairement à regrouper autour de leur exploitation leurs parcelles que le système d'assolement triennal avait dispersées. Le remembrement légal organise et optimise ces restructurations foncières. Progressivement, les exploitations se spécialisent et ciblent leur mécanisation. Les productions elles-mêmes évoluent pour s'adapter aux demandes du marché, avec des spécialisations régionales.

Face à une agriculture beaucoup plus technique, plus spécialisée et plus mécanisée, les intermédiaires de l'agriculture se multiplient. En amont, des firmes spécialisées fournissent les semences, les engrais, les désherbants et autres produits phytosanitaires ainsi que les machines agricoles. En aval, des firmes agroalimentaires transforment, conditionnent et/ou commercialisent. Ainsi, un nombre assez important de producteurs sont en contrat avec des centrales d'achat (grande distribution ou grossistes).



En l'espace d'un demi-siècle, l'agriculture s'est intensifiée. Cette évolution n'a pu se faire sans l'appui d'une mécanisation poussée.



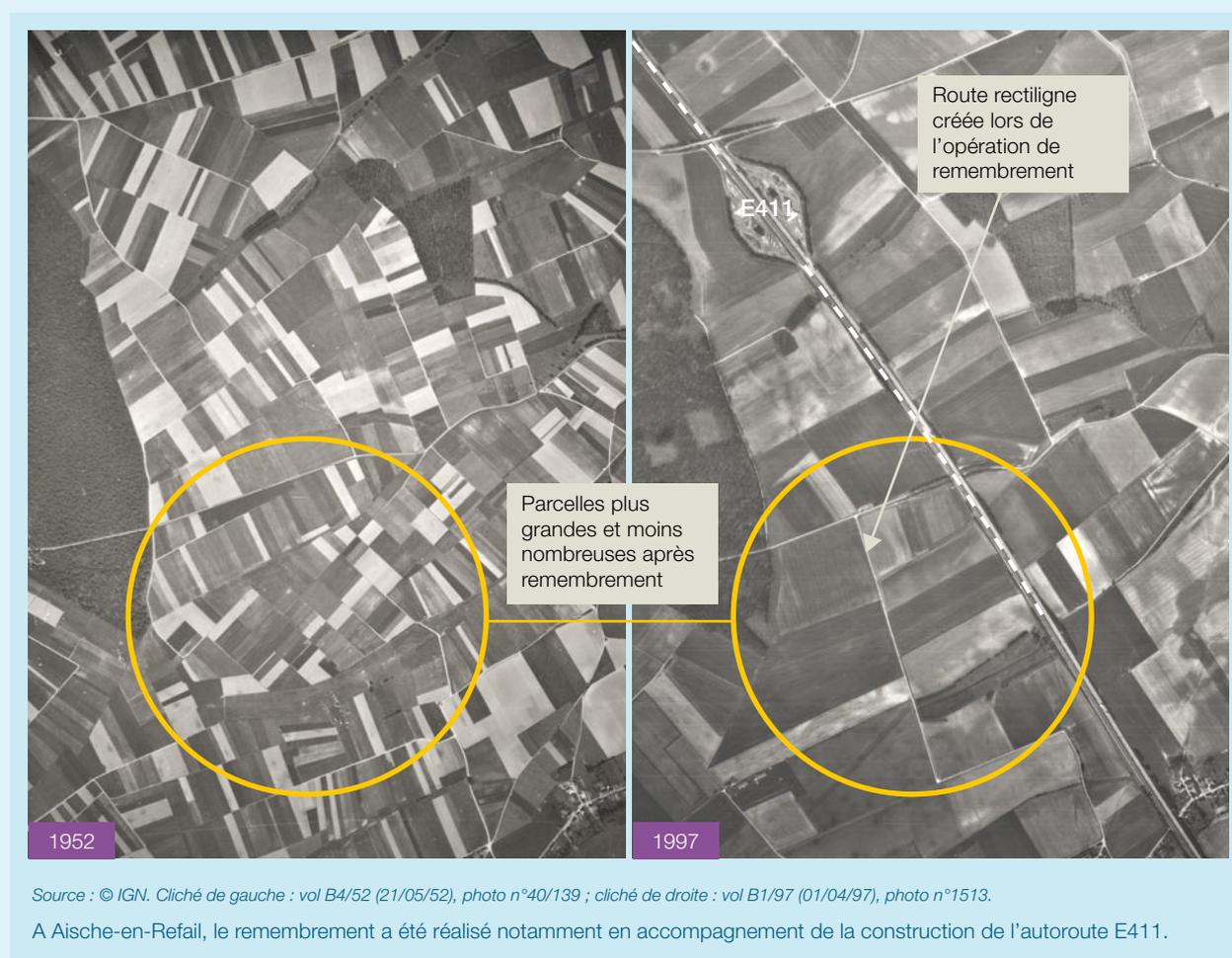
Beaucoup d'agriculteurs vendent leurs récoltes de céréales à des entreprises spécialisées. Celles-ci jouent le rôle d'interface entre l'agriculture et les industries. Elles achètent les céréales, les stockent dans d'imposants silos, les revendent aux différentes filières concernées et, en plus, vendent des engrais et des produits phytosanitaires (Isnes).

Le remembrement

De quoi s'agit-il ?

Le remembrement rural est une opération d'amélioration foncière visant la rationalisation du parcellaire agricole dans une perspective de diminution des coûts d'exploitation. Dans le cadre d'un échange généralisé entre agriculteurs, le remembrement restructure le parcellaire en vue d'obtenir des parcelles de grandes tailles, à périmètre régulier, facilement exploitables par des engins agricoles modernes, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'un accès autonome.

Les remembrements s'accompagnent bien souvent de travaux connexes, destinés à favoriser l'efficacité de l'agriculture : création et amélioration de voiries, travaux de bonification foncière et de génie hydraulique comme la construction de bassins d'orage, le drainage de parcelles ou encore des travaux d'irrigation.

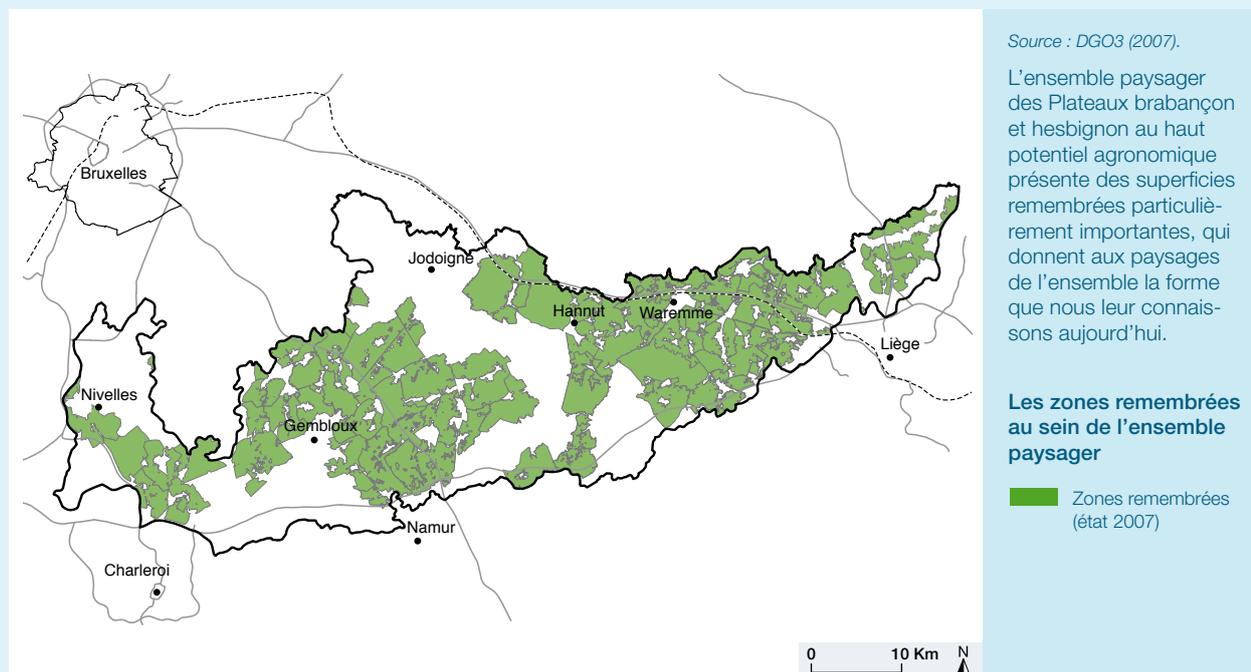


Quelques repères historiques...

En Belgique, les opérations de remembrement débutent dans les années 1950. Pendant une vingtaine d'années, leur logique est essentiellement productiviste, ce qui a des conséquences défavorables sur le paysage et l'environnement. Bon nombre d'éléments végétaux en bordure des anciennes parcelles et des chemins disparaissent. Les fonds humides sont parfois asséchés pour accroître leur productivité. En outre, la disparition des petites parcelles modifie l'échelle du maillage du parcellaire, changeant ainsi la trame de base du paysage.

En 1970, une nouvelle législation visant à réduire les conséquences négatives des opérations de remembrement entre en vigueur. Elle élargit l'opération à un aménagement foncier rural plus global et plus intégré dépassant le stade des seuls objectifs de productivité agricole. Dorénavant, les composantes agronomiques, écologiques et paysagères sont à évaluer préalablement à toute opération de remembrement, dans le cadre d'une « évaluation des sites ». Cependant, l'objectif d'amélioration foncière restant prioritaire, les enjeux paysagers, parfois difficiles à concilier, passent encore souvent au second rang.

La loi de 1978, quant à elle, permet d'accélérer les opérations de remembrement pour les faibles superficies en favorisant leur remembrement à l'amiable. Cette formule ne concerne cependant que de très faibles superficies dans l'ensemble paysager.



Les remembrements aujourd'hui ?

Depuis 2002, toute opération de remembrement est soumise à une évaluation préalable des incidences sur l'environnement. Cette procédure permet d'identifier clairement les enjeux et les rôles alternatifs du remembrement qui désormais s'opère souvent suite à la construction d'une nouvelle infrastructure de communication. Ainsi, outre son rôle agricole, il peut porter une attention particulière à certaines thématiques : l'érosion, les inondations, le paysage... Indépendamment des procédures organisées, la diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations conduit à une extension des superficies de ces dernières et, très souvent, à des regroupements d'initiative des parcelles par les agriculteurs.



A Lincet, le remembrement est en cours de finalisation (2008). Bientôt, certains chemins disparaîtront au profit de nouveaux, construits selon un objectif de réalisation d'un réseau de mobilité douce. Dans cette optique, un revêtement bi-bande en béton a été choisi pour les nouveaux chemins. Ralentissant le trafic, ce type de revêtement offre une plus grande sécurité aux cyclistes et piétons. Il a en outre des impacts plus restreints sur le paysage et la faune que les chemins bétonnés.

Les conséquences de l'intensification de l'agriculture sur le bâti rural

Les évolutions structurelles de l'agriculture touchent également le bâti agricole et les villages. Les plus petites exploitations sont les premières concernées car leur maintien les contraint à de lourds investissements. Aussi leur nombre diminue de manière drastique, souvent à l'occasion du départ à la retraite des exploitants. Les grandes censes connaissent des problèmes de réaffectation de leurs bâtiments. Leurs immenses granges qui servaient autrefois à stocker les gerbes de blé ont été réutilisées dans un premier temps pour abriter le bétail et les machines agricoles, mais actuellement cette fonction est souvent dévolue à de nouveaux hangars annexes. Leur coût de construction, combiné à celui de la conservation des bâtiments anciens, représente une charge financière importante pour l'agriculteur. La conservation n'est dès lors pas toujours assurée.



Trois évolutions du bâti agricole : la transformation en résidence après abandon de l'activité agricole (Ramillies), l'expansion des bâtiments par l'adjonction de volumes techniques (Dommartin) et la création d'un nouveau siège d'exploitation composé d'un hangar moderne et d'une habitation quatre façades (Gérompont).

Depuis quelques années, les industries agroalimentaires connaissent, elles aussi, une concurrence de plus en plus forte les poussant à des restructurations continues. Le secteur sucrier est l'exemple type. Autrefois, les petites sucreries étaient nombreuses dans l'ensemble paysager. Désormais, l'industrie sucrière belge s'articule autour de cinq grandes sucreries (Veurne, Moerbeke-Waas, Tienen, Fontenoy et Wanze) et deux râperies (Leuze-Longchamps et Hologne-sur-Geer).



Temporairement ou définitivement, la râperie d'Hologne-sur-Geer a fermé ses portes début 2009, ce qui pose, entre autres, la question de la réaffectation de tels bâtiments.

Vers une agriculture plus durable et gestionnaire de l'espace rural

L'objectif européen d'autosuffisance alimentaire, fixé dans l'après-guerre, est si bien atteint que, dès les années 1970, l'Union Européenne est confrontée à des excédents de production. Dans les années 1980, plusieurs réformes (quotas de production*, gels des terres*...) tentent de résorber ces effets pervers. Puis, les revenus des agriculteurs diminuant, certains d'entre eux cherchent une diversification dans d'autres modes de production (agriculture biologique), dans des produits agricoles à haute valeur ajoutée (fromageries par exemple), qu'ils valorisent parfois dans des circuits de commercialisation courts, et dans le développement d'autres d'activités en milieu rural.



Si la majorité des agriculteurs de l'ensemble paysager restent spécialisés dans les grandes cultures, des exemples de diversification se manifestent de plus en plus (productions spécialisées en vente directe au consommateur, organisation d'activités à la ferme...). Dans la vallée de la Meuse, certains agriculteurs se spécialisent dans la race limousine. Moins productive que le Blanc-Bleu Belge, cette espèce rustique offre néanmoins des qualités maternelles, de longévité et de facilité d'élevage, diminuant ainsi les coûts et les contraintes d'élevage.

Les excédents de production et les pressions environnementales provoquées par des pratiques agricoles trop intensives motivent une réforme plus profonde de la PAC en 1992, réorientant la politique de soutien financier et intégrant les problématiques environnementales. Depuis, la Région wallonne a renforcé les exigences environnementales minimales (permis d'environnement*, écoconditionnalité*...), incité aux bonnes pratiques agricoles et à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (MAE). Celles-ci conduisent à rémunérer pour leur « service environnemental » les exploitants agricoles qui s'engagent sur base volontaire pour une durée minimale de cinq ans à appliquer une ou plusieurs méthodes telles que la gestion d'éléments naturels comme les haies, les arbres fruitiers, les arbres, les buissons isolés et les mares ; la fauche ou le pâturage plus tardif des prairies, les tournières* herbeuses en bordure de culture et les bandes de prairie extensive. Certaines méthodes ont des effets paysagers déjà perceptibles, comme les bandes herbeuses. Au niveau de l'ensemble paysager, la mesure agri-environnementale la plus importante est la couverture hivernale du sol (MAE 4). Cette mesure contribue à préserver le sol de l'érosion et donc à maintenir sa fertilité ainsi qu'à limiter les risques de coulées boueuses lors des fortes intempéries. Viennent ensuite les mesures «bandes de parcelles aménagées » (9) et « tournières en bordure de cultures » (3a). Cumulées, ces tournières y représentent 1% de la superficie agricole utile. Cependant, de manière générale, on doit bien constater que l'ensemble paysager est proportionnellement moins impliqué dans les mesures agri-environnementales que les autres ensembles.



Dans cette parcelle, outre la diversification qu'elle introduit dans le paysage, la plantation d'une bande de tournesols (bande de couvert annuel - MAE 9a) fournit des ressources alimentaires ainsi que des zones de nidification pour de nombreuses espèces.

Un paysage rural sous influence urbaine

Les espaces ruraux d'aujourd'hui sont marqués par l'urbanisation et les Plateaux brabançon et hesbignon, bordés d'agglomérations importantes, n'échappent pas à ce processus. L'agriculture, en localisation optimale sur les terres limoneuses fertiles, est en concurrence avec les autres fonctions économiques mais surtout avec le développement du bâti résidentiel. Cependant, les dernières années voient apparaître des signes, malgré tout timides, d'un aménagement plus responsable de l'espace.

Des développements résidentiels se diffusant par les voies de communication

L'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon est encadré par les centres générateurs de périurbanisation que sont les agglomérations de Bruxelles, Liège, Charleroi et Namur. Leur influence progresse selon les axes privilégiés des voies de communication, anciennement ferroviaires et aujourd'hui principalement routières. Les routes nationales permettent une diffusion relativement continue, alors que les autoroutes focalisent les développements à proximité de leurs sorties, relativement proches dans notre pays. Auparavant, lors de l'installation du réseau ferroviaire, ce sont les gares qui ont engendré le développement des pôles villageois.



La mise en place des autoroutes, couplées à un réseau dense de nationales, a largement contribué à la diffusion de la périurbanisation. Le train est quant à lui de plus en plus amené à jouer un rôle de premier plan dans les années à venir.

Dans le paysage, l'urbanisation résidentielle se traduit par la multiplication de lotissements de plus ou moins vastes dimensions qui se forment à la périphérie des villages ou des petites agglomérations. Le résultat est une imbrication entre des espaces agraires et des zones résidentielles périphériques. Au fil des ans, ce processus d'étalement gagne des villages de plus en plus éloignés des villes. En effet, la diminution progressive des biens fonciers et immobiliers disponibles depuis les communes centrales vers la périphérie conduit à une hausse progressive des prix. Ce phénomène diffuse de proche en proche à mesure que l'offre se raréfie, et force les ménages à s'installer de plus en plus loin.

Outre les grandes agglomérations périphériques à l'ensemble paysager, quelques pôles urbains secondaires internes comme Nivelles, Gembloux et Waremmes, connaissent – dans une moindre mesure – un phénomène similaire.

Même à l'écart des agglomérations, les marques urbaines se multiplient, bien que le paysage reste globalement rural. Une large majorité de la population exerce désormais une activité et adopte un mode de vie relevant de l'urbain. L'agriculture, bien que marginale en termes d'emplois, reste cependant déterminante dans la formation du paysage.



Ce type d'habitat se rencontre autant en Hesbaye que dans les autres régions du pays. Les nouvelles constructions s'implantent en bordure des villages, sous la forme de rubans le long de la voirie ou sous la forme de lotissements. Ces modes d'implantation, le type d'architecture et les matériaux industriels et standardisés font complètement abstraction des caractéristiques locales des lieux (Obaix).

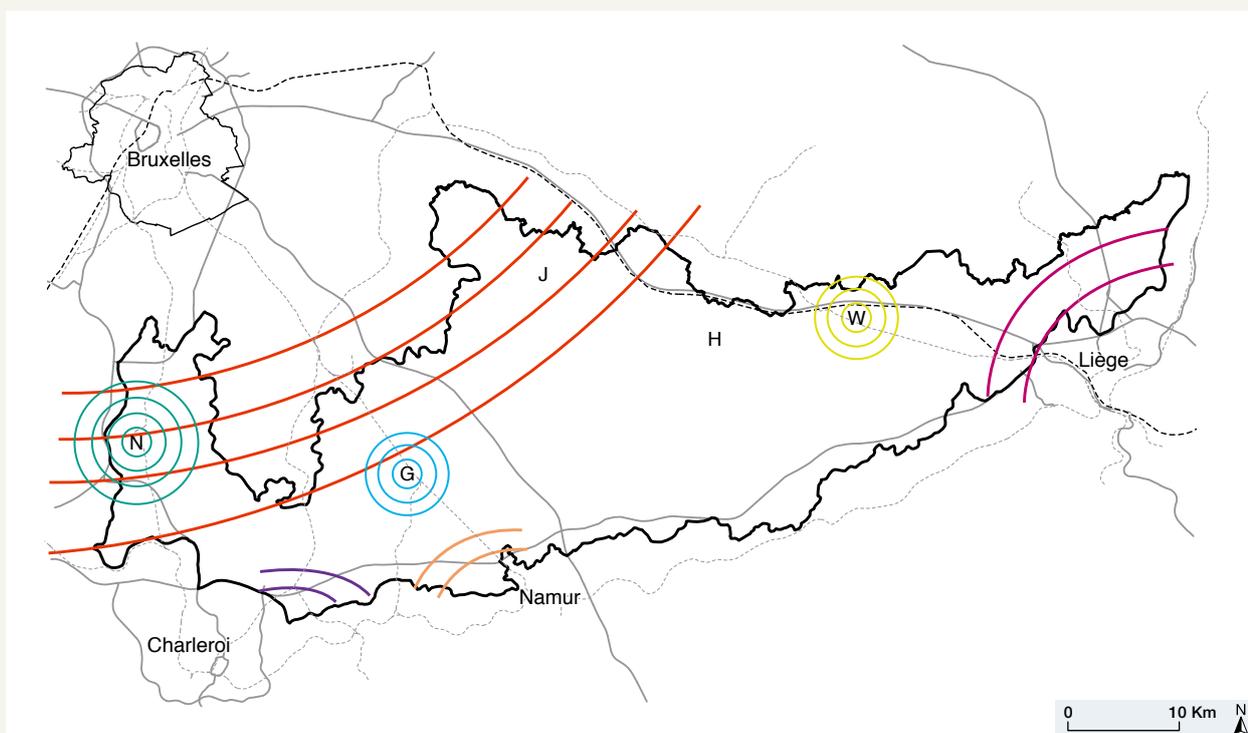
Les jardins d'agrément forment la nouvelle lisière du noyau bâti. La transition entre l'espace agricole et le village se fait de façon abrupte (Houtain-Saint-Siméon).



Ce lotissement récent se situe à l'écart de l'ancien village de Lantremange, directement sur l'embranchement de la nationale N69 avec l'autoroute Bruxelles-Liège, et vient empiéter sur des terres agricoles (Wareme).

La partie ouest de l'ensemble, entre Braine-l'Alleud et Nivelles, porte les marques de la forte pression résidentielle de Bruxelles. De même, au nord, de la forêt de Meerdael à la vallée de la Grande Gette, de nombreuses habitations ont vu le jour en périphérie des villages. Certaines poches ont néanmoins été épargnées, comme au nord de la Néthen (commune de Beauvechain), grâce à la mise en œuvre conjointe de différents outils de planification. L'extrême est de l'ensemble, à hauteur des communes de Awans, Juprelle, Oupeye, Herstal, Ans et Grâce-Hollogne, présente une forte périurbanisation induite par l'agglomération liégeoise.

Au sud, c'est l'influence du sillon sambro-mosan qui se fait ressentir. L'expression la plus affirmée de cette influence est constituée par la densité urbaine de Fleurus observable à la limite sud de l'ensemble. Il s'agit cependant d'une dynamique antérieure aux précédentes et qui a d'autres origines. Elle prend la forme d'un habitat majoritairement ouvrier, qui s'est mis en place dans la première moitié du 20^e siècle sous le dynamisme économique de Charleroi et des activités extractives présentes sur le plateau.



Pressions urbaines engendrées par les agglomérations

Dynamique résidentielle engendrée dans l'ensemble paysager par les pôles majeurs périphériques

- Bruxelles
- Liège
- Namur
- Charleroi

Dynamique résidentielle engendrée par les pôles secondaires internes à l'ensemble

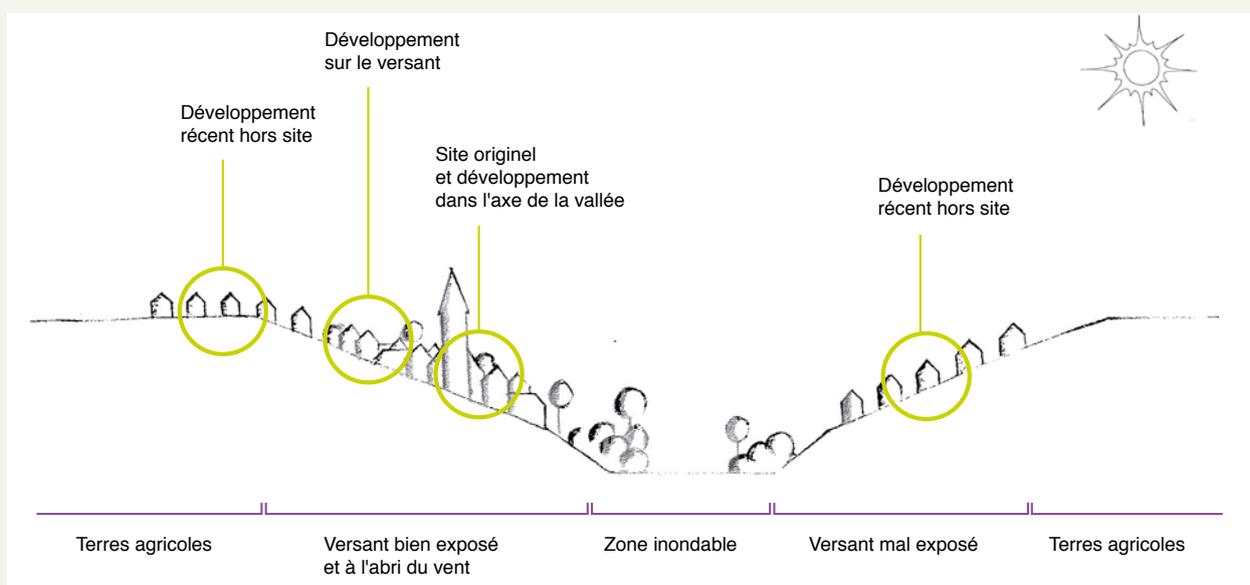
- Nivelles
- Gembloux
- Waremme

Infrastructures de transport

- Autoroutes
- Chemin de fer
- TGV

La pression urbaine engendrée par les agglomérations périphériques à l'ensemble se ressent surtout à ses franges : Bruxelles au nord, Charleroi et Namur au sud, Liège à l'est. Les développements résidentiels récents de la partie centrale sont le résultat de l'influence de pôles secondaires comme Gembloux et Waremme.

A l'échelle locale, la périurbanisation a conduit à l'extension des noyaux d'habitat préexistants. Au sein des Plateaux brabançon et hesbignon, ce sont les vallées qui abritent la plupart des villages et, dans celles-ci, les sites de bas de versant d'adret sont les plus fréquents. Seules deux possibilités d'extension se présentent alors pour ces villages : la plupart se sont développés selon l'axe de la vallée, parfois jusqu'à rejoindre le village voisin ; les autres se sont étendus sur le versant, produisant une silhouette plus étagée. Dans certains cas, ce développement a atteint le plateau et malheureusement empiété sur les terres agricoles exposées au vent.



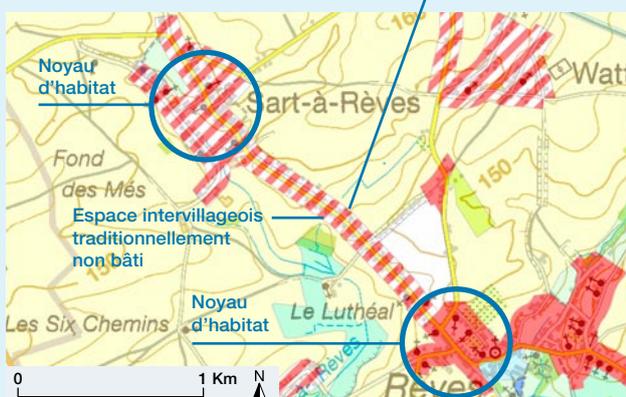
Les sites originels des villages cherchent à optimiser la balance avantages/inconvénients en matière de préservation de terres agricoles, ensoleillement, abri du vent, approvisionnement en eau, abri des inondations. Le bas du versant d'adret est le site qui répond le mieux à ce souci. Dès lors, la vallée constitue un axe préférentiel pour le développement de l'habitat. Quand ce n'est pas ou plus possible, l'habitat colonise les versants voire le plateau.



Un ruban de villas isolées récentes s'impose souvent à la vue en périphérie des villages, et donc en avant-plan depuis les voies d'accès. Lorsque, comme ici, ils débordent d'un site initial de vallée, ces nouveaux espaces résidentiels masquent les morphologies anciennes, atténuant leur lisibilité (Roloux).

Plan de secteur, habitat et paysage

Le plan de secteur, qui a pour objet de définir les affectations du sol en Wallonie, est un document central dans toutes les pratiques d'aménagement du territoire. Initié dans les années 1960, dans un contexte de croissance économique forte, il a affecté en zones d'habitat un nombre important de terrains, généralement situés le long des voiries équipées. Dans bien des cas, ce zonage a engendré le développement d'un habitat en ruban reliant parfois des noyaux d'habitat initialement séparés (ici, Rèves et Sart-à-Rèves). Les principales atteintes paysagères sont une perte de la cohérence des groupements des villages ainsi qu'une fermeture des vues le long des routes de liaison.

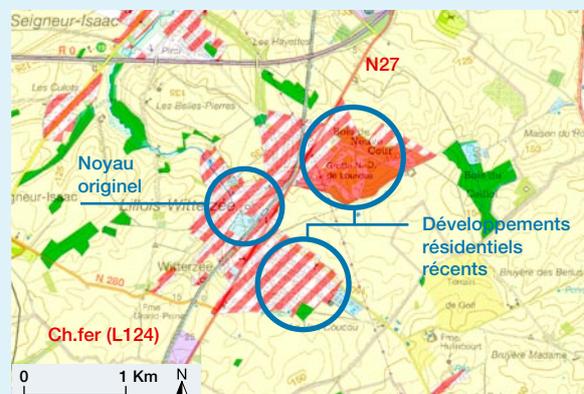


Affectations du plan de secteur

-  Habitat
-  Habitat à caractère rural
-  Agricole
-  Forestière
-  Espace vert
-  Activité économique mixte
-  Services publics et équipements communautaires

Sources : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2006).

Le phénomène de croissance résidentielle permise par le plan de secteur adopte également d'autres formes, aux conséquences différentes, comme l'illustre le cas du village de Lillois-Witterzee, facilement accessible depuis Bruxelles par le ring, les nationales N27 et RN25, le chemin de fer et bientôt le RER. L'ampleur prise par l'urbanisation est telle que l'on assiste à une réelle disproportion entre le noyau originel du village et les extensions récentes de l'habitat qui remplissent les zones bâtables. L'implantation des constructions n'est désormais plus conditionnée par la topographie de la vallée, les habitations remontent largement sur le plateau et la physionomie globale du village exprime la prédominance du résidentiel sur toutes les autres fonctions.



Des activités économiques également consommatrices d'espaces ruraux

Les superficies destinées aux nouvelles activités économiques contribuent également au phénomène d'étalement des villes et de fragmentation de l'espace rural. Les dernières décennies ont vu l'arrivée en milieu rural d'activités économiques non directement liées à l'agriculture. Par exemple, des moyennes et grandes surfaces (commerces de grande distribution, commerces liés à l'automobile...), sont présentes le long de la plupart des grands axes routiers très fréquentés, de manière à capter un important flux de clientèle, qui parfois vient de loin. Outre l'effet d'effilochement des agglomérations le long de ces axes, la multiplication des enseignes et panneaux publicitaires autant que l'éclectisme des constructions mènent généralement à un encombrement du paysage. Or, ce sont précisément ces espaces qui nécessitent une urbanisation maîtrisée puisque leur situation de porte d'entrée joue un rôle majeur sur l'image de l'agglomération. Au sein de l'ensemble paysager, ce sont les agglomérations de Nivelles, Hannut et Perwez qui souffrent le plus du phénomène, tandis que Gembloux, longtemps épargnée, évolue dans la même direction.



Comme tant d'autres entrées de villes, celle de Nivelles par la nationale N93 est marquée par une multitude de commerces qui recherchent un effet de vitrine. Différentes constructions d'architecture médiocre se juxtaposent de façon désordonnée. L'espace est devenu illisible, banal et sans unité. L'aménagement est davantage soumis à des préoccupations foncières et fonctionnelles plutôt que paysagères.

L'artisanat, la petite industrie et certaines activités tertiaires prennent place au sein de zones d'activité économique (ZAE) qui leur sont spécifiquement dédiées. Également situées en périphérie des agglomérations, sous une forme moins linéaire, ces zones fonctionnent généralement de manière autonome par rapport au reste du tissu bâti. Fortement consommatrices d'espaces, elles recherchent aussi la topographie plane des plateaux. Certaines de ces activités sont pourtant compatibles avec un voisinage résidentiel car elles ne génèrent pas de nuisances sonores ou atmosphériques (les activités de bureau ou de laboratoires par exemple). Dans un souci d'utilisation parcimonieuse du sol, ces dernières pourraient s'implanter dans les tissus bâtis.

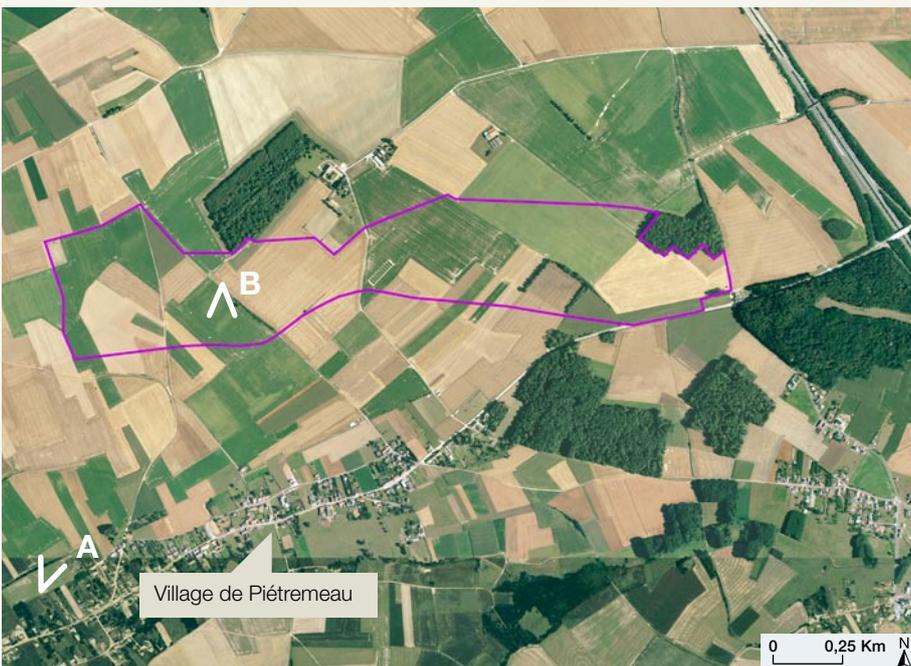
La plus grande ZAE que compte l'ensemble paysager est celle de la périphérie sud de Nivelles, qui totalise presque 300 hectares, dont près d'un quart n'est pas encore mis en œuvre. Au nord de la ville, la ZAE des Portes de l'Europe, d'une superficie de 85 hectares, est en cours de développement et devrait être pensée pour jouer un rôle de porte d'entrée positive et accueillante de l'agglomération.

La frange sud de l'ensemble paysager voit se développer plusieurs ZAE en lien avec l'eurocorridor est-ouest et desservies par l'autoroute E42. À l'est, c'est l'agglomération de Liège qui induit leur présence, en particulier autour de l'aéroport de Bierset. Les parties plus centrales de l'ensemble se dotent également de ce type d'activités mais les superficies consacrées sont généralement plus faibles.



Depuis le plateau, on perçoit la partie arrière de la ZAE du sud de Nivelles, qui accueille des entreprises industrielles. Du fait de la faible hauteur des constructions, son impact paysager est limité malgré la tonalité (trop) claire de certains bâtiments. Celui-ci pourrait néanmoins être encore atténué, par exemple par un tampon boisé.

Toutes les ZAE que compte l'ensemble paysager ne sont pas mises en œuvre aujourd'hui mais le seront vraisemblablement dans un futur proche. Il conviendra dès lors de gérer soigneusement l'inscription paysagère des futures constructions au travers notamment de l'utilisation de la topographie, d'une tonalité discrète des matériaux ou d'un accompagnement végétal, afin de donner une compacité et une unité au site.



Source : PPNC (1997),
© Région wallonne.

A proximité de l'autoroute E40, au nord du village de Piétremeau (Hélécine), la création d'une importante ZAE a été approuvée récemment (liseré mauve sur la photo). Que ce soit depuis le village (vue A) ou depuis la ZAE (vue B), la covisibilité est rendue très importante du fait de la position sommitale de la zone d'activité. Une telle implantation est un défi pour toute bonne insertion paysagère.



Les premiers signes d'un nouveau mode d'appropriation de l'espace ?

Très récemment, avec l'émergence du concept de développement durable et la mise en évidence du caractère limité des ressources, des pratiques innovantes s'orientent progressivement vers une utilisation plus parcimonieuse de l'espace. On assiste également à une prise de conscience de la déstructuration du paysage, qui s'est traduite notamment par des documents juridiques ou officiels (tels que la Convention européenne du paysage ou les chartes paysagères), une mobilisation croissante de la population et l'émergence de nouvelles attitudes plus respectueuses des paysages.

Le souhait d'une économie de l'espace passe souvent par une densification des tissus villageois existants. Or, le modèle de la villa isolée adopté généralement par le bâti résidentiel d'initiative privée n'y répond guère. A l'encontre de cette tendance générale, quelques villages se dotent d'un habitat récent de type (semi)mitoyen, mode d'urbanisation qui évite l'effilochement des villages. Au sein des Plateaux brabançon et hesbignon, les parties anciennes des villages sont souvent aérées (voir page 63) ; il s'agit là d'une caractéristique régionale. Une densification des villages doit être particulièrement précautionneuse et s'accorder aux structures en place afin de participer à la cohérence et à l'unité du tout. Les gabarits, les matériaux et le mode d'alignement par rapport à la rue doivent dialoguer avec le tissu traditionnel. Le cas échéant, certaines zones ouvertes apportant une échappée visuelle intéressante sont à garder vierges de constructions. Certains villages se prêteront sans doute mieux que d'autres à un accroissement supplémentaire de leur bâti.



Buzet et Obaix sont deux exemples de villages ayant fait l'objet d'opérations de densification dans leur partie centrale. La relative densité des constructions permet une compacité du village sans désaccord majeur avec le reste du tissu villageois. La dernière décennie a vu se multiplier ce type d'intervention.

Les villages hesbignons abritent généralement un nombre important de fermes ayant cessé leurs activités et souvent réaffectées en logements. Bien mener ce type d'intervention constitue une forme de préservation et de mise en valeur du bâti agricole hérité. Comme les fermes qui cessent leurs activités sont souvent constituées de grosses bâtisses, les opérations de réaffectation constituent des chantiers de plus en plus importants. De même, l'habitat de brique du 19^e siècle nécessite souvent une rénovation tant extérieure qu'intérieure. Ponctuellement, une architecture résidentielle en accord avec les typologies locales apparaît : bâtiments étirés, façades sobres...



A Hodeige, rénovation d'un ancien corps de ferme reconverti en appartements.

Localement, des maisons d'habitation font également l'objet d'une rénovation. Malgré l'utilisation de matériaux de construction différents, la volumétrie globale initiale de la construction est respectée (Forville).



L'intégration d'un nouveau bâtiment dans un tissu ancien s'accommode mieux d'un parti architectural résolument contemporain bien pensé, comme ici à Roloux, que d'un pastiche qui sonne souvent faux.

De façon plus subtile, certains villages voient l'émergence de quartiers résolument ancrés dans le développement durable : matériaux de construction respectueux de l'environnement, exposition optimisant l'action solaire, espaces collectifs...

De nouvelles structures à intégrer

Le développement récent des éoliennes constitue sans aucun doute le signal le plus visible d'un choix de société se tournant vers la production d'une énergie propre et renouvelable. En 2009, on en compte une cinquantaine au sein de l'ensemble paysager, réparties dans huit parcs éoliens. Leur dimension verticale et leur implantation dans des espaces dégagés et bien ventés – nombreux sur les Plateaux brabançon et hesbignon – les rendent très visibles. L'implantation de tels équipements fait souvent l'objet d'un débat animé où les avis divergent à propos de leur insertion dans le paysage. La définition d'une stratégie d'ensemble, encadrée par les pouvoirs publics, s'avère nécessaire pour éviter la diffusion de ces équipements partout où ce serait techniquement possible. Il serait en effet préférable de contribuer à la structuration du territoire par la sélection des sites les plus opportuns. Une fois les sites déterminés, des règles simples permettraient de garantir l'insertion du parc éolien : veiller à réaliser une implantation structurée (alignement droit, en courbe régulière, en quinconce...), choisir une couleur neutre par rapport au paysage, éviter la multiplication des équipements annexes, limiter les travaux associés (terrassements, pose de revêtement au sol...).

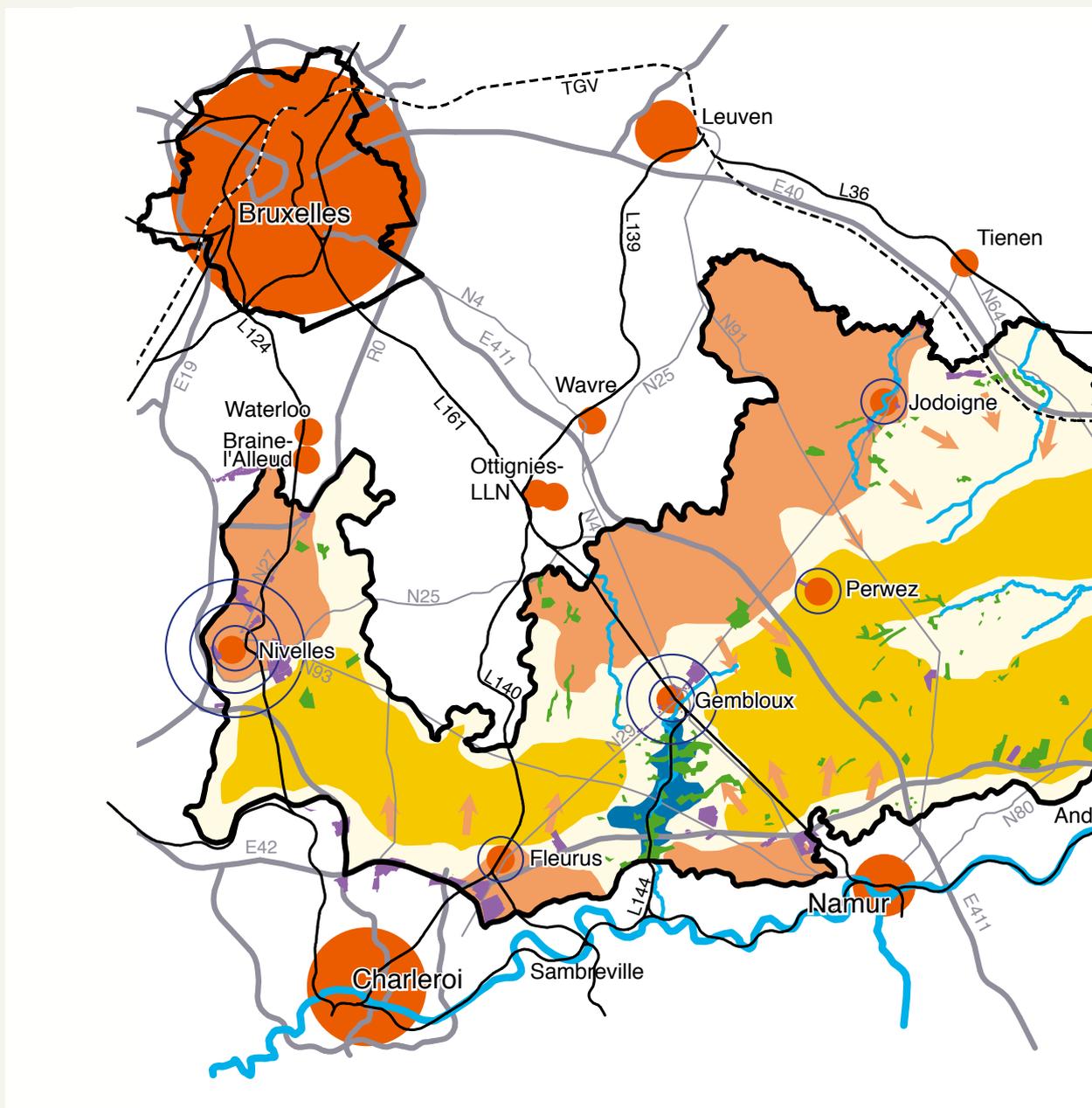
Au-delà de toute considération paysagère et dans un contexte de recherche d'énergies propres, de tels équipements feront partie du paysage dans les années à venir.



La verticalité des mâts éoliens, pouvant atteindre 150 mètres de haut, les rend très visibles dans un paysage initialement très horizontal (Perwez). La longueur des vues et l'ouverture de ces grands paysages peuvent, dans une certaine mesure, s'accommoder de ces nouvelles verticales.

Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

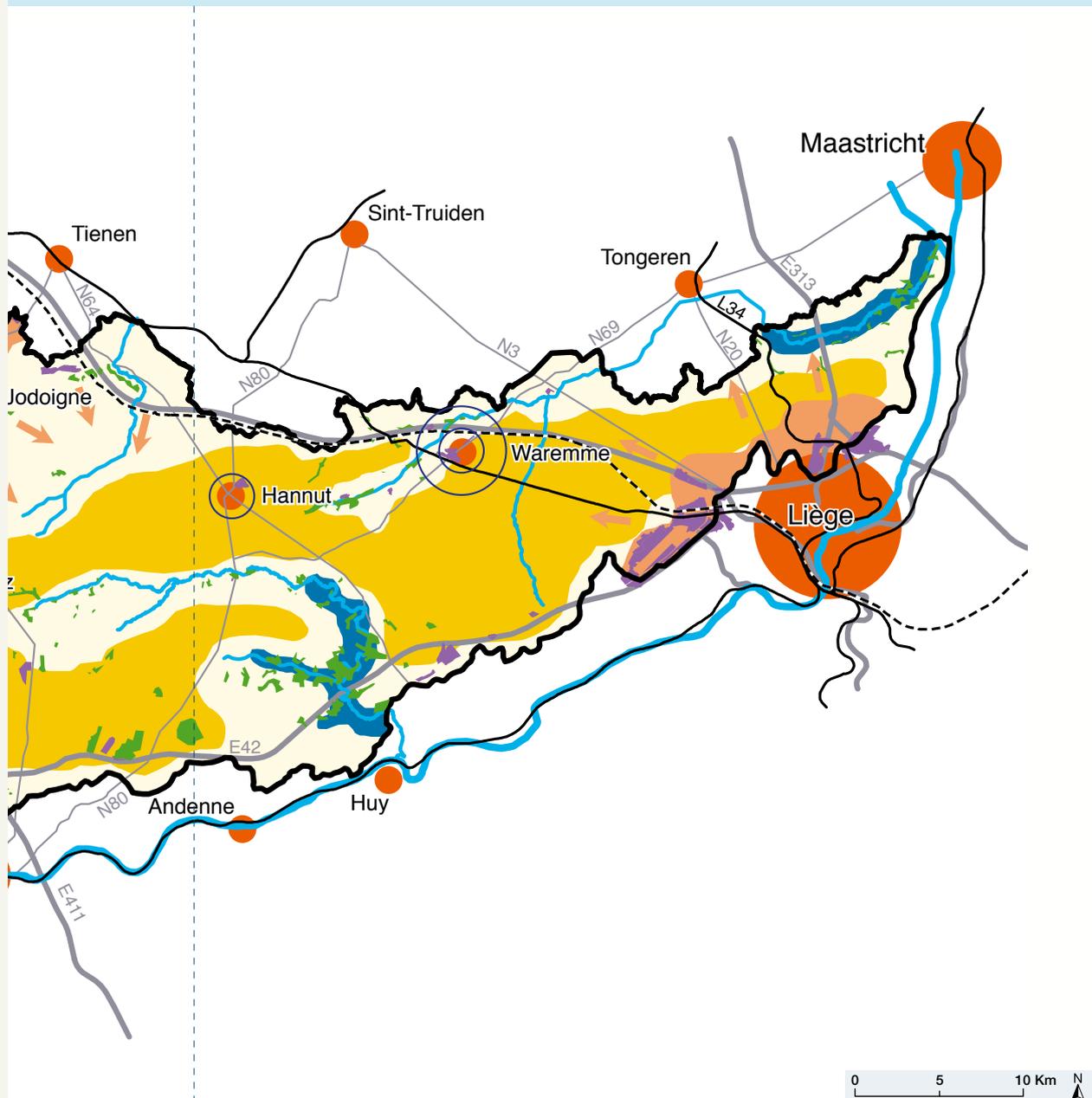
La carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité, ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



Légende

-  Limite de l'ensemble paysager
-  Espaces soumis à la périurbanisation
-  Plateaux agricoles
-  Principales zones d'activité économique
-  Principales masses boisées
-  Vallées encaissées et cours d'eau structurants

-  Principaux axes de communication routiers
-  TGV
-  Train
-  Pôles urbains de première, seconde et troisième importance au sein de l'ensemble paysager
-  Evolutions de la périurbanisation
-  Agglomérations morphologiques dont la taille du cercle est proportionnelle à l'importance de la population





Les espaces soumis à la périurbanisation

Bruxelles, en tant que centre d'emplois, d'équipements et de services, induit la vague de périurbanisation la plus importante. L'axe de développement Waterloo – Braine-l'Alleud pénètre désormais largement l'ensemble paysager pour atteindre la ville de Nivelles. La nationale N27 forme l'axe principal des développements les plus récents. Le deuxième axe, formé par la nationale N4 passant par Ottignies – Louvain-la-Neuve, génère des développements dans la vallée de l'Orne et de ses affluents. Un troisième axe se développe plus à l'est, dans le triangle compris entre les autoroutes E411 Bruxelles – Namur et E40 Bruxelles – Liège et la vallée de la Grande Gette. Cette zone est également soumise à une pression foncière issue de la Flandre.

A l'extrême est de l'ensemble, l'agglomération de Liège induit une pression urbaine sur le paysage qui se traduit par l'égrènement le long des nationales N3 et N20 d'un tissu bâti mêlant les fonctions économiques et résidentielles.

Au sud, les agglomérations du sillon sambro-mosan viennent également imprégner le plateau : Charleroi connaît des développements jusqu'à l'agglomération de Fleurus tandis que Namur rayonne jusqu'aux environs des villages de Spy et Temploux. C'est au-delà de ces villages, en particulier le long de la nationale N4 en direction de Gembloux, que les développements résidentiels les plus récents se font ressentir.



Les plateaux agricoles

Les parties centrales de l'ensemble forment de vastes plateaux où l'activité agricole est très largement dominante. Le relatif éloignement des pôles urbains a pour conséquence une pression urbaine moindre, limitée aux périmètres villageois historiques. Les vues y sont particulièrement longues et ouvertes.



Les principales zones d'activité économique

Les nombreuses zones d'activité économique (ZAE) que compte l'ensemble paysager s'expliquent notamment par la topographie plane, le réseau dense d'axes de communication et la proximité de pôles urbains majeurs. On les trouve aux franges, majoritairement le long de la limite sud. La zone aéroportuaire de Bierset (partie est de l'ensemble) participe aux transformations les plus visibles du paysage par le développement des activités associées à cet équipement. Les ZAE de la périphérie de Nivelles connaissent également des développements importants.



Les principales masses boisées

L'ensemble paysager compte relativement peu d'espaces boisés, mais leur présence visuelle est souvent accentuée par la topographie plane, ce qui les rend au final très présents dans le paysage. On les trouve majoritairement associés aux vallées mais aussi parfois sur les plateaux, là où les sols sont moins aptes à l'agriculture (sud-est de Jodoigne, environs de Fernelmont).



Les vallées encaissées et cours d'eau structurants

L'Orneau, la Burdinale, la Mehaigne et le Geer entaillent profondément le plateau à ses marges, formant des vallées encaissées. L'occupation du sol y est plus diversifiée puisque les terrains agricoles laissent place aux boisements de versants et aux prairies de plaines alluviales. De nombreux villages s'égrènent également le long des cours d'eau. Les vues y sont plus courtes que dans le reste de l'ensemble paysager. D'autres cours d'eau comme l'Orne, les deux Gette, l'Yerne ou les parties amont de la Mehaigne et du Geer impriment des ondulations dans les plateaux, sans toutefois former de vallées encaissées.



Les principaux axes de communication

Un réseau important d'autoroutes relie les agglomérations périphériques de l'ensemble paysager en longeant ses flancs, à l'exception de l'autoroute Bruxelles – Namur qui le traverse de part en part. Malgré l'intensité du trafic généré par ces infrastructures, leur impact visuel reste assez limité. Leur présence se fait ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent les développements d'activités en lien avec les principales agglomérations. L'implantation de la ligne TGV le long de l'autoroute Bruxelles – Liège vient néanmoins amplifier la présence de celle-ci dans le paysage. Un réseau de nationales parcourt également l'ensemble, en isolant de larges poches dans les parties centrales, comme c'est le cas de part et d'autre des vallées de l'Yerne et de la Mehaigne. Enfin, plusieurs lignes de chemin de fer (telle la ligne 161 entre Ottignies et Gembloux) engendrent un développement de la périurbanisation.



Les pôles urbains de première, seconde et troisième importance

L'ensemble paysager compte six pôles urbains dont le rayonnement est d'intensité variable. Le plus important, Nivelles, constitue un pôle d'emploi et de services important. Gembloux et Waremme forment des pôles d'importance secondaire tandis que Hannut, Jodoigne, Perwez et Fleurus sont d'importance locale. Desservis par les principaux axes routiers de l'ensemble, le caractère urbain de ces espaces contraste avec le paysage rural dans lequel ils s'insèrent.

Des regards sur les paysages

Parallèlement à l'analyse des caractéristiques et dynamiques des paysages, une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'acteurs dans le but de mieux comprendre les représentations sociales des paysages des Plateaux hesbignon et brabançon. Ce travail permet de cerner la façon dont les acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région et la manière dont ils envisagent leur avenir.

Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en vue d'obtenir un autre regard sur les paysages. En effet les regards posés sur les paysages sont profondément culturels et émanent dès lors des individus et de leur histoire personnelle. De plus, cette démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent « (...) à *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » (art 5c) et de « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art 6d).

Méthodologie des rencontres

Les acteurs qui ont été interrogés sont des représentants associatifs en lien avec les paysages, des mandataires communaux, les représentants d'un organisme régional et, enfin, des acteurs en relation avec le monde agricole.

Pour garantir une approche de tout le territoire, nous avons aussi veillé à rencontrer des responsables des communes situées dans les zones moins couvertes par les associations (à l'ouest et à l'est du territoire).

Chaque rencontre s'est déroulée selon un même guide d'entretien. Dans un premier temps les acteurs parlent de « paysage » en termes généraux pour ensuite s'attacher aux caractéristiques paysagères du territoire de l'ensemble étudié. Les limites proposées par l'étude sont spontanément discutées, voire remises en question. Les interlocuteurs déterminent ensuite, à partir d'une carte topographique à l'échelle du 1/50 000, les zones qui leur semblent les plus intéressantes au niveau paysager ; ils définissent les endroits les plus typiques, ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage.

A partir de ces thèmes, diverses représentations du paysage ont pu être mises en évidence. Le présent texte synthétise les opinions recueillies et s'appuie sur des extraits choisis. Une carte localise les espaces et les vues considérés comme les plus intéressants au niveau paysager, ainsi que ceux qui sont considérés comme dégradés. L'analyse de la carte et celle des différents discours permet de pointer les caractéristiques des paysages les plus appréciés par les acteurs rencontrés et d'y être attentif lors de l'analyse de terrain.

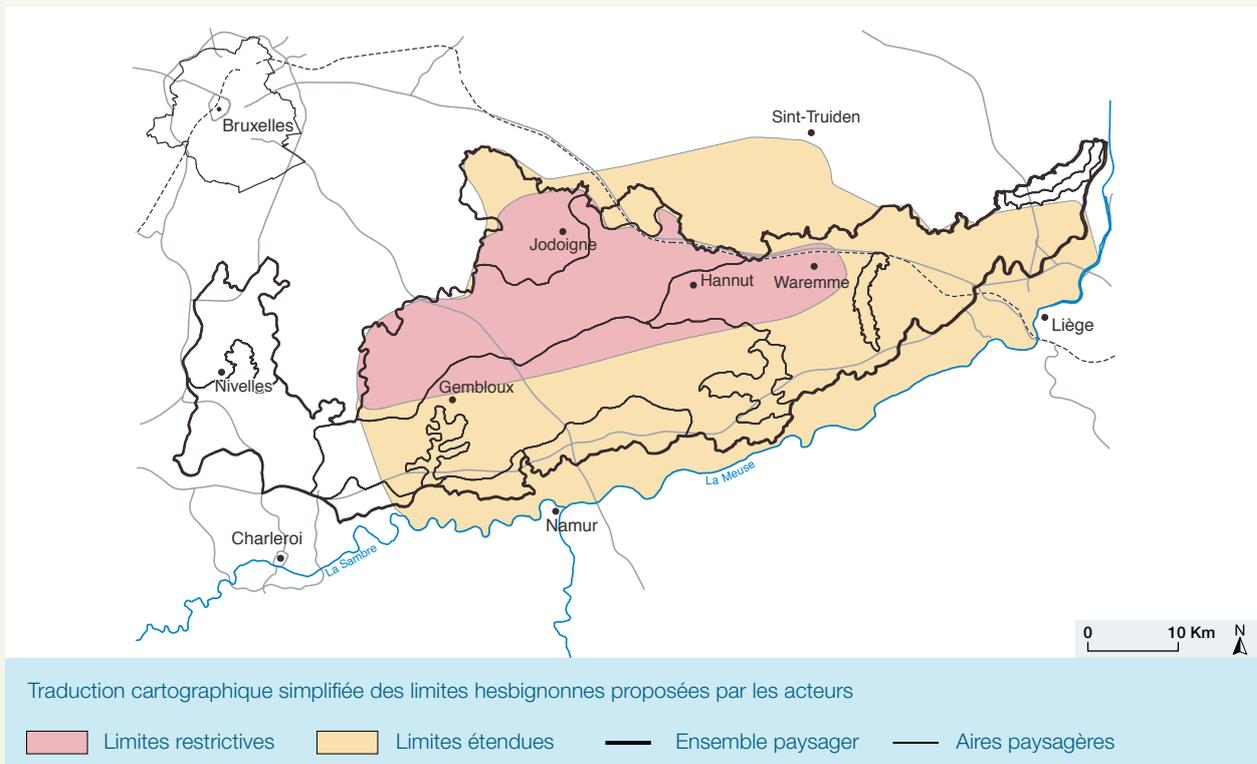
Des limites paysagères variables

Comment les acteurs de terrains interrogés lors de l'enquête qualitative perçoivent-ils les limites proposées par l'atlas ? La question du périmètre d'étude a suscité le débat, essentiellement autour de la Hesbaye. En effet, les liens entre les paysages hesbignons et ceux du plateau brabançon ne sont pas spontanément perçus.

« Dans l'histoire, il n'y a pas de limites géographiques bien précises, c'est une région humaine. »

Plusieurs limites hesbignonnes ont ainsi été proposées. Tantôt elles sont étirées au nord, au-delà des frontières administratives jusque Saint-Trond (« la Hesbaye flamande ») et au sud avec la Meuse comme limite naturelle ; tantôt elles sont recentrées au profit du cœur du périmètre proposé.

« La Hesbaye namuroise est annoncée par les vallées qui se font sentir, la Meuse montre ses premiers versants avec des prairies et des pierres. »



La majorité des répondants distingue de manière explicite ou implicite la Hesbaye sèche de la Hesbaye humide. Pour certains, la première représente la Hesbaye en tant que telle, caractérisée par des paysages dits « d'openfield », alors que la seconde est moins représentative par son relief et ses aspects naturels plus contrastés. Pour d'autres, les paysages hesbignons englobent le tout.

« Il ne faut pas négliger ce qui n'est pas au centre, ni résumer la Hesbaye au centre. »

« En Hesbaye humide, le paysage naturel est complètement différent, il y a des marécages, des mares, des sources. »

Les bordures ouest de l'ensemble sont spontanément rattachées au plateau brabançon et pour certains, pourraient dès lors s'étendre à d'autres communes comme Genappe ou Braine-le-Château.

« Le plateau brabançon et la Hesbaye peuvent être aperçus de part et d'autre de la nationale N91 au niveau de Piétrebaix. »

La bordure est suscite l'étonnement et les paysages qui y sont associés n'entrent pas dans le cadre hesbignon imaginé par les répondants.

Il est intéressant de noter que, pour les acteurs qui ne se sentent pas d'accroche hesbignonne, les vallées sont des identifiants privilégiés. Ainsi, Bassenge, dernière commune à l'est du territoire, se réfère davantage à la vallée du Geer, en rapport avec le cours d'eau qui la traverse.

« A Bassenge, on va parler de la vallée du Geer, de la Basse Meuse. »

Les vallées sont également plus parlantes pour la commune de Gembloux qui se rattache à la vallée de l'Orneau, tandis que les communes de Burdinne et de Braives sont associées aux vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

L'image de la Hesbaye est dès lors loin d'être univoque. Malgré tout, la référence à la fertilité du sol et à sa vocation agricole est exprimée par tous. Plus qu'un nom, c'est une fonction qui est défendue, celle de nourrir.

Un ensemble caractérisé par...

« Un mélange de prairies, de champs et de peupliers. »

La description des paysages hesbignons et brabançons nous plonge au cœur des grandes campagnes ouvertes. Au fil des longues discussions, les descriptions s'enrichissent et un réel attachement à ce territoire, qui pour certains n'est pas reconnu à sa juste valeur, se découvre. Levons à présent le voile sur l'image de l'ensemble paysager, souvent assimilé à la Hesbaye par les acteurs locaux.

« On a une image assez stéréotypée des paysages d'openfield, mais dans les faits, il y a beaucoup de variétés de paysages. »

De grands paysages ouverts structurés et entrecoupés de vallées

Les premières images qui viennent à l'esprit des interlocuteurs sont des champs à perte de vue et un relief assez plat avec quelques éléments de ci, de là, qui structurent la lecture de l'espace. Les drèves, les alignements de peupliers, les chemins d'accès aux fermes, les arbres isolés, les bosquets ou les quelques haies sont à cet égard importants.



« Au sud on dit que le paysage ressemble à la Toscane. J'ai peur qu'on abatte ces arbres parce que plus loin le MET (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports) en a abattu un et n'en replante pas. On se dit qu'il n'y a qu'un arbre et que ça ne se verra pas, mais ils sont importants ces arbres, c'est le symbole de la Hesbaye brabançonne. Je les surveille, ces arbres. »

Arbres situés à Roux Miroir.

Ces éléments permettent d'inscrire la Hesbaye comme un territoire de référence en comparaison avec d'autres espaces agricoles reconnus tels que la Toscane (Italie) ou la Champagne (France).

« Perwez, sur la route d'Incourt, on ne voit rien, c'est très nu, un peu comme en Champagne sauf que nous on a un peu de relief. »

« Ce qui différencie cette région d'openfield des autres comme on peut en voir en France, c'est que ce sont des étendues dénudées, avec assez d'éléments arborés pour que ça reste intéressant à regarder. »



« C'est l'openfield, de grands paysages ouverts, de grandes campagnes, des grands champs à perte de vue. »

Ramillies.

La région est certes décrite comme présentant de grands paysages ouverts, mais aussi des vallées encaissées qui apportent une certaine diversité.

« La Hesbaye classique est composée de champs, de peupliers et de fermes, mais il y a aussi la vallée à Braives. Ça fait du bien, ce côté différent qu'elle apporte. »

Le RAVeL, la chaussée romaine et les anciennes lignes de chemin de fer sont des éléments structurants. Ils offrent un accès aux paysages et à la campagne pour les promenades, mais aussi un lien avec le passé de la région.

Des paysages colorés

Au niveau des représentations positives, les variations des couleurs au fil des saisons et les successions de cultures d'une année à l'autre sont très appréciées. Lorsque l'interlocuteur veut partager les richesses de sa région, il invite à une observation répétée du même endroit à des moments différents.



« Quand c'est la floraison du lin, il y a une couleur bleuâtre qui est superbe pendant quelques jours. Sur les zones de plantations de pommes de terre, on a des fleurs pendant quelques jours. Les paysages changent en étant au même endroit. »

« Il y a une période de l'année où les paysages sont magnifiques. Les lins fleuris, ils changent d'une saison à l'autre, mais quand la terre est nue, ce n'est plus si joli. »

Ici, champs de lin à Nivelles.

Le côté éphémère et changeant donne une dimension particulière aux paysages qui ne se laissent pas apprécier au hasard d'une seule promenade, mais en prenant le temps de découvrir les secrets des variations des cultures.

« On est lié à la couleur du moment. »

Face à cette mosaïque, le sentiment, souvent exprimé, est la crainte qu'une nouvelle vague de remembrements signe la fin de cette variété parcellaire.



« On voit les couches et l'importance du parcellaire. Si on remembrait tout ça, ce serait nettement moins intéressant. »

Vue aérienne des fermes de Tripsée et de Mehaignoul à Saint-Denis et Meux (La Bruyère).

Un autre élément positif lié aux variations saisonnières et aux résultats d'une politique volontariste est l'apparition de bandes fleuries : bleuets, coquelicots, chrysanthèmes sont remarquables.

« A la belle saison, c'est très jaune, il y a aussi des coquelicots, beaucoup d'oiseaux qui chantent, des spontanés. »



Selon plusieurs témoignages, nombreux sont les automobilistes et les promeneurs qui s'arrêtent et photographient les mélanges de couleur. Cet attachement pour ces éléments fleuris est renforcé par le sentiment de perte d'une diversité biologique dans la région.

« Des tournières dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune). C'est beau sur des kilomètres. Ça paraît minimaliste, mais il y a des choses à voir. »

Vue à Nodebais en mai.

D'autres couleurs, pour d'autres paysages, sont parfois citées.

« Le long de la route de Hamme-Mille vers Beauvechain, il y a un champ et une roselière. La végétation de roseaux en hiver, c'est brun-roux. Dans le paysage, ça donne très bien, plus qu'en été. »



La sensibilité aux couleurs s'invite dans les préférences des matériaux de construction des bâtiments. Le regard est un peu heurté si on trouve de la pierre grise là où on a toujours mis de la brique ; il est séduit lorsque les pierres blanches rappellent l'apparence du village ancien.

« Le gris ça ne va pas, c'est pour le Condroz. »

« Les gens s'étonnent qu'on construise en pierre, même si la maison n'est pas laide en soi. La Région a considéré que la pierre était typique de la Hesbaye, mais d'une partie de la Hesbaye, pas du plateau. »

« La brique rouge et le tour de fenêtre en pierre bleue, c'est ça qui est typique. »

L'idée d'intégration paysagère à travers le choix des couleurs des matériaux revient couramment à propos des hangars. Ils sont mieux perçus s'ils sont de couleur foncée ou en bois, matériau considéré comme étant plus en lien avec l'esprit de ruralité que le métal qui est parfois utilisé.

Des chemins creux

Une particularité très appréciée, mais menacée, est la présence de chemins creux. Ceux-ci constituent, aux yeux des intervenants, un des derniers refuges pour la biodiversité ; ils structurent le paysage et offrent la possibilité d'agrémenter les promenades pédestres.

« Le chemin de Orp-le-Grand est intéressant, il est empierré et sinueux. »

« Un chemin creux de qualité qui mérite d'être mentionné ne devra pas être trop large, ni trop civilisé, mais être abandonné. Celui de Hélécinne à la frontière rencontre ces qualités. »



« Ce sont de beaux éléments, des chemins qui fendent les champs, ça creuse assez profond. »

Illustration : Claude Buiteau.

L'attachement est d'autant plus fort que de nombreux chemins ont disparu et que leurs défenseurs n'ont pas l'impression qu'on freine cette tendance. Ainsi, l'usage d'un charroi agricole lourd a tendance à les abîmer et leur comblement reste une pratique observée.

« Il y a une disparition du patrimoine commun de ces chemins qui existaient par le passé. »

« Les paysages disparaissent en termes de biodiversité, par ces chemins de terre qui n'existent plus, alors que c'est un refuge pour les animaux. »

Pourtant, au vu des témoignages, il y a une vie possible pour ces chemins oubliés, très appréciés par les nouveaux habitants et qui peuvent être utilisés pour les déplacements pédestres et cyclables.

Une campagne face aux multiples attentes

Parler des paysages, c'est aussi parler des personnes qui les habitent et les font vivre. Spontanément, les propos des différents interlocuteurs glissent sur le thème des « néo-ruraux ». D'un côté, ils sont perçus comme éléments dynamisants à travers leur demande d'espaces de découverte et de promenade. D'un autre côté, leur non-intégration dans les activités villageoises est regrettée. Les enfants, qui auraient pu créer un lien social, vont le plus souvent à l'école en dehors du village, à proximité du lieu de travail des parents, situé dans une grande ville. Les nouvelles constructions, ressenties comme banales et sans lien avec l'esprit de la région, jouent certainement un rôle dans cette opinion critique.

Les attentes par rapport à la campagne sont donc multiples selon les types d'habitants. Certains recherchent le calme et des paysages bucoliques sans rappel d'éléments urbains tandis que d'autres veulent y travailler et se rencontrer à travers le folklore.

« Les gens du village disent qu'ils veulent garder le caractère rural. Ils veulent que ce soit le désert économique. On nous appelle parce que les moissonneuses travaillent la nuit. »

« Un village est un lieu où l'on vit et travaille ; avant, il y avait des entreprises, des ateliers. »



La moissonneuse pendant la nuit, les vaches dans la prairie située au fond du jardin, les rues salies par le charroi agricole ou encore le chant des coqs font partie des nombreuses plaintes que les communes doivent gérer. Face à ces incompréhensions, certaines communes envisagent de mettre en place une charte rurale que les habitants devraient signer.

Un acteur fait remarquer qu'une alliance objective entre les nouveaux habitants et les agriculteurs s'est établie. Tous sont contre les nouveaux zonings, mais pour des raisons différentes : les habitants « pour que ça reste joli » et les agriculteurs parce qu'ils veulent garder leurs terres qui sont leur gagne-pain. Le terme de ruralité est ainsi brandi comme un drapeau face à l'implantation d'une zone d'activité économique, vue comme la destruction de la ruralité.

« Un projet de zoning a été refusé par les gens parce qu'ils ont une crainte irraisonnée et ne voient que l'aspect négatif. »

« Rural ne signifie pas bucolique. »

« J'aime bien ces lignes. C'est l'étendue d'une mer. C'est très beau d'avoir ces lignes, c'est rural. »

Vue sur la campagne de Bry à Seron (Fernelmont).



Des fermes, source de nostalgie

Une autre grande particularité qui caractérise la région est la présence disséminée de grosses fermes dites en carré ou en quadrilatère. Elles sont utilisées comme point de repère spatial et, malgré leur grand nombre, sont souvent connues par leur nom.



« Ce qui est sympathique dans les paysages de la Hesbaye, c'est si on peut retrouver une nostalgie, une grosse ferme en carré, avec un chemin en pavés. »

« Des grosses fermes, il y en a pas mal dans le paysage, c'est caractéristique, elles ont un cachet. »

Ferme de Hosdent (Braives).

Ce patrimoine est important aux yeux de tous parce qu'il est source de nostalgie. Il offre une impression d'ancienneté et de pérennité qui sont en général recherchées par les répondants. L'attachement est d'autant plus fort qu'aucune construction proche n'a modifié le paysage avoisinant.

Le gabarit des fermes est cependant perçu comme étant non approprié aux besoins actuels des agriculteurs, qui s'inquiètent de l'avenir de bâtiments très lourds à entretenir.

« Ce qui me tracasse, c'est l'évolution des vieilles fermes, que vont-elles devenir, ce sont des chameaux à entretenir. »

Leur conversion progressive en appartements paraît relativement bien acceptée dans la mesure où les transformations préservent le cachet initial du bâtiment.

Une terre riche mais menacée

Les paysages modelés par les pratiques agricoles sont appréciés pour la majesté de leurs étendues et les productions alimentaires qu'ils supposent. La valeur nourricière de la Hesbaye agricole, reconnue par tous, permet aux habitants de tisser un lien identitaire avec la région. Pour chacun, la Hesbaye est composée de champs de haute qualité, producteurs de biens vitaux : betterave, blé, froment, culture maraîchère...

« Par rapport au Condroz, au niveau valeur agricole, il y a environ 20 % de rendement en plus. »

« La fameuse carotte de Hesbaye. »

La richesse de la terre, fierté de ses habitants, prend encore plus d'importance face à la crise alimentaire qui secoue actuellement le monde. C'est pourquoi les pressions urbanistiques et industrielles sur les terres sont globalement assez mal perçues.

« C'est notre Ukraine, notre grenier ; dans vingt ans, on sera bien content, ce sont les meilleures terres. »



« Que penser d'un urbanisme qui construit sur les terres les plus fertiles au monde ? Les terres limoneuses sont des terres très très riches et on construit des zonings, des lotissements, alors qu'on parle de pénurie alimentaire. A long terme, est-ce bien viable ? » Ici à Piétremeau (Jodoigne).

Selon les témoignages, l'agriculture est moins rentable et l'on vend donc les terrains pour la construction d'habitat. Le statut de zone agricole au plan de secteur ne constitue pas, aux yeux de certains, une protection suffisante face aux promoteurs ambitieux.

La conversion de la culture de produits alimentaires au profit d'agrocarburants est un autre changement qui suscite l'inquiétude. Quelles en seront les conséquences ? Peu d'interlocuteurs ont un avis tranché mais cette évolution suscite l'attention et une certaine méfiance : les paysages vont changer et les pressions sur les zones naturelles se feront plus fortes encore.

Une terre nue, des paysages à composer

Terres riches mais menacées, paysages à photographier, telles sont les représentations positives à l'égard de l'agriculture. Pourtant, le pendant ne tarde pas à être exprimé. En effet, l'agriculture est ressentie comme responsable de l'appauvrissement de la variété des paysages et de la diversité biologique de la région. Deux temps se confondent et s'entremêlent pour situer le moment de rupture avec des paysages estimés plus variés. Le premier, un peu flou et peu défini, fait référence aux souvenirs d'enfance, à « avant » ou à « l'époque ». Le second marque un repère temporel très net dans les mémoires : le remembrement et ses conséquences.



« Il y a une certaine monotonie par rapport au passé. »

Ici, champ à Fexhe-le-Haut-Clocher.

« En vingt ans, la Hesbaye s'est transformée de manière incroyable. On a quadrillé les campagnes avec des routes en béton. Pour une agriculture intensive qui détruit plus qu'elle ne construit. »

« (...) On a supprimé des chemins de terre qui étaient à l'époque arborés d'aubépines. Il y avait alors des vergers aux alentours des villages. »

Certaines communes semblent être plus concernées que d'autres par le remembrement, telles que Waremmé, Rémicourt, Oreye, Crisnée ou Eghezée.

« (...) Le remembrement est arrivé ; on a fait des grands blocs ceinturés par des routes de béton. »

Champs et route agricole à Ramillies.



Le risque d'agrandissement des parcelles est toujours craint. Selon les observations, la superficie par agriculteur n'est pas identique d'un coin à l'autre de l'ensemble. A l'ouest, les superficies sont moitié moins importantes qu'au centre. Les interlocuteurs s'attendent à ce que les exploitations ne soient plus viables au-dessous de cent hectares. Dans ce contexte, ils imaginent qu'il ne restera plus que deux exploitations par village. Cette surenchère des grandes superficies, pour augmenter la rentabilité, a non seulement un impact sur l'environnement mais aussi sur la propre survie de l'agriculture. Parmi les craintes exprimées, il y a l'appauvrissement des terres, leur tassement avec des machines agricoles de plus en plus imposantes et le risque d'érosion de grandes zones dénudées.

« Les nutriments sont balayés par les pluies. »

« Je connais des zones où il n'y a que des champs et des routes et c'est même mauvais pour les cultures. »

« Les agriculteurs sont devenus des exploitants agricoles ; ils ne sont pas là pour faire joli. »

« Ils sont pris dans la spirale de la rentabilité. »



« Les engins deviennent de plus en plus gros. C'est un monstre. Les terrains sont tassés et l'eau ruisselle. On aperçoit sur des terres des mousses qui poussent normalement sur des rocailles. Il y a une diminution de l'humus. »

La disparition des bois, l'arrachage des vergers, le comblement de chemins creux complètent les événements passés et actuels d'appauvrissement paysager et écologique.

« Assez pauvre en bois, un regret, peu de ces espaces sont arborés, c'est une évolution dans le temps, il y en avait plus avant. »

La disparition des zones tampon entre les cultures et les maisons est également ressentie avec force. Les prairies qui s'intercalaient entre elles sont progressivement cultivées ou bâties, au détriment de la variété paysagère.

« L'intérêt d'une région comme celle-ci est qu'on a une distinction entre les espaces agricoles et l'habitat. Quand on parle d'intérêt paysager, c'est d'avoir des zones bien distinctes. »

« Les champs cultivés vont jusqu'aux maisons ; il n'y a plus de zones tampon. »

Le regard est ainsi déçu face à des paysages monotones, nus, communs, sans surprise.

« On pourrait mettre en rouge les paysages qui ont disparu. »

Ces divers constats quelque peu négatifs sont spontanément et couramment accompagnés par l'envie de réparer et composer des paysages. Lorsque des espaces sont considérés comme « vides », il est suggéré de les identifier pour pouvoir agir. Il est ainsi proposé d'aménager des bandes fleuries dans les zones intensives, de replanter des arbres comme élément d'appel quand les paysages sont très nus ou encore de recréer des haies.

Les paysages choisis

Une analyse plus localisée des paysages peut être faite à partir de la carte (voir pages suivantes) qui reprend les espaces considérés intéressants au niveau paysager. Les lieux choisis étant assez nombreux, nous mettrons plus particulièrement en évidence ceux qui ont été sélectionnés par plusieurs répondants ou encore ceux qui ont été sélectionnés avec le plus d'emphase et de passion. De la lecture globale de la carte, se dégagent des lieux qui frappent davantage l'imaginaire social.

De manière générale, les associations consultées se sont surtout montrées sensibles aux paysages du centre et du nord du plateau hesbignon. Certains grands paysages dits d'openfield sont sélectionnés, mais la majorité sont des micro-paysages ou encore des éléments structurants comme les voies de communication : la chaussée romaine et le RAVeL. Les responsables communaux choisissent des zones relativement restreintes. De manière assez compréhensible, les associations approchent souvent les paysages en fonction de la cause qu'elles défendent. Ainsi, celles qui travaillent sur le thème de l'eau sélectionnent de nombreux paysages à partir des rivières qui les composent tandis que celles qui défendent les chemins creux et les sentiers de balade, partent plutôt de ces derniers.

Lorsqu'on leur demande un choix plus strict de paysages appréciés ou devant être protégés, les acteurs ne font pas ressortir un type de paysage de manière forte. Ils proposent plutôt une sélection, réfléchie, représentative des différents types de paysages. Ceux qui sont spontanément et systématiquement cités sont : un référent patrimonial, un espace naturel, un village, une composition fermes-prairies et enfin un espace plus vallonné.

Des vallées emblématiques

Des vallées, des vallons, un relief plus marqué : les variations d'impressions que ces éléments procurent sont appréciées tant pour le contraste avec les zones d'openfield que pour le sentiment intimiste que les vallées offrent. Certains interlocuteurs s'excusent presque de leur coup de cœur, considérant que c'est plus sentimental qu'objectif. Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale sont fréquemment citées comme une parenthèse dans le paysage. Les méandres de la rivière qui se devinent, les boqueteaux, l'empreinte verte que la vallée offre et la structure naturelle qu'elle dessine... les amoureux de cet espace y trouvent une référence à la nature qui leur semble être malmenée et menacée.

« Burdinne et Braives, c'est une Hesbaye tout à fait différente, plus découpée, humide, maisons de pierre, paysages superbes, plus de prairies, des haies, aussi de grandes cultures, aussi des fermes en carré. Plus d'arbres et de prairies. Ici, c'est plat, là c'est vallonné. »

« La Mehaigne, c'est la diversité des points d'appels harmonieux. »



La Vieille Cense à Fumal (Braives).



Point de vue sur la vallée de la Mehaigne (Braives).



« Heureusement, il y a le site du Lion de Waterloo qui est protégé. »



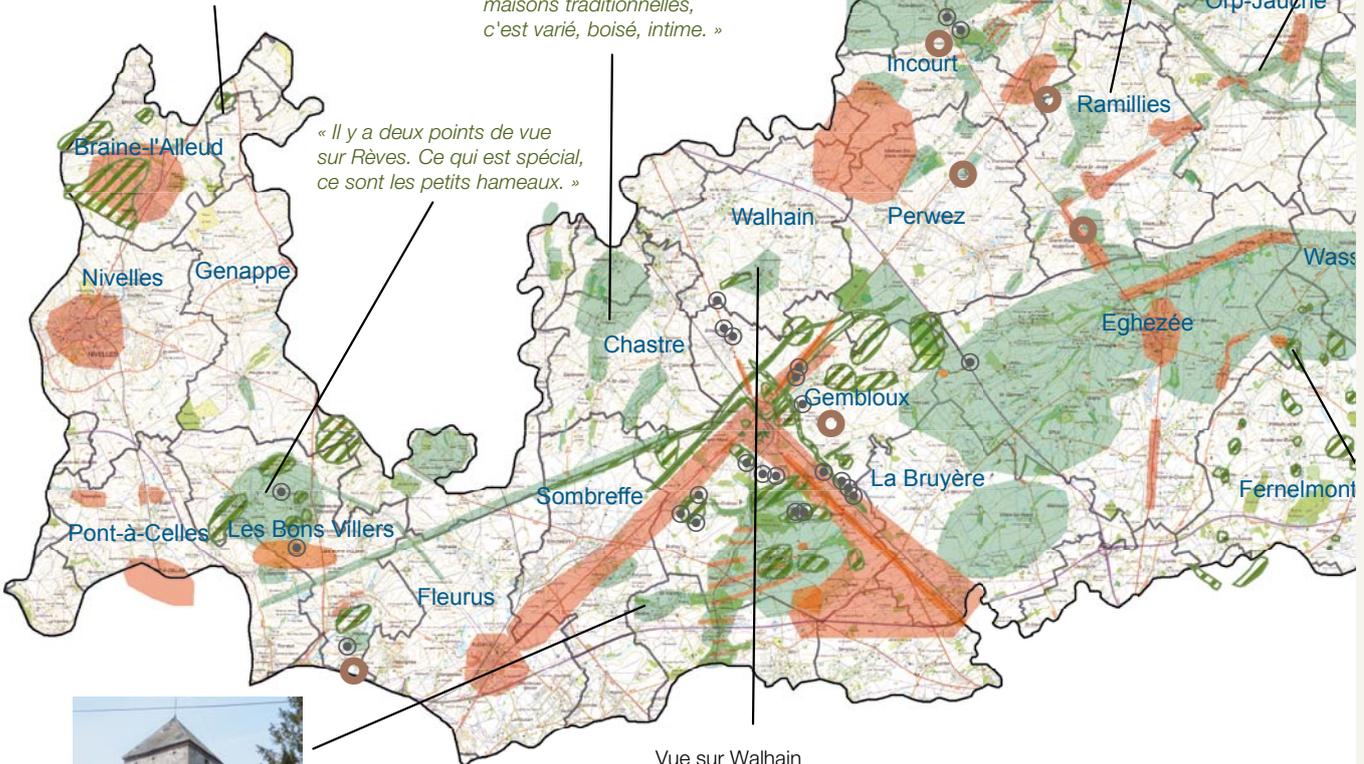
« Ici on a de grands paysages d'openfield qui sont non constructibles au RCU. »

« Ramillies a une connotation rurale, il y a des lieux qui ont du charme, qui ont une âme, un passé. »

« L'Ecluse, c'est quasi une réserve naturelle. L'aval de la vallée est plus sauvage. »

« A Chastre, il y a de très beaux endroits, des petites maisons traditionnelles, c'est varié, boisé, intime. »

« Il y a deux points de vue sur Rèves. Ce qui est spécial, ce sont les petits hameaux. »



Vue sur la ferme-château depuis la place de Balâtre

Vue sur Walhain





Paysages choisis par les acteurs associatifs et communaux

Paysages intéressants selon :

- les élus
- les associations
- Limites communales

Sélection selon tous les acteurs confondus :

- de paysages dégradés
- de fermes
- de points de vue

0 5 10 Km N

CPDT (2009). Sources : fond de carte IGN 1/50 000 et interviews.

La vallée de l'Orneau est plusieurs fois signalée bien qu'elle soit parfois considérée comme étant déjà un peu abîmée. Les zones privilégiées varient, certains mettent toute la vallée en zone intéressante et d'autres y sélectionnent des espaces plus restreints : la vallée de l'Arton en Natura 2000, le site autour du château de Ferooz avec ses beaux points de vue ou encore des villages comme Onoz et Balâtre.

« Il y a de beaux paysages depuis le chemin de fer, le long de la vallée de l'Arton, sur Lonzée, il y a des mouvements des prés, des vergers, le clocher de l'église de Lonzée qui sort. »

D'autres vallées sont citées, mais de manière plus marginale, sans doute parce qu'elles sont moins connues : la vallée de la Petite Gette (entre Jauche et Orp-le-Grand), la vallée entre Gentinne et Héவில், la vallée de l'Orbais à Incourt...

L'eau comme élément d'appel

Alors que l'eau n'est pas très présente dans les paysages hesbignons et brabançons, elle est intimement liée aux paysages décrits par les acteurs. Cet élément naturel se décline sous plusieurs formes selon les interlocuteurs. Pour un grand nombre d'entre eux, la carrière d'Opprebais avec sa réserve d'eau potable aux reflets turquoise est un lieu à voir absolument.

« Il y a des bijoux, la carrière d'Opprebais, une petite niche dans le paysage. »

D'autres répondants s'attardent sur des rivières et leurs méandres. Les ponts, moulins à eau, châteaux d'eau, marais ou étangs ponctuent les descriptions paysagères.



De gauche à droite, le pont de Pitet (qui était composé de deux arches), l'étang de Grand-Leez à Gembloux et la rivière la Petite Gette au cœur d'Héவில்.

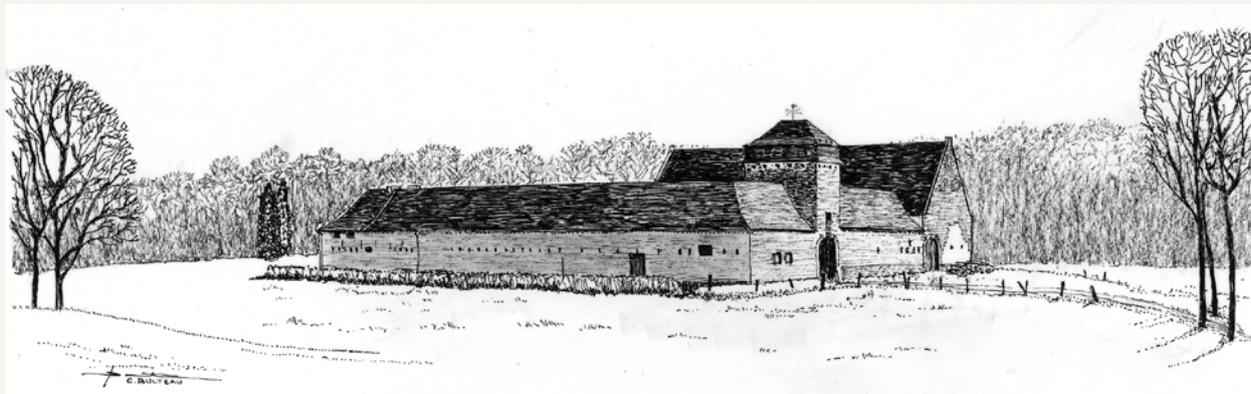


Ferme de la Ramée (Jodoigne).

Les marques du passé

Chaque interlocuteur s'attarde sur au moins un bâtiment patrimonial. Les édifices qui bénéficient déjà d'une certaine reconnaissance touristique rencontrent sans conteste le plus de succès. Les fermes de la Ramée et de Wahenges sont régulièrement pointées. Elles font par ailleurs partie du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

« Certains paysages sont mis en valeur par des bâtiments, comme la ferme de Wahenges à Beauvechain. Ce sont des paysages plats qui sont mis en relief. »



Ferme de Wahenges (Beauvechain).

Illustration : Claude Bulteau.



Portion de la chaussée romaine (entre Braives et Omal).

La chaussée romaine représente de manière unanime un patrimoine historique, une trace du passé à préserver par des interventions volontaires.

« *La chaussée romaine, l'axe allant de Marbais à Libercies, du point de vue paysager offre de belles vues, avec quelques fermes... »*

Les châteaux marquent également les esprits comme les châteaux des Waleffes (Faimés), de Marneffe (Burdinne) ou de Fumal (Braives).

« *Les pierres du château de Marneffe ont d'autres couleurs s'il y a du soleil ou s'il pleut. Je trouve dommage qu'on ait laissé construire et qu'on ne voie plus le château dans la vallée. »*



Château de Fumal (Braives).

Le moulin d'Opprebais (Incourt) est également assez apprécié ainsi que celui de Hosdent (Braives) aujourd'hui transformé en gîte.

Le Tumulus d'Hottomont et la motte castrale à Remicourt sont perçus comme des vestiges historiques, ainsi que la butte du Lion de Waterloo à Braine-l'Alleud.

« *Le Tumulus d'Hottomont, l'endroit est hyper dégagé. »*

Les éoliennes

Comme dans d'autres régions, la présence d'éoliennes suscite le débat.

Pour les acteurs hesbignons, elles sont plutôt un signe de fierté et de dynamisme de la commune. Certains y voient même une possibilité de structurer le paysage, de l'enrichir.

« Le paysage autour du moulin d'Opprebais, sur le plateau, on voit jusqu'aux éoliennes de Perwez. C'est quelque chose dans le paysage, depuis Glimes, depuis la nationale N243, le long de l'autoroute E411. »

« C'est devenu l'image de Perwez, c'est valorisant, alors qu'ailleurs dans le Condroz, il y a un mouvement d'opposition. »



« La commune de Villers-le-Bouillet va ajouter sa propre éolienne aux huit existantes. »
« C'est une fierté, chaque commune veut son parc, signe de dynamisme, de développement. Ça casse peut-être la monotonie des paysages. »

Les éoliennes
de Villers-le-Bouillet.

La localisation de ces infrastructures joue un rôle déterminant quant à leur acceptation. Ainsi les éoliennes situées le long de l'autoroute E411 à Perwez sont appréciées en tant que nouveau paysage, mais le projet d'implantation de l'autre côté de l'autoroute ne séduit pas de la même manière.

Plus rares sont les interlocuteurs qui se trouvent gênés par le mouvement des pales.

Des villages anciens

Que ce soit le regard élargi des associations ou celui plus localisé des responsables communaux, chaque interlocuteur se dit touché par des hameaux ou des villages qui ont gardé un certain « cachet ».

Les caractéristiques qui font pencher pour un village plutôt qu'un autre sont la préservation du côté ancien et le sentiment de cohérence qu'il offre par des matériaux et des gabarits adaptés. Dans les choix, on sent un tiraillement entre cette attirance spontanée pour des villages « ancestraux » et celle pour des villages à la physionomie plus actuelle.



Le haut du palmarès revient aux villages blancs, avec Saint-Rémy-Geest en coup de cœur, suivi de Mélin et de Gobertange.

« Saint-Rémy-Geest est plus représentatif que Mélin, l'étiquette de 'plus beau village de Wallonie', ça fige les villages, il faut faire attention que ça ne devienne pas Walt Disney. »

« A Saint-Rémy-Geest ce sont des pavés, il n'y a que de la pierre de Gobertange et de belles ruelles. »

« Ce qui est intéressant, c'est la ligne de crête sur laquelle des villages s'étirent. »

L'église de Saint-Rémy-Geest.

Mais ces derniers ne sont pas les seuls à toucher le cœur nostalgique des acteurs.

Balâtre, Onoz, Rèves, Wayaux, l'Ecluse sont des villages qui sont considérés comme préservés. Pour d'autres répondants, ce sont plutôt des parties de village comme le centre ancien de Tourinnes-la-Grosse (Beauvechain), le vieux noyau de Petit-Rosière (Ramillies) pour sa cohérence, le centre de Jodoigne pour son côté vieille France.

Vue vers Rèves.



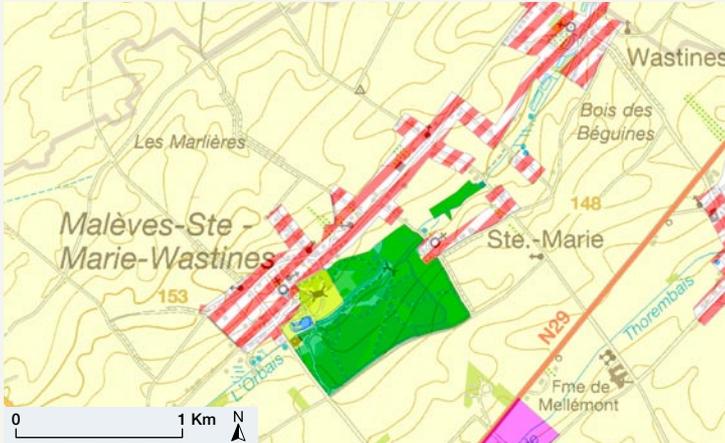
Les hameaux sont aussi appréciés et tout particulièrement celui de Happau (Piétrebais).

« Le hameau de Happau, il y a des fermes disséminées dans la campagne, des vergers, la disposition des maisons. »

Des paysages dégradés et sous pression

Malgré ces richesses, le sentiment général est assez pessimiste. Pour tous, les activités humaines induisent un certain nombre de problèmes pour les paysages. L'urbanisation et l'intensification de l'agriculture sont des éléments de la dynamique perçue comme néfaste.

Lors des interviews, une nuance importante s'est imposée, entre les paysages considérés comme dégradés et ceux jugés moins attractifs. Un aspect morne ou une architecture vécue comme banale peuvent être aussi mal acceptés que certaines infrastructures plus massives.



Sources : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2004).

La tendance qui consiste à relier les villages entre eux par un habitat linéaire est largement regrettée, notamment du fait de la perte du sentiment identitaire qui en découle. Les exemples cités sont les villages de Malèves, Sainte-Marie et Wastines, dont les zones d'habitat à caractère rural (zones hachurées rouge et blanche) sont jointives au plan de secteur ou encore ceux de Piétrebais et de Chapelle-Saint-Laurent.

« La tendance à la linéarisation de l'habitat, c'est pas bon pour l'aspect identitaire. On ne sait plus quand on passe d'un village à l'autre. »

« Il y a une banalisation rampante de l'architecture. »

Les zones les plus dégradées et directement sélectionnées sur la carte sont surtout des zones urbaines comme Waremme, Nivelles, Hannut, Fleurus ou encore les paysages le long de nationales, et plus particulièrement les nationales N4 et N29 vers Gembloux.



A gauche, Fleurus. A droite, une portion de la nationale N4.



Des anciens bâtiments non restaurés, ressentis comme disgracieux, sont souvent cités comme éléments négatifs paysagers. C'est aussi le cas des bâtiments récents s'ils sont construits sans lien avec la forme traditionnelle attendue.

Ici, une exploitation agricole comprend une maison et des hangars. Pour certains, elle aurait dû être construite en carré, comme de nombreuses fermes de la région.

La pression urbanistique n'est pas ressentie sur tout le territoire de manière égale. La pression initiée depuis Charleroi est surtout d'ordre économique, tandis que celles de Bruxelles et Liège sont plutôt d'ordre résidentiel.

« On est la troisième ceinture. »

« Du point de vue urbanistique, tout est menacé, dans la mesure où on installe du 'clef sur porte' partout ; on ne respecte pas la trame des villages, leur organicité, la façon dont ils se sont implantés au cours du temps. »

Certaines zones semblent être plus menacées que d'autres. La commune de Les Bons Villers est en effet soumise à une forte pression provenant de l'aéropôle de Gosselies qui voudrait étendre son zoning au-delà de l'autoroute. Le village de Wodou serait particulièrement menacé par cette extension.

Un autre enjeu se situe au cœur de Roux Miroir selon la manière dont deux ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté) seront mises en œuvre.

« Grands enjeux des ZACC qui risquent de foutre en l'air de beaux paysages. »

Des actions pour les paysages

Selon les témoignages, la valeur des paysages commence timidement à être prise en considération. Les actions ne sont pas égales d'une commune à l'autre, loin s'en faut. Certaines initiatives sont davantage mises en avant, en voici quelques exemples.

Au nord du territoire, dans le cadre d'un programme européen, le Groupe d'Action Locale Cultur'alité en Hesbaye brabançonne, en partenariat avec l'association Action Environnement Beauvechain, a réuni les acteurs communaux, associatifs, agricoles et du monde socio-économique des six communes du canton de Jodoigne pour agir et réfléchir ensemble sur la question des paysages. Cette collaboration a notamment permis d'élaborer une étude paysagère approfondie, une exposition « Paysage paysage » présentée au public, et surtout d'ouvrir le débat et éveiller l'intérêt d'acteurs qui ne se sentaient a priori pas très concernés.

La sensibilisation et la communication auprès des habitants se fait couramment à partir de la création de balades. Le RIAL (Ruralité, Incourt et Alentours) est par exemple très actif à ce niveau. La réouverture de chemins, la valorisation d'anciennes lignes ferroviaires comme à Gembloux et à Braives sont des initiatives qui sont appréciées.

« Le tourisme est incontournable pour contribuer à une certaine protection. »



Une autre association, le CRABE (Coopération, recherche et animation du Brabant wallon de l'Est), s'attache notamment à valoriser et entretenir des sentiers ou des voies lentes. Suite au constat que beaucoup d'entre eux n'étaient plus praticables et suite à la demande des habitants, le projet a été mis en place et trois cents kilomètres de promenades ont été balisés en Hesbaye brabançonne.

« Le tourisme permet de se réapproprier ces espaces (chemins et sentiers) et par voie de conséquence les paysages. Il faut aller à certains endroits pour vraiment l'apprécier. C'est incontournable pour contribuer à une certaine protection. »

Un sentier à Héléciné.

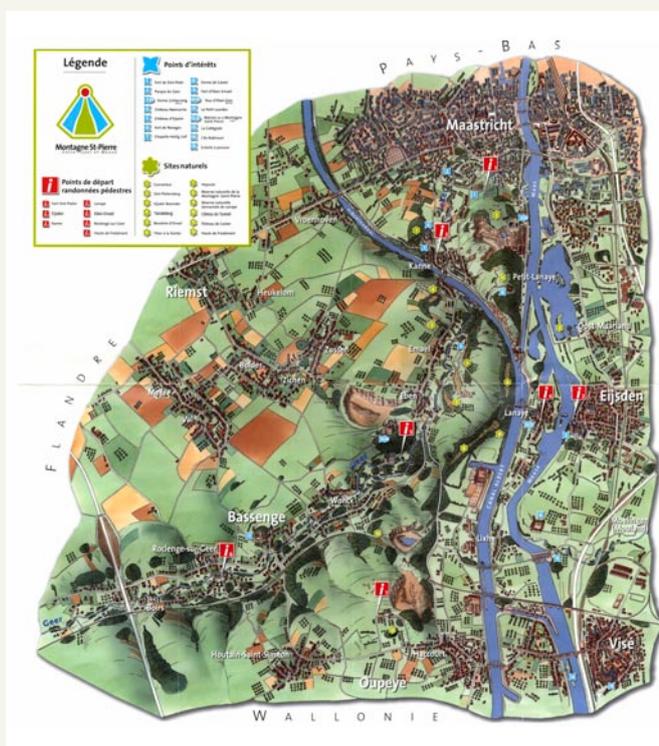
Les chemins de remembrement et les anciennes lignes ferroviaires sont valorisés pour des itinéraires de promenade.

Ici à Fooz.



Le « contrat de rivière Gette », qui concerne les communes des sous-bassins hydrographiques de la Grande Gette et de la Petite Gette, participe indirectement à des actions en faveur des paysages. L'embellissement des cours d'eau et leur réappropriation sociale, le maintien de la biodiversité, la promotion de plantation d'arbres le long des berges sont des exemples d'actions parmi d'autres.

A l'ouest, la valorisation des communes de Pont-à-Celles et de Les Bons Villers s'est inscrite dans le projet du Pays de Geminiacum. Ce dernier vise à la création d'une identité commune et à une valorisation du territoire grâce notamment à un concours de photographies et à des cartes de promenades qui empruntent une portion de la chaussée romaine.



Source : carte touristique de la Montagne Saint-Pierre.

A l'est, la commune de Bassenge est impliquée dans le projet de la Montagne Saint-Pierre qui s'attache à faire connaître une région située à la frontière de la Wallonie, de la Flandre et des Pays-Bas, à partir de cartes de promenades paysagères.



Des initiatives privées et d'associations peuvent aussi faire connaître et apprécier des éléments patrimoniaux de la région.

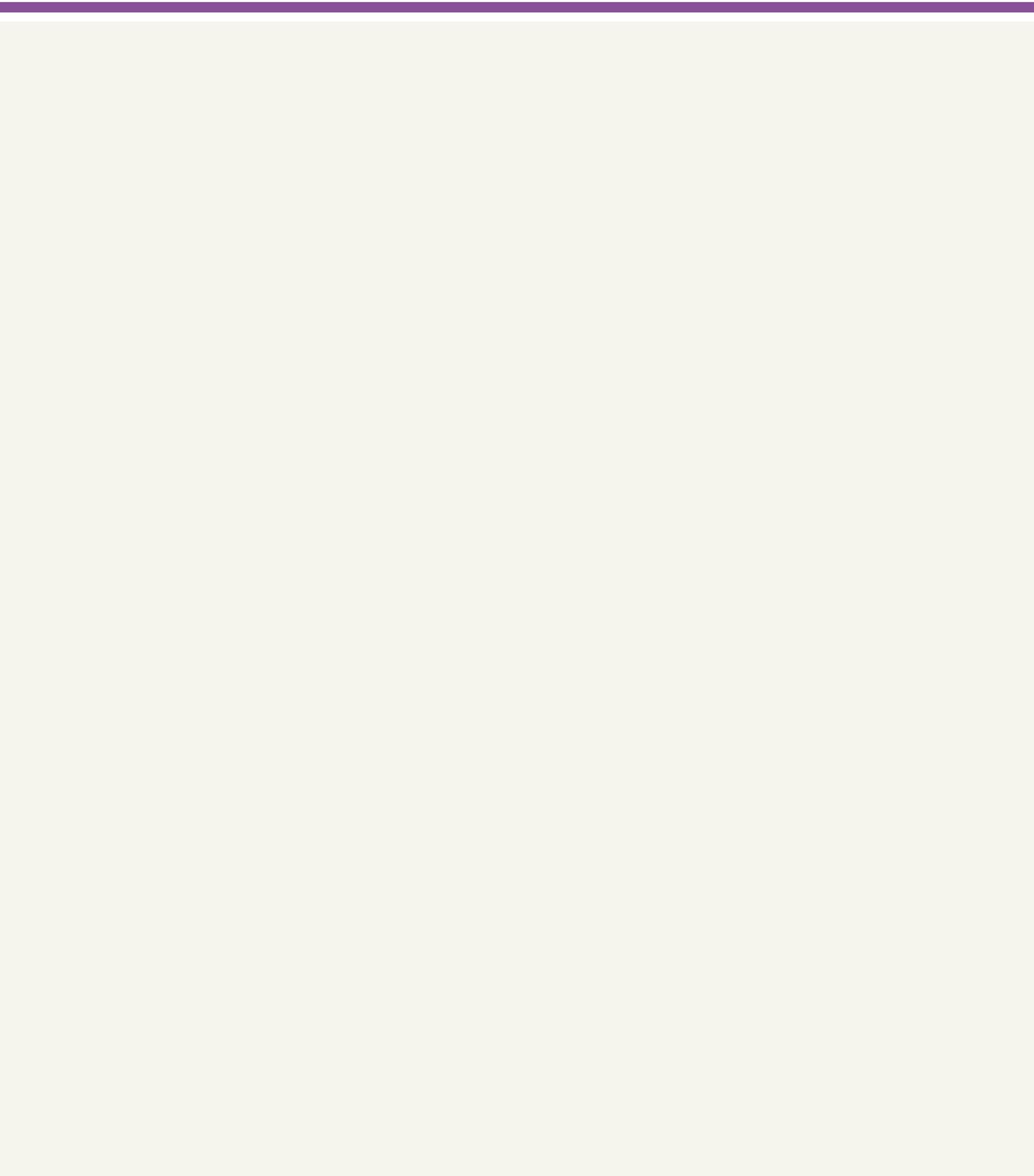


Un passionné expose, pour les écoles, l'histoire et le fonctionnement de son moulin à eau, situé à Fallais.



De manière plus générale, les communes peuvent mettre en œuvre divers outils urbanistiques tels que le schéma de structure communal (SSC), le règlement communal d'urbanisme (RCU) et le plan communal de développement de la nature (PCDN), en étant particulièrement attentives à la qualité du traitement du volet paysager ainsi qu'à la prise en compte du paysage dans l'entièreté du document. La rigueur avec laquelle ces outils sont appliqués est par ailleurs déterminante.

Les aires
paysagères
des Plateaux
brabançon
et hesbignonn



Au sein de la Wallonie, les Plateaux brabançon et hesbignon se singularisent par un relief globalement calme et sont occupés en très grande majorité par des surfaces agricoles. C'est ainsi qu'ils sont considérés, à cette échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si l'on change d'échelle, si on y regarde de plus près, les paysages que présente cet ensemble sont bien sûr nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Treize aires paysagères ont été identifiées selon la méthodologie détaillée dans un encadré ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune des aires paysagères.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. L'occupation du sol se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par la répartition de ces espaces par rapport au relief, ainsi que par les dynamiques les affectant. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre très fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.

Dénomination

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Les termes génériques de « campagne périurbaine », « campagne agricole » et « campagne multifonctionnelle » sont développés dans la première partie de l'atlas (p. 25 et 26).

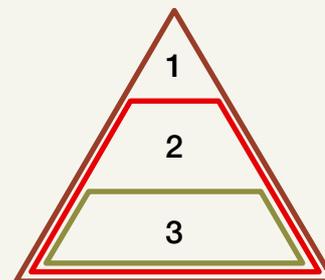
Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée le contraste justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

| Aire paysagère | | Relief | Couverture végétale | Espaces bâtis |
|---|----|--|---|--|
| Campagne périurbaine de Nivelles | 1 | Ondulations | Agriculture interstitielle sur les plateaux | Pression urbaine de Bruxelles et Nivelles |
| Campagne agricole sud brabançonne | 2 | Très légère ondulation du plateau | Prédominance des terres agricoles | |
| Campagne multifonctionnelle de Jodoigne | 3 | Vallonnements | Importance des terres agricoles | Pression urbaine de Bruxelles et de la Flandre |
| Plateau agricole de Perwez | 4 | Plateau | Prédominance des terres agricoles | |
| Vallée de la Petite Gette | 5 | Vallée ouverte | | Urbanisation linéaire continue |
| Plateau agricole namurois | 6 | Plateau | Prédominance des terres agricoles | |
| Campagne périurbaine nord sambrienne | 7 | | Terres agricoles interstitielles | Importance et ancienneté de l'urbanisation ouvrière puis pavillonnaire |
| Bordure du Plateau namurois | 8 | Sommet du plateau | Boisements résiduels sur les sommets | |
| Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse | 9 | Absence de vallées | Prédominance des terres agricoles | Pression urbaine de Liège à l'est |
| Vallée de l'Yerne | 10 | Vallée faiblement encaissée | | Urbanisation linéaire quasi continue |
| Vallée de l'Orneau | 11 | Plateau disséqué par un réseau de vallées encaissées | Boisements sur versants pentus et prairies | |
| Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale | 12 | Plateau disséqué par un réseau de vallées encaissées | Boisements sur versants pentus et prairies | |
| Vallée du Bas Geer | 13 | Plateau disséqué par une vallée encaissée | Boisements sur versants pentus et prairies | |

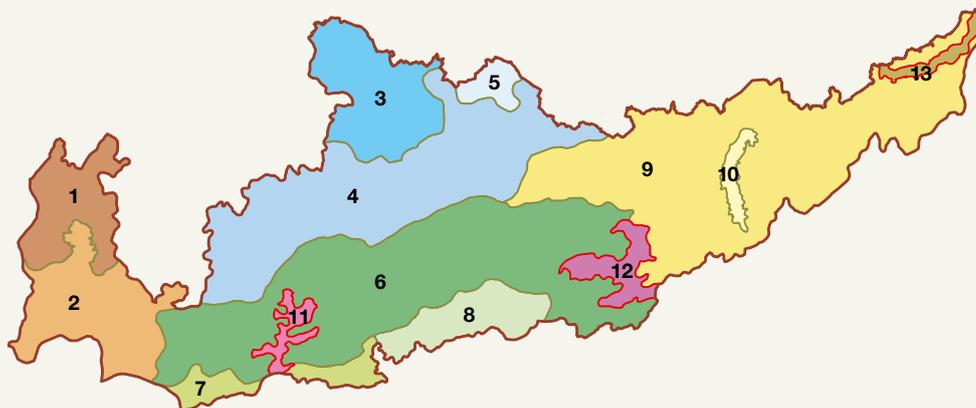
Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000.



1. Ensemble paysager - 2. Territoires paysagers parfois subdivisés en faciès - 3. Aires paysagères

| Territoire paysager | Aire paysagère | |
|---|----------------|---|
| Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès de Nivelles | 1 | Campagne périurbaine de Nivelles |
| | 2 | Campagne agricole sud brabançonne |
| Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon brabançon | 3 | Campagne multifonctionnelle de Jodoigne |
| | 4 | Plateau agricole de Perwez |
| | 5 | Vallée de la Petite Gette |
| Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon namurois | 6 | Plateau agricole namurois |
| | 7 | Campagne périurbaine nord sambrienne |
| | 8 | Bordure du Plateau namurois |
| Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon liégeois | 9 | Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse |
| | 10 | Vallée de l'Yerne |
| Vallée de l'Orneau | 11 | Vallée de l'Orneau |
| Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale | 12 | Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale |
| Vallée du Bas Geer | 13 | Vallée du Bas Geer |

La carte montre l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers qui ont été définis antérieurement. Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessus.



Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée sous la forme d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, le lecteur découvrirait celle-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire en question. En vis-à-vis se trouve un exposé plus détaillé de ses caractéristiques actuelles.

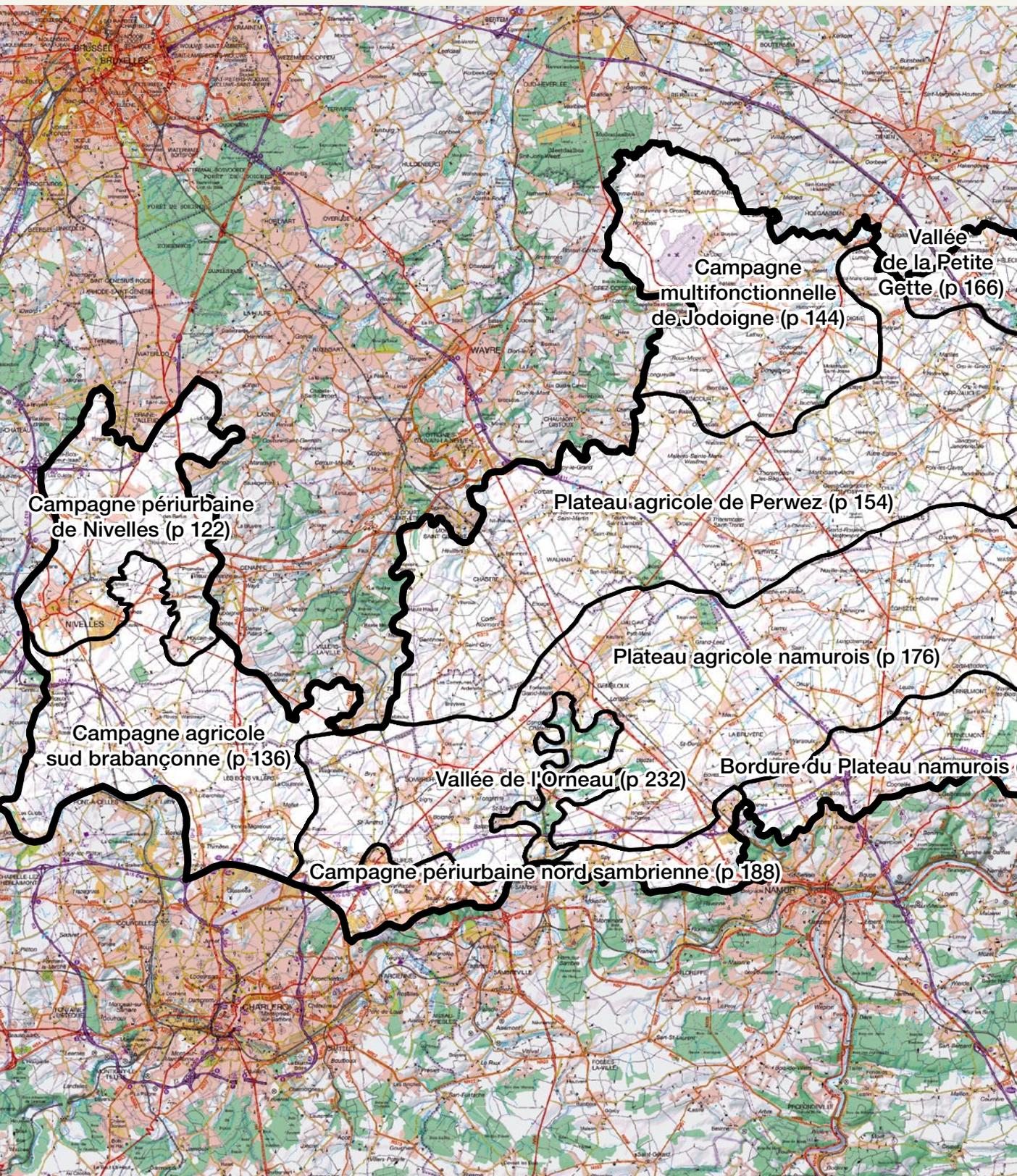
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Pour plusieurs aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

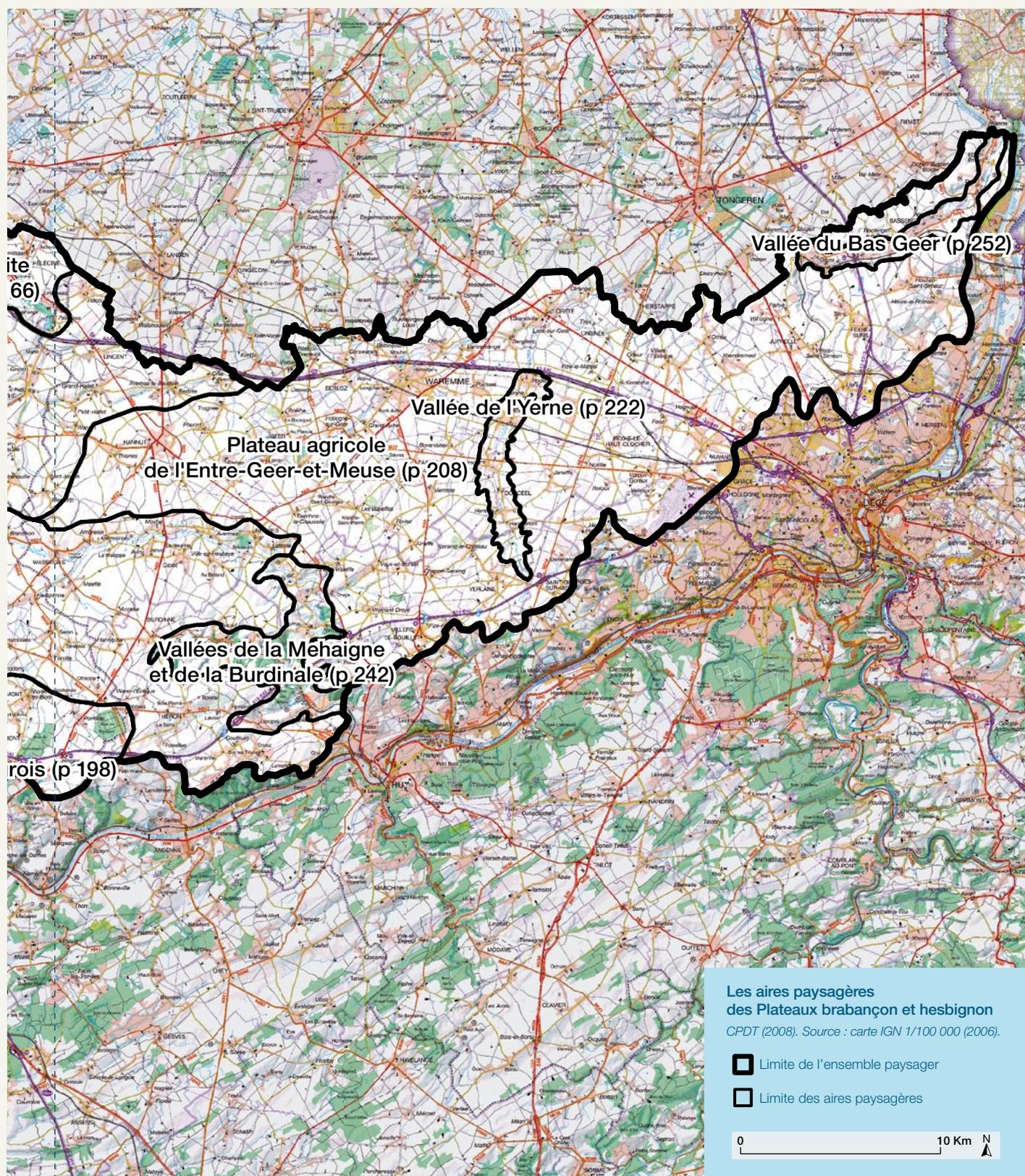
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'action doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre le souhait de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui ont été mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Ces pistes d'action ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux qu'il revient de faire vivre le paysage !







Les aires paysagères des Plateaux brabançon et hesbignon
CPDT (2008). Source : carte IGN 1/100 000 (2006).



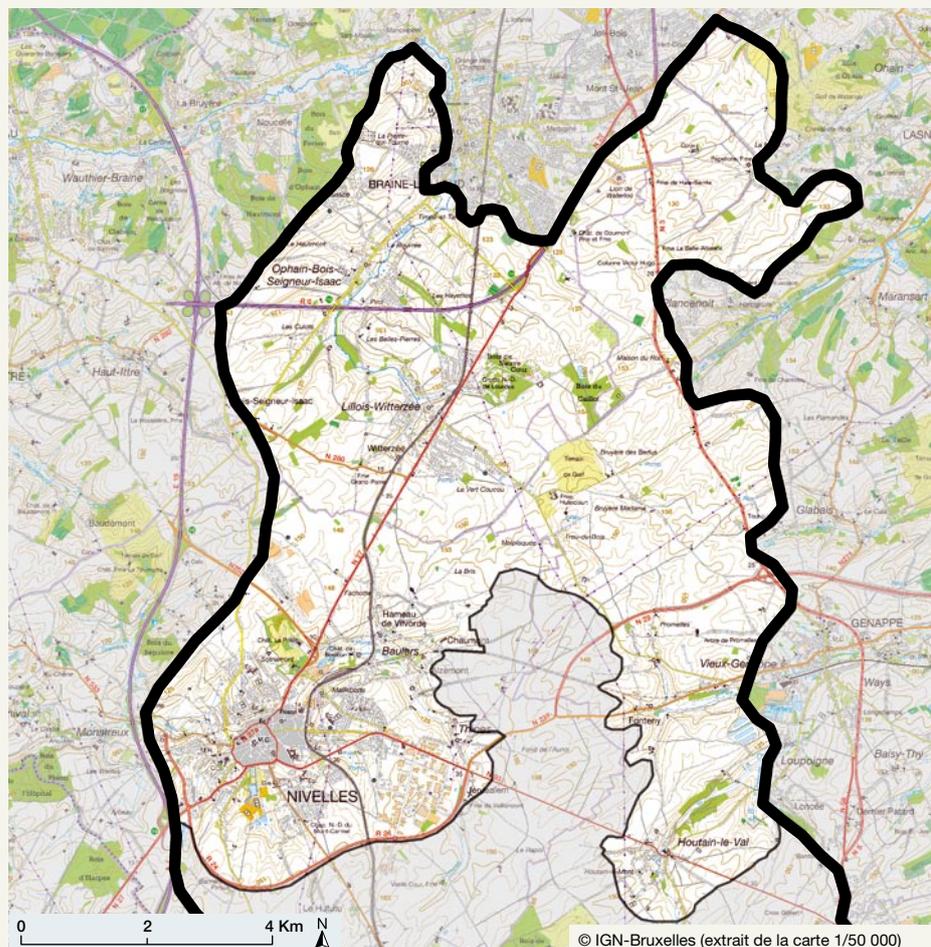
Campagne périurbaine de Nivelles



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 8 726 |
| Superficie agricole (ha) | 6 480 |
| Terres arables (%) | 80 |
| Prairies (%) | 20 |
| Vergers productifs (%) | 0 |
| Superficie boisée (ha) | 170 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 1 323 |
| Nombre d'habitants² | 35 162 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



La proximité des vallées de la Senne et de la Dyle imprime à la Campagne périurbaine de Nivelles un relief relativement accidenté. Les lambeaux de plateaux disséqués par le réseau dense de vallées encaissées sont occupés par des cultures et, en certains endroits, par des petites masses boisées.

La dynamique urbaine issue de Bruxelles se marque dans le paysage par le développement d'habitations récentes, généralement situées en périphérie des villages ou de la ville de Nivelles, sous une forme linéaire ou dans de vastes lotissements. L'organisation initiale des noyaux villageois, en bas de versant, reste néanmoins encore perceptible aujourd'hui.

La ville de Nivelles, dans la vallée de la Thisnes, participe également à la dynamique urbaine de l'aire, notamment en tant que centre d'emplois puisque plusieurs zones d'activité économique sont localisées à sa périphérie et desservies par un important réseau viarie.



Une succession de **VALLONS** entaille le plateau agricole de cette aire, animant le relief. En regard de la majorité des aires de plateau au sein de l'ensemble paysager, la Campagne périurbaine de Nivelles se distingue par une topographie plus marquée.

L'aire se trouve sur la limite qui sépare les bassins versants du Hain et de la Thisnes à l'ouest, la Dyle et la Lasne à l'est. C'est donc sur les bordures de l'aire, où naissent les cours d'eau, que l'on trouve le relief le plus vallonné.

A contrario, la partie centrale de l'aire montre un relief légèrement plus calme ainsi que des altitudes plus élevées. Les vues y sont plus lointaines. Les altitudes oscillent ici autour de 150 mètres, contre 120 mètres aux marges. Au nord-est, la vaste plaine du champ de bataille de Waterloo (site classé) se signale dans le paysage par son étendue et l'absence de toute construction hormis quelques fermes.

Alors que les **CULTURES** sont largement dominantes au sein de l'aire, on trouve ci et là des **HERBAGES**, généralement situés sur les bas de versants et dans les fonds de vallées, ou à proximité immédiate de l'habitat.

Les **BOISEMENTS** prennent généralement la forme de bosquets, souvent localisés dans les vallées ou aux abords des villages où ils se mêlent au bâti et soulignent les cours d'eau. Localement, des bouquets d'arbres viennent ponctuer les abords des cultures.

NIVELLES constitue l'agglomération la plus importante de l'ensemble paysager, marquant très perceptiblement l'aire de sa présence. Fondée initialement autour de l'abbaye Sainte-Gertrude qui draine un nombre important de pèlerins, cette localité connaît un essor important à partir du 7^e siècle. De vocation marchande, la ville continue à s'enrichir au Moyen Âge par la mercerie et la dentellerie.

Après une période de déclin, elle connaît une reprise industrielle au 19^e siècle. Aujourd'hui, Nivelles est un important centre commerçant, résidentiel et surtout économique suite à l'installation de zones d'activité économique. La ville totalise en effet 427 hectares de ces espaces, dont la moitié se situe en périphérie, dans le « zoning sud », connecté directement aux principales autoroutes de Wallonie via le contournement sud. Orienté vers les activités de fabrication et de commerce de gros, il est aujourd'hui saturé mais bénéficie d'une extension supplémentaire. Au nord, « Les portes de l'Europe » totalisent 85 hectares voués aux activités de bureaux, aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux petites et moyennes industries (PMI). Ces espaces fonctionnent de façon autonome par rapport au tissu urbain existant. Leur présence se marque dans le paysage par de grands volumes dont la forme résulte des contraintes de fonctionnement (stockage, accessibilité...).

En dehors de la ville de Nivelles, les **VILLAGES** offrent une implantation traditionnelle en milieu ou en bas de versant, généralement selon les courbes de niveaux, comme les villages des vallées du Hain et de la Dyle (Vieux-Genappe, Ophain). On trouve néanmoins des exemples d'habitat plus dispersé (Houtain-le-Val). La plupart des fermes encore en activité, situées à l'écart du noyau villageois, sont de taille imposante et augmentées ces dernières décennies de hangars, également de vastes dimensions.

La proximité de Nivelles en tant que centre de services et surtout de Bruxelles dont la zone d'influence s'étend largement sur la partie nord de l'aire (à proximité de Braine-l'Alleud) a généré ces dernières décennies la construction de nombreuses habitations destinées à une population aisée, voire très aisée, à la recherche d'un cadre paysager de qualité. Ce phénomène est sans aucun doute catalysé par l'importante infrastructure routière qui parcourt cette aire.



C'est aux franges de l'aire que l'on trouve la topographie la plus marquée, comme ici à la périphérie de Nivelles, où les vallonnements de la Senne et de ses affluents se font déjà ressentir.



Les parties plus centrales de l'aire, parcourues par la limite de séparation des bassins versants, montrent un relief plus calme (Witterzée).



Les labours constituent l'élément majeur de l'occupation du sol. La végétation arborée prend la forme de bosquets ou de petits alignements en bordure des cultures (Bois-Seigneur-Isaac).



Les parties les plus vallonnées de l'aire sont souvent occupées par des prairies ou des pâtures. Un bouquet d'arbres fait office d'abri pour le bétail (Bois-Seigneur-Isaac).



Le Bois du Caillou forme la masse boisée la plus importante de l'aire. Pour bon nombre d'habitants, il s'agit d'un élément repère dans le paysage.

Campagne de Nivelles



La butte du Lion de Waterloo, érigée entre 1824 et 1826, commémore la bataille qui a opposé, en 1815, les troupes françaises aux troupes anglo-néerlandaises et à une partie de l'armée prussienne. Le champ de bataille et le monument qui lui est associé constituent un site touristique majeur autant qu'un élément marquant dans le paysage.



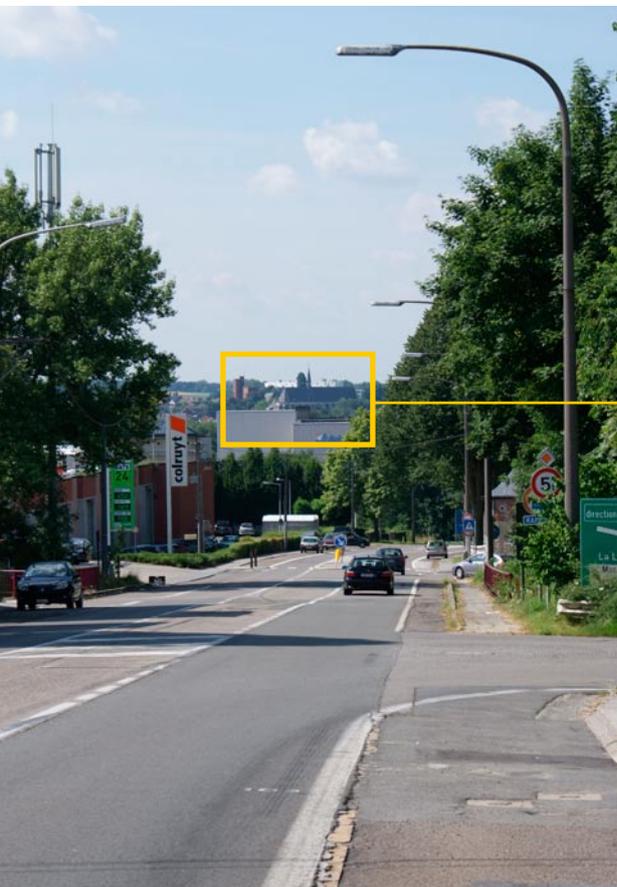
La loi de protection du 26 mars 1914 soustrait l'entièreté de l'ancien champ de bataille (549 hectares) à toute urbanisation, ce qui lui a permis de ne subir aucune évolution majeure. En bordure du périmètre de protection, constituant par ailleurs la limite de l'ensemble paysager, la pression résidentielle de Bruxelles se fait clairement ressentir sous la forme d'une nappe urbaine (à droite sur la photo).

Comme dans la plupart des villages, le noyau ancien de Witterzée occupe le versant de la vallée du Hain exposé au sud. Depuis le plateau, la présence du village se perçoit essentiellement grâce à la flèche du clocher.





Depuis certains points de vues, autres que ceux offerts depuis les principaux accès à la ville, l'inscription de Nivelles au sein de la topographie se révèle parfois très lisible. Le centre ancien, matérialisé par la collégiale Sainte-Gertrude, se développe au creux de la vallée de la Thines et parallèlement à celle-ci. L'urbanisation des versants prend place essentiellement au 20^e siècle soit sous la forme de petites maisons individuelles jointives dans la première moitié du siècle, soit sous la forme de tours de logements dans la seconde moitié du siècle (encadré de droite). Les plateaux, pour leur part, font l'objet d'une urbanisation récente sous forme de lotissements de maisons individuelles, débordant du site initial de la ville, et ce au détriment de terres agricoles (encadré de gauche).



Depuis les grandes voies d'accès automobile (ici la route nationale N27), la perception de la ville de Nivelles est de moins en moins évidente puisque les dernières décennies ont vu se multiplier les équipements de voiries (mâts d'éclairage, panneaux de signalisation), les commerces de grandes surfaces et les enseignes commerciales, ayant pour effet de compliquer, voire d'obstruer les vues. Une végétation parfois très développée contribue également à rendre la lecture difficile. Le séminaire épiscopal de la ville (17^e siècle) émerge au sein d'un espace confus.



La collégiale Sainte-Gertrude polarise le cœur historique de Nivelles. Ce monument, patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, est l'un des plus importants du Brabant wallon et a été construit pour l'essentiel en deux phases, à la charnière des 10^e et 11^e siècles et au 12^e siècle (mais ce ne sont pas moins de cinq églises qui se sont succédé à l'emplacement actuel). Restaurée et partiellement reconstruite après la Deuxième Guerre mondiale, elle présente une forme proche de son aspect original supposé. Ses abords sont aujourd'hui animés par les restaurants et les terrasses de cafés. Son inscription dans le paysage urbain est tantôt monumentale, tantôt plus discrète.



Jusqu'aux incendies provoqués par le bombardement de la Deuxième Guerre mondiale, la ville abritait de nombreuses maisons datant encore du 17^e siècle. Aujourd'hui, certaines rues en gardent quelques témoins.

Comme dans d'autres villes, la route de ceinture du centre-ville reprend le tracé des fossés de l'ancienne enceinte. Elle est accompagnée d'un alignement bâti continu et cohérent.

Les anciennes routes de commerce et de circulation convergent vers le centre historique de la ville. Jadis, elles étaient parcourues par les nombreux pèlerins venus se recueillir à la collégiale Sainte-Gertrude. Ce sont encore aujourd'hui des artères fréquentées. La rue de Namur, dans sa partie intramuros, a été récemment transformée en piétonnier.





Dans toute l'aire paysagère, la présence d'un réseau routier important a induit le développement de la périurbanisation et du secteur économique non agricole, en lien avec Bruxelles.



Le réseau routier, à l'image de la route nationale N27 qui dessert l'aire du nord au sud, traverse le paysage généralement sans tenir compte des variations de la topographie. Les logiques de circulation automobile ne sont pas accompagnées ici de réflexions paysagères. Le chemin de fer, en suivant les versants de vallées ou en creusant partiellement les plateaux, se fait plus discret dans le paysage.



Les constructions récentes prennent place de plus en plus loin du cœur des villages, souvent au détriment des cultures. Leur présence se manifeste notamment par des plantations d'essences souvent exotiques et peu identitaires à l'aire (Bois de Neuve Cour).



La zone d'activité économique « Les portes de l'Europe », à la périphérie nord de Nivelles, est encore en cours de développement. Son positionnement en entrée de ville se marque sur de longues distances puisque les bâtiments s'étendent sur les parties sommitales du plateau. Sa forte visibilité impose un traitement paysager de qualité encadrant les développements futurs.



Le « zoning sud » de Nivelles abrite près de 150 entreprises générant pas moins de 4 400 emplois en 2008. D'une superficie de 205 hectares, il connaît une extension de 78 hectares de l'autre côté du ring sud, ouverte aux entreprises depuis la fin 2008. Nombre d'éléments contribuent à faire des zonings de grands consommateurs d'espace : volumétrie horizontale des bâtiments, largeur des voiries adaptée au trafic des poids lourds, prescriptions urbanistiques relatives aux alignements...

Enjeux



La Campagne périurbaine de Nivelles est marquée par une diffusion de la périurbanisation, engendrée par Bruxelles mais également par Nivelles. Même si la plupart des zones d'habitat du plan de secteur arrivent à saturation, il reste des réserves foncières, notamment sous forme de zones d'aménagement communal concerté (ZACC), en particulier autour de Nivelles. Cette situation offre l'opportunité d'une urbanisation moins consommatrice d'espace et respectueuse du cadre paysager.



Les zones destinées aux activités économiques présentent une superficie considérable en périphérie de Nivelles. Vu l'importance de la demande, la mise en œuvre complète de ces espaces se fera dans les années à venir. Leur positionnement en entrée de ville, sur les plateaux, leur vaut une forte visibilité qui mérite une réflexion sur leur place dans la composition du paysage.

Aujourd'hui, les secteurs d'activité les plus représentés au niveau de la demande d'espace relèvent du tertiaire et sont souvent constitués par des moyennes, petites et très petites entreprises, caractéristiques favorables à une implantation au sein du tissu urbain plutôt qu'en périphérie.



Malgré la proximité de Bruxelles et la pression urbaine qui y est associée, l'aire possède de nombreuses poches préservées des constructions récentes où l'aspect vallonné de la topographie, si caractéristique, est encore bien visible.

L'ancien champ de bataille de Waterloo, topographiquement plus calme et vierge de toute construction, constitue également un élément structurant fortement le paysage.



Objectifs paysagers

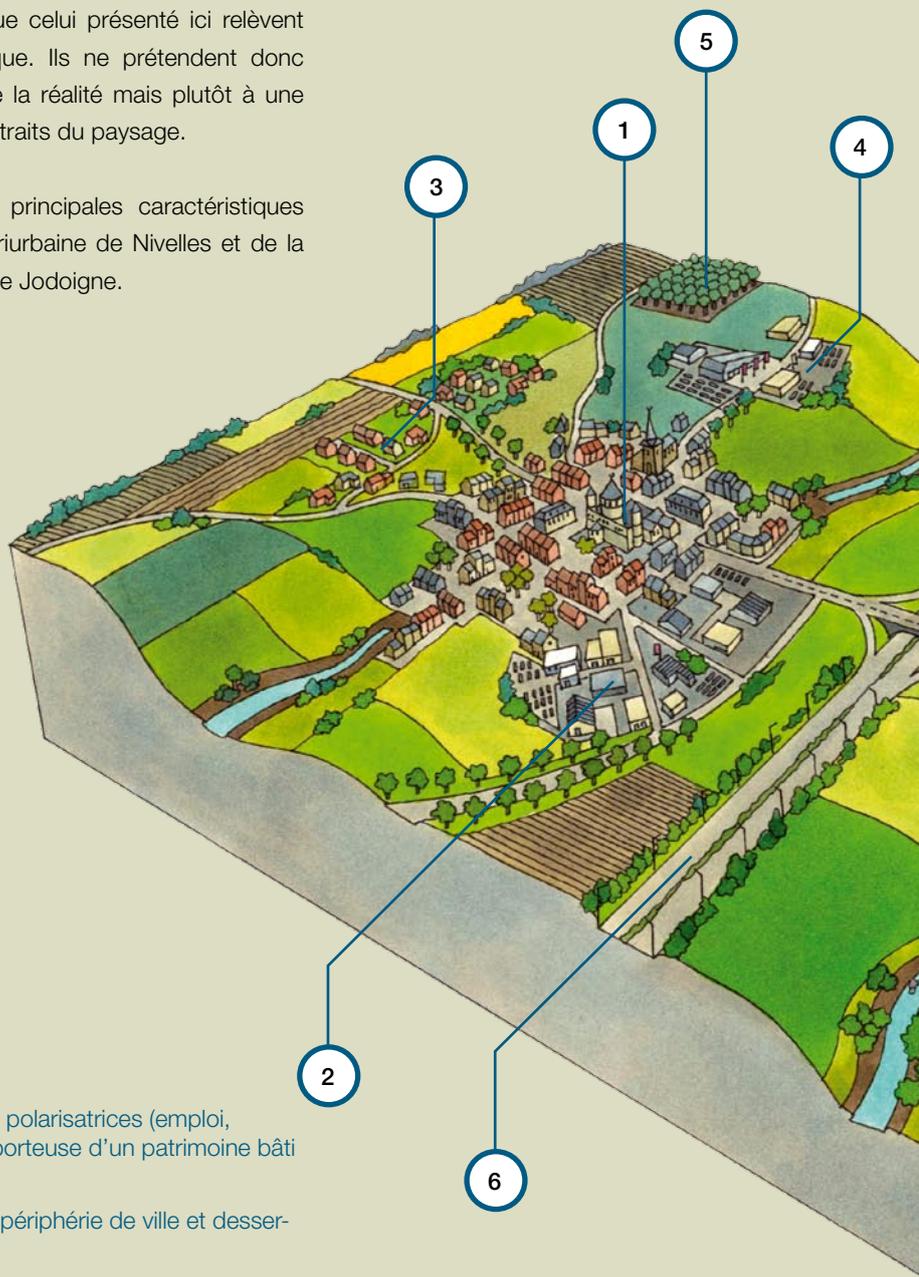
| | |
|---|------------|
| 1. Eviter une consommation excessive de l'espace encore urbanisable, ainsi que la mise en place de zones vouées uniquement à l'activité résidentielle en périphérie des villages ou de Nivelles. | GESTION |
| 2. Veiller à une utilisation parcimonieuse de l'espace destiné aux activités économiques de Nivelles, afin de privilégier un aspect compact et structuré à l'agglomération. Veiller également à la bonne intégration paysagère des bâtiments. | GESTION |
| 3. Pérenniser le périmètre de protection du champ de bataille du Lion de Waterloo en tant que patrimoine exceptionnel. | PROTECTION |

Pistes d'action

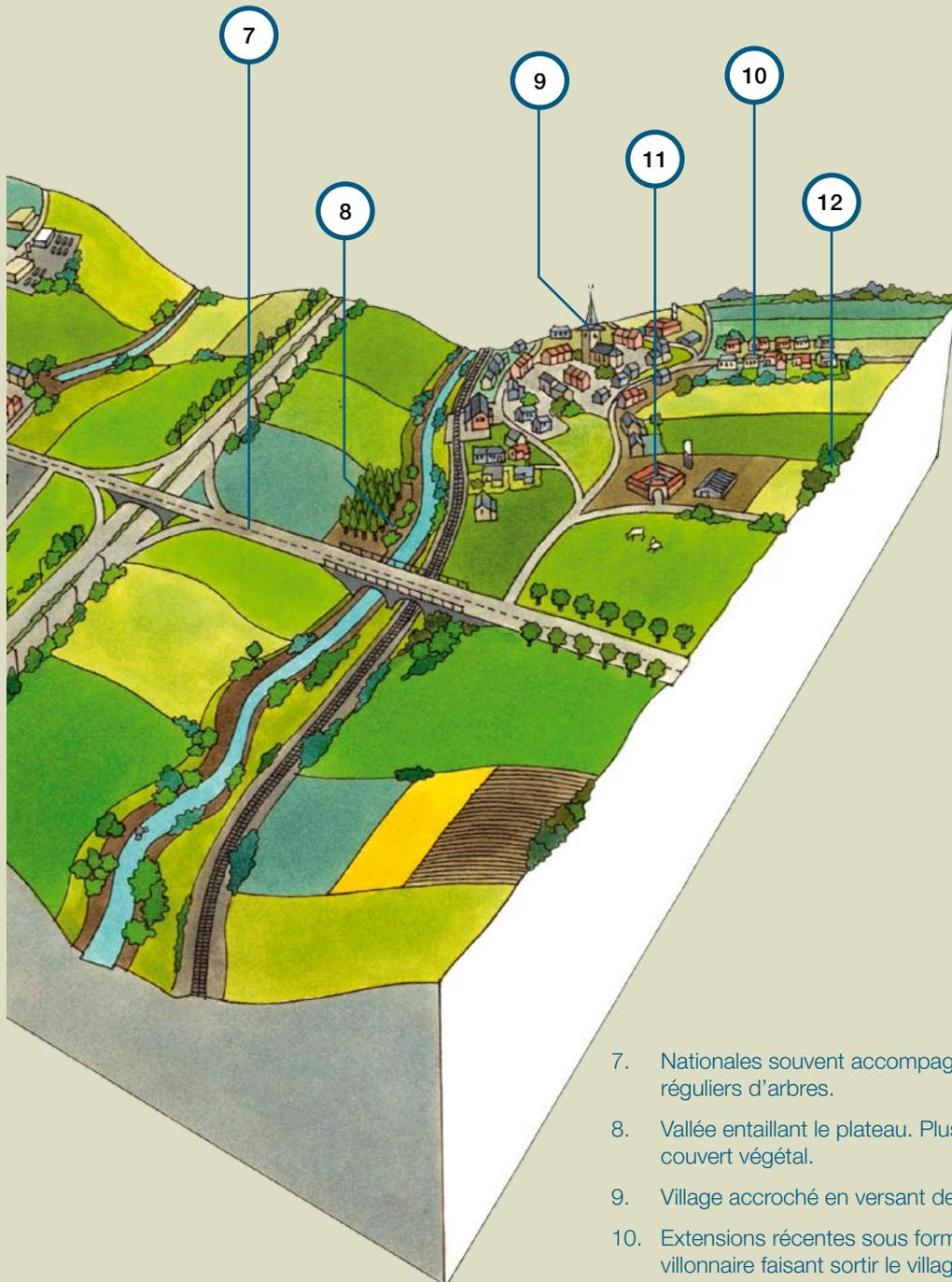
- Mettre en place une vision stratégique globale de mise en œuvre des réserves foncières situées en périphérie de Nivelles au travers, par exemple, d'un schéma directeur.
- Lors de l'élaboration des plans de mise en œuvre des réserves foncières, insister sur la mixité des fonctions et la diversité des gabarits afin d'éviter les couronnes pavillonnaires à la seule vocation résidentielle.
- Prévoir de manière systématique une étude et des prescriptions paysagères pour la mise en œuvre des parties de zonings économiques encore disponibles, afin d'assurer l'insertion paysagère des implantations. Accorder une attention particulière aux éléments naturels et à la compacité des constructions en vue d'une économie de l'espace. Au vu de leur localisation périphérique, mener une réflexion en vue de traiter les zonings comme entrées de ville de qualité.
- Définir des périmètres de prescriptions paysagères sur les zones encore non urbanisées de l'aire, garantissant une bonne inscription des éventuelles nouvelles constructions.
- Etendre le périmètre de protection du champ de bataille du Lion de Waterloo aux limites historiques.

Les blocs diagrammes tels que celui présenté ici relèvent de la vulgarisation pédagogique. Ils ne prétendent donc pas à une traduction fidèle de la réalité mais plutôt à une schématisation des principaux traits du paysage.

Le présent bloc reprend les principales caractéristiques des aires de la Campagne périurbaine de Nivelles et de la Campagne multifonctionnelle de Jodoigne.



1. Ville exerçant des activités polarisatrices (emploi, commerces, écoles...) et porteuse d'un patrimoine bâti important.
2. Activités économiques en périphérie de ville et desservies par le réseau routier.
3. Périurbanisation sous forme de vastes lotissements de maisons individuelles. Espaces voués uniquement à la fonction résidentielle.
4. Implantation de moyennes et grandes surfaces le long des voies d'accès à l'agglomération.
5. Formation boisée de petite dimension, souvent isolée au milieu d'une matrice de champs cultivés.
6. Autoroute favorisant l'accessibilité et la dispersion des activités. Sa présence se marque par un ourlet arboré dans le paysage.



7. Nationales souvent accompagnées d'alignements réguliers d'arbres.
8. Vallée entaillant le plateau. Plus grande diversité du couvert végétal.
9. Village accroché en versant de vallée.
10. Extensions récentes sous forme d'urbanisation pavillonnaire faisant sortir le village de son site originel.
11. Ferme en carré, initialement à l'écart du village, parfois rejointe par l'urbanisation pavillonnaire récente.
12. Petits éléments arborés ou arbustifs en lisière de cultures.



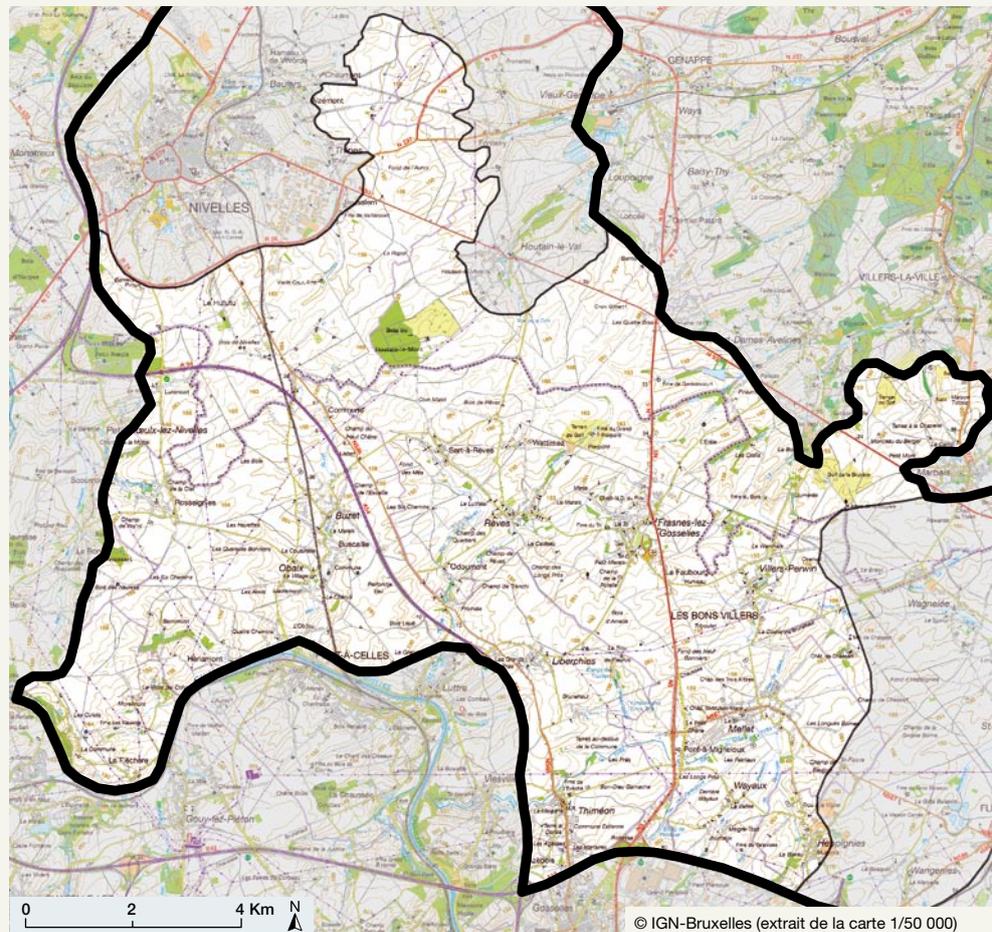
Campagne agricole sud brabançonne



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire¹ | 13 720 |
| Superficie agricole (ha) | 11 828 |
| Terres arables (%) | 84 |
| Prairies (%) | 16 |
| Vergers productifs (%) | 0 |
| Superficie boisée (ha) | 242 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 854 |
| Nombre d'habitants² | 18 988 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



La Campagne agricole sud brabançonne offre un relief calme de bas-plateau, perceptible essentiellement dans la partie nord. La partie sud, légèrement marquée par un réseau hydrographique discret, accueille un nombre important de villages, tantôt sur les versants de vallées, tantôt au creux des vastes ondulations du plateau.

Du fait de son relatif éloignement par rapport aux agglomérations de Bruxelles et de Charleroi, cette aire n'est soumise qu'à une assez faible pression urbaine.



La Campagne agricole sud brabançonne offre à l'observateur un **RELIEF CALME** de plateau, caractéristique qui la distingue entre autres de la Campagne périurbaine de Nivelles.

Ce relief plus calme va de pair avec une présence moins perceptible du réseau hydrographique. Appartenant au bassin versant de la Meuse, ce réseau forme un chevelu discret composé essentiellement des ruisseaux de Sart-à-Rèves, de la Rampe et du Tintia, creusant la partie sud de l'aire. Leur action érosive, limitée, atteint les argiles sans toutefois mettre au jour les quartzites et les phyllades du socle paléozoïque.

L'altitude du plateau varie timidement de 165 mètres à 150 mètres, voire 140 mètres au creux des vallons très évasés.

Les **BOISEMENTS**, sous la forme de bosquets, sont peu importants au sein de l'aire, du moins en termes de superficie, car leur impact visuel est amplifié par le caractère calme de la topographie. On trouve également des plantations sous forme d'alignements le long de la voirie.

La répartition du **SEMIS VILLAGEOIS** est à mettre en parallèle avec le profil topographique décrit plus haut. Les onze noyaux d'habitat que compte l'aire sont tous situés dans la partie sud où leur localisation se fait essentiellement en versant de vallée, en site abrité, tandis que la partie nord en est dépourvue.

Le **BÂTI** prend la forme d'un habitat jointif et étiré, généralement le long des courbes de niveau, comme en témoigne le continuum villageois de Buzet et Obaix.

On trouve néanmoins une configuration différente au sein des villages de Liberchies, Villers-Perwin et Frasnes-lez-Gosselies qui se positionnent au creux de légères ondulations du plateau. L'habitat y garde une forme jointive mais le plan en est plus étalé car moins contraint par la topographie.

La disposition parfois très serrée des habitations au sein des vallées, qui procure une impression de densité, contraste avec les étendues ouvertes des plateaux pour donner au final un paysage en opposition.

Les **BÂTIMENTS AGRICOLES** anciens encore en activité, aux dimensions souvent imposantes, sont généralement situés à l'écart des villages mais plusieurs, de dimensions plus modestes, prennent place au sein même du tissu villageois (Mellet, Buzet, Liberchies) ou encore en bordure immédiate de celui-ci (Frasnes, Obaix).

Du fait du relatif éloignement des agglomérations de Bruxelles, Charleroi ou Nivelles, la Campagne agricole sud brabançonne est assez peu atteinte par la pression de l'urbanisation. Cet éloignement limite le développement d'un habitat récent même s'il existe des exceptions, comme le comblement de l'espace entre le village de Rèves et le hameau de Sart-à-Rèves.

Seule l'extension périurbaine de l'agglomération carolo-régienne atteint le plateau dans la partie sud, à hauteur du village de Thiméon.

Plusieurs **INFRASTRUCTURES** majeures de transport parcourent la Campagne agricole sud brabançonne : l'autoroute A54 et la voie de chemin de fer (ligne 124), dans l'axe Bruxelles – Nivelles – Charleroi, le canal de Charleroi qui relie le sillon sambro-mosan à la capitale et à Anvers, et un important réseau de routes nationales, dont la plus importante est sans conteste la nationale N5 qui relie Bruxelles à la frontière française, au sud.

Seules les infrastructures routières marquent le paysage de l'aire, sous forme de cordons boisés qui parcourent le plateau.



La Campagne agricole sud brabançonne se caractérise par de vastes étendues agricoles très légèrement ondulées. Les vues à longue distance accentuent la présence des quelques masses boisées que compte l'aire (Obaix et Rosseignies).



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village d'Obaix s'étire le long du flanc de la vallée creusée par le Buzet. Depuis les hauteurs du plateau, on devine la présence du village par un contraste d'occupation du sol.



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village de Liberchies est implanté sur le plateau, ce qui lui vaut une organisation plus tassée. Sa présence visuelle est plus forte, la silhouette du bâti est plus facilement identifiable.

Rèves constitue un autre exemple d'implantation en versant. Depuis le plateau, le village est très peu visible ; on ne devine sa présence que grâce à la végétation. Un chemin entaille le versant de la vallée avant d'aboutir dans l'intimité villageoise.



Au sein même des villages, le profil jointif de l'habitat procure une sensation de densité, parfois inattendue lorsque l'on descend des plateaux ouverts où les vues sont lointaines (Rèves, Buzet, Mellet et Frasnes-lez-Gosselies).



Une succession d'habitations individuelles récentes le long d'une voie d'accès rejoint une ferme initialement située à l'écart du village (cercle sur la photo). L'urbanisation des dernières décennies mène souvent à la dilution de la structure initialement dense du village (Buzet).

La ferme de l'Evêché à Thiméon remonte pour l'essentiel du 18^e siècle. Construite en brique et calcaire, elle s'organise en quadrilatère. Ses gabarits et le chaulage traditionnel de ses murs en font un élément marquant du paysage. Les nouveaux hangars (à droite), accolés aux volumes anciens et traités dans les mêmes tonalités, s'intègrent bien à l'ensemble.



Les infrastructures routières qui parcourent la Campagne agricole sud brabançonne sont régulièrement accompagnées d'alignements d'arbres, ce qui donne un effet d'ourlet venant souligner les très légères variations du relief. Dans le cas de voies importantes (N5 et A54), les arbres sont accompagnés de mâts d'éclairage.



Le canal de Charleroi constitue la limite sud de l'aire, de Godarville à Pont-à-Celles. Les chemins de halage sont aujourd'hui utilisés comme itinéraires de promenades.



Appréciés des promeneurs, les chemins creux sont des éléments souvent rencontrés au sein de la Campagne agricole sud brabançonne. Leurs versants accueillent une relative diversité d'espèces végétales dans un environnement écologique souvent appauvri par l'agriculture intensive (Obaix).

Enjeux

- La partie sud de la Campagne agricole sud brabançonne accueille un maillage dense de villages, où la structure traditionnelle reste encore souvent lisible.
- Les agglomérations de Bruxelles, Charleroi et Nivelles sont susceptibles d'engendrer une pression urbaine grandissante dans les années à venir. L'extension de leur aire d'influence peut se renforcer au travers du réseau de transport dense qui parcourt l'aire, offrant une importante accessibilité.
- L'essentiel de l'identité paysagère de l'aire est forgé par les vastes étendues de plateau aux horizons encore lisibles et dégagés.

Objectifs paysagers

| | |
|--|-------------|
| 1. Protéger les parties ouvertes du paysage afin d'assurer un équilibre harmonieux entre le semis villageois et les espaces agricoles. | PROTECTION |
| 2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle généralement mitoyenne du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières. Porter une attention particulière à cet aspect lors de la mise en œuvre de réserves situées à proximité du cœur villageois afin d'assurer la bonne intégration sitologique des villages. | GESTION |
| 3. Veiller à faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles sur les plateaux.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières, dans une optique de densification des villages et d'épargne de l'espace agricole. Le cas échéant, entamer des procédures de redistribution des zones d'habitat vers le cœur du noyau villageois.
- Assurer ponctuellement le dégagement de points de vues sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières (notamment l'autoroute A54 et la nationale N5).
- Assurer la sécurité et la cohérence des déplacements doux le long des voies d'eau et des chemins agricoles. Le cas échéant, ménager des points de vues ou des points didactiques afin d'expliquer la mise en place des éléments identitaires du paysage.



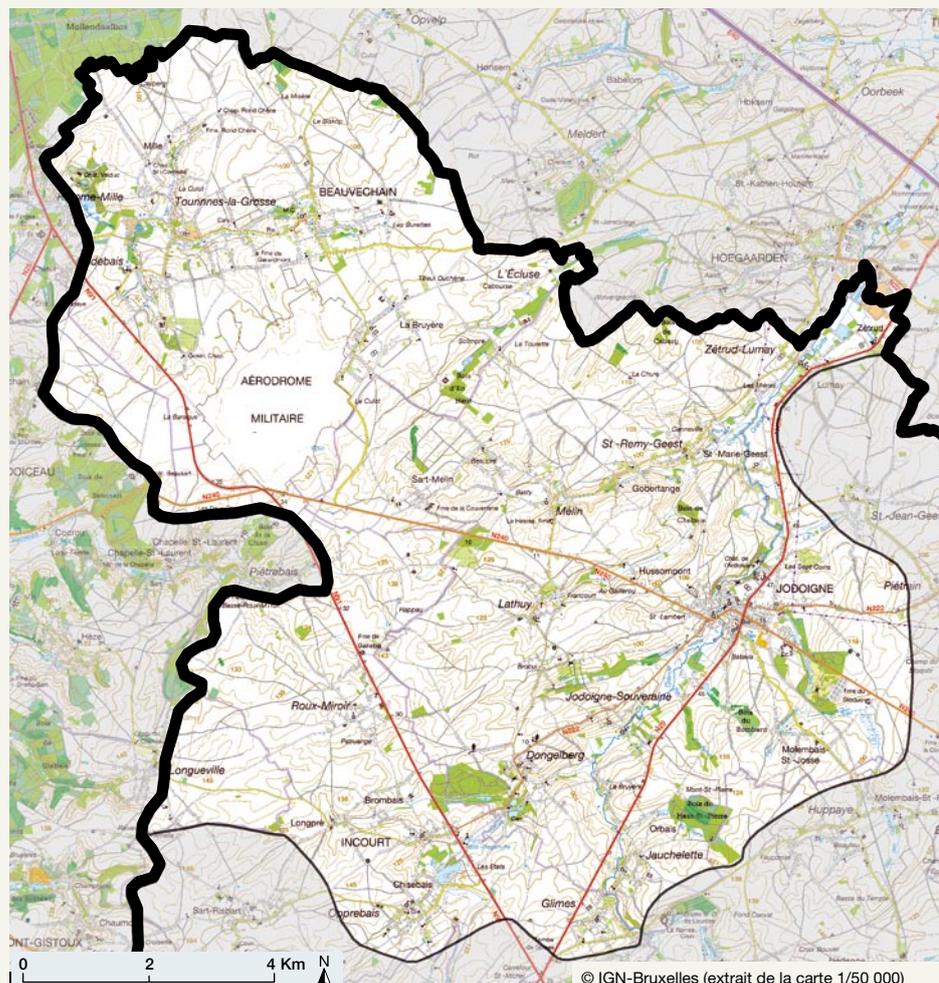
Campagne multifonctionnelle de Jodoigne



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire¹ (ha) | 12 442 |
| Superficie agricole (ha) | 10 043 |
| Terres arables (%) | 83 |
| Prairies (%) | 15,5 |
| Vergers productifs (%) | 1,5 |
| Superficie boisée (ha) | 477,5 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 1055 |
| Nombre d'habitants² | 18 504 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



La Campagne multifonctionnelle de Jodoigne est caractérisée par un relief de plateau marqué par le cours de la Grande Gette et de ses affluents. Ce réseau hydrographique imprime de larges ondulations qui participent à une segmentation du paysage agricole, renforcée ci et là par un maillage arbustif ou arboré.

La proximité de Bruxelles combinée à une accessibilité facilitée par la présence des autoroutes E40 et E411 contribuent à créer dans cette aire une forte pression urbaine et ce, de façon plus perceptible, dans sa partie nord et ouest.



La Campagne multifonctionnelle de Jodoigne présente un relief de **PLATEAU** légèrement animé. Les variations dans la topographie sont conditionnées en grande partie par les cours de la Grande Gette et de ses affluents qui découpent le plateau et isolent des replats, créant un effet de compartimentage et des vues à longue et moyenne distances. Assez encaissée dans sa partie amont, la vallée de la Grande Gette tend à s'ouvrir au-delà de la ville de Jodoigne.

La partie ouest de l'aire correspond à la ligne de séparation des eaux de la Gette et de la Dyle, ce qui a pour effet d'engendrer un relief plus calme, interrompu seulement au nord par la Nethen. L'aérodrome militaire de Beauvechain, inaccessible au public, profite de cette topographie plane pour couvrir près de 500 hectares du plateau. Le basculement vers le bassin versant de la Dyle se fait sentir aux franges ouest de l'aire où le relief, plus accidenté, annonce déjà les vallonnements brabançons.

Les céréales et la betterave sucrière constituent la majorité des **LABOURS**. Relativement peu diversifiés, ceux-ci occupent les replats sommitaux. Des variations dans la composition du sol (sol plus sableux, limon aminci ou décapé) engendrent des îlots boisés de feuillus qui interrompent les labours et contribuent à l'effet de compartimentage.

Les **HERBAGES** se retrouvent sur les faibles pentes, dans les vallées et les dépressions, où l'insuffisance du drainage engendre des sols humides peu aptes aux cultures. Les vallées de la Grande Gette et de ses affluents sont ainsi occupées par de nombreuses prairies ou, plus rarement, par des vergers, traditionnellement associés aux fermes.

Les **VILLAGES** montrent très majoritairement une implantation de versant ou de tête de vallée. Leur organisation est conditionnée par le profil de la vallée et prend

la forme d'une structure lâche, étirée le long d'une ou deux voiries, parfois sans présenter de centre clairement identifiable. Le relief plus calme du quadrant sud-ouest de l'aire accueille des villages de plateau qui paraissent isolés au milieu des vastes cultures (Roux-Miroir, Sart-Mélin). Leur organisation ne présente pas non plus d'ordre apparent mais compte néanmoins un plus grand nombre de maisons groupées.

Quelle que soit l'implantation traditionnelle du village, celle-ci est régulièrement désarticulée par l'apparition d'un habitat **LINÉAIRE RÉCENT** organisé le long des voies d'accès et qui tend à combler les espaces qui séparent les villages. Ce phénomène est engendré par la présence de Bruxelles qui induit une forte pression urbaine dont l'intensité décroît d'ouest en est. Ainsi, la vallée de la Néthen, à Beauvechain, est fortement marquée par la périurbanisation. La densité du réseau routier, qui facilite l'accessibilité de l'aire, contribue à sa diffusion.

La ville de **JODOIGNE**, agglomération la plus importante de l'aire, s'est fortement développée dès le 13^e siècle, notamment autour du trafic commercial de la Grande Gette. Elle abrite un important patrimoine bâti, dont de nombreuses habitations héritées du 18^e siècle. Aujourd'hui, la ville joue un rôle de pôle sous-régional scolaire et commercial.

On trouve dans la partie sud de l'aire un nombre important d'habitations et de monuments construits en **PIERRE DE GOBERTANGE**. Ce calcaire gréseux de couleur beige clair (et gris beige avec le temps) était encore extrait au 20^e siècle dans les carrières du même nom. Le plus bel exemple d'exploitation de ce matériau est formé par l'enchaînement des « villages blancs » dans la vallée du Gobertange (Saint-Rémy-Geest, Gobertange, Sainte-Marie-Geest et Melin).

La vallée de la Grande Gette et de ses affluents (le Brocui, le Chebais, l'Orbais) imprime une large dépression dans le plateau agricole. Cependant, son profil varie d'aval en amont.



A hauteur de Lumay (point de vue 1), à la limite nord de l'ensemble paysager, la vallée montre un profil très ouvert, formant seulement une faible ondulation dans le plateau.



A Jodoigne (point de vue 2), la vallée, toujours évasée, se resserre légèrement. La transition avec les plateaux environnants est plus marquée. La ville de Jodoigne reste néanmoins clairement visible depuis les hauteurs du plateau, entre les routes nationales N222 et N240.



Aux environs de Glimes (point de vue 3), la vallée montre son profil le plus étroit et le moins creusé.



La partie ouest de l'aire marque la limite du bassin de la Grande Gette. En conséquence, le relief y est très calme et presque exclusivement occupé par les labours, donnant une réelle homogénéité au paysage. Localement, des arbres ou arbustes soulignent les limites de parcelles ou témoignent de la présence d'un chemin, animant le plateau (Roux-Miroir et Beauvechain).



L'axe de la Néthen, très urbanisé, offre un bel exemple d'implantations villageoises dictées par la topographie des lieux. Depuis les plateaux, l'espace bâti se singularise par un aspect très linéaire, allongé suivant l'axe de la vallée.



En s'approchant des villages, on découvre une structure complexe formée par l'imbrication des prairies et d'un bâti à l'implantation variée.



Enfin, au sein même des villages (ici, Mille), c'est une réelle diversité qui se dévoile. De micro espaces sont formés par un bâti disposé de façon lâche et jouant avec les petites variations du relief.



Au contraire des villages de vallées, le village de Roux-Miroir s'isole au milieu du plateau. La disposition du bâti reste néanmoins variée même si on compte un plus grand nombre de constructions groupées.





Jodoigne constitue un pôle majeur au sein de l'aire avec son riche patrimoine bâti et un nombre important d'équipements et de services. De nombreuses constructions sont réalisées en pierre de Gobertange, reconnaissable à sa teinte claire. La Grand Place et les petites rues avoisinantes en comportent plusieurs exemples. Une plus grande mise en valeur de ces héritages passe sans doute par une meilleure maîtrise du stationnement et de la circulation automobile.



La disposition des habitations au sein des villages est variée : le faîte du toit est tantôt parallèle, tantôt perpendiculaire à l'axe de la voirie, les volumes principaux alternent avec les volumes secondaires, des zones de retrait présentent des profondeurs variables. Les tuiles et – localement – de la brique affichent une teinte rouge qui contraste avec le blanc des murs de pierres des habitations (Gobertange).



De nouvelles habitations utilisent la pierre blanche, ce qui contribue en partie à leur intégration au sein du village. Une réflexion urbanistique sur l'implantation des maisons et la nécessaire proximité par rapport aux autres habitations est néanmoins indispensable (Saint-Remy-Geest et Gobertange).



Le village de Saint-Rémy-Geest se laisse découvrir au tournant d'une route. Etiré le long du versant, on perçoit aisément la dominante claire des constructions en pierre de Gobertange, ce qui lui vaut de faire partie des « villages blancs », emblématiques de l'aire.



Régulièrement, de vastes fermes en quadrilatère s'implantent sur le plateau, à l'écart de toute habitation. Même si elles ont été fréquemment modernisées au fil du temps, les modifications les plus importantes ont été réalisées au cours de ces dernières décennies, notamment par l'adjonction de hangars. Dans ce cas-ci (environs de Dongelberg), les nouveaux volumes respectent le caractère groupé originel.



Depuis la dernière décennie, on voit se développer quelques exemples intéressants d'habitations récentes dont les gabarits renvoient dans certains cas aux constructions traditionnelles (Tourinnes-la-Grosse, Jodoigne).



A l'inverse des espaces centraux anciens, les extensions de la ville de Jodoigne, et plus particulièrement les voiries d'accès, sont diluées et prennent la forme d'une succession d'habitations individuelles de type pavillonnaire, autonomes les unes des autres. Ce type d'espace, participant à un éclatement de l'urbanisation, se met en place dès l'après-guerre pour se poursuivre encore aujourd'hui.

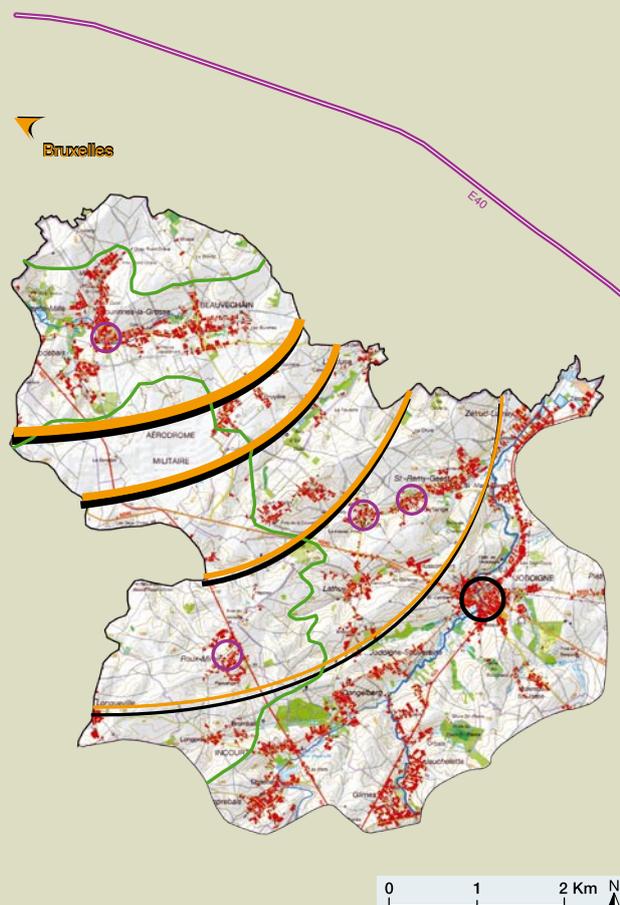
Enjeux

 Le réseau de nationales qui parcourt l'aire ainsi que les deux autoroutes qui la bordent confèrent à la Campagne multifonctionnelle de Jodoigne une bonne accessibilité. La proximité de Bruxelles et un cadre paysager de qualité engendrent une pression de l'urbanisation qui s'étend vers l'est. Aujourd'hui, les vallées de la Gette et de ses affluents sont les plus soumises à cette dynamique.

 On relève de nombreux atouts patrimoniaux au sein de certains villages de l'aire paysagère. En particulier, les matériaux de construction comme la pierre de Gobertange restent fortement porteurs d'une identité locale. Le mode d'implantation varié des constructions traditionnelles au sein des noyaux villageois est également un élément identitaire.

 La ville de Jodoigne dispose d'importants atouts patrimoniaux qui participent au rayonnement de son image. Des effets mal maîtrisés de la pression résidentielle et économique qui s'exerce aujourd'hui sur la ville pourraient se traduire par une érosion de sa valeur paysagère et par là-même de son attractivité en général.

 Les plateaux des parties ouest montrent une réelle cohérence visuelle dont la fragilité est amplifiée par la possibilité de vue à longue distance. L'implantation maladroite d'équipements agricoles est susceptible de rompre l'équilibre de la composition du paysage.



Objectifs paysagers

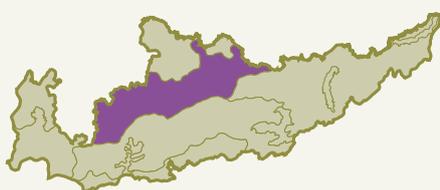
| | |
|---|--------------------|
| 1. Assurer une bonne perception visuelle de la vallée de la Grande Gette, afin d'affirmer l'identité de l'aire. | GESTION |
| 2. Veiller à un développement urbanistique harmonieux de la ville de Jodoigne afin de renforcer positivement son image de centre sous-régional. | AMÉNAGEMENT |
| 3. Préserver la cohérence des paysages ouverts, du sud de l'aérodrome militaire de Beauvechain jusqu'à Opprebais. | PROTECTION |
| 4. Assurer le développement urbanistique des « villages blancs » dans une optique de respect de l'identité locale. | GESTION-PROTECTION |
| 5. Maintenir et développer le maillage vert de haies et d'arbres qui participe à la diversité du paysage. | GESTION |

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques visant à utiliser des matériaux de construction en harmonie avec les tonalités du bâti existant. Accorder une attention toute particulière à la pierre de Gobertange lorsqu'elle est présente.
- Définir des périmètres de prescriptions paysagères sur les zones ouvertes (majoritairement dans la partie ouest de l'aire), où l'impact visuel de constructions verticales – y compris les équipements agricoles – est important.
- Favoriser la bonne perception visuelle transversale et longitudinale de la vallée de la Grande Gette par l'ouverture de points de vue et de couloirs visuels, en s'appuyant sur le réseau adapté aux déplacements lents (chemins agricoles, sentiers).



Plateau agricole de Perwez



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 33 000 |
| Superficie agricole (ha) | 28 000 |
| Terres arables (%) | 85 |
| Prairies (%) | 14 |
| Vergers productifs (%) | 1 |
| Superficie boisée (ha) | 880 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 2 450 |
| Nombre d'habitants² | 46 875 |

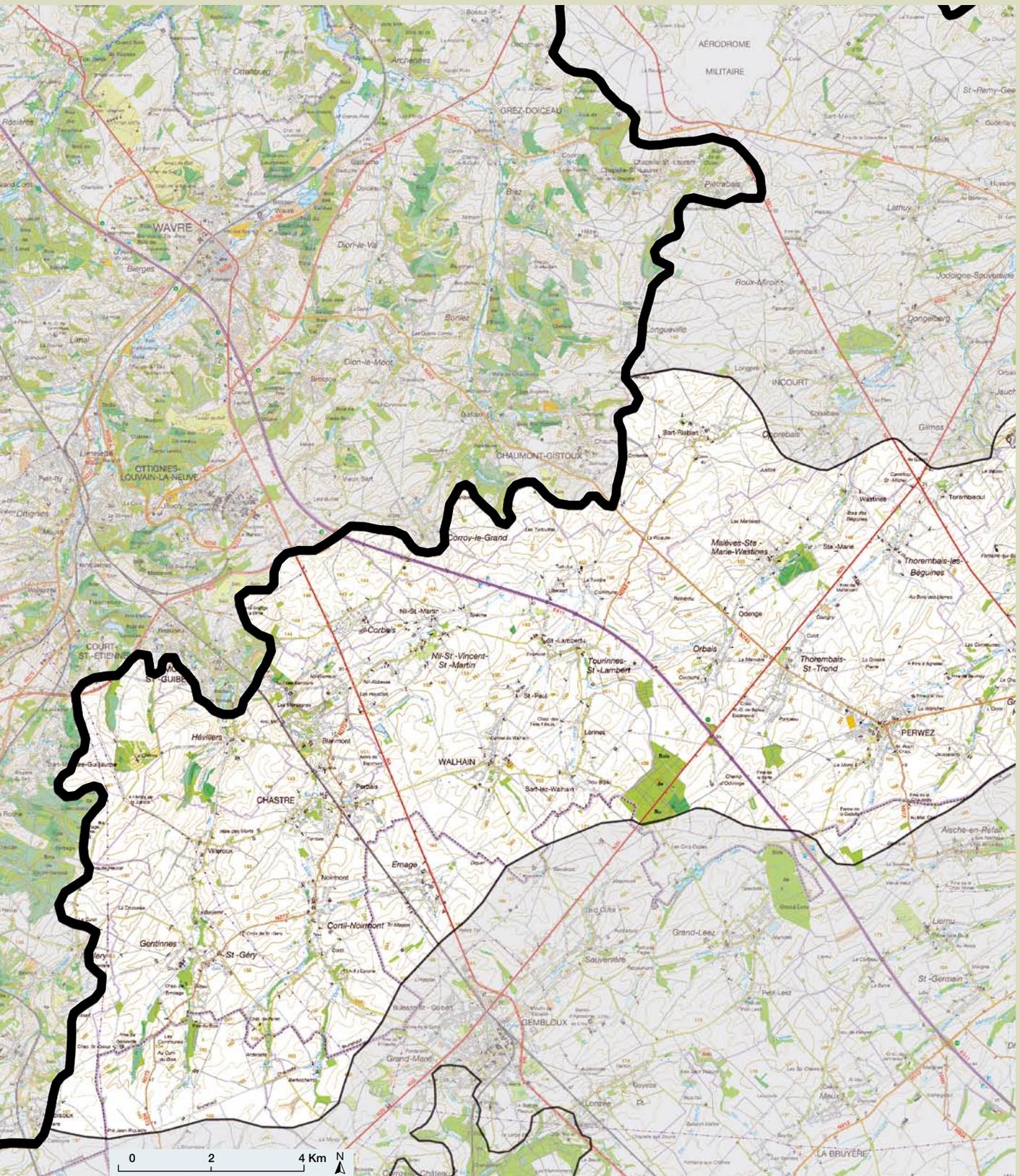
¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

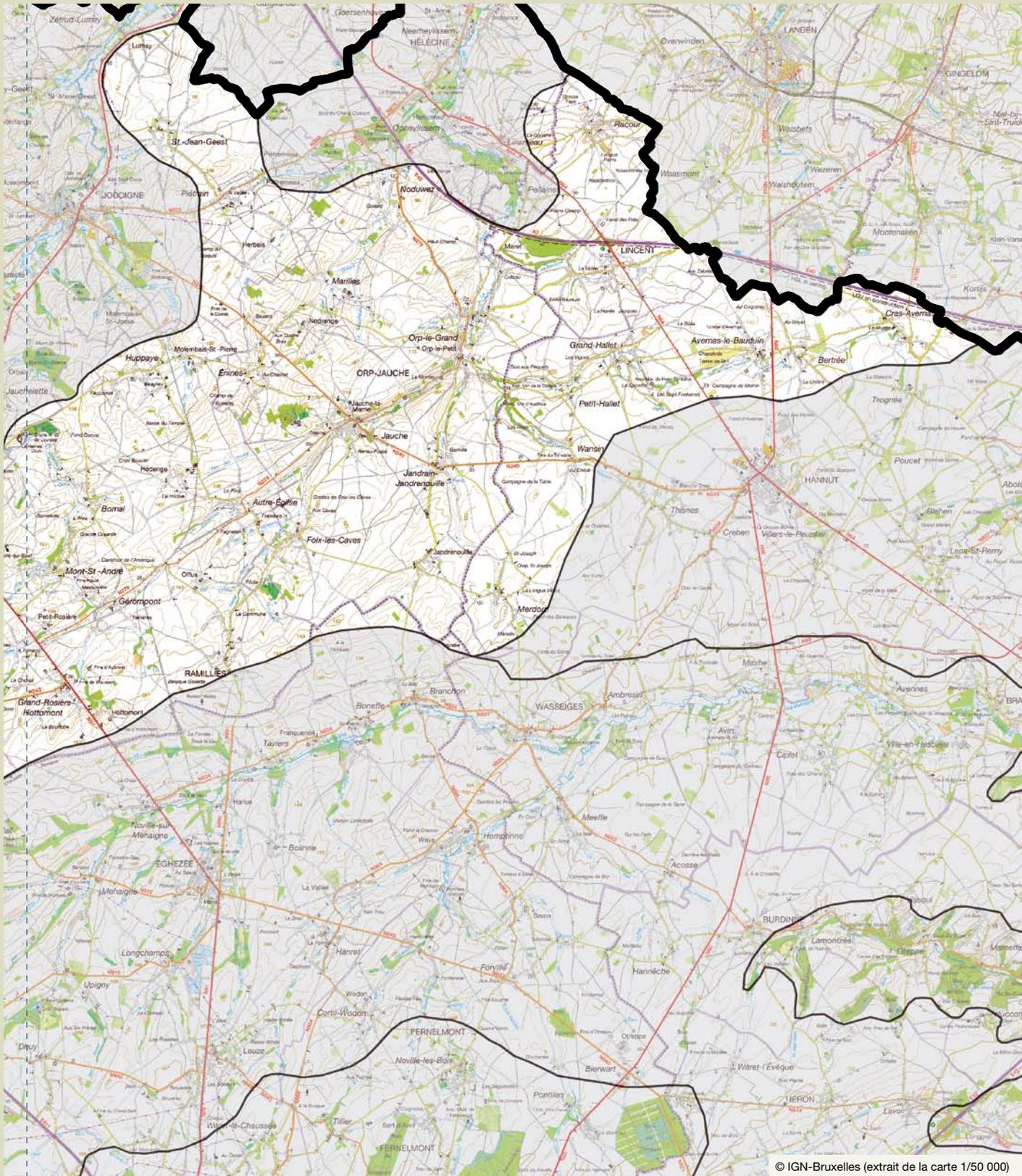
² Estimation sur base des données INS (2007).

L'aire du Plateau agricole de Perwez est caractérisée par un important réseau hydrographique qui creuse doucement de nombreuses vallées. Celles-ci sont soulignées dans le paysage par la végétation arborée qui les accompagne, structurant la ligne d'horizon des vues lointaines induites par les vastes étendues cultivées.

L'habitat se groupe en villages, implantés dans les vallées sous forme d'un bâti étiré et lâche. Le mode d'organisation traditionnel de bon nombre d'entre eux est encore bien perceptible.

Perwez, l'agglomération la plus importante de l'aire, présente une morphologie urbaine, en contraste avec l'environnement rural.





© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Le RELIEF de l'aire du Plateau agricole de Perwez alterne de vastes surfaces calmes et des vallées peu encaissées. Du fait de son positionnement sur la partie haute du bassin versant de l'Escaut, l'incision des cours d'eau est faible tout en étant différenciée dans l'espace. L'Orne, le Nil et le ruisseau du Grand Pré – affluents de la Dyle – marquent la partie ouest de l'aire de façon sensible, tandis que le Thorembais, l'Orbais, les deux Gette et la Jauchelette alimentent le bassin de la Grande Gette mais d'une manière plus discrète. L'appartenance de ces cours d'eau à deux bassins versants différents explique l'orientation différente de leur écoulement : nord/sud pour les premiers, sud-ouest/nord-est pour les seconds.

A l'image du profil général de l'ensemble paysager, les surfaces planes des plateaux sont occupées par les LABOURS tandis que les sols humides des creux et vallées et les sols érodés des versants accueillent les HERBAGES.

Les BOIS, de petites dimensions et presque exclusivement composés de feuillus, sont également associés aux creusements : on les trouve sur les sols humides des vallées et des faibles pentes, le long des cours d'eau ou encore, associés à des châteaux. La présence de ces espaces boisés est très perceptible dans la composition générale du paysage car les vallées qu'ils accompagnent sont nombreuses. Ainsi, la ligne d'horizon des vues lointaines que permettent les plateaux est souvent soulignée par cette strate arborée. Parallèlement, plusieurs drèves soulignent le relief légèrement ondulé.

Les VILLAGES de l'aire, généralement étirés et peu denses, s'allongent le long du réseau routier, en bas de versants. Une rue principale suit l'axe de la vallée et dicte la morphologie globale du village (Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Lérines, Cortil). Certains villages comptent plusieurs rues principales ; elles se disposent alors parallèlement et sont reliées perpendiculairement par de plus petites rues (Orp-le-Grand, Thorembais-Saint-Trond, Or-

bais, Jauche). Plus rarement, les villages s'implantent en tête de vallée ou sur le haut des versants et adoptent un profil aéré ainsi qu'une forme en étoile, moins contrainte par le relief (Ramillies, Saint-Géry, Jandrenouille). Le village de Walhain, dans la vallée du Hain, présente une position intermédiaire puisque s'additionnent une partie aérée en amont et un profil plus linéaire en aval, dans le creux de la vallée.

Dans la partie ouest de l'aire, la distance qui sépare les villages d'une même vallée est généralement réduite, voire inexistante, à l'image de la vallée de l'Orne qui accueille le continuum bâti de Blanmont, Chastre, Noirmont et Cortil-Noirmont. A contrario, dans la partie est, dans la vallée de la Petite Gette, les villages se singularisent nettement (Ramillies, Folx-les-Caves et Jauche).

Les marques de la périurbanisation sont relativement peu présentes, comparativement aux aires plus périphériques de l'ensemble. La nationale N4 et la ligne de chemin de fer 161 constituent néanmoins un axe de développement résidentiel en lien avec Bruxelles, qui marque fortement la vallée de l'Orne.

Les interfluves de cette même vallée et du ruisseau de la Houssière à l'ouest montrent un paysage où les constructions sont inexistantes. Ainsi, depuis l'espace villageois, des échappées visuelles s'offrent à l'observateur (Villeroux, Hevillers).

L'agglomération de PERWEZ forme un petit pôle commercial urbain dans un contexte rural. Les activités polarisatrices qu'elle concentre sont essentiellement constituées de grandes surfaces, situées à la périphérie ouest, le long de la voirie. La localisation en périphérie de ce type de commerces s'accompagne de gabarits généralement fortement consommateurs d'espace et d'une dépendance forte à l'automobile.



Les vastes plateaux de l'aire paysagère sont drainés par un réseau hydrographique dense. Une couverture boisée est associée aux versants dont la pente ne permet pas la mise en culture motomécanisée. Visuellement, cela se traduit par des ourlets boisés qui soulignent la ligne d'horizon.



Ligne de partage des eaux entre
les bassins de l'Escaut et de la Meuse.



Depuis la route de Grand-Rosière-Hottomont à Perwez, il est possible de percevoir la limite sud de l'aire, correspondant à la ligne de séparation des bassins de l'Escaut et de la Meuse.



C'est au sein des vallées que s'implantent les noyaux villageois, selon un plan de réseau routier dicté par le profil en long de la vallée. L'implantation du bâti de type semi-mitoyen donne un aspect aéré aux villages. Les prairies qui entourent les constructions permettent une bonne perception de cet aspect (Chastre).

Sart-lez-Walhain constitue un bel exemple de lisibilité de l'organisation traditionnelle de l'auréole villageoise :

Implantation linéaire de l'habitat, selon l'axe de la vallée

Arbres champêtres adaptés aux milieux humides (saules, peupliers)

Prairie

Boisements associés aux versants



Folx-les-Caves porte également les traces de l'organisation ancienne puisque subsistent encore, au sein de l'auréole villageoise, des hautes tiges vestiges d'anciens vergers.



Depuis la route, on aperçoit la silhouette homogène du noyau villageois implanté dans le creux de la vallée de la Petite Gette. Sa présence n'est visible que depuis une courte distance.



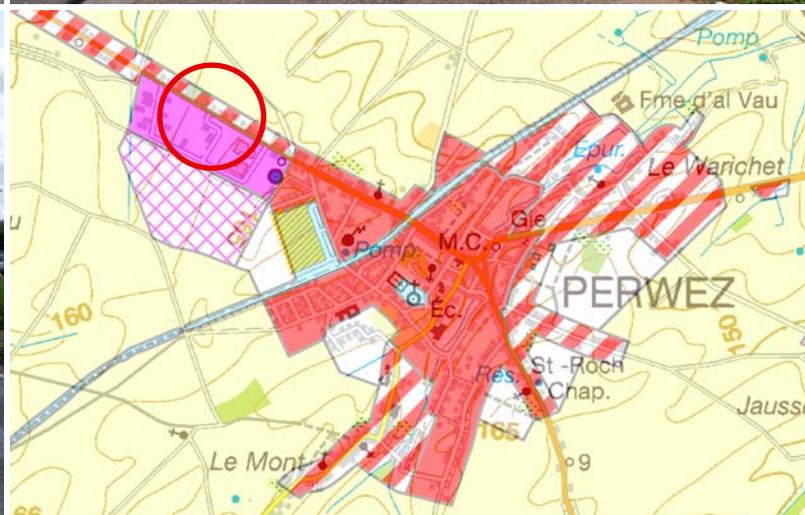
Une longue zone constructible, qui s'étend le long des versants jusqu'aux plateaux, accueille de nouvelles constructions individuelles, diluant la structure originelle du village. La présence de ces constructions se perçoit sur une très longue distance.



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.



L'agglomération de Perwez, noyau d'habitat le plus développé de l'aire, présente un environnement plus urbain.



Sources : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2006).

Les grandes surfaces commerciales sont implantées le long d'une des nationales d'accès à l'agglomération de Perwez. Ce type d'espace doit désormais faire l'objet d'une réflexion d'intégration paysagère puisqu'il joue le rôle d'entrée de ville.

Depuis la route qui parcourt le fond de la vallée de la Houssière, des ouvertures visuelles permettent des vues sur les interfluviaux où domine l'activité agricole. Ces vues ouvertes alternent avec les espaces villageois bâtis et participent à une réelle diversité paysagère (Villeroux-Héவில்ers).



L'aire compte plusieurs routes bordées d'arbres, créant un effet de perspective important pour l'utilisateur. Elles sont parfois visibles de loin dans le paysage où elles contrastent avec le plateau agricole (Walhain).



Le parc éolien de Perwez se situe le long de l'autoroute E411 Bruxelles-Namur, ce qui lui offre une forte visibilité depuis celle-ci. Implantées de façon régulière et sur un terrain très dénudé, les éoliennes sont très perceptibles et participent à la composition du paysage. Le parc devrait encore s'étendre.

Enjeux

- L'aire du Plateau agricole de Perwez possède de nombreuses poches aux vues ouvertes, parfois perceptibles depuis l'espace villageois, et qui participent à la structuration du paysage.
- La ville de Perwez accueille plusieurs activités polarisatrices mais souffre d'une banalisation du paysage à ses franges, du fait de l'implantation d'activités commerciales de grande distribution. Des terrains vierges, porteurs d'un potentiel de réaménagement, existent encore aujourd'hui.
- Les vastes étendues ouvertes et exposées au vent constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Ceux-ci peuvent jouer un rôle structurant positif ; cependant, leur multiplication pourrait conduire à un effet inverse et à la perte de portions significatives du paysage agricole caractéristique.

Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------------------|
| 1. Assurer la pérennité des interfluves agricoles, reconnaissant leur rôle dans la composition du paysage. | GESTION- PROTECTION |
| 2. Agir dans le sens d'une amélioration des entrées de la ville de Perwez afin d'améliorer l'attractivité de l'agglomération. | GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 3. Optimiser le potentiel structurant des parcs éoliens par un choix de localisation et de mise en oeuvre respectant les qualités paysagères de l'aire. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Réserver les parcelles constructibles qui, à l'heure actuelle, permettent des échappées visuelles intéressantes.
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des entrées de la ville de Perwez.
- Mettre en place des collaborations transcommunales, également en concertation avec la Région, afin de garantir une gestion globale stratégique des parcs éoliens.



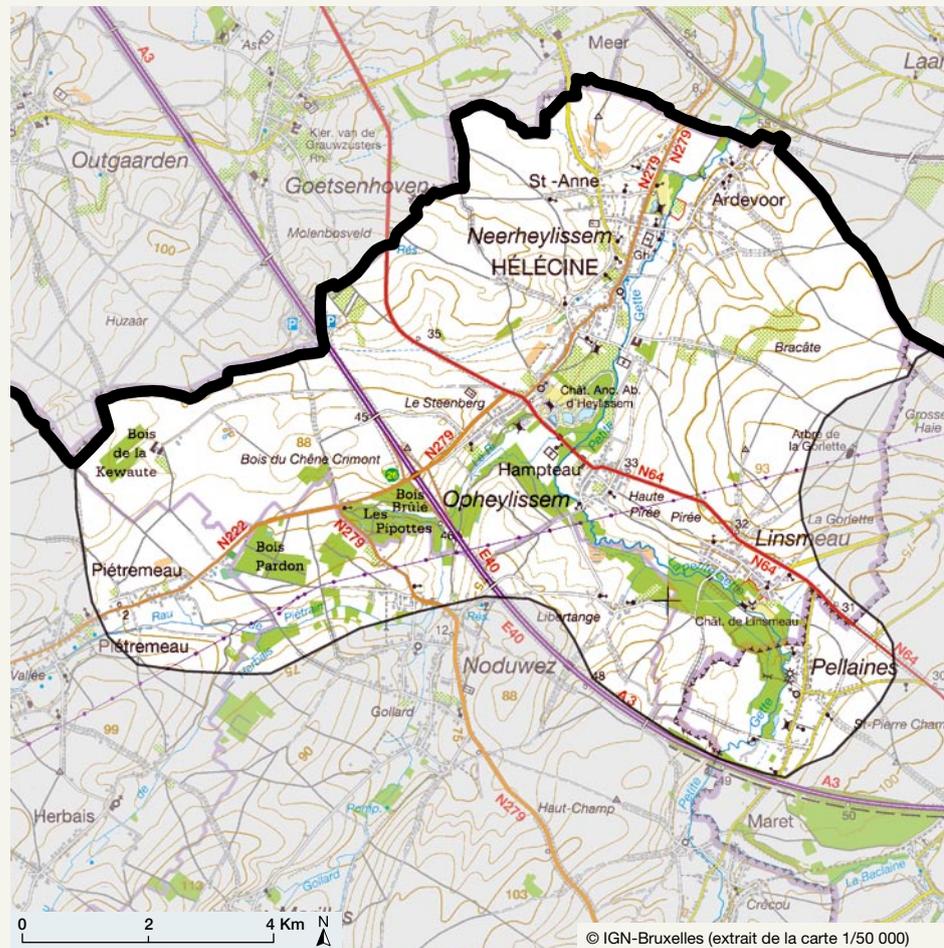
Vallée de la Petite Gette



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 2 166 |
| Superficie agricole (ha) | 1 692 |
| Terres arables (%) | 83 |
| Prairies (%) | 14 |
| Vergers productifs (%) | 3 |
| Superficie boisée (ha) | 143,5 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 195 |
| Nombre d'habitants² | 3 921 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

La Petite Gette et ses affluents, le Golard et le Piétrain, ont creusé les plateaux de cette aire, provoquant une alternance de larges vallées à fond plat et de plateaux légèrement ondulés.

Les habitations se développent linéairement au bas des versants de faibles pentes, tandis que les prairies et les peupleraies occupent les fonds de vallées.

La présence d'une sortie d'autoroute et d'un réseau de routes nationales confère à cette aire une bonne accessibilité, susceptible d'engendrer des modifications du paysage dans les années à venir.



La vallée de la Petite Gette constitue la plus petite aire de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon. Son RELIEF est, comme son nom le suggère, conditionné en majeure partie par le cours de la Petite Gette qui forme une vallée au fond large et aux versants peu pentus. Cet aspect ouvert et peu encaissé détermine des vues à moyenne distance. Ce profil tend néanmoins à prendre un aspect légèrement plus escarpé dans la partie amont, à hauteur de Linsmeau, où la pente des versants est plus perceptible et le fond de vallée plus étroit. Après une transition douce, les plateaux agricoles mollement ondulés culminent aux environs de 90 mètres, contre 50 mètres dans le fond de vallée.

La Petite Gette n'est cependant pas le seul élément du réseau hydrographique qui façonne le relief puisque le Golard et le Piétrain marquent également le paysage dans la partie ouest de l'aire. La confluence des cours d'eau se situe aux environs de Hampteau, après que la Petite Gette ait subi une bifurcation à hauteur de Linsmeau.

De ce profil de vallée découle une OCCUPATION DU SOL fortement diversifiée en comparaison des autres aires de l'ensemble paysager. Le développement de sols humides favorise la présence d'HERBAGES dont l'emprise est de plus en plus imposante d'amont en aval, à mesure que le fond de la vallée s'élargit. Dans certains cas, l'humidité est telle que l'activité agricole a été abandonnée. Se développe alors une VÉGÉTATION SPONTANÉE qui participe à la diversité du paysage et à une capacité d'accueil de la diversité biologique, comme dans la partie amont du cours de la Petite Gette. Cette situation vaut à cette partie de la vallée d'être affectée en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.

Les BOISEMENTS marquent également le paysage. Leur présence se manifeste le plus souvent sous forme de peupleraies, les sols sableux et humides des fonds de vallées de l'aire se prêtant en effet à l'exploitation économique de cette espèce. Contrairement à la majorité des aires de l'ensemble paysager, on ne trouve pas de boisements sur les versants car la douceur de la pente permet la mise en culture.

L'aire se distingue également par une part importante d'ESPACES URBANISÉS. Sur les onze kilomètres de vallée, on compte pas moins de huit noyaux d'habitat qui occupent le bas de versants des vallées : Neerheylissem, Opheylissem, Aardevoor, Linsmeau, Hampteau, Pellaines, Piétremeau et Libertange. Si leur structure est globalement lâche et allongée, il faut distinguer le village de Neerheylissem qui profite du caractère plus ouvert de la partie aval de la vallée pour adopter un plan davantage complexe, voire désorganisé comparativement aux autres entités villageoises. Dans tous les cas, l'espace rue traditionnel donne lieu à une articulation complexe entre les volumes et l'espace public et entre les volumes eux-mêmes, procurant une réelle diversité dans la succession des plans. Cette diversité n'enlève cependant rien à l'impression d'homogénéité qui caractérise l'ensemble des espaces bâtis.

Parmi les MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, un autre élément d'identité caractérise l'aire : le tuffeau de Lincient. Ce calcaire siliceux, une roche tendre de coloris chaud, a été exploitée du 12^e au 19^e siècle et a servi à l'érection de certaines constructions. Les matériaux les plus répandus restent cependant la brique et la tuile.

En plus des petits éléments bâtis de bonne facture, l'aire de la Petite Gette compte plusieurs bâtiments majeurs comme l'ancienne abbaye d'Heylissem ou les châteaux de Neerheylissem et de Linsmeau. Ces derniers restent cependant discrets dans le paysage, camouflés par la végétation.

En termes d'INFRASTRUCTURES, l'aire est parcourue par des axes importants, à commencer par l'autoroute E40 Liège-Bruxelles, doublée par la ligne TGV. Ils marquent cependant modestement le paysage. Les routes nationales N279 et N64, qui parcourent les fonds des vallées, sont également des éléments majeurs du réseau de circulation. Leur présence est signalée par les équipements qui y sont associés (panneaux, luminaires...). La bonne ACCESSIBILITÉ est susceptible d'être un élément explicatif des dynamiques d'urbanisation récentes et à venir.

Des alignements de peupliers sont implantés dans les prairies humides de fond de vallée.

Une végétation dense témoigne de la présence d'un château.

Les constructions s'égrènent linéairement au bas du versant de la vallée.

Le fond de la vallée présente un profil très large et plat.

Les versants sont peu pentus. La transition entre la vallée et les plateaux est douce.



La partie aval du cours de la Petite Gette, aux environs de Neerheylissem, montre un profil ouvert, facilitant la lecture de son organisation (Ardevoor, photo prise dans l'axe de la vallée).



Depuis les hauteurs des plateaux, on trouve successivement les éléments constitutifs de la vallée : versants peu pentus, constructions en bas de versant, fond de vallée large et plat parfois occupé par des prairies et végétation arbustive accompagnant le cours d'eau. Localement, une ouverture dans la couverture boisée permet d'apercevoir le plateau opposé (Ardevoor, photo prise perpendiculairement à l'axe de la vallée).



Plus en amont dans la vallée, à hauteur de Linsmeau, la Petite Gette incise les plateaux de façon plus nette que dans la partie aval. Son cours se marque dans le paysage par un cordon boisé.



Les berges montrent un aspect peu anthropisé dans la partie amont de la vallée. La végétation y est dense et spontanée (Linsmeau et Pellaines).



De nombreux chemins creux (ou chavées) entaillent les versants des vallées avant d'aboutir sur les hauteurs des plateaux. Outre la fonction agricole de certains, ils sont utilisés comme itinéraires de promenades.

Linsmeau



Opheyliissem



Neerheyliissem



Les villages ponctuent la vallée de la Petite Gette ; ils se repèrent depuis les plateaux par la couleur rouge des toits qui tranche avec le vert de la végétation.



La vallée de la Petite Gette est profondément marquée par une urbanisation mitoyenne discontinue qui s'organise le long d'une voirie principale, parallèle à l'axe de la vallée. Le large fond de celle-ci a néanmoins permis la mise en place d'un réseau viaire relativement complexe.



Neerheydissem présente un profil plus urbain que le reste des noyaux villageois de l'aire. On trouve ci et là des habitations dont les styles architecturaux renvoient clairement à différentes époques.



Certains bâtiments, comme l'ancienne sucrerie d'Heylissen, témoignent de l'activité industrielle passée de la vallée. Cette construction contraste avec le tissu villageois traditionnel tout en participant à la valeur architecturale de l'ensemble du village.



Élément patrimonial majeur, l'ancienne abbaye d'Opheydissem est implantée en fond de vallée de la Petite Gette. Fondée en 1129, elle a abrité plusieurs activités autres que religieuses. Au début du 19^e siècle, suite à la dispersion des moines et aux dommages occasionnés par la bataille de Neerwinden, l'abbaye fut revenue et partiellement reconstruite afin d'accueillir successivement une fabrique de tissu et une raffinerie de sucre de betterave.



Le tuffeau de Lincenot, de couleur claire, se retrouve dans plusieurs constructions. L'église Saint-Sulpice à Neerheydissem est un bel exemple d'utilisation de ce matériau.



Les constructions apportent une réelle diversité visuelle au sein des noyaux villageois : variation du retrait par rapport à la voirie, changement d'orientation du faîte du toit, volumes secondaires... Cette complexité des formes et des volumes dégage néanmoins une impression d'homogénéité dans la morphologie globale du village (Piétremeau et Hampteau).



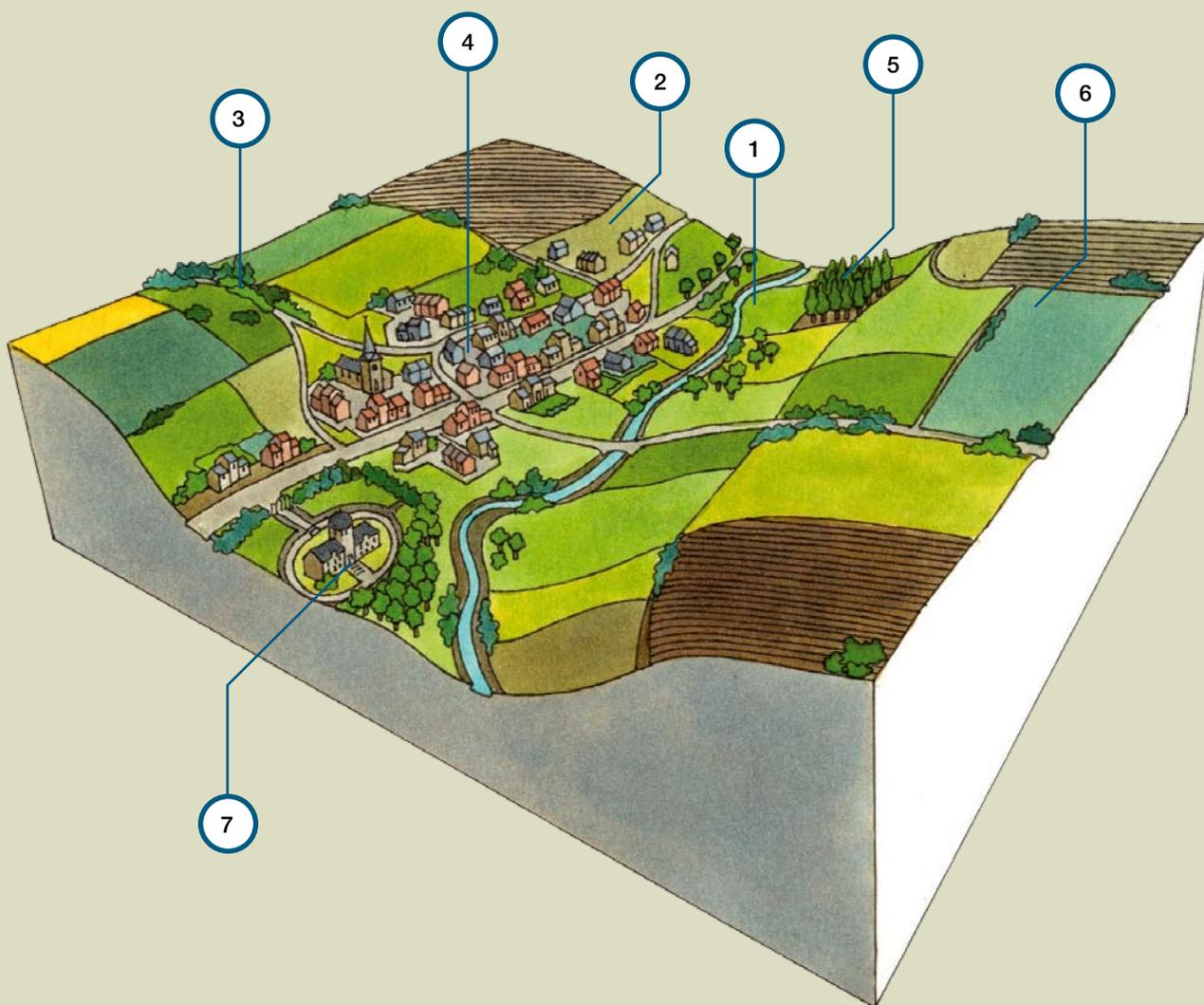
Localement, une interruption dans le tissu bâti permet une respiration vers les plateaux environnants. Souvent, ce type d'espace est constructible (Piétremeau).



L'autoroute E40, couplée à la voie de chemin de fer, passe au sein de l'aire sur des points topographiquement élevés. Malgré cette position sommitale, l'impact de ces infrastructures dans le paysage est limité car elles bénéficient généralement de talus boisés à leurs abords ou d'un creusement dans le plateau. Seuls les mâts d'éclairage témoignent de leur présence.

Vallée de la Petite Gette

1. Fond de vallée montrant un profil large et plat.
2. Faible pente des versants de la vallée.
3. Chemin creux souligné par la végétation qui accompagne les flancs.
4. Village étiré en bas de versant de vallée. Dans certains cas, il remonte légèrement sur les versants, ceux-ci étant faiblement inclinés.
5. Peupleraie à l'aspect régulier située en fond de vallée.
6. Cultures sur le plateau légèrement ondulé.
7. Domaine (château ou ancienne abbaye), souvent masqué par la végétation de la propriété.



Enjeux

- La vallée de la Petite Gette offre une réelle diversité dans ses paysages tout en conservant une unité. Le réseau hydrographique fait ainsi alterner vallées ouvertes et vallées plus encaissées ; de petits éléments architecturaux de qualité cohabitent avec le patrimoine majeur ; le profil parfois sauvage de la végétation fait place à des espaces naturels plus maîtrisés. Cette richesse paysagère contribue à forger l'identité de l'aire.
- La bonne accessibilité induite par l'autoroute et le réseau de routes nationales, conjuguée à la présence de zones constructibles encore vierges, est un élément susceptible de fortement modifier certaines facettes du paysage.
- Le caractère plane de certaines parties de l'aire et la proximité de l'autoroute sont des éléments qui ont conditionné l'affectation d'espaces en zones d'activité économique. Dès lors se pose la question de la cohabitation entre des espaces de vocations différentes (habitat, agricole...).
- L'évasement de la partie aval de la vallée de la Petite Gette permet une lecture à la fois didactique et esthétiquement harmonieuse du paysage. Du fait de cette ouverture, les variations dans la composition du paysage se font très vite ressentir.

Objectifs paysagers

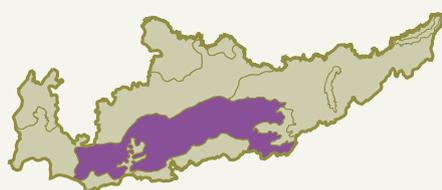
| | |
|--|------------------------|
| 1. Encadrer le développement résidentiel des villages dans une perspective combinant qualité architecturale et harmonie avec le tissu existant. | GESTION |
| 2. Permettre le développement de l'activité économique en évitant une érosion de la qualité paysagère, afin que celle-ci joue le rôle d'atout pour les entreprises concernées. | AMÉNAGEMENT |
| 3. Garantir la perception visuelle globale de la vallée et ce, sur l'entièreté de son cours. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Mettre en place des outils urbanistiques soit contraignants soit d'orientation afin d'encadrer le développement résidentiel des villages ; veiller à sensibiliser les nouveaux habitants à la typicité paysagère du tissu bâti ; promouvoir les échappées visuelles depuis la voirie.
- Définir et appliquer des recommandations paysagères et urbanistiques préalablement à l'implantation des activités économiques à venir, afin de garantir une bonne insertion de celles-ci dans le paysage (inscription dans la topographie, accompagnements végétaux, couleurs des constructions...).
- Valoriser les cheminements de haut de versants et de plateaux dans l'optique de faire découvrir le paysage. Le cas échéant, en créer de nouveaux.
- Porter une attention particulière à la création de points de vue et accompagner ceux-ci de panneaux explicatifs afin de profiter de la valeur hautement didactique de certaines vues.



Plateau agricole namurois

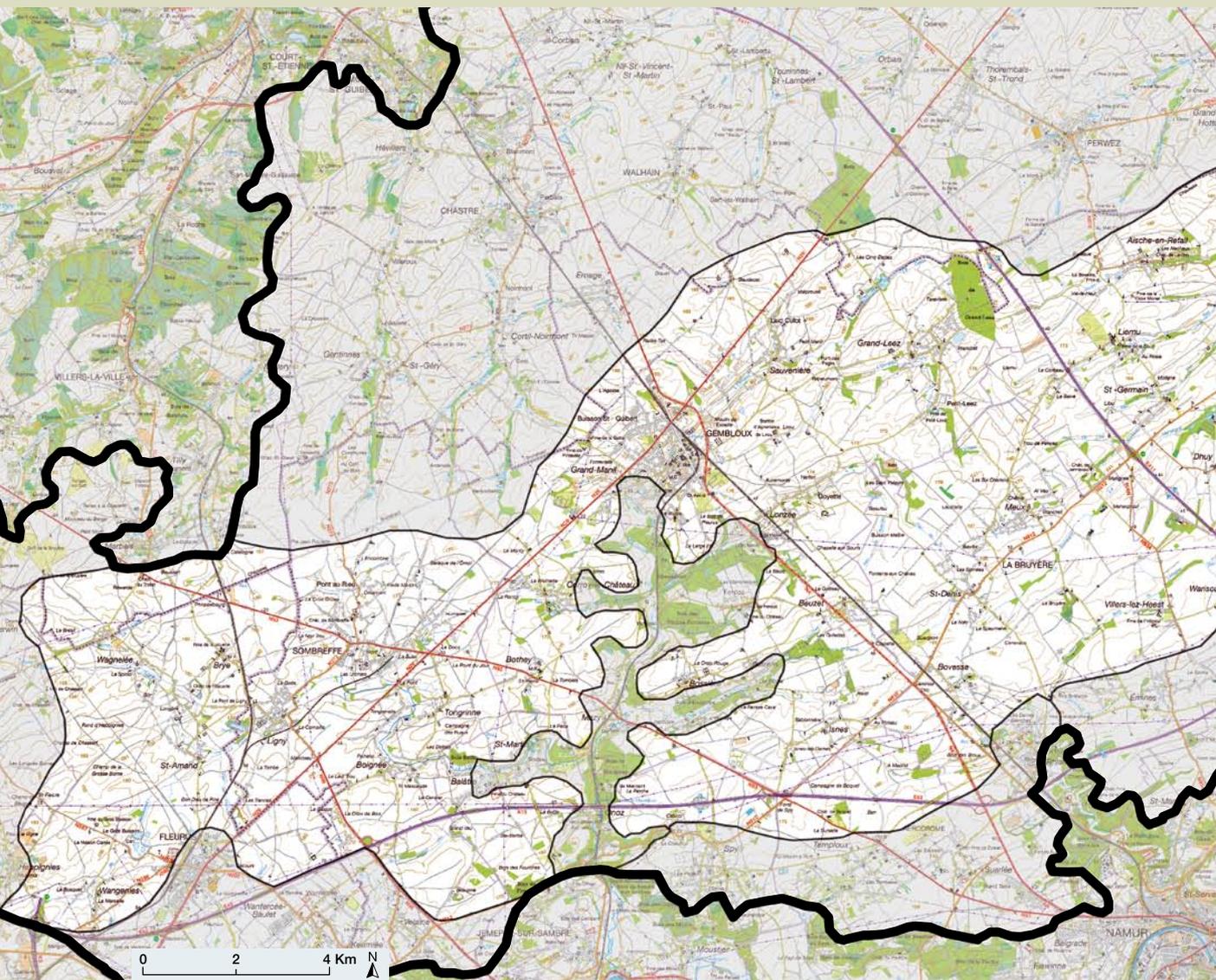


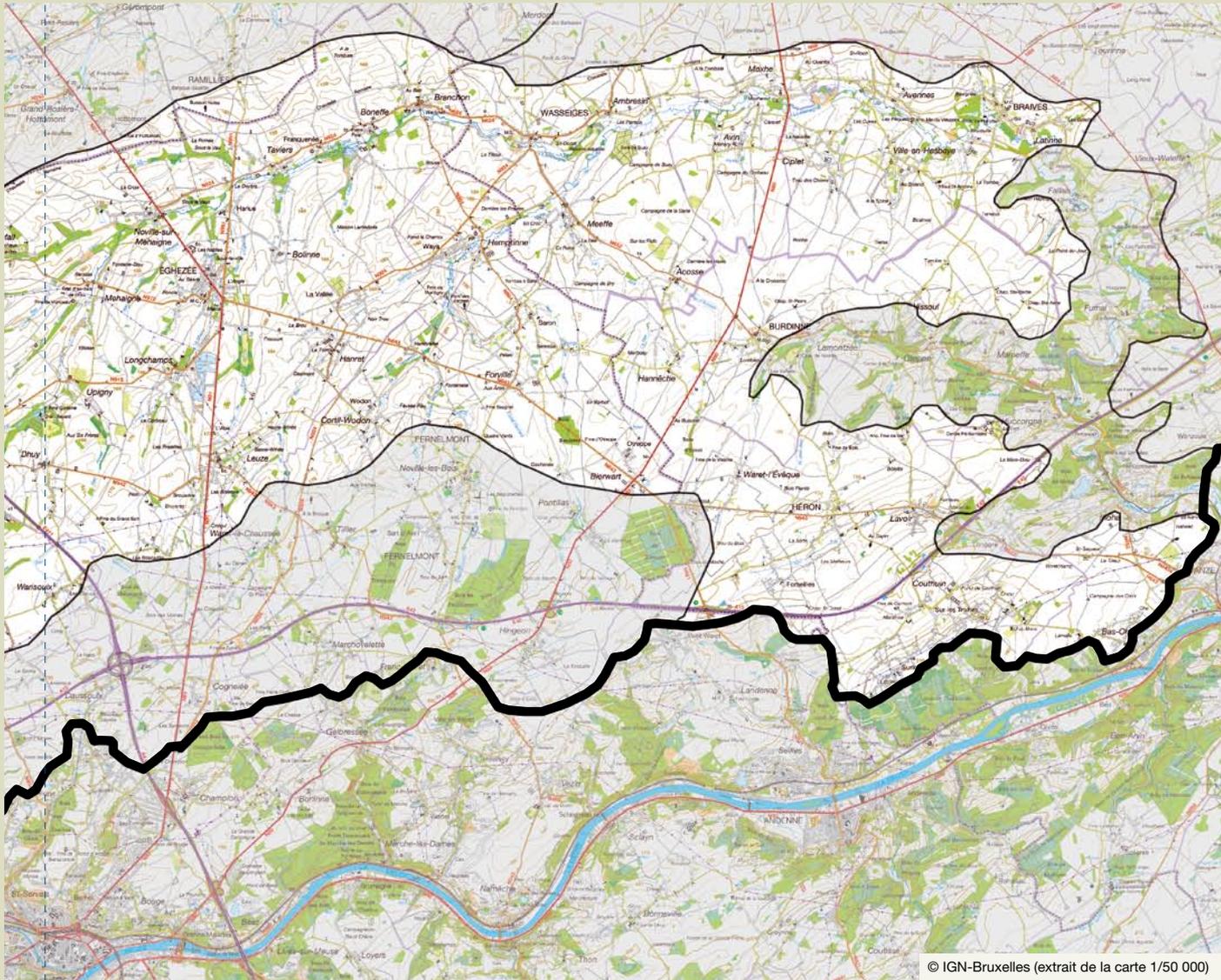
| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 43 852 |
| Superficie agricole (ha) | 36 600 |
| Terres arables (%) | 83 |
| Prairies (%) | 16 |
| Vergers productifs (%) | 1 |
| Superficie boisée (ha) | 1 245 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 3 651 |
| Nombre d'habitants² | 65 189 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).

Le Plateau agricole namurois s'étend dans la partie sud de l'ensemble paysager qui englobe en majeure partie le versant mosan de la Hesbaye namuroise. Cette vaste aire de plateau qui s'élève vers sa bordure mosane se caractérise par un relief relativement calme, cependant entaillé en plusieurs endroits par des vallées évasées et arborées, accueillant les villages. Les superficies importantes consacrées aux cultures et l'absence de grosses agglomérations – Gembloux en est la représentante principale – génère un paysage rural de grands champs ouverts. Néanmoins, l'aire connaît, comme dans le reste de l'ensemble paysager mais dans une moindre mesure cependant, une périurbanisation relativement importante.





© IGN-Bruelles (extrait de la carte 1/50 000)



L'aire paysagère du Plateau agricole namurois se caractérise par un relief calme de **BAS-PLATEAU** légèrement ondulé, entaillé en plusieurs endroits par des cours d'eau, dont les plus importants sont la Meuse et l'Orneau. La limite nord de l'aire correspond à la ligne de partage des eaux entre la Meuse et l'Escaut, que suit en grande partie la voie romaine principale Bavay – Tongres.

L'occupation du sol est en lien direct avec le réseau hydrographique. Les parties les plus planes du plateau sont dominées par les **GRANDES CULTURES** sur les sols limoneux, alors que les vallées sont occupées par des prairies, des peupleraies, ou laissées à la végétation arbustive pour les terrains les plus humides. Les prairies sont souvent parsemées d'éléments ligneux comme les saules têtards. L'aire ne comporte pas de boisement, hormis le bois de Grand-Leez, vestige de la forêt ancienne.

L'implantation du bâti est également liée à l'hydrographie. Les villages sont implantés en **SITE DE VALLÉE**. Cette caractéristique est particulièrement visible le long de la Meuse où se succèdent les villages de Tavier, Boneffe, Branchon, Wasseige, Ambresin. Seuls quelques villages comme Forville et Bierwart sont implantés indépendamment du réseau hydrographique.

Ainsi, deux grands types de vues alternent : des vues longues de plateau où les cultures dominent « à perte de vue » et des vues plus courtes accrochées par les éléments ligneux et les villages localisés au creux des vallées.

L'habitat originel est de type rural dans la majeure partie de l'aire. Mais certains villages à l'ouest de Gembloux, comme Boignée ou Ligny, présentent un habitat ancien mixte, ouvrier et agricole. Cette aire située à proximité de Namur et de grande accessibilité (auto)routière, reliée à Bruxelles par la E411, connaît une pression résidentielle importante, mais moindre que le reste de l'ensemble paysager. La densification des noyaux villageois et les développements linéaires de l'habitat sont fréquents. Malgré tout, la fonction agricole est encore bien présen-

te : des petites fermes sont toujours en activité dans ou en périphérie des villages, de plus en plus souvent englobées dans l'habitat pavillonnaire.

De multiples **CHÂTEAUX** parsèment cette région particulièrement fertile qui, de tout temps, a accueilli une classe sociale élevée. De la forteresse médiévale de Corroy, magnifique témoin du 13^e siècle, aux demeures du 19^e et début du 20^e siècle, ils sont d'origines et d'évolutions diverses, mais sont pour la plupart situés à proximité des cours d'eau, dissimulés dans leur écrin de verdure. Autre témoin de la richesse du sol, de grosses **FERMES ISOLÉES** sont disséminées au sein de l'aire.

L'aire est occupée par deux petites agglomérations. **GEMBOUX**, ancienne ville abbatiale médiévale, est la plus importante. Petite cité universitaire, son accessibilité vers Bruxelles par la route et le rail lui a valu un développement important au cours des dernières décennies. **EGHEZÉE** est un petit bourg rural proposant différents services aux villages des alentours, comme l'enseignement secondaire, des commerces et des infrastructures sportives et culturelles. Situé le long d'un diverticule romain, le bourg se développa surtout au 19^e siècle lorsqu'il devint un important centre de liaison entre plusieurs routes, lignes de chemins de fer et de vicinaux.

L'important réseau ferré et vicinal intégrait alors des voies transversales qui formaient la « croix de Hesbaye » (lignes Tirlemont – Namur et Tamines – Landen) qui se croisaient à Ramillies, ainsi qu'une ligne Noville – Ambresin qui permettait entre autres de livrer les betteraves à la râperie de Boneffe.

Aujourd'hui, l'aire est traversée par plusieurs infrastructures de transport importantes : la ligne de chemin de fer 161 reliant Namur et Bruxelles, l'autoroute E411 et plusieurs nationales rectilignes, héritées des chaussées thérésiennes et du début du 19^e siècle, dont la N4 (accès à Bruxelles) et la N29 (Charleroi – Tirlemont). Le déplacement est-ouest dans l'aire est cependant plus difficile et assuré par la E42 située au sud.



Le caractère de plateau de l'aire paysagère se marque particulièrement dans une série de grandes poches agricoles à l'écart des cours d'eau. Les vues sont particulièrement longues grâce aux champs non enclos qui constituent l'essentiel de l'occupation du sol. C'est par exemple le cas entre Noville-sur-Mehaigne et la chaussée romaine.

Parmi les nombreuses poches agricoles que compte l'aire paysagère, celle située au sud des villages d'Avin, Cipllet et Ville-en-Hesbaye est la plus importante. Elle comptabilise à elle seule près de 3 000 hectares de terres de labours. Formant des paysages impressionnants, les cultures s'étendent à perte de vue sur le plateau animé seulement de quelques molles ondulations.



Aux abords des cours d'eau, par contre, le relief est légèrement plus vallonné et surtout les vues sont plus courtes, arrêtées par la végétation ligneuse implantée le long des cours d'eau. A Noville-sur-Mehaigne, la rivière est directement perceptible dans le paysage grâce au continuum de végétation arborée qui l'accompagne.



Les éléments ligneux sont présents dans l'aire essentiellement sous forme de longs rideaux en bord de cours d'eau. Ils comprennent une végétation naturelle de fonds humides ou des peupleraies en parcelles ou en alignements, comme ici le long du ruisseau André. Les plantations de peupliers marquent le paysage par leur dynamique. Ainsi, elles arrêtent les vues en période de végétation et les libèrent en automne et en hiver une fois le feuillage tombé. Par ailleurs, ces plantations ne sont pas fixes, mais sont exploitées sur des durées relativement courtes.

Plateau namurois



La partie est de l'aire comporte, parmi les champs, des plantations de vergers de basses tiges comme ici à Forville. On en trouve également de manière plus ponctuelle à d'autres endroits (Liernu, Upigny, Gembloux...).



Les fermes isolées et d'autres bâtiments expriment l'importance de l'activité agricole dans l'aire paysagère. Ici, les imposants silos à côté du village de Sombreffe et la râperie de Longchamps. En période de récolte, cette dernière travaille à plein rendement et dégage un panache caractéristique visible depuis les villages voisins.



Les villages sont implantés le plus souvent au creux des vallées et se mêlent à la végétation arborée des fonds et des versants. Le village d'Aische-en-Refail, par exemple, suit cette logique. La partie du village implantée dans la vallée (à droite sur la photo) est peu visible depuis le plateau, hormis quelques nouvelles constructions.



Saint-Denis, comme beaucoup d'autres villages de l'aire paysagère, a connu un développement de l'urbanisation favorisé par un accès rapide à l'autoroute E411. Plusieurs extensions ont été bâties en périphérie du village et déstructurent le paysage rural en s'interposant entre la masse végétale de l'ancien village et l'espace nu des champs.



Vendues comme terrains à bâtir, les prairies se raréfient au sein de certains villages. En outre, certaines fermes, autrefois situées à leur périphérie, cohabitent maintenant de plus en plus avec les nouvelles résidences.

A proximité des vallées de l'Orneau et de la Burdinale, où les affleurements rocheux ont permis une extraction plus aisée de pierre de construction, bon nombre de maisons sont bâties en calcaire. Certaines ont conservé leur badigeon de chaux, comme ici à Boignée.



Certains villages à l'ouest de Gembloux présentent un habitat ancien mixte : ouvrier et agricole. Ligny en est l'exemple le plus évident. Ce village connu à partir du 19^e siècle un essor démographique lié à l'extraction de la pierre et à la création de deux stations de chemin de fer. A leur proximité se développèrent des rues entières de maisons ouvrières.



Une longue butte constituée par des stériles de l'exploitation du petit granit est aujourd'hui boisée. Plus perceptible que la fosse d'extraction ennoyée, elle domine la campagne avoisinante et témoigne du passé industriel carrier.



A proximité d'axes de communication importants, les grands espaces agricoles de l'ensemble constituent des zones attractives pour l'établissement d'activités économiques. C'est chose faite aux Isnes, sur les terres situées à côté de l'autoroute. Ces zones d'activité déqualifient le paysage rural perçu depuis cet axe.



Venant de Tongrinne, vers Tongrenelle, on aperçoit une drève se profilant sur l'horizon : la nationale N29. Celle-ci est particulièrement visible dans la partie de l'aire qu'elle traverse car, outre ses plantations, elle suit un tracé rectiligne et sommital typique des chaussées construites au début du 19^e siècle.



Les espaces ouverts et éventés du plateau agricole namurois étaient propices à la valorisation de l'énergie éolienne et des moulins à vent punctuaient les sommets des ondulations, comme le moulin Defrenne à Grand-Leez, un des rares témoins encore en état de marche.

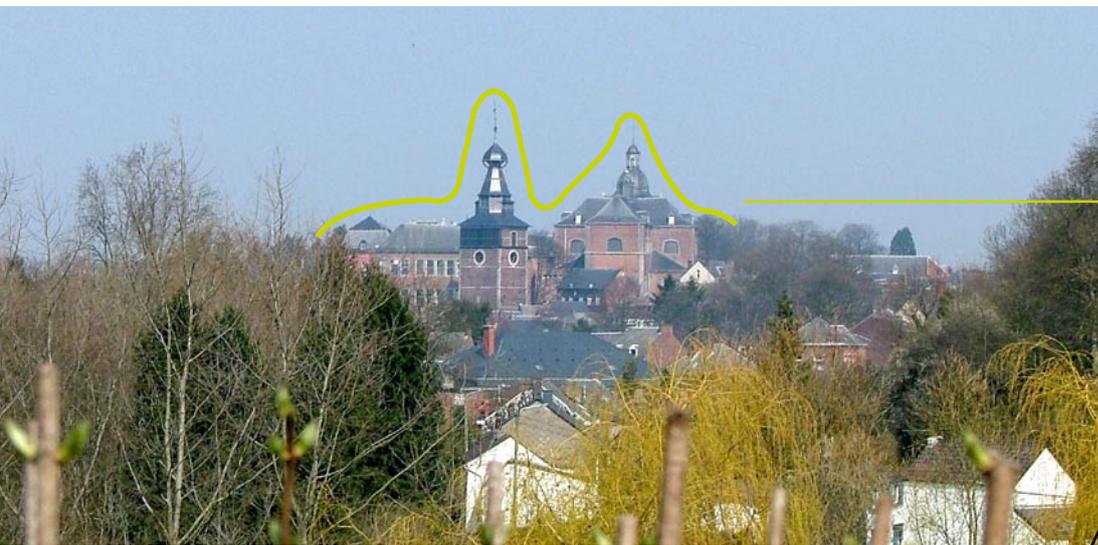


A l'heure actuelle, les voies ferrées de la « croix de Hesbaye » revivent en tant que RAVeL, agréable parcours pour découvrir les paysages.



D'autres éléments tels que l'ancienne gare d'Eghezée (aménagée en bibliothèque et académie de musique) ou le poteau indicateur à Noville-sur-Mehaigne témoignent encore des nombreuses infrastructures ferroviaires passées.

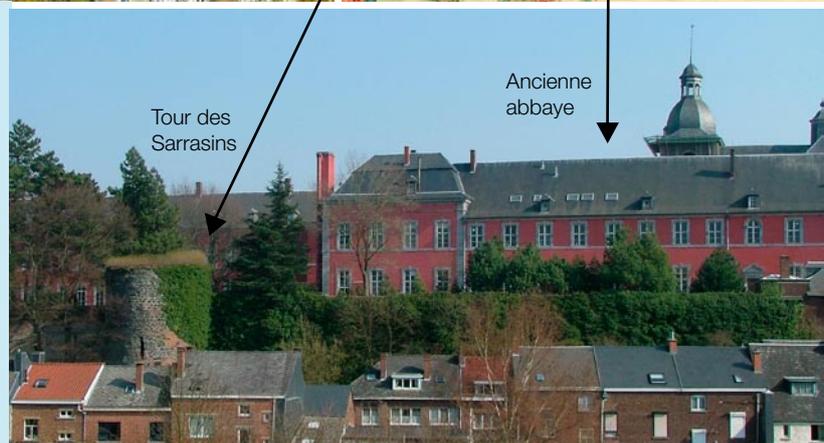




Source : carte de Deventer (1558).

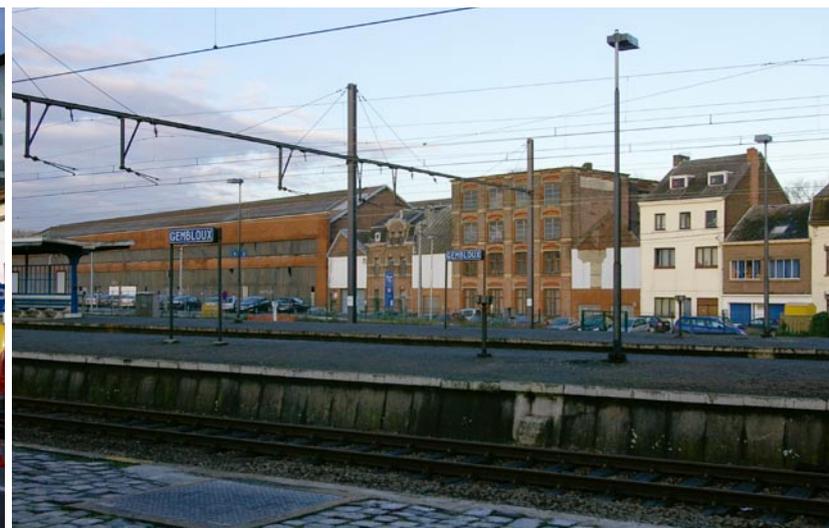
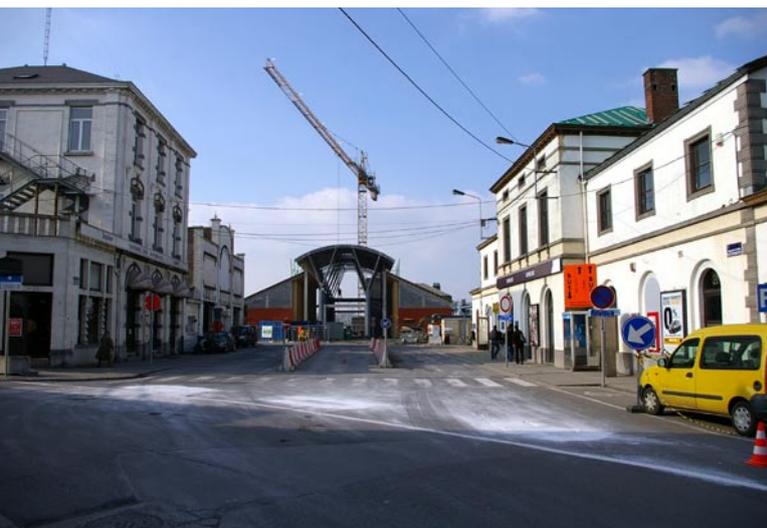
Gembloux conserve une série de traces de son passé de ville médiévale de type abbatial. Sa silhouette urbaine est dominée par l'ancienne abbaye de Gembloux, l'église et le beffroi (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO). Ce patrimoine rappelle la fondation au 10^e siècle, sur un promontoire schisteux, de l'ancienne abbaye bénédictine au pied de laquelle la ville s'est développée.

La tour d'angle nord-ouest de l'enceinte du 12^e siècle, dite « des Sarrasins », est un des vestiges de l'enceinte urbaine qui protégeait la ville et l'abbaye des attaques extérieures.



Tour des Sarrasins

Ancienne abbaye



Relayant le pôle médiéval original, la gare de Gembloux est devenue depuis sa construction au 19^e siècle un second pôle de développement urbain. Située à la croisée des voies de chemin de fer et des routes nationales, elle a attiré de nombreuses entreprises (sucrieries, malterie, machines agricoles...) à sa proximité.

Au fil des années, Gembloux n'a cessé de se développer, si bien que les deux pôles de la ville se sont rejoints. Aujourd'hui, le quartier de la gare est en pleine mutation. Une nouvelle gare est en cours de construction et l'ancienne sera prochainement détruite. Les anciens bâtiments industriels devraient laisser place à de nouvelles constructions.

Enjeux

- Située entre Namur et Bruxelles et bénéficiant d'un accès rapide à la capitale, cette aire a connu jusqu'ici des pressions urbaines moins marquées que dans les aires périphériques de l'ensemble. Au vu des dynamiques actuelles, les prochaines décennies vont sans doute se caractériser par une plus forte pression, à la fois résidentielle et économique.
- L'aire est également riche de témoins du passé dont l'existence est parfois méconnue : abbayes et châteaux, fermes historiques et censes, anciennes gares et lignes de chemin de fer, anciennes carrières...

Objectifs paysagers

| | |
|---|--------------------|
| 1. Assurer un développement harmonieux des nouvelles constructions au sein des villages comportant des potentiels d'évolution importants, en s'appuyant sur les densités et gabarits existants. | GESTION |
| 2. Préserver les grandes zones agricoles et particulièrement la grande poche agricole au sud des villages d'Avin, de Cipllet et de Ville-en-Hesbaye. | PROTECTION |
| 3. Préserver et valoriser les traces du passé qui donnent un sens historique aux paysages. | PROTECTION-GESTION |

Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques comme le règlement communal d'urbanisme (RCU), le schéma de structure communal (SSC)... afin de mieux gérer la dimension paysagère de l'évolution des villes et villages, notamment en organisant un phasage dans l'urbanisation.
- Réaliser la charte paysagère du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne.
- Mettre en place des circuits de découverte et de valorisation des paysages et de leurs patrimoines.



Campagne périurbaine nord sambrienne



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 4 425 |
| Superficie agricole (ha) | 2 671 |
| Terres arables (%) | 69 |
| Prairies (%) | 29 |
| Vergers productifs (%) | 2 |
| Superficie boisée (ha) | 65,5 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 854 |
| Nombre d'habitants² | 26 903 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



Coupée en deux par la vallée de l'Orneau, l'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne se démarque du Plateau agricole namurois qui la borde au nord par une forte proportion d'espaces urbanisés. Ceux-ci se répartissent entre un habitat agricole et surtout ouvrier datant majoritairement du 19^e siècle, un bâti résidentiel récent bien présent et toujours en extension, et des activités économiques concentrées dans deux vastes zones, l'une en lien direct avec Charleroi et l'autre avec Namur.



L'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne se présente comme une aire de **TRANSITION** entre l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon et l'ensemble Mosan. Elle possède en effet des caractéristiques qui correspondent tant à l'un qu'à l'autre.

L'aire est constituée de **DEUX PÉRIMÈTRES DISJOINTS**, séparés par la profonde vallée du cours aval de l'Orneau. Dans la partie ouest, du côté de Fleurus, la topographie est clairement celle d'un plateau, la retombée vers la Sambre appartenant à l'ensemble paysager mosan. Les ruisseaux, affluents de l'Orneau, s'écoulent vers le nord. Dans la partie est, autour de Spy et Temploux, le relief est plus accidenté. Les ruisseaux s'écoulent vers le sud pour rejoindre la Sambre ou la Meuse.

L'occupation du sol laisse une place très importante à l'**URBANISATION** comme dans l'ensemble mosan. Cette urbanisation présente, elle aussi, une différence entre les portions ouest et est de l'aire. Vers Fleurus, l'**HABITAT OUVRIER**, en brique, caractérise l'essentiel du paysage bâti. Il date du 19^e siècle, époque à laquelle se développent les carrières proches exploitant les roches calcaires du sous-sol paléozoïque et l'activité industrielle de la ville – et du bassin houiller – de Charleroi. Les bâtiments très anciens sont rares à Fleurus car la ville, sur le trajet des armées, fut plusieurs fois incendiée. A l'est, le bâti agricole est plus aisément perceptible. Il jouxte souvent des habitations d'un plus haut **STANDING**. La brique laisse place au calcaire et au grès. Les constructions récentes sont plus présentes, mais ne montrent pas un caractère de « lotissement » aussi marqué qu'ailleurs dans l'ensemble paysager. Les villages comportent chacun un ou plusieurs châteaux.

A l'ouest de l'aire, mais bientôt aussi à l'est, les développements résidentiels récents tendent à combler les espaces intervillageois et à constituer une nappe envahissant l'espace agricole.

Les activités économiques occupent d'importantes superficies au sein de plusieurs **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**. La plus étendue se trouve au sud de Fleurus, le long de la nationale N29, avec un accès proche à l'autoroute E42. Plusieurs lignes électriques implantées à proximité accentuent le caractère industriel du paysage. Une autre vaste zone d'activité économique se développe à Suarlée, sur les terrains élevés défendus naguère par un fort militaire. La zone est desservie par les nationales N4 et N904 et l'autoroute.

A côté du bâti résidentiel et économique, il reste relativement peu d'espace pour l'agriculture. Les champs, ponctués de quelques censes, s'étendent à l'écart de l'habitat, que des prairies encadrent. L'aire paysagère ne comporte qu'un seul boisement, qui couvre l'ancien fort de Suarlée. Mais les arbres ne sont pas absents des paysages : ils accompagnent les surfaces bâties.



La topographie de l'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne n'est pas uniforme. A l'ouest, près de Fleurus, le relief de plateau s'accompagne de vues longues. Ici, la zone agricole s'étend jusqu'à l'horizon d'où se détachent le front d'urbanisation de Wanfercée et, encore plus loin, l'urbanisation de la nationale N29 (sur la droite de la photo).



La partie orientale de l'aire paysagère présente un relief plus marqué, comme ici à Rhisnes. Au sein de l'aire, les espaces agricoles forment quelques poches assez vastes séparées par de grandes étendues construites.



L'eau est relativement peu présente dans les paysages de l'aire. Le Ri des Minias, coulant au creux d'un vallon au sud de Temploux, constitue une exception. Il contribue à la qualité paysagère et à l'attrait des lieux.



L'agglomération de Fleurus ne comporte guère de bâtiments élevés. Sur le plateau, sa silhouette reste discrète. Depuis la route qui marque la limite d'extension nord de la ville, le front d'urbanisation, dominé par le clocher, est révélateur de la densité du bâti du 19^e siècle. A droite, la ligne de chemin de fer qui relie Fleurus à Charleroi et à Bruxelles a joué un rôle important dans le développement de la ville dont elle constituait la limite ouest.



La cité ouvrière prend différentes formes selon les époques, mais la densité des constructions est une constante, même pour les maisons récentes. Vers le centre-ville, les rues sont étroites et les vues fermées, alors qu'en périphérie l'espace public est plus aéré. Les logements sociaux constituent une part importante du parc immobilier.



Fleurus se situe sur la nationale N29, qui relie Gembloux à Charleroi. Cette route borde l'est de l'agglomération, à l'opposé du chemin de fer qui la limite à l'ouest. Les séquences visuelles qui se succèdent au fil de la route sont d'une faible qualité paysagère : le caractère hétéroclite des constructions et des équipements ainsi que le traitement peu « urbain » témoignent du caractère fonctionnel attribué à la route, peu adaptée aux usagers faibles.



En dehors de Fleurus, l'habitat de la partie occidentale de l'aire constitue une sorte de « conurbation* villageoise » dans laquelle on ne distingue plus vraiment les limites des villages originaux de Wanfercée-Baulet, Keumiée, Velaine, Lambusart. L'habitat est très dense et marqué par le caractère ouvrier de ce territoire (Wanfercée-Baulet).



Les maisons ouvrières ne laissent que ponctuellement place à un bâti plus rural, en partie d'origine agricole. Le matériau dominant est la brique industrielle (Lambusart).



Le château-ferme de Quirini, dont les parties les plus anciennes remontent au 17^e siècle, se situe dans les terres agricoles. Le parc arboré constitue une des rares masses végétales présentes dans l'aire paysagère en dehors des villages (Wanfercée-Baulet).



Dans l'est de l'aire paysagère, le bâti est dense et plus diversifié, à la fois par l'âge et par le type : l'habitat ouvrier côtoie d'anciens bâtiments agricoles ainsi que des maisons de plus haut standing, dont des villas. Les matériaux de construction incluent une part non négligeable de calcaire ainsi que des grès (Rhisnes, Spy). Les habitations récentes, nombreuses ces dernières années, s'intègrent actuellement encore assez bien dans ce contexte rural (Temploux).



Des bâtiments industriels du 19^e siècle bordent la ligne de chemin de fer en marge de Fleurus. Ils accueillent toujours des activités.



La plupart des activités économiques actuelles se déploient cependant plus au sud, dans une zone desservie par la nationale N29 qui donne accès à l'autoroute. Outre les divers hangars industriels, le paysage est marqué par des lignes électriques à haute tension et par un château d'eau.



L'absence d'écrans sur le plateau rend les hangars industriels visibles parfois à une assez grande distance. Des plantations arborées pourraient mieux intégrer les bâtiments de gabarits peu élevés. Dans cette vue hivernale, les tonalités claires des bâtiments s'accordent – temporairement – avec le paysage enneigé.

A Suarlée, la zone d'activité économique jouxte un fort établi sur le point culminant. Il s'agit d'un des neuf forts de la ceinture mise en place par le général Brialmont à la fin du 19^e siècle pour assurer la défense de Namur. Des parcelles non occupées laissent voir le massif boisé qui couronne la structure militaire.



Enjeux

- L'urbanisation résidentielle est en plein développement dans la partie est de l'aire, suite à la pression namuroise qu'il faudra canaliser. Dans la partie ouest, le développement du bâti tend à occuper tout l'espace constructible, au détriment de la sauvegarde d'espaces de respiration.
- La surface agricole est relativement restreinte au sein de l'aire et les bois en sont absents.
- La qualité paysagère de l'espace agricole acquiert d'autant plus d'importance qu'il est appelé à assumer un usage récréatif et de loisirs pour l'importante population des environs.
- Les activités économiques se déploient dans de vastes zones d'activité économique localisées dans des espaces visuellement exposés.

Objectifs paysagers

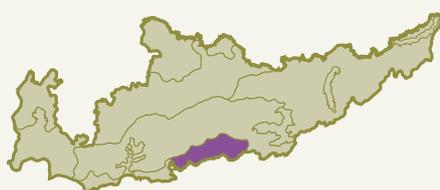
| | |
|---|---------------------|
| 1. Maintenir les implantations du bâti au sein de périmètres circonscrits, préservant des espaces libres entre les villages. | GESTION |
| 2. Tirer parti des qualités paysagères des zones agricoles pour leur potentiel récréatif. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Veiller à l'insertion paysagère des activités économiques et à la qualité de leur articulation avec les routes nationales et la zone agricole. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Identifier les espaces non bâtis entre les villages et veiller à leur préservation, si nécessaire au travers d'une modification du plan de secteur.
- Organiser un réseau de cheminement lent cohérent et de qualité.
- Traiter les interfaces entre les zones d'activité économique et l'espace public ou la zone agricole de manière à accroître la qualité paysagère des entrées de ville et des paysages ruraux proches.
- Prévoir de manière systématique une étude et des prescriptions paysagères pour la mise en œuvre des parties de zonings économiques encore disponibles, afin d'assurer l'insertion paysagère de toute implantation.



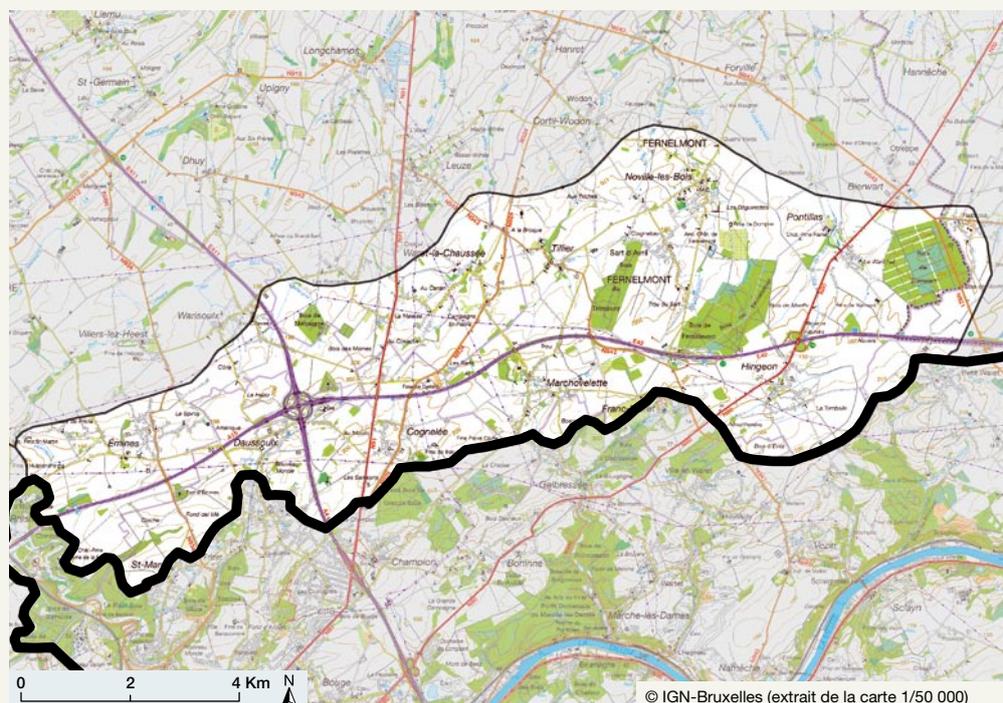
Bordure du Plateau namurois



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 6 960 |
| Superficie agricole (ha) | 5 335 |
| Terres arables (%) | 76 |
| Prairies (%) | 22 |
| Vergers productifs (%) | 2 |
| Superficie boisée (ha) | 598 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 523 |
| Nombre d'habitants² | 8 504 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



A la marge sud du plateau hesbignon, l'aire paysagère de la Bordure du Plateau namurois est identifiée principalement par ses horizons boisés.

Les étendues agricoles alternent avec l'habitat groupé en villages. Ceux-ci présentent des extensions récentes importantes. Le bâti se développe également le long des quelques routes nationales. L'aire est aussi traversée par les autoroutes E42 et E411, qui se croisent à Daussoulx, et par plusieurs lignes électriques à haute tension.

Il résulte de tout cela une alternance de poches rurales avec boisements et de paysages où se font ressentir d'importantes influences urbaines.



Culminant à 215 mètres d'altitude au sud de Hingeon, l'aire de la Bordure du Plateau namurois domine l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. Elle se répartit sur deux bassins versants, séparés par une **CRÊTE** que suit à peu près l'autoroute E411 : au nord, de nombreux ruisseaux s'écoulent vers la Mehaigne ; au sud, ils ne sont que quelques-uns, affluents directs de la Meuse, dont le plus important est le Houyoux. La situation de l'aire en bordure de la crête dominant Namur explique que l'on y trouve deux forts militaires (Cognelée, Emines). Leur construction remonte à la fin du 19^e siècle ; ils participaient à la ceinture de défense de la ville de Namur organisée par le général Brialmont.

Le sous-sol est constitué de diverses roches cohérentes d'âge paléozoïque. Celles-ci sont recouvertes d'un fin manteau de limons, localement humides en raison d'un mauvais drainage. Les sols sont parfois minces et caillouteux. Ils accueillent alors des **BOISEMENTS** feuillus. Bien qu'ils ne représentent pas dans l'absolu des superficies très importantes, ces boisements marquent fortement les vues, notamment lorsqu'ils ponctuent les horizons. Ils se répartissent principalement en trois unités : les Bois de Bierwart, de Fernelmont et du Tronquoy. Les autres sont de superficie nettement plus réduite. Le pourtour du Bois de Bierwart est constitué de peupleraies.

Comme dans l'aire paysagère voisine, le Plateau agricole namurois, les bois sont inclus dans une matrice agricole de labours et de prairies que ponctuent des fermes isolées. Près de Fernelmont et Marchovelette, des vergers de basses tiges occupent quelques parcelles de grande taille au sein du finage.

Une dizaine de **VILLAGES** regroupent l'essentiel des maisons, des censes et des anciennes petites fermes. Les matériaux traditionnels de construction sont le calcaire et le grès, disponibles localement, ainsi que la brique.

L'habitat récent, de brique industrielle, s'intercale dans les tissus anciens, mais est également très présent le long des rues périphériques des villages et le long des multiples routes nationales qui permettent un accès rapide, entre autres à Namur. Ces localisations en marge des villages et le long des principaux axes génèrent des paysages de type périurbain.

La présence de diverses **INFRASTRUCTURES** contribue à créer une impression de fragmentation du paysage. Les autoroutes E42 et E411 communiquent par l'échangeur* établi à proximité immédiate du village de Daussoix ; des activités économiques se déploient à leurs accès. Vues de l'aire, les autoroutes restent relativement discrètes dans le paysage, surtout quand elles sont bordées d'un talus arboré car elles s'intègrent alors avec naturel dans les paysages boisés. Mais à l'inverse, à cause de ces talus arborés, elles n'offrent que peu d'ouvertures paysagères sur l'aire. Quatre lignes électriques à haute tension de directions diverses et quelques pylônes élevés de télécommunication, comme celui situé à proximité de l'échangeur autoroutier, introduisent des éléments verticaux qui se détachent dans les horizons visuels. Considérée indépendamment des autres, chacune de ces structures peut ne présenter qu'un impact paysager limité, mais leur entrecroisement désordonné détermine localement des paysages à physionomie complexe, voire parfois chaotique. Ces paysages alternent avec d'autres, au caractère rural bien conservé.

Déférée, la ligne de chemin de fer Namur – Eghezée a été réaménagée en un cheminement doux, portion du RAVeL 2 Mariembourg – Hoegaarden.



L'aire de la Bordure du Plateau namurois présente un relief calme. Même si un réseau hydrographique assez dense est présent, la morphologie générale demeure celle d'un plateau. Du fait d'une qualité des sols localement moins propice à l'agriculture, de nombreux massifs boisés ponctuent la plupart des horizons (ici, le Bois de Fernelmont depuis la nationale N80).



Au sud d'Hingeon, le regard porte vers la crête, point culminant et limite de l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. La nudité de cette ligne d'horizon génère une impression d'infini.



Depuis cette crête, la vue s'étend au sud vers la vallée mosane et, au-delà, vers l'Ardenne condrosienne et les tiges du Condroz. La retombée du plateau après la crête est assez rapide.



Etabli stratégiquement sur les hauteurs du plateau, l'ancien fort militaire d'Emines a l'apparence d'un petit massif boisé, à l'instar des autres forts.



L'aire paysagère inclut aussi diverses autres structures militaires anciennes plus ponctuelles, visibles dans les champs.



Un vallonement peu accentué caractérise la topographie de l'aire. Ici, la partie amont du ruisseau de Gelbressée accueille des fermes et le village de Marchovelette, peu visible car implanté sur le flanc de vallée. Les bois sont localisés sur les points hauts mais ne les occupent pas complètement. De la culture de maïs qui vient d'être récoltée sur le champ, il reste le silo bâché et quelques chaumes. La parcelle est en cours de préparation pour l'installation d'une culture hivernale, qui protégera le sol pendant la mauvaise saison.



A hauteur du village de Marchovelette, le vallon présente un caractère herbager. Les prairies couvrent des superficies relativement importantes dans l'aire. A l'arrière-plan, des arbres marquent la présence d'une ancienne carrière.



Même quand ils sont de faible superficie, les bois constituent des arrière-plans intéressants et des écrans pour le bâti. La fragmentation des bois multiplie les lisières, ce qui explique leur rôle paysager particulièrement important (Tillier).



Caractéristique commune avec le Plateau agricole namurois qui jouxte l'aire paysagère au nord, plusieurs fermes sont implantées dans l'espace agricole, à l'écart des villages. Sur cette vue, les lignes électriques de tensions différentes, portées par des pylônes eux aussi différents et selon des tracés non parallèles, apportent une note contrastée voire déstructurante dans le paysage agricole (Cognelée).



Les villages regroupent la large majorité du bâti. Les vues sont plus marquées par les développements récents le long des voies d'accès que par la partie ancienne du village. Des bois, des constructions, des pylônes et un château d'eau sont aussi perceptibles : leur assemblage, qui semble aléatoire, suscite une impression de désordre dans le paysage (Waret-la-Chaussée).



Dans les villages, quelques grandes censes sont présentes. Mais l'essentiel du bâti agricole se compose d'anciennes petites exploitations dont les bâtiments sont rénovés et réaffectés en logements. La brique est le matériau de construction le plus fréquent (Hingeon, Waret-la-Chaussée).



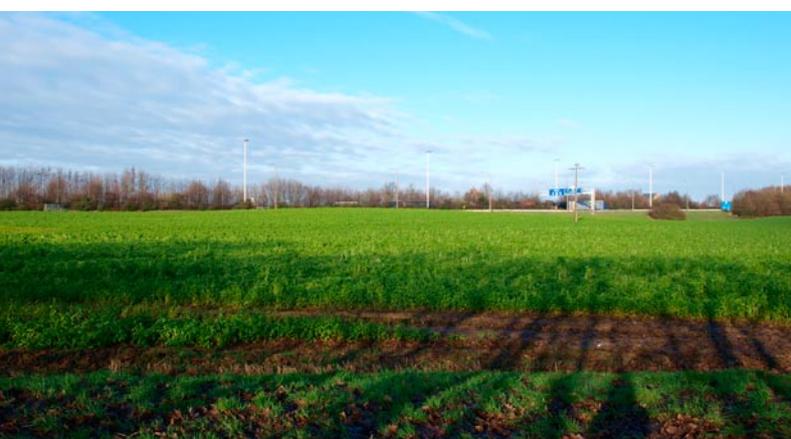
Le sous-sol fournit des grès débitables en moellons ; ils sont souvent utilisés en combinaison avec les calcaires pour les encadrements (Marchevelette).



Certaines habitations sont construites en pierre calcaire, mais la pierre locale est d'assez mauvaise qualité et s'abîme sous l'action du gel (Marchevelette).



Comme ailleurs en Wallonie, l'habitat récent prend souvent la forme de lotissements en marge du bâti préexistant (Franc-Waret, Cognelée).



Dans le paysage, les deux autoroutes présentes restent plutôt discrètes. Les talus boisés qui les encadrent se confondent facilement avec les nombreux bois de l'aire. Les mâts d'éclairage sont cependant révélateurs de l'infrastructure, discrets le jour mais influençant fortement le paysage dès la nuit tombée.



Vu du sud-ouest, le village de Daussoix, pourtant adossé à l'échangeur autoroutier, conserve une physionomie rurale.



Au sud de Fernelmont, une zone d'activité économique se développe sur d'anciennes terres agricoles en contact avec l'autoroute. Dominant les bâtiments industriels, un pylône marque le paysage. De manière similaire, d'autres mâts jouent un rôle de repère et d'orientation dans l'aire.



L'aménagement des accès à la zone d'activité pour un trafic plus important et plus lourd (ici, un rond-point) contribue, comme ailleurs, à l'évolution générale du paysage rural.



Le château de Fernelmont, situé en site plat à proximité du village de Noville-les-Bois, est bordé et protégé par un étang vivier. Sa partie la plus ancienne, le donjon-porche, date du 13^e siècle. Les matériaux utilisés pour l'ensemble sont la brique et le moellon calcaire.

Enjeux

- La proximité de Namur et l'existence de nombreux axes de desserte sont à l'origine du développement de l'urbanisation au sein de l'aire paysagère, en marge des villages mais aussi le long des voies d'accès. Le bâti linéaire augmente l'impression d'un espace urbanisé, en masquant les vues vers la campagne agricole et boisée.
- Une multiplicité d'infrastructures (pylônes, lignes électriques, châteaux d'eau, autoroutes, routes nationales...) sont implantées avec des logiques « sectorielles » indépendantes. Elles se surimposent les unes aux autres de manière peu cohérente et créent un désordre paysager.

Objectifs paysagers

| | |
|---|---------------------|
| 1. Favoriser les implantations du bâti au sein de périmètres circonscrits de manière à préserver les espaces libres le long des axes de desserte. | GESTION |
| 2. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures dans le paysage. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques visant à privilégier l'urbanisation des espaces interstitiels plutôt que les constructions égrenées le long des axes de desserte.
- Lors des nouvelles implantations, rechercher la bonne intégration paysagère des bâtiments grâce à la végétation, par l'utilisation judicieuse des lisières boisées existantes ou de nouvelles plantations ponctuelles.
- Réfléchir à la structuration générale de l'aire et coordonner les nouvelles implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble.



Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 45 127 |
| Superficie agricole (ha) | 36 992 |
| Terres arables (%) | 83 |
| Prairies (%) | 14 |
| Vergers productifs (%) | 3 |
| Superficie boisée (ha) | 584 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 4 320 |
| Nombre d'habitants² | 83 947 |

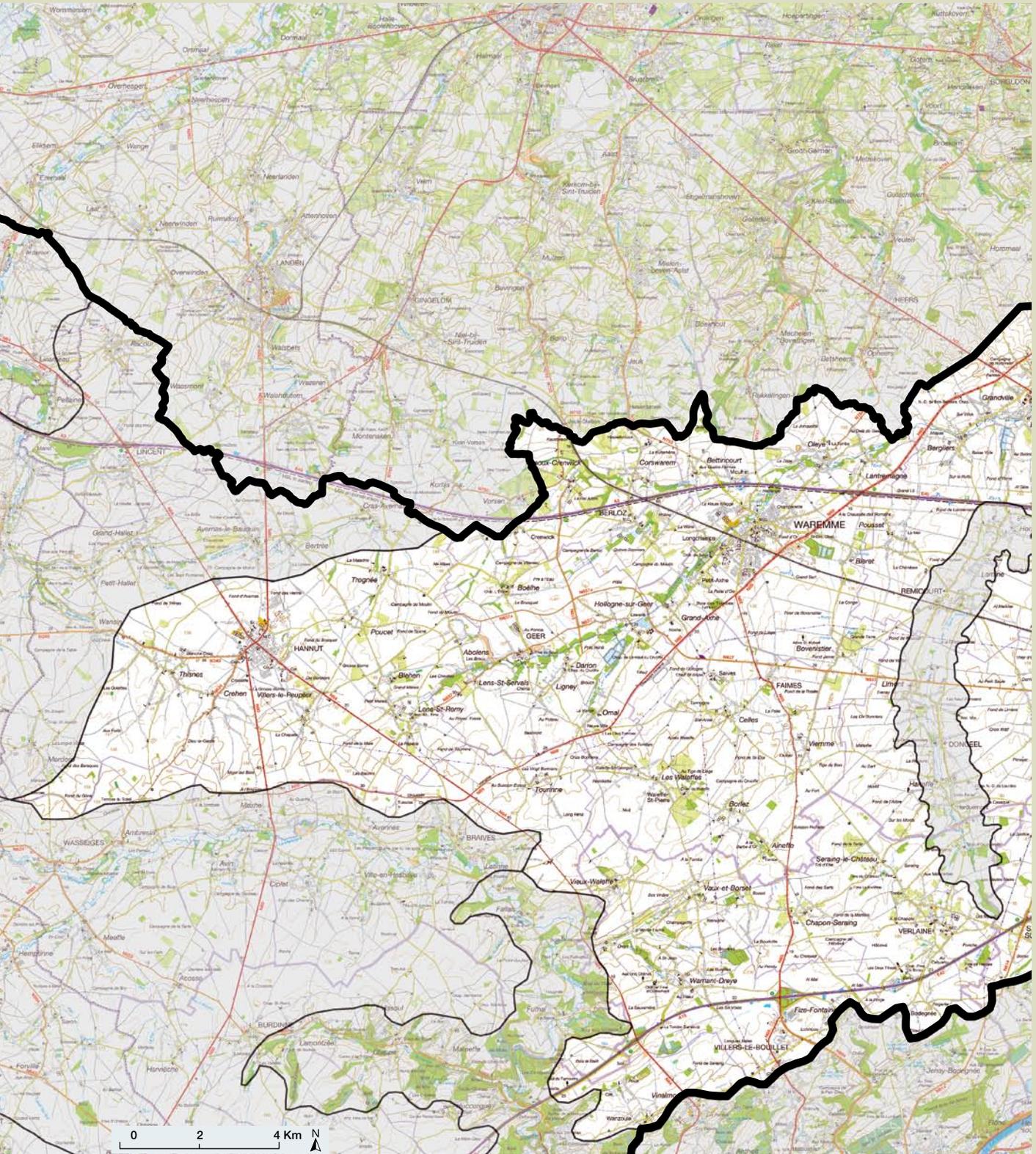
¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

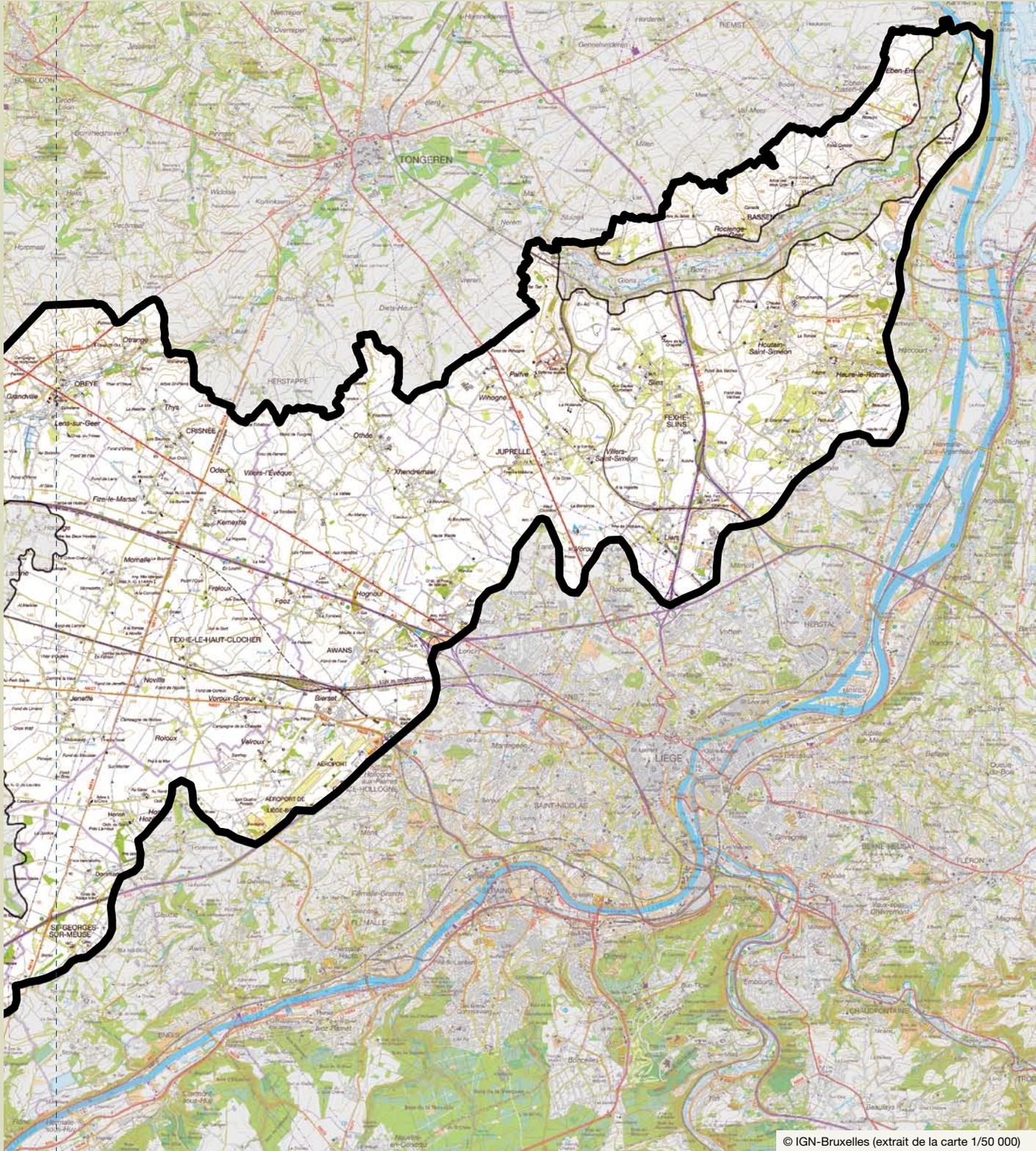
² Estimation sur base des données INS (2007).

Vaste étendue au relief très calme, l'aire paysagère du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse offre des paysages agricoles de labours aux vues particulièrement longues. Des vergers de basses tiges se mêlent ponctuellement aux cultures de céréales, de betteraves sucrières et de légumes.

L'habitat est très présent au travers d'un semis dense de villages, surtout localisés dans les vallées peu marquées et les dépressions du plateau. Le long de l'autoroute E40 qui traverse le nord de l'aire, Waremme est l'agglomération la plus importante, suivie par Hannut.

La marge est de l'aire, jouxtant l'agglomération liégeoise, présente des caractères périurbains plus notables que le reste de l'aire, encore rural.







Le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse forme une vaste **SURFACE PLANE** seulement interrompue par les vallées de l'Yerne et surtout du Bas Geer. Celles-ci sont exclues de l'aire car elles offrent des paysages très différents et sont donc reprises comme aires à part entière. Comme le sous-sol est constitué en grande partie de craie perméable, le **RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE** est très **ATROPHIÉ**. Seuls les cours amont du Geer et de son affluent, la Mule, s'expriment dans les paysages par leur occupation du sol distincte, plus herbagère et arborée, notamment de peupleraies.

Les **LABOURS** s'étendent selon un parcellaire géométrique et de grande taille, le plus souvent issu du **REMEMBREMENT**. Une grille de routes rectilignes isole des blocs réguliers de parcelles et permet leur desserte par le lourd charroi agricole moderne. Les vues sont longues et sont diversifiées au fil des saisons par le patchwork changeant des cultures. Céréales et betteraves dominent, mais sont accompagnées ponctuellement de légumes, notamment à proximité du village de Geer, en amont de Waremme, où se situe une importante usine agro-alimentaire de surgélation de légumes.

Des **VERGERS**, constitués d'arbres de basses tiges adaptés aux conditions techniques et économiques actuelles, caractérisent les paysages aux alentours de Waremme ainsi qu'à l'est de l'aire paysagère. Près de Waremme, il s'agit de la prolongation en Wallonie de la zone fruitière de Saint-Trond, alors que dans l'est, c'est plutôt la proximité de la ville de Liège et du Pays de Herve qui intervient. Le site d'implantation de ces nouveaux vergers, parmi les champs, est une différence paysagère marquante par rapport aux anciens vergers de hautes tiges qui occupaient les auréoles villageoises.

Le **SEMIS DES VILLAGES** et hameaux est très **DENSE**, ce qui est probablement à mettre en rapport avec la productivité de l'agriculture et donc la faible superficie

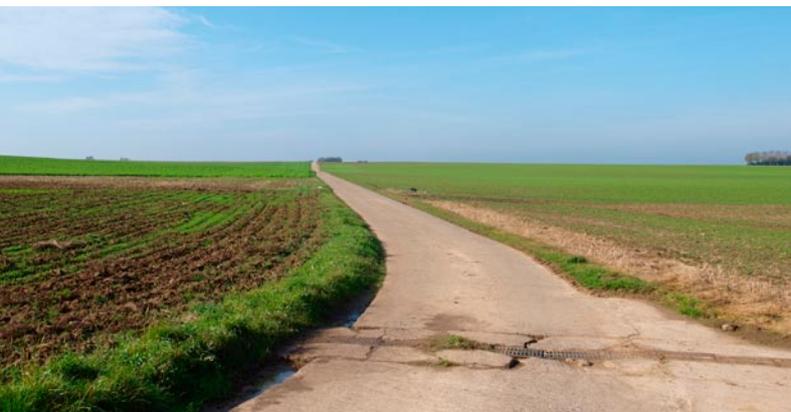
nécessaire au finage pour nourrir la communauté villageoise. Les villages sont implantés dans les rares vallées et les replis du plateau. Par la végétation arborée qu'ils abritent, ils apparaissent dans le paysage comme des dômes de verdure. Ils accueillent la plupart des censes, qui ne se trouvent presque jamais isolées dans le finage. Les prairies, souvent complantées d'arbres fruitiers âgés, accompagnent et cernent les bâtiments. De plus en plus souvent, le contact avec l'espace agricole est constitué par les jardins d'agrément des habitations récentes.

WAREMME est le pôle urbain majeur de l'aire. Localisée sur le versant de la vallée peu profonde du Geer, sur la ligne de chemin de fer Bruxelles – Liège et à proximité directe de l'autoroute E40, l'agglomération connaît une dynamique de croissance importante qui se traduit par l'implantation de nouveaux lotissements dans toute sa périphérie, notamment vers l'accès autoroutier, et par le développement d'une zone d'activité économique située au sud-est de la ville.

Hannut, plus éloignée des agglomérations principales, constitue un bourg rural dont le marché dessert les alentours.

A l'est, vers Liège, l'aire inclut Bierset et ses infrastructures aéroportuaires en plein développement. A proximité de l'agglomération, notamment vers Awans, Ans, Juprelle et Oupeye, la multiplication des lotissements et du bâti génère des ensembles de morphologie périurbaine le long des principaux axes comme les nationales N3 et N20, ainsi que dans et aux pourtours des noyaux villageois.

Sillonnée en tous sens par trois autoroutes et un grand nombre de routes nationales, l'aire paysagère est facilement accessible et, de ce fait, soumise à la pression de la **PÉRIURBANISATION**. Seule la partie sud-ouest, plus éloignée des pôles urbains, s'avère moins exposée.



L'horizontale est la ligne de force qui domine les paysages de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse. L'occupation agricole du sol limoneux, en labours non enclos, génère des vues particulièrement longues et ouvertes. Sans élément de repère, l'échelle du paysage peut être difficile à appréhender (entre Donceel et Jeneffe, Slins).



Sur cette vue, l'arrière-plan est constitué par la ligne arborée de la partie amont de la vallée du Geer, peu encaissée. Si la végétation permet une évaluation des distances et donc de l'échelle du paysage, elle rapproche aussi l'horizon visuel car le regard ne peut la traverser. La topographie générale du plateau reste calme et ne présente que des ondulations douces. Les cultures forment sur cette surface une marqueterie aux contours géométriques (Tourinne).

Les rivières sont peu nombreuses au sein de l'aire. A Hollogne-sur-Geer, dans la partie amont du cours du Geer, saules et peupliers occupent la plaine alluviale et forment des écrans semi-perméables à la vue. L'ancien moulin Pirson, monument classé, est un des rares moulins à eau du Plateau agricole d'Entre-Geer-et-Meuse. A cet endroit, le Geer est inclus dans l'aire paysagère parce que sa vallée reste relativement peu différenciée du plateau, contrairement à la portion aval, nettement plus encaissée (voir la Vallée du Bas Geer, page 252).



L'aire paysagère s'étend vers l'est jusqu'au versant de la vallée de la Meuse. La proximité du fleuve confère à cette extrémité de l'aire une topographie plus accidentée, car ses affluents entaillent le plateau (Houtain-Saint-Siméon). La vue porte loin, au-delà de la vallée mosane, vers l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Les limites de l'aire ne sont pas toutes topographiques. Ici, par exemple, c'est le front de périurbanisation liégeois qui détermine non seulement la limite de l'aire, mais aussi celle de l'ensemble paysager (Awans).

La douceur du relief permet une motomécanisation poussée de l'agriculture. Le parcellaire a été adapté à la technologie : les champs sont de grande taille et de forme géométrique. Les cultures de céréales aux tons dorés jouxtent ici un champ de pommes de terre. Les arbres forment des bosquets épars, constitués de feuillus (Dommartin).

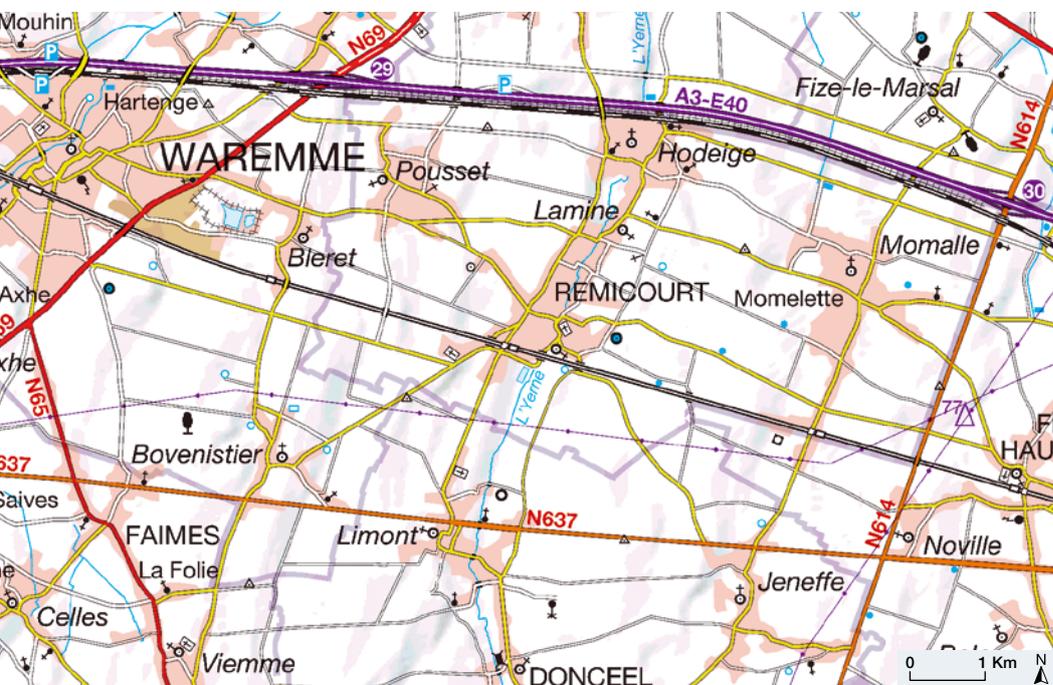




Les productions légumières (ici des haricots) sont présentes surtout dans la partie occidentale de l'aire paysagère (Boëlhe).



Contrairement aux céréales, qui sont des cultures pluviales – se contentant de l'eau de pluie –, les légumes nécessitent une irrigation. Un réseau de distribution a donc été installé à la faveur du réaménagement de la voirie agricole lors des remembrements. L'agriculteur se connecte au moyen de tuyaux d'arrosage de gabarit industriel (Ligny).

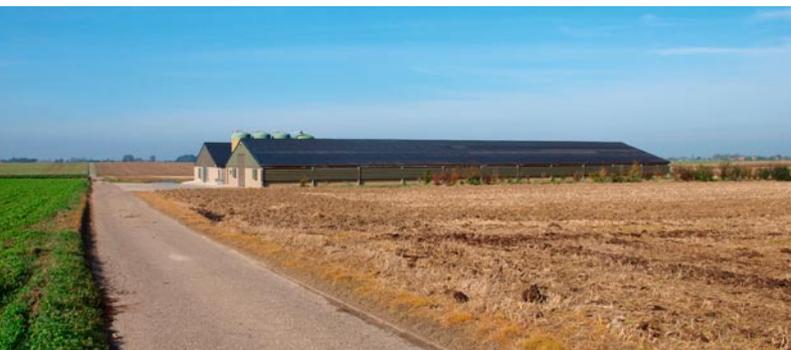


Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000 (2006).

La trame de la voirie est particulièrement régulière autour de Remicourt. Le remembrement a pu s'appuyer sur un réseau viaire préexistant qui s'avérait bien adapté à la maille parcellaire recherchée par les opérations foncières. L'origine du réseau viaire remonte peut-être à l'Antiquité. Entre les chaussées romaines de Bavay (N69) et de Metz (N614) qui convergent vers Tongres au nord-est de l'extrait cartographique présenté, l'existence d'une centuriation* n'est pas à exclure.



Les vergers de basses tiges sont relativement nombreux aux alentours de Waremme et dans l'est de l'aire paysagère. Par leur hauteur, ils se différencient à la fois des autres cultures (sauf du maïs à maturité) et des vergers de hautes tiges. Contrairement à ces derniers, les vergers de basses tiges occupent parfois des parcelles au sein du finage, parmi les champs, comme ici à Corswarem (photo de gauche). A Fexhe-Slins, les deux types de vergers sont visibles simultanément en marge de l'habitat.



A de rares exceptions près, seuls quelques hangars ou silos récents et de grande taille sont présents au sein de la zone agricole. Ils sont souvent perceptibles à grande distance dans ce paysage dépourvu d'écran visuel (Haneffe, Juprelle).



D'anciens bassins de décantation de sucreries sont devenus aujourd'hui des milieux biologiques privilégiés parmi les espaces d'agriculture intensive. Ces bassins-ci, près de Waremme, ont même acquis le statut de réserve naturelle. Ils se distinguent dans le paysage par les talus boisés qui les entourent.



A Villers-le-Bouillet, un parc éolien occupe la bordure du plateau avant sa retombée dans la vallée mosane. Les éoliennes sont des infrastructures dont l'échelle verticale est nouvelle dans ces paysages où l'horizontale est la ligne de force principale. Dominant le plateau d'une hauteur de quelque 150 mètres, elles sont visibles de loin.



Quelques moulins à vent subsistent, parfois réaffectés en logements comme ici à Corswarem. Ils témoignent de ce que l'énergie éolienne, abondante sur le plateau, était déjà mise à profit bien avant l'apparition des éoliennes modernes.



Le caractère groupé de l'habitat est un trait frappant du paysage, qui contraste avec celui, ouvert, des vastes étendues de champs. Les villages se localisent dans les faibles dépressions du relief dont ils profitent notamment pour s'abriter quelque peu du vent, protégés également par les arbres qui s'y insèrent (Villers-l'Évêque, Celles).



L'intérieur des villages présente un bâti diversifié où se côtoient des maisons d'âge et de style architectural variés, des petites fermes et des censes. La brique domine largement parmi les matériaux de construction. D'anciens vergers subsistent ponctuellement, cernés par l'habitat (Thisnes, Villers-l'Évêque, Houtain-Saint-Siméon).



Le périmètre historique des villages comporte encore souvent des espaces libres de bâti, occupés par des prés et des vergers. Ces espaces constituent des opportunités de développement, bien que la densification s'accompagne fréquemment d'une diminution du caractère rural du village au profit d'un paysage de banlieue urbaine (Kemexhe).



Aux sorties des villages, les routes sont fréquemment bordées de talus herbacés ou couverts d'arbustes. Ces anciens chemins creux créent une transition visuelle entre les paysages du village et ceux du plateau (Thisnes).



Les routes d'accès sont le lieu privilégié du développement d'un habitat linéaire. Cette localisation rompt avec l'implantation traditionnelle du bâti au sein d'une enveloppe villageoise compacte (Hermée).



Le long des routes principales, le paysage montre souvent des caractères urbains : aménagement de ronds-points, éclairage spécifique... (Viemme).



Les accès autoroutiers regroupent des activités économiques et présentent une physionomie banalisée (Villers-le-Bouillet).



Accès depuis l'auto-
route E40 par la N69

Centre-ville



Centre-ville

Zone d'activité économique

Vue depuis le sud-est

Waremme, principale agglomération de l'aire, reste discrète dans le paysage. La vallée du Geer, où elle s'est développée, est peu marquée dans le plateau à cet endroit de son cours. Une grande partie de l'agglomération est donc visible depuis le plateau. Les bâtiments de haut gabarit étant absents, l'impact visuel de la ville reste modeste et le château d'eau, situé sur le point culminant au sud-ouest, constitue un point focal plus marqué. Cependant, la présence d'une zone économique, non intégrée au paysage et située au sud-est, sur le plateau entre le chemin de fer et l'autoroute, a pour effet de déplacer le centre de gravité visuel de la ville. Ailleurs, de nouveaux fronts d'urbanisation ont été créés au contact de l'espace agricole, par l'implantation de lotissements en périphérie. La ligne TGV n'a qu'un impact limité dans ce paysage où l'habitat et l'autoroute, qu'elle longe, étaient déjà en interaction.



ZAE au contact des champs



Front d'urbanisation nord-ouest



Pont au-dessus du TGV et de l'autoroute



Près de Liège, les infrastructures aéroportuaires de Bierset, en bordure de l'autoroute E42, couvrent une vaste superficie. Leur impact paysager est surtout indirect et lié aux développements annexes comme les imposants bâtiments d'une firme de logistique. L'autoroute, souvent bordée de talus anti-bruits ou de végétation, n'offre sur son parcours que de rares perspectives vers le plateau.

Enjeux

- La caractéristique majeure de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse tient à ses vastes horizons ouverts. Le groupement strict de l'habitat contribue à cette ouverture paysagère. Or des développements récents pourraient dépasser les périmètres historiques et empiéter sur les espaces agricoles si caractéristiques. Les bâtiments agricoles eux-mêmes, exclus des villages, se multiplient dans les champs.
- La topographie calme et l'accessibilité assurée par un réseau dense de voies de communication sont attrayantes pour le développement de zones d'activité économique, notamment le long des nationales, à proximité des autoroutes. Le développement des zones actuelles et la localisation des zones futures sont un enjeu pour le maintien d'un paysage agricole caractéristique et attractif.
- Le plateau, exposé aux vents, présente un bon potentiel pour le développement de parcs éoliens. Ceux-ci peuvent jouer un rôle structurant positif ; cependant, leur multiplication pourrait conduire à un effet inverse et à la perte de portions significatives du paysage agricole caractéristique.
- Les paysages de plateau souffrent d'une appréciation souvent faible de leurs qualités intrinsèques. Ils ont pourtant une personnalité forte et abritent un patrimoine important.

Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------------------|
| 1. Préserver les grands espaces ouverts en limitant les implantations d'activités en leur sein. | GESTION- PROTECTION |
| 2. Optimiser le potentiel structurant des parcs éoliens par un choix de localisation et de mise en oeuvre respectant les qualités paysagères de l'aire. | GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 3. Valoriser les traces du passé qui donnent un sens historique aux paysages. | GESTION |
| 4. Inciter à la reconnaissance qualitative des paysages de plateau. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

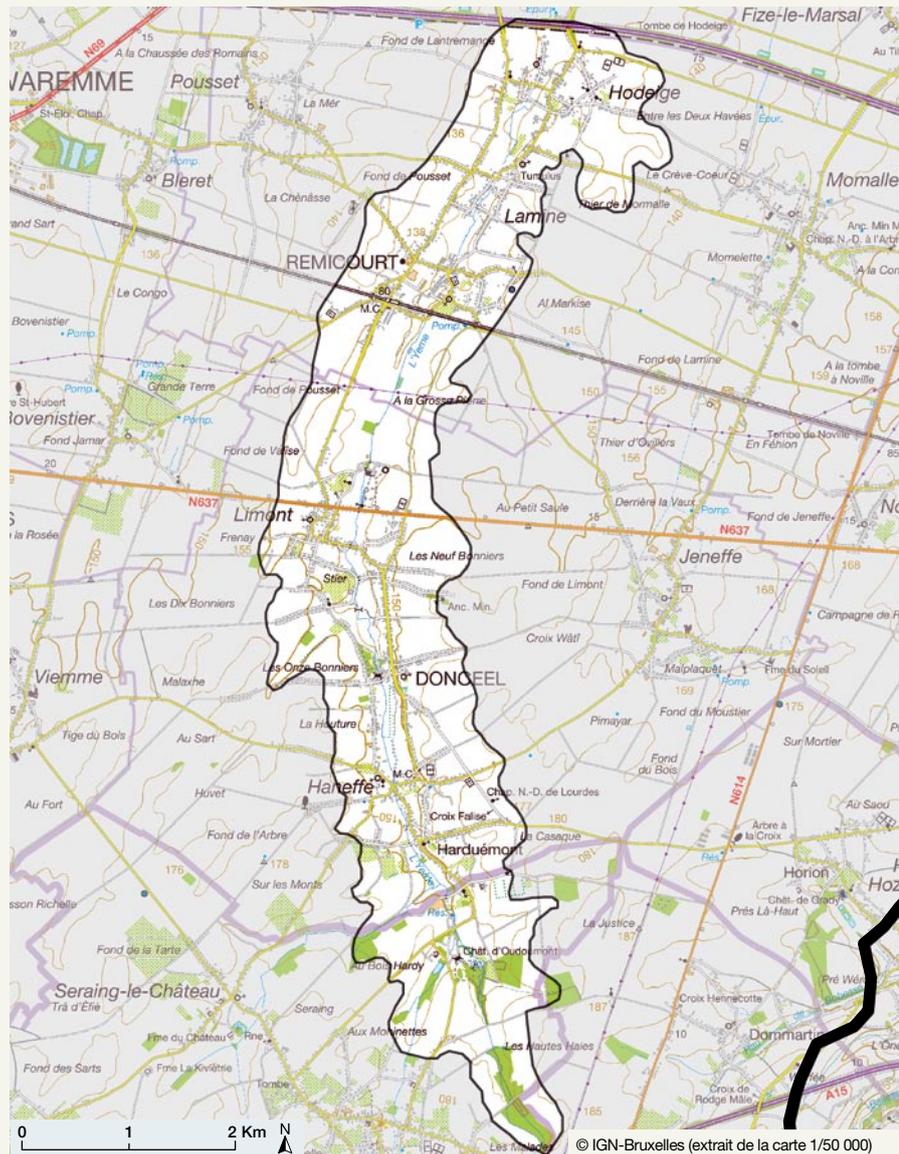
- Définir un ou plusieurs périmètres de paysage agricole particulièrement représentatif où toute nouvelle implantation sera soumise à des prescriptions d'insertion paysagère strictes.
- Mettre en place des collaborations transcommunales, également en concertation avec la Région, afin de garantir une gestion globale stratégique des parcs éoliens.
- Conserver ou organiser des percées visuelles depuis les routes nationales et les autoroutes.
- Mettre en place des circuits de découverte et de valorisation des paysages et de leurs patrimoines.



Vallée de l'Yerne



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 1 544 |
| Superficie agricole (ha) | 1 165 |
| Terres arables (%) | 77 |
| Prairies (%) | 19 |
| Vergers productifs (%) | 4 |
| Superficie boisée (ha) | 44 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 243 |
| Nombre d'habitants² | 4 972 |



¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).

Le cours de l'Yerne forme une vallée évasée qui s'étire sur une longueur approximative de onze kilomètres selon un axe nord-sud. La diversité de l'occupation du sol est en rupture avec celle du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse, au sous-sol perméable et presque exclusivement occupé par les cultures.

Cette vallée s'individualise fortement par un regroupement du bâti qui prend la forme d'un enchaînement presque ininterrompu de noyaux villageois sur les versants de la vallée.

Au nord, l'autoroute E40 Bruxelles – Liège marque la limite de l'aire. Au-delà, la vallée de l'Yerne (dont le cours continue pour se jeter dans le Geer à Oreye) montre un profil plus ouvert, qui lui vaut de ne pas être distinguée du reste du plateau.



Le cours de l'Yerne, affluent du Geer prenant sa source à Verlainne, forme une **LARGE DÉPRESSION** au sein du Plateau de l'Entre-Geer-et-Meuse.

La vallée présente un profil ouvert et symétrique. Son fond descend progressivement de 160 mètres d'altitude aux environs de sa source à 100 mètres lors de sa confluence avec le Geer, à Oreye.

D'amont en aval, la vallée présente un **ENCAISSEMENT VARIABLE** : plus prononcé sur les premiers kilomètres pour ensuite s'évaser à partir du village de Haneffe. La transition entre les versants et le plateau reste néanmoins douce et progressive sur l'ensemble de la vallée. Régulièrement, des chemins agricoles et des routes entaillent les versants perpendiculairement à l'axe de la vallée pour rejoindre le plateau.

Le **COUVERT VÉGÉTAL** varie également d'amont en aval de la vallée. Dans les premiers kilomètres, les versants accueillent des boisements feuillus qui s'étendent jusqu'au fond de la vallée. Ce couvert arboré a pour effet de souligner la présence du cours d'eau au sein du plateau agricole qu'il parcourt. Plus en aval, les herbages, associés au tissu villageois, prennent place aux abords mêmes du cours d'eau, sur les sols les plus humides. Les haies sont plutôt rares, mais quelques arbres d'essences diverses accompagnent les clôtures et soulignent les limites des parcelles.

Les **BOIS** se retrouvent essentiellement sous forme de peupleraies à l'aspect compact en fond de vallée, où elles profitent de l'humidité du sol (Donceel, Limont, Remicourt, Hodeige). Localement, les petits massifs remontent sur les hauts de versants. D'autres essences feuillues accompagnent le cours d'eau ou sont associées à de grandes propriétés (château de Donceel).

Outre le changement dans le profil topographique et dans le couvert végétal, la vallée de l'Yerne se distingue du plateau environnant par une emprise importante de l'**ESPACE CONSTRUIT**. Les villages de Haneffe, Donceel, Limont, Remicourt et Hodeige forment un réseau bâti presque continu. Seuls deux espaces, affectés en zone agricole au plan de secteur et occupés essentiellement par des prairies et des cultures, suspendent cette continuité, entre Limont et Remicourt et au nord d'Hodeige.

L'implantation des villages prend une forme linéaire, structurée le long de la route qui parcourt la vallée. Là où l'évasement de la vallée le permet, les villages s'organisent de part et d'autre du cours d'eau, comme c'est le cas à Donceel et Lamine.

La disposition traditionnellement lâche du bâti est peu lisible aujourd'hui. Les anciens prés séparant les habitations et certains espaces proches du cours d'eau tendent à être comblés par une urbanisation qui a démarré dès l'après-guerre et se poursuit encore aujourd'hui.

Le village de Remicourt se distingue du reste des noyaux bâtis de la vallée par une disposition plus serrée et une architecture néoclassique qui apporte à la localité une allure plus urbaine que rurale. L'arrêt sur la ligne de chemin de fer (ligne 36) est sans doute un facteur explicatif du plus fort développement de cette localité.

Les **FERMES** sont nombreuses au sein de l'aire et sont implantées à l'intérieur même des périmètres villageois. De taille moyenne, leur nombre s'élève régulièrement à cinq ou six par village.



Depuis le plateau, la vallée de l'Yerne se distingue par un contraste dans le couvert végétal ; son tracé se remarque grâce aux feuillus qui accompagnent le cours d'eau, surtout dans la partie amont, aux environs du village de Verlaine (ce dernier n'étant pas inclus dans l'aire). Les chemins qui accèdent au fond de la vallée creusent doucement les versants (à droite sur la photo).



Sur la plus grande partie du cours de l'Yerne, les prairies occupent l'essentiel du fond de la vallée, où les sols sont les plus humides. A l'arrière-plan, sur les versants peu pentus, on distingue le noyau villageois : Hodeige, Haneffe et Limont répondent à ce schéma d'organisation.



Les prairies, maillées par des clôtures, de petits bouquets d'arbres ou des arbres isolés, confèrent aux abords du cours de l'Yerne une réelle richesse paysagère. Elles offrent un espace de transition harmonieux entre le cours d'eau et le bâti villageois (Donceel et Hodeige).



Depuis les dernières décennies, cet espace de transition tend à diminuer sous la pression de l'urbanisation résidentielle. Les nouvelles constructions s'implantent de plus en plus près du cours d'eau (Limont).



Dans certains cas, comme à Remicourt, le fond de la vallée est occupé par des cultures. Le paysage est plus homogène et la ripisylve* associée aux berges de l'Yerne est réduite à un mince cordon de végétation.



Le bâti villageois est implanté de manière linéaire et dense le long d'une ou plusieurs rues orientées selon l'axe de la vallée (Remicourt).



Depuis le plateau, cette urbanisation linéaire se devine par l'imbrication des toitures et de la végétation arborée hétérogène. Celle-ci contraste avec le couvert végétal homogène du plateau (Lamine).



L'urbanisation récente tend à appauvrir la diversité du paysage par l'apparition des constructions à l'architecture standardisée et à l'implantation non mitoyenne régulière. Cette situation a pour effet d'affaiblir la spécificité paysagère de la vallée au sein du plateau (Lamine).

Dans ce tronçon de la vallée, la largeur de la plaine alluviale permet une organisation du village de Remicourt de part et d'autre du cours d'eau. Des espaces de respiration entre les constructions permettent de se rendre compte de cette configuration.



Le village de Remicourt est parcouru par une ligne de chemin de fer et desservi par une gare. La présence de l'infrastructure ferroviaire et le développement connexe d'activités liées aux machines agricoles à la fin du 19^e siècle ont permis le développement d'un habitat plus important qu'au sein des autres villages de la vallée et ont contribué à son identité plus urbaine. En témoignent plusieurs bâtiments de gros gabarit de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle.



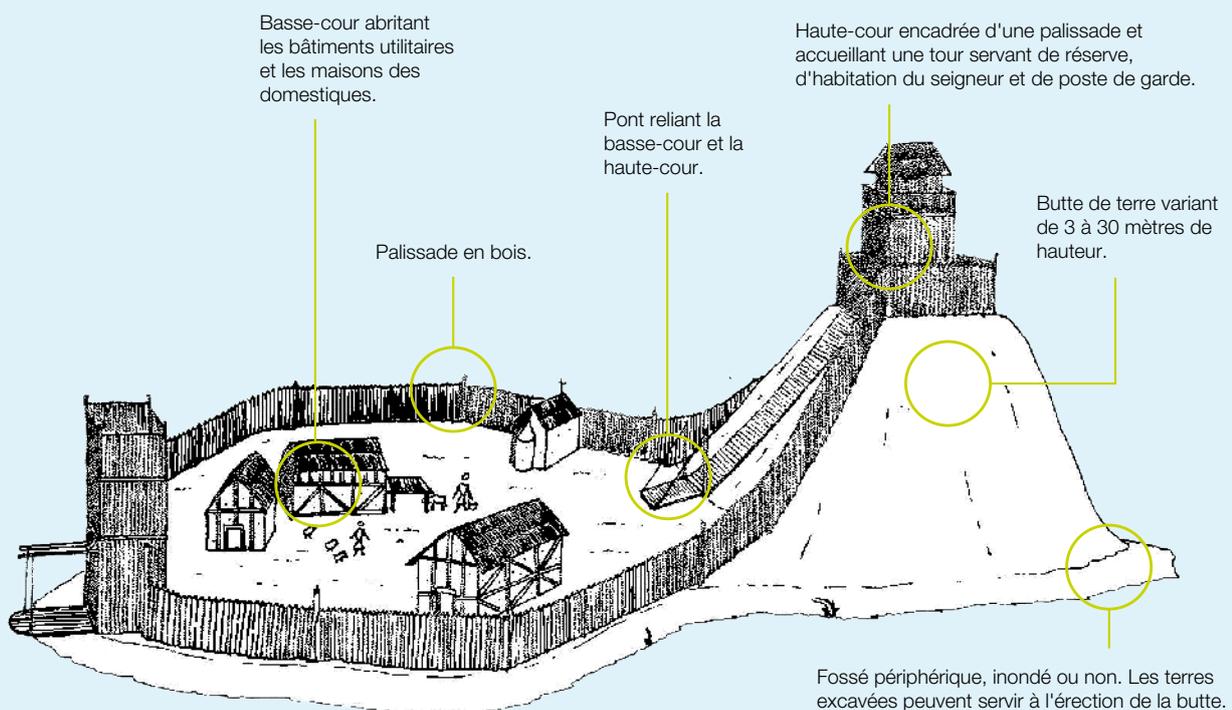
Au sein des périmètres villageois, de nombreuses fermes sont implantées diversement : en bas de versant, sur les versants ou à la transition entre le plateau et les versants. Généralement un peu à l'écart des autres constructions, elles sont parfois intimement liées au reste du tissu villageois (Hodeige et Limont).



Aujourd'hui, un nombre important de fermes ne sont plus en activité et sont, dans certains cas, transformées en logements. Ce genre de reconversion permet une mise en valeur du patrimoine bâti de la vallée tout en répondant à la demande en logement (Hodeige).



Un monticule de terre, dont la hauteur est accentuée par une couverture arborée, est visible dans le village de Lamine. Il s'agit d'une motte castrale. Ce type de structure qui apparaît aux alentours du 11^e siècle constitue en quelque sorte l'ancêtre du château fort. Au sommet, une tour de bois joue le rôle de donjon. Le fossé qui cerne le monticule, creusé pour ériger la motte, était sans doute alimenté par l'Yerne. De telles structures insérées dans les villages, peu fréquentes et bien moins connues que les tumulus présents dans les terres agricoles, sont menacées du fait de leur méconnaissance et de leur localisation en milieu bâti qui les expose à l'urbanisation (Lamine).



Source : d'après illustration B. Clarys, *De la motte au donjon*, Division du Patrimoine, MRW.

Enjeux

- L'aire de la Vallée de l'Yerne constitue une réelle poche de diversité au sein du vaste plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse et ce, non seulement par la variation de la topographie mais aussi par l'occupation du sol richement diversifiée. Cette richesse est garante de la bonne inscription paysagère de la vallée dans le plateau. Néanmoins, en de nombreux endroits, cette bonne insertion est mise à mal par l'implantation régulière d'un bâti récent en rupture avec les logiques d'implantations traditionnelles des constructions.
- Les prairies forment avec le cours d'eau un ensemble d'une grande valeur paysagère et écologique au sein de l'espace villageois. Ce dernier est cependant soumis à une pression d'urbanisation qui mène à la construction d'habitations de plus en plus proches du cours d'eau, au détriment des prairies.
- Les nombreuses fermes que l'on rencontre appartiennent au patrimoine bâti villageois. Leur changement d'affectation impose la qualité architecturale et le respect du patrimoine.

Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------|
| 1. Préserver la spécificité paysagère de la vallée depuis le plateau, en portant une attention particulière aux développements résidentiels contemporains. | PROTECTION |
| 2. Dans une optique de renforcement de l'identité de la vallée, garantir la bonne perception de la présence du cours de l'Yerne sur l'ensemble de son parcours en portant une attention différenciée selon que le contexte soit villageois ou inter-villageois. | AMÉNAGEMENT |
| 3. Veiller à la préservation du patrimoine architectural que représentent les fermes ou les constructions issues du développement urbanistique de la fin du 19 ^e et du début du 20 ^e siècle. | PROTECTION |

Pistes d'action

- Définir des prescriptions paysagères préservant la silhouette visuelle de la vallée depuis le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse.
- Mettre en évidence la présence du cours de l'Yerne dans tout aménagement de l'espace public villageois.
- Dans les projets d'aménagement du fond de vallée, prévoir un espace tampon dépassant les seules limites de zones inondables, entre les constructions et le cours d'eau. Définir des couloirs visuels depuis la voirie vers le cours d'eau.
- Promouvoir la réaffectation des fermes qui cessent leurs activités, tout en définissant un cahier des charges précis afin de garantir la qualité architecturale de l'opération.



Vallée de l'Orneau



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 1 808 |
| Superficie agricole (ha) | 852 |
| Terres arables (%) | 45 |
| Prairies (%) | 54 |
| Vergers productifs (%) | 1 |
| Superficie boisée (ha) | 170 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 205 |
| Nombre d'habitants² | 4 200 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



S'enfonçant dans le Plateau agricole namurois, l'aire de la Vallée de l'Orneau présente un paysage de vallée encaissée, aux versants couverts de boisements. L'habitat est particulièrement peu présent au sein de la vallée peu pourvue en bonnes terres de cultures et à la topographie plus difficile.

Les vues courtes et variées liées au relief et à l'occupation du sol sont très appréciées pour elles-mêmes, mais aussi pour le contraste qu'elles créent avec l'ample plateau agricole périphérique.



L'Orneau, affluent de la Sambre qu'il rejoint en aval de Sambreville, forme dans son cours supérieur une vallée très évasée et peu marquée. Mais, à partir de Gembloux, quand il atteint les roches dures du Paléozoïque, sa **VAL-LÉE** devient **ÉTROITE**, avec des pentes raides et un enfoncement qui s'accroît rapidement vers l'aval quand le plateau se surélève. Cette partie de la vallée ainsi que celles des affluents de l'Orneau (la Ligne, le Repjou, l'Arton, le ruisseau de Corroy...), qui entaillent eux aussi fortement le plateau dans leur partie aval, forment l'aire paysagère de la Vallée de l'Orneau.

A l'intérieur de la vallée, les vues sont très courtes et encadrées par des versants pentus souvent boisés. Ces **BOISEMENTS** importants permettent de repérer la vallée depuis le plateau. Les pentes moins fortes sont occupées par des prairies.

Contrairement au plateau avoisinant où l'habitat se localise préférentiellement le long des vallées, l'étranglement de la vallée de l'Orneau a rendu ce type d'implantation plus difficile, contraignant bon nombre de villages à s'installer en haut de versant (ceux-ci sont situés en dehors de l'aire paysagère). Seuls les villages de **MAZY** et d'**ONOZ** ont pu s'installer dans la vallée à la faveur d'un très faible élargissement de celle-ci. Leur développement a permis de rapidement amener à coloniser les versants. D'autres villages tels que Saint-Martin et Ferooz se sont installés le long des affluents de l'Orneau, dans des sites plus évasés.

Dans les maisons des villages, la brique et le calcaire se mélangent en proportion variable. Le grès est présent, mais en proportion moindre. L'utilisation plus importante du calcaire est liée à l'**ACTIVITÉ EXTRACTIVE** qui s'est surtout déployée aux 19^e et début du 20^e siècle. On extrayait alors, dans la plupart des villages de l'aire, des pierres calcaires. Des scieries de marbre et des fours à chaux assuraient la transformation de ces produits carrières, notamment en marbres noirs, dont le marbre noir

de Golzinne, également connu sous le nom de « Noir de Mazy ». De cette activité passée, il ne persiste dans le paysage que des traces : habitations en calcaire, parfois de type ouvrier, et anciennes carrières.

La Vallée de l'Orneau, moins accessible, est proportionnellement moins touchée par la pression de l'urbanisation que le plateau dans lequel elle s'insère. Cependant, les nouveaux bâtiments sont localisés de plus en plus haut sur le versant et deviennent parfois visibles depuis le plateau.

Compte tenu de la place disponible, le réseau d'**INFRASTRUCTURES** est dense au sein de l'aire. Des routes longent les différentes vallées, alors que d'autres les relient au plateau. La nationale N93, ancienne chaussée reliant Namur à Bruxelles, traverse l'aire au niveau de Mazy. Elle est, avec la carrière et la gare, à l'origine du développement du village. L'autoroute E42 franchit la vallée par un viaduc au niveau du village d'Onoz. Enfin, la ligne de chemin de fer 144 relie Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre en suivant la vallée.

De nombreux **CHÂTEAUX** comme celui de Mielmont, le donjon de Villeret, et les grosses demeures de Vichenet, de Ferooz ou encore d'Hermoye... sont implantés dans l'aire. Certains sont des structures anciennes localisées à des endroits stratégiques de défense, souvent en hauteur ; d'autres sont plus tardifs et ont été bâtis par la bourgeoisie, notamment celle qui s'est enrichie grâce à l'activité extractive.



Dans son cours aval, l'Orneau a fortement érodé les couches géologiques du plateau, découvrant d'importants pans rocheux. L'ancienne carrière d'Onoz témoigne de leur exploitation (ici, du calcaire) : elle fournissait des pierres de qualité pour la construction.

L'aire de la Vallée de l'Orneau est révélée depuis le Plateau agricole namurois par le contraste de végétation : une part importante de boisements est en contact direct avec les terres agricoles du plateau. A Bossière, comme à d'autres endroits des hauteurs de l'aire, les boisements installés en contrebas sur les versants laissent percevoir le plateau de l'autre côté de la vallée, ce qui souligne son étroitesse.



A l'intérieur de l'aire, les vues sont courtes et variées, arrêtées par les nombreux boisements feuillus. Des prairies sont présentes sur les sols les moins défavorables, comme ici en haut de versant, près du Bois des Vieilles Ferrières.



A Mazy, le terrain de golf de Falnuée laisse le fond de vallée bien dégagé, permettant d'apprécier un paysage ouvert comme par le passé, quand le bétail venait paître dans les prairies alluviales.



Le village de Mazy est un des rares villages installés dans l'étroite vallée de l'Orneau. Au fil de ses extensions successives liées, dans un premier temps, à son activité extractive aux 19-20^e siècles et, dans un second temps, à son accessibilité par la N93 et le chemin de fer, les habitations ont été implantées de plus en plus haut sur le versant. Aujourd'hui, des maisons du village, éparées dans les boisements, se perçoivent depuis le plateau.



Ne pouvant s'implanter sur les versants raides de la vallée, plusieurs grosses fermes se situent près de la rupture de pente, en bordure de l'aire paysagère. Cette localisation permet en outre d'épargner les terres fertiles. Des villages (Corroy-le-Château, Golzinne, Bossière...) sont également installés sur le haut de versant, en périphérie de l'aire paysagère.



Le petit village d'Onoz comprend, comme les autres villages de l'aire, bon nombre d'habitations construites en calcaire. Celles-ci sont à mettre en relation avec l'ancienne activité extractive locale. L'habitat se distingue ainsi de celui du plateau où la brique domine.



Dans le passé, les déclivités de la vallée étaient valorisées par des moulins (Onoz).



L'imposant ensemble fortifié en moellons calcaires du château-ferme de Balâtre domine le vallon d'un affluent de la Ligne et offre ainsi une vue spectaculaire.

Le château de Mielmont bâti au 12^e siècle domine la vallée depuis un éperon rocheux, en position favorable pour sa défense. La contreplongée, qui lui confère une impression de puissance, est assez caractéristique des images romantiques de châteaux médiévaux sur éperon.





Doublée d'une ligne électrique haute tension, l'autoroute E42 enjambe la vallée de l'Orneau par un viaduc. Vu depuis les hauteurs, l'ouvrage d'art s'inscrit sur l'arrière-plan constitué du fond boisé du versant opposé. Des maisons installées sur le versant de rive droite sont en interaction visuelle avec l'infrastructure.



Construit juste au nord du village d'Onoz, le viaduc domine visuellement les bâtiments du bas de versant et forme vers le nord un horizon artificiel peu esthétique.



Le viaduc surplombe également la ligne de chemin de fer 144. Vu d'en bas, il se détache sur le ciel et montre l'importance de la vallée.



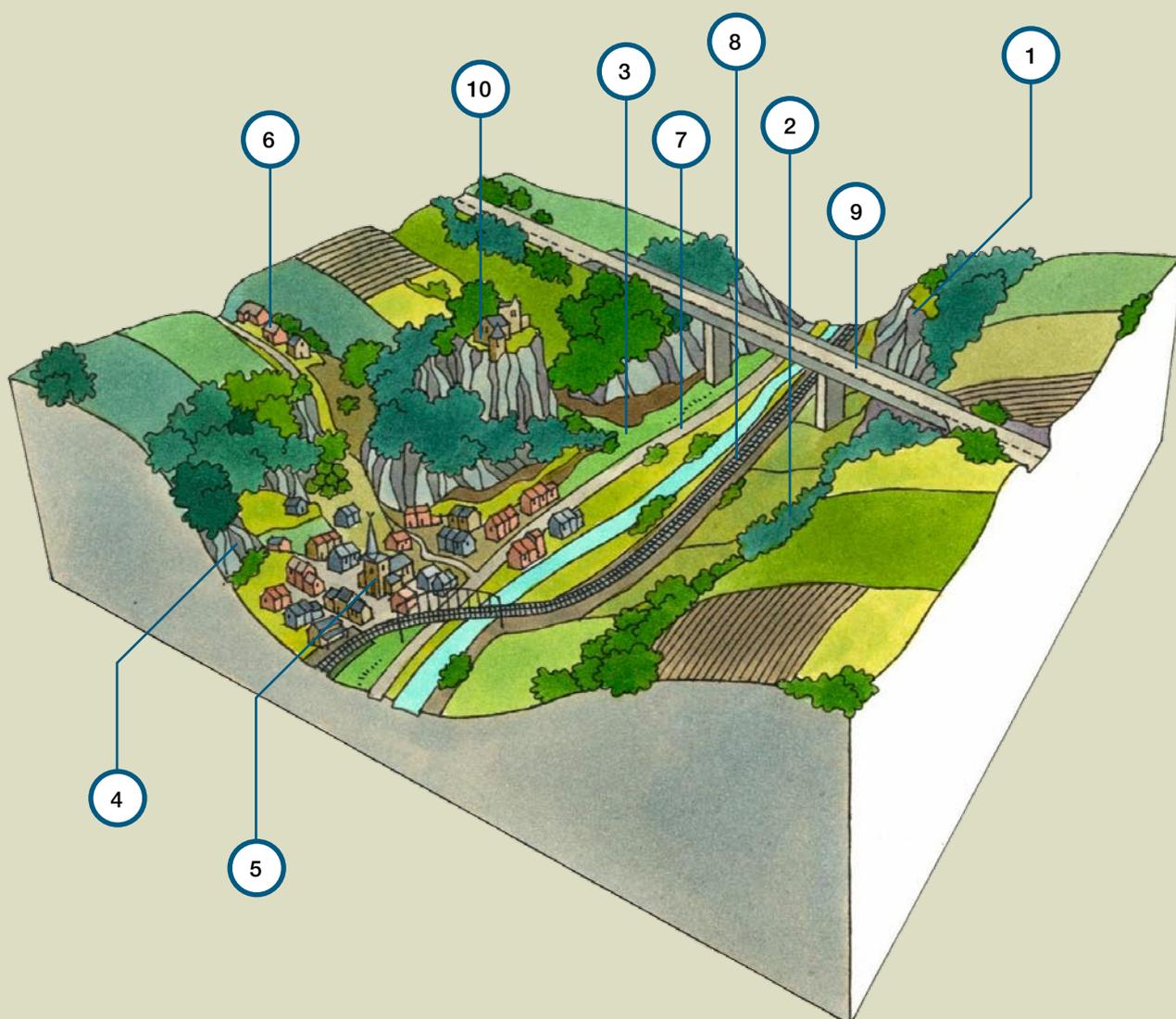
La nationale N93 franchit transversalement la vallée de l'Orneau. A Mazy, elle croise, par un passage à niveau, la ligne de chemin de fer qui, elle, suit la vallée pour relier Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre.



La voie ferrée a été utilisée à ses débuts pour transporter les produits carriers. Dans la plaine alluviale, quelques tronçons sont surélevés et donnent aux voyageurs des vues un peu plus larges.

Vallée de l'Orneau

1. Vallée étroite aux pentes raides.
2. Boisements sur les pentes.
3. Prairies en fond de vallée.
4. Affleurement rocheux.
5. Village se développant dans un faible élargissement de la vallée et colonisant les versants.
6. Nouvelles habitations sur le plateau.
7. Infrastructure routière longeant la vallée ou remontant sur le plateau.
8. Chemin de fer longeant la vallée.
9. Viaduc de l'autoroute passant au-dessus de la vallée.
10. Château sur un éperon rocheux.



Enjeux

- L'aire paysagère de la Vallée de l'Orneau marque un fort contraste paysager par rapport au Plateau agricole namurois qui la jouxte. Elle se caractérise par un relief de vallée étroite aux pentes raides, des vues dominées par les boisements et des villages qui ont pu se développer essentiellement grâce à l'activité extractive. Pour la diversité des vues qu'elle procure, cette aire est très appréciée des promeneurs.
- Les boisements de la vallée sont visibles depuis le plateau et sont des éléments qui participent à l'identité paysagère de l'aire. Ils sont cependant particulièrement sensibles, puisqu'ils sont les premiers touchés par l'urbanisation des hauts de versants de la vallée.

Objectifs paysagers

| | |
|--|---------------------|
| 1. Maintenir et valoriser les boisements, éléments caractéristiques de l'aire paysagère. | GESTION-PROTECTION |
| 2. Laisser ouverts les fonds de vallées (prairies alluviales) pour faciliter les vues longitudinales dans la vallée. | GESTION |
| 3. Contenir les villages dans la vallée. | GESTION |
| 4. Valoriser les éléments patrimoniaux marquant le paysage. | AMÉNAGEMENT |
| 5. Réhabiliter et requalifier les sites carriers. | AMÉNAGEMENT-GESTION |

Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques visant à mieux gérer la dimension paysagère de l'évolution des villages, notamment en veillant à empêcher que les nouvelles extensions de l'habitat ne se développent vers le plateau.
- Mettre en valeur un parcours carrier (anciennes carrières de calcaire et du Noir de Mazy).
- Dégager des points de vue sur la vallée depuis la route et le chemin de fer.



Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 3 539 |
| Superficie agricole (ha) | 2 048 |
| Terres arables (%) | 55 |
| Prairies (%) | 42 |
| Vergers productifs (%) | 3 |
| Superficie boisée (ha) | 697 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 350 |
| Nombre d'habitants² | 5 386 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale se distinguent du relief calme des plateaux environnants par leurs versants abrupts et boisés.

La vallée de la Mehaigne, dont seule la partie aval est prise en compte, abrite des villages étirés, relativement peu distants les uns des autres, et forme une large plaine alluviale occupée par des prairies. Celle de la Burdinale accueille des villages légèrement plus tassés et organisés sur les hauteurs tandis que le fond de vallée est bien plus étroit.



Les cours de la Burdinale, de la Mehaigne et de leurs affluents forment au sein du plateau un **SYSTÈME DE VALLÉES** qui s'encaissent progressivement d'amont en aval. La Mehaigne, dont seul le dernier tiers du cours est repris dans l'aire, présente un tracé localement sinueux qui a formé une vallée aux pentes raides et au fond plat. C'est à partir du village de Latinne que le profil sinueux et encaissé de la vallée se fait sentir. La partie amont du cours, totalisant une trentaine de kilomètres non repris dans l'aire, a un profil bien plus régulier et beaucoup moins encaissé.

Plus en aval, la Burdinale, affluent de la Mehaigne, montre un profil sensiblement différent. Depuis sa source à hauteur du Bois de Bierwart, sur les hauteurs du plateau, son tracé est plus régulier et son fond plus étroit. L'absence de plaine alluviale s'explique par un creusement direct dans les schistes, sans dépôt d'alluvions.

Chacun des deux cours d'eau possède des affluents, de taille modeste, qui ont entaillé les versants et qui ont formé ainsi des promontoires dominant les vallées, permettant des vues lointaines.

La composante **ARBORÉE** est sans aucun doute le trait dominant de la couverture végétale de l'aire. Localisée sur les fortes pentes impropres aux pratiques agricoles, elle est composée très majoritairement de feuillus, même si localement les pins ne sont pas absents. Les fonds de vallées accueillent aussi des peupleraies aux allures régulières, en plus des essences habituellement associées aux berges de cours d'eau (saules, aulnes, frênes...).

Les **PRAIRIES**, accompagnant préférentiellement le cours de la Mehaigne, présentent un aspect humide, voire marécageux. Elles sont associées à un élevage bovin proportionnellement plus important que sur les plateaux avoisinants consacrés au lin et plus largement aux cultures industrielles. Certaines franges de villages sont encore accompagnées d'anciens vergers.

Plusieurs **VILLAGES** s'égrènent le long des vallées : la Mehaigne compte une succession relativement continue dans un premier temps (Braives, Latinne, Pitet), alors que plus en aval, les villages sont davantage isolés les uns des autres comme dans la vallée de la Burdinale (Burdinne, Lamontzee, Oteppe et Marneffe).

Dans tous les cas, le relief conditionne leur organisation. Localisés sur les rives gauches orientées au sud, ces villages s'accrochent aux versants escarpés (Huccorgne, Marneffe, Lamontzee en sont les meilleurs exemples), même si certains profitent partiellement d'un élargissement de la vallée (Moha, Fallais, Oteppe).

Les **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** sont fonction des disponibilités du sous-sol et constitués le plus souvent d'une alternance de pierre et de brique, même si cette dernière est majoritaire au sein de la vallée de la Burdinale.

A l'extrême sud de l'aire, une carrière, toujours en activité, a servi successivement à l'extraction de matériaux de construction et de fabrication de la chaux. Sa présence accentue le caractère encaissé de la vallée à cet endroit.

C'est également dans la partie sud – la plus étroite – de la vallée de la Mehaigne, formée dans les calcaires durs, que passe l'autoroute E42 (viaduc de Huccorgne), reliant les grandes agglomérations du sillon sambro-mosan. Son impact visuel depuis le village de Huccorgne est particulièrement prégnant. Inversement, la vue offerte depuis le viaduc sur le village est particulièrement remarquable, quoique fugitive.



Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale se caractérisent par des versants boisés aux pentes raides. Les altitudes des sommets de versants varient de 150 mètres dans la partie amont à plus de 170 mètres dans les parties aval, pour un fond se situant aux environs des 100 mètres. Le plateau au sein duquel s'insèrent ces vallées est calme et occupé par les cultures.



Les fonds de vallées sont occupés par des prairies, ce qui explique la part importante de l'élevage bovin dans l'activité agricole de l'aire. L'élevage de chevaux, de moutons, de porcs et de volaille est également présent. La taille des prairies varie : dans la vallée de la Mehaigne, elles sont plus larges et plus nombreuses (photo de gauche), dans la vallée de la Burdinale elles sont moins nombreuses et réduites en taille (photo de droite).



Alternant avec les prairies, de nombreuses peupleraies, à l'implantation régulière, occupent les fonds de vallées. D'autres essences associées aux milieux humides soulignent le tracé du cours d'eau ou délimitent certaines parcelles. A l'arrière-plan, les pentes raides et boisées de la vallée referment le paysage.



Les cultures qui occupent les plateaux tendent ces dernières décennies à s'étendre sur certains versants faiblement inclinés, au détriment des prairies. Ces extensions entraînent le remblaiement des petits vallons (cercle sur la photo) et participent ainsi à une simplification écologique et paysagère.



Les routes reliant le fond de vallée aux plateaux entaillent les versants, laissant régulièrement affleurer la roche.

Le sous-sol calcaire fait l'objet d'une exploitation comme en témoigne cette carrière, active dans la fabrication de chaux, et dont les bâtiments jouxtent la route du fond de vallée (proximité de Moha).





Par son tracé sinueux dans sa partie aval, la Mehaigne isole localement des promontoires sur lesquels des villages viennent s'implanter. Le village (ici Fumal) prend un aspect groupé et étagé sur le versant, tandis que le fond de la vallée est réservé aux prairies. Cette configuration est également représentative de la vallée de la Burdinale où les affluents ont entaillé les versants et isolé des sites appropriés à l'implantation de villages (Marneffe, Oteppe, Huccorgne).



Le village de Latinne présente une configuration différente, représentative des villages de la partie amont de la vallée de la Mehaigne (Latinne, Fallais, Pitet) : il s'organise de façon très linéaire sur le bas de versant de la vallée, le long d'une route principale.



Au sein du village, on ressent le relief du site par la différence systématique de hauteur entre les constructions et la présence régulière de murets en pierre qui s'ajustent aux variations de la topographie.

Mehaigne et Burdinale



Les cours de la Mehaigne et de la Burdinale sont ponctués d'anciens moulins qui reflètent l'utilisation importante de l'eau comme force motrice pour les activités passées : fabrication de farine, scierie, forges... Certains d'entre eux font l'objet d'une rénovation (Latinne).

Les matériaux de construction des villages alternent la brique fabriquée à partir de l'argile et la pierre que l'on trouve sous forme de moellons de calcaire ou de grès (Fallais).



Les habitations récentes des villages sont implantées de plus en plus près du haut des versants, faisant déborder le village de son site d'implantation initial. En termes paysagers, l'impact négatif est l'obstruction progressive des vues lointaines offertes depuis les plateaux.



La partie aval de la vallée de la Mehaigne est également la plus étroite, creusée dans des calcaires durs. C'est en partie cette configuration qui a permis le passage de l'autoroute E42 longeant le sillon sambro-mosan. Depuis le village de Huccorgne, l'impact visuel et le contraste avec le caractère naturel de la vallée sont importants.

Enjeux

- Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale gardent une réelle cohérence paysagère tout au long de leur cours et peu de points très négatifs sont à dénombrer. L'aspect naturel des fonds de vallées, la cohérence dans l'organisation des villages ou la présence de points de vue (potentiellement) de qualité sont autant d'éléments de parenté entre les deux vallées. Néanmoins, le profil topographique ou le mode d'organisation de l'habitat, propres à chacune, leur confèrent leur identité. Ce constat positif appelle à une continuité dans la bonne gestion paysagère des vallées.

Objectifs paysagers

| | |
|---|---------------------|
| 1. Préserver les spécificités des deux vallées en vue de garantir leur identité propre. | PROTECTION |
| 2. Améliorer la perception paysagère des deux vallées. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- En cas d'urbanisation des villages, privilégier les parcelles d'habitat qui permettent le développement du village en cohérence avec son mode d'organisation initial (organisation linéaire ou étagée).
- Dégager des points de vue, ou en réaménager des existants, afin de permettre une bonne lecture de la vallée depuis les versants et depuis les plateaux. Le cas échéant, mettre en place des panneaux d'information.
- Réaliser la charte paysagère du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.



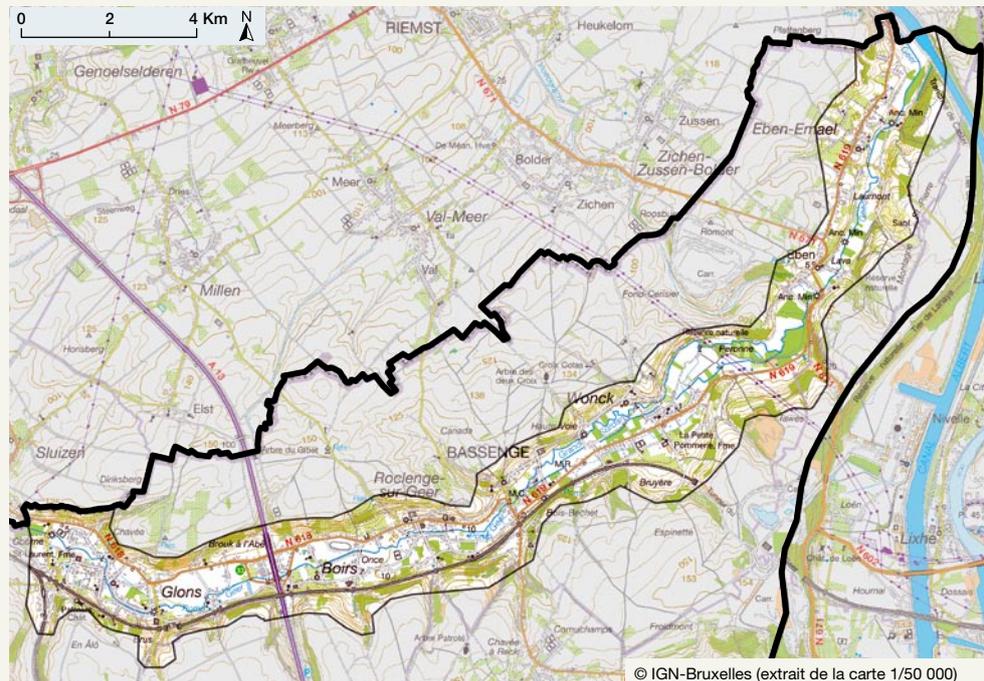
Vallée du Bas Geer



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 1 447 |
| Superficie agricole (ha) | 790 |
| Terres arables (%) | 21 |
| Prairies (%) | 69 |
| Vergers productifs (%) | 10 |
| Superficie boisée (ha) | 170 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 318 |
| Nombre d'habitants² | 7 855 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



La Vallée du Bas Geer, bien qu'hébergeant une succession rapprochée de noyaux villageois, conserve une physionomie verdoyante en lien avec la présence de nombreux boisements sur les pentes raides de ses versants et d'herbages partiellement enclos de haies et de peupleraies dans le fond de vallée.

Si le cours de la rivière a subi de nombreux aménagements, la vallée garde cependant un caractère harmonieux, bien qu'un peu perturbé par les routes nationales aux aménagements et développements à caractère urbain et par la présence, près d'Eben, d'une carrière à flanc de versant.



Dans la partie aval de son cours, à partir de Sluizen, le Geer s'enfoncé dans le plateau avant de rejoindre la Meuse. Encaissé, ce tronçon de vallée définit une aire paysagère très contrastée par rapport à celle du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse dans laquelle elle s'inscrit. Large d'environ 500 mètres, le fond de vallée est délimité de manière nette par des **VERSANTS RAIDES** creusés dans les craies renforcées par des bancs de silex. Les vues transversales sont par conséquent relativement courtes et les versants visuellement très présents.

Les versants pentus sont propices aux **BOISEMENTS**, qui en couvrent de grands pans, mais abritent aussi des **PELOUSES CALCAIRES**, témoins de pratiques agropastorales anciennes et aujourd'hui milieux semi-naturels de qualité. Une grande partie des versants bénéficie d'un statut de protection Natura 2000. Des herbages ainsi que des vergers de hautes tiges, vieux et dégradés, occupent les pentes moins abruptes.

L'espace agricole de la plaine alluviale fait la part belle aux **HERBAGES**, auxquels les haies confèrent localement une allure semi-bocagère, mais des cultures (notamment de maïs) sont également présentes. Les **PEUPLERAIES** sont nombreuses ; elles ont succédé aux multiples vergers du fond de vallée abattus dès les années 1960. Elles contribuent à l'animation mais aussi à une certaine fermeture des paysages.

La rivière suit un cours en bonne partie remanié. Suite à l'urbanisation, elle connaît en effet depuis les années 1960 des problèmes d'inondations. D'importants travaux ont été menés pour remédier au problème, mais celui-ci a pourtant ressurgi ces dernières années. En plusieurs tronçons de son cours amont et au sein même de l'aire paysagère, le Geer a été rectifié et recalibré, et parfois dérivé. La plus importante des dérivations date de 1986 et s'étend sur près de trois kilomètres entre Bassenge et Eben. Elle emprunte l'ancien cours d'un affluent.

La **VALLÉE** est **INTENSÉMENT OCCUPÉE**. On y dénombre sept noyaux villageois qui s'enchaînent sans guère de respirations sur les quinze kilomètres de vallée

qui constituent l'aire. Leurs centres sont peu denses et l'habitat y est très hétéroclite, sauf à l'aval où la plupart des habitations, détruites par les bombardements du fort d'Eben-Emael, ont été reconstruites dans l'après-guerre. Si les villages de Wonck et d'Eben restent bien délimités, les extensions récentes de l'habitat sont importantes dans toute l'aire et contribuent à diminuer la lisibilité des unités du bâti. La brique industrielle domine partout ; il ne reste guère de constructions en tuffeau, matériau local de couleur claire, peu résistant, utilisé avant le 19^e siècle. Certaines **MAISONS BOURGEOISES**, présentes dans la partie amont de l'aire paysagère, sont les derniers signes visibles d'une activité disparue, prospère au 19^e siècle : la chapellerie. Celle-ci s'appuyait sur le tressage de la paille, développé en appoint par les paysans des villages situés plus en aval et sur le plateau.

Les villages sont desservis par deux routes nationales, axes préférentiels le long desquels le bâti récent s'est développé : la N618 de Tongres à Bassenge puis la N619 qui, venant de Visé, prend le relais de Bassenge à l'aval de l'aire. Dans le sens transversal, la N671 permet le franchissement de la vallée à hauteur d'Eben. Plus à l'ouest, à Boirs, l'autoroute A13 opère la traversée par un viaduc. Dans la vallée, l'importante ligne de marchandises (ligne 24) reliant Anvers à la Ruhr s'inscrit discrètement en pied de versant.

L'**EXPLOITATION** des craies, marnes et tuffeaux, silex et sables **DU SOUS-SOL** a été et est encore une activité importante au sein de l'aire et à sa proximité. Autrefois plutôt artisanale et souvent effectuée en galeries souterraines, elle s'opère à présent à l'échelle industrielle et à ciel ouvert. Son impact paysager dans la vallée a donc augmenté considérablement, notamment à Eben où une carrière entaille le versant de la rive droite. Dans le tuffeau de Maastricht, les galeries désormais abandonnées des anciennes exploitations abritent aujourd'hui d'importantes populations de chauve-souris et des champignonnières.



La vallée du Bas Geer interrompt la continuité du plateau mais se laisse seulement deviner depuis celui-ci. Formant un « paysage en creux », elle ne se découvre en effet vraiment que de l'intérieur ou à partir de la crête militaire, rupture de pente entre le haut et le bas du versant. Sur cette vue depuis le plateau, les pylônes électriques, qui permettent le franchissement de la vallée aux lignes haute tension, sont bien visibles tant sur le plateau que dans la vallée.



Dans l'axe de la vallée, la vue offre un contraste entre les versants pentus et la plaine alluviale qui se développe quasi horizontalement. Les versants, dont la hauteur atteint une cinquantaine de mètres, encadrent les vues. Habitat, herbages, peupliers, fruitiers et maïs sont les composantes dominantes du fond de vallée dans toute l'aire paysagère (Glons).



Les craies renforcées par une armature de siliceux peuvent s'éroder en donnant des parois très raides, comme cet ancien front de carrière en bordure de l'autoroute. Cela explique la forte pente des versants de la vallée et sa relative étroitesse (Boirs).



De multiples villons secs interrompent les versants de la vallée principale. Ici, cette caractéristique a été mise à profit pour le franchissement de la vallée par l'autoroute. Le viaduc reste ainsi d'une hauteur modeste ; il surplombe de peu les habitations de Boirs (Boirs).



Localement, des rideaux* animent la topographie du versant. Ces micro-reliefs de talus indiquent que des haies ont probablement existé à ces emplacements et retenu les terres qui coulaient sur la pente. Contrairement aux haies, quelques vieux arbres fruitiers persistent (Wonck).



Les chemins de liaison entre le plateau et la vallée suivent une pente adoucie en s'enfonçant, parfois profondément, dans le versant abrupt. Ici, cet enfoncement met à jour la craie de couleur claire contenant des bancs de silex gris. A droite, on aperçoit une ancienne entrée de galerie d'exploitation, aujourd'hui murée (Wonck).



S'attaquant au versant de rive droite près d'Emael, une carrière exploitant le tuffeau et le silex est en interaction visuelle avec la vallée et le village, d'autant plus que la couleur claire de la roche attire le regard.



Des aménagements hydrauliques du cours du Geer étaient nécessaires. Les plus anciens d'entre eux ont souvent été réalisés sans un réel souci paysager. Cet aspect a par la suite mieux été pris en considération. A gauche : palplanches et entretoises de béton. A droite : recalibrage, rectification et tunage des berges (Boirs).

A Bassenge, les travaux ont isolé un tronçon du Geer. Longé par le RAVeL, ce bras mort artificiel est reconverti en frayère* et pêcheurie privée.



Après la pluie, l'eau stagne sur cette pâture. Les sols de la plaine alluviale, quoique fertiles, sont imperméables en surface (on dit qu'ils sont gleyifiés*), ce qui les rend plus aptes aux herbages qu'aux cultures (entre Roclenge et Bassenge).



Certaines parcelles sont occupées par des maïs, une des rares cultures présentes dans la plaine alluviale. Ici, une bande enherbée fait office de zone tampon entre la culture et la rivière. A l'arrière-plan, une peupleraie comme il en existe de nombreuses dans la vallée. Maïs et peupliers sont des espèces bien adaptées aux conditions hydrologiques des fonds de vallées (Bassenge).



D'anciennes fermes assez nombreuses, parfois imposantes, sont incluses dans les villages et contribuent à leur diversité (Eben, Roclengle). Quelques exploitations en activité sont par contre installées à l'écart. Leurs gros hangars peuvent être localement très exposés aux regards (Glons).



Dans la partie amont de l'aire paysagère, la vallée est relativement large et l'habitat se développe de part et d'autre du cours d'eau, notamment à Glons et à Roclengle-sur-Geer. Un réseau de petites routes opère la desserte depuis la voirie nationale. Les habitations les plus anciennes en brique artisanale et/ou tuffeau sont souvent enduites d'un badigeon protecteur de chaux ; les maisons plus récentes sont en brique industrielle. Certaines maisons, anciennes comme récentes, sont bâties à proximité immédiate du Geer.



Vers l'aval, la plaine alluviale devient plus étroite et le versant de rive gauche moins pentu. Localisé dans le bas de ce versant, en bordure de la nationale N619, l'habitat présente une forme linéaire de maisons mitoyennes. La proportion d'habitations datant de l'après-guerre, construites en brique, est très importante. La physionomie est plus urbaine, à cause notamment de l'implantation en alignement (Emael).



Des parcelles non bâties en bordure de voirie permettent dans plusieurs cas de segmenter le bâti dense de la vallée et/ou de bénéficier d'une vue sur un front de village. L'affectation de ces terrains au plan de secteur en zone urbanisable ou non urbanisable est un facteur crucial de l'avenir de ces points de vue (Glons).



La multiplicité des matériaux de construction disponibles à faible distance se lit dans cette vue : brique, tuffeau et silex (à la base, à droite) pour l'ancienne église Saint-Pierre, calcaire pour les tombes (Bassenge).

L'utilisation des silex comme matériau de construction est peu commune en Région wallonne. Leur abondance locale a toutefois conduit à leur valorisation, comme ici dans le mur de soutènement du versant (Wonck).



Des maisons bourgeoises de la fin du 19^e siècle ponctuent la partie amont de l'aire. Situées en marge du noyau villageois historique, le long de la route principale, elles se démarquent du bâti rural d'avant le 20^e siècle par leur caractère plus urbain, leur style « villa » et leur gabarit, mais aussi par leur implantation en retrait qui laisse place à un devant de porte aménagé qui en renforce le standing (Roclenge).



Une part importante de l'aire paysagère présente un intérêt écologique autant que paysager, tant en plaine alluviale, entre Wonck et Eben-Emael, que sur les versants. Ces espaces bénéficient du statut de site Natura 2000 et/ou de réserve naturelle. Un cheminement RAVeL permet de profiter des paysages tandis que des panneaux didactiques permettent de découvrir les qualités biologiques des différents milieux protégés pour leur faune et/ou leur flore.



Dans la partie aval de l'aire paysagère, les routes nationales ont un impact paysager non négligeable, tout particulièrement la N671. La route, détournée pour laisser place à l'extension d'une carrière, franchit le versant par une tranchée qui rend l'encaissement de la vallée bien perceptible. Plusieurs ronds-points imposants ont été aménagés et déforcent localement le caractère rural de la vallée, comme le font également les lignes haute tension.

A contrario, l'autoroute paraît presque discrète dans le paysage. Elle traverse la vallée par un viaduc d'une hauteur modérée et de ce fait, perceptible seulement à faible distance (Boirs).



La ligne de chemin de fer qui suit la vallée s'inscrit avec discrétion dans les points bas du paysage. A hauteur de Wonck, elle bifurque vers la Meuse qu'elle rejoint en traversant le massif crayeux de la Montagne-Saint-Pierre, grâce à un tunnel. Surplombant celui-ci, une des pelouses calcaires du massif est visible sur la photo.

Enjeux

- La richesse et la diversité des affectations du sol au sein de la vallée constituent des éléments attractifs, pour autant que leur organisation soit bien lisible et ne donne pas l'impression d'un trop grand désordre. Ainsi, l'étalement du bâti le long des voiries crée la confusion entre les espaces bâti et agricole et supprime certaines vues sur des fronts de village.
- Plusieurs itinéraires doux permettent de profiter pleinement des paysages. Le charme champêtre de certains tronçons constitue un attrait important de la vallée. La présence de sites naturels intéressants constitue une opportunité pour la découverte de paysages spécifiques. Le cours du Geer lui-même présente une qualité paysagère inégale.
- L'extraction de tuffeaux et de silex marque sensiblement le versant de rive droite près d'Emael.

Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------|
| 1. Préserver des espaces agricoles et naturels entre les villages par la maîtrise de l'urbanisation de manière à conserver des ouvertures paysagères. | GESTION |
| 2. Préserver la ligne d'horizon du haut des versants. | GESTION |
| 3. Conserver la diversité des occupations du sol, notamment vergers et haies. | GESTION |
| 4. Valoriser les différentes opportunités existantes de découverte des paysages. | AMÉNAGEMENT |
| 5. Accroître la qualité paysagère des berges du Geer dans la vallée. | GESTION |
| 6. Recomposer le versant de rive droite entamé par l'extraction. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Acquérir la maîtrise foncière ou veiller à la non urbanisation des parcelles constructibles les plus stratégiques pour la sauvegarde des vues de fronts de village et des lignes d'horizon.
- Valoriser les vues intéressantes, notamment sur les fronts de village, par des aménagements.
- Compenser les abattages ou disparitions des vieux vergers de hautes tiges et les arrachages de haies par de nouvelles plantations.
- Intégrer une composante paysagère dans la gestion écologique des sites protégés (paysage du site et paysage depuis le site).
- Requalifier les berges du Geer sur les tronçons qui le nécessitent quand l'opportunité s'en présente (lors de travaux hydrauliques par exemple) ; veiller particulièrement à rendre un aspect plus naturel aux berges et au tracé de la rivière.
- Requalifier par phases le pan de versant entaillé par la carrière.

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

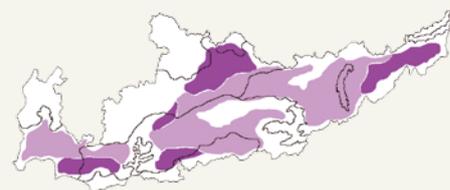
De même que les treize aires paysagères qui constituent les Plateaux brabançon et hesbignon présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent les paysages ouverts de grandes cultures, les noyaux villageois et la chaussée romaine.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce que nous avons proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite proposés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Des paysages ouverts de grandes cultures



- Plateaux agricoles actuellement soumis aux dynamiques d'urbanisation
- Plateaux agricoles préservés

Enjeux

Les composantes majeures des paysages de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon sont l'horizontalité et l'ouverture. Les vues longues des aires des Plateaux agricoles namurois, de Perwez et de l'Entre-Geer-et-Meuse sont emblématiques à cet égard. Les vastes paysages ouverts s'inscrivent dans la continuité de l'openfield du Moyen Age et résultent de l'exploitation des sols limoneux qui constituent encore aujourd'hui le socle d'une agriculture riche et productive.

La gestion de ces paysages doit donc prendre en compte les terres agricoles comme ressource non seulement économique, mais aussi paysagère et patrimoniale. Or, les dernières décennies ont été marquées par une trop grande diffusion de l'urbanisation qui a consommé de manière excessive le sol et a amoindri les spécificités paysagères de l'ensemble.



Au sein de ces vastes étendues planes et dégagées, les petits éléments de reliefs, tels que les vallons et les chemins creux, acquièrent une importance visuelle. Certaines pratiques engendrent leur disparition, alors qu'ils participent à la diversité paysagère. Les éléments verticaux, végétaux ou construits, ont aussi un impact visuel d'autant plus important qu'ils constituent des points d'appel dans les horizons ouverts. Cette caractéristique est à prendre en compte dans l'aménagement et la valorisation des paysages : implantation de parcs éoliens, mise en valeur d'arbres isolés ou en alignements le long de la voirie, de tumulus, de chapelles, aménagement de châteaux d'eau...



Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------|
| 1. Lors des opérations d'aménagement du territoire, veiller à protéger les meilleures terres agricoles. | PROTECTION |
| 2. Mettre en œuvre des actions de requalification paysagère. | AMÉNAGEMENT |
| 3. Intégrer, dans les activités agricoles, des objectifs de valorisation du paysage. | GESTION |

Pistes d'action

Actions réglementaires

Limiter les périmètres constructibles dans l'optique de pérenniser les surfaces agricoles, leur cohérence visuelle et les horizons non perturbés.

Elaborer des documents d'urbanisme à même de garantir la bonne insertion des éléments construits sur les plateaux (logements, hangars, silos, éoliennes, bâtiments des zones d'activité économique).

Volet opérationnel

Au sein des plateaux les plus soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipements agricoles, de la voirie...

Au sein des plateaux centraux, actuellement moins soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à identifier les réserves foncières pouvant, dans le cas d'une mise en œuvre, amoindrir la qualité paysagère. Eventuellement, appliquer des prescriptions paysagères spécifiques.

Protéger les petits éléments de relief (talus, fossés, bords de chemins...) et alignements d'arbres en bord de voirie qui participent également au maillage vert. Entretien et restaurer les éléments du petit patrimoine populaire (arbres repères, potales, mares...).

Concertation

Développer des synergies intercommunales ou s'appuyer sur des partenariats locaux comme les Groupes d'Actions Locaux (GAL) et les Parcs Naturels pour la réalisation des objectifs paysagers.

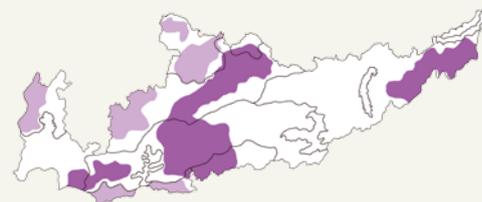
Sensibilisation

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.

Sensibiliser les agriculteurs au rôle qu'ils jouent dans la qualité des paysages ruraux, afin de mieux intégrer la mise en valeur du paysage dans les pratiques agricoles et ce, notamment, par des dispositifs de lutte contre l'érosion, comme les tournières enherbées. Intégrer les pratiques agricoles respectueuses du paysage dans les labels de qualité agricole.

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Economique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Les noyaux villageois, site et développement



- Espaces où les noyaux villageois sont actuellement les plus soumis aux pressions urbaines
- Espaces où les noyaux villageois ont déjà été soumis à une première vague d'urbanisation

Enjeux

L'arrivée de nouvelles populations au sein d'un périmètre villageois s'accompagne très généralement de la construction de logements neufs. L'ensemble paysager compte de trop nombreux exemples d'implantations de nouvelles constructions qui font abstraction de la sitologie propre du village qui les accueille.

Les villages présentent en effet des plans originels variés, en regard d'un relief parfois plus complexe qu'il n'y paraît. Etalement linéaire des constructions en bas de versant, étagement sur un versant escarpé ou groupement sur un haut de versant sont autant de configurations rencontrées.

Le développement d'un village prend souvent la forme d'une extension hors du site initial. Se pose alors la question de l'insertion de la silhouette globale du village au sein du paysage. Si une opération de densification paraît préférable car de moindre impact, encore faut-il veiller à préserver la structure aérée du village et à garantir une cohabitation harmonieuse entre les anciens volumes et les nouveaux, qu'il s'agisse d'habitat unifamilial ou d'immeubles à appartements.

La rénovation des bâtiments existants est encore trop rarement envisagée. Bien souvent, le bâti villageois est constitué de nombreuses fermes qui ont perdu leur fonction agricole. La réussite de leur réaffectation s'appuie sur la conservation des traits essentiels de cette ancienne fonction, qui valorise les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble paysager, tout en intégrant les apports contemporains indispensables.

Respecter les sites d'habitat impose de rechercher le fragile équilibre entre la satisfaction des besoins en logements des nouveaux arrivants et un développement paysagèrement tenable des périmètres villageois, exercice devant se réaliser au cas par cas.



Objectifs paysagers

| | |
|---|-------------|
| 1. Garantir la spécificité morphologique des villages dans tous les développements. | GESTION |
| 2. Recomposer la cohérence visuelle des villages dont le développement s'articule mal avec le site d'origine. | AMÉNAGEMENT |
| 3. Promouvoir la recherche d'architecture contemporaine intégrant les valeurs paysagères du lieu. | GESTION |

Pistes d'action

Actions réglementaires

Fixer un phasage dans la mise en œuvre des zones potentiellement urbanisables.

Redistribuer spatialement les parcelles d'habitat sensibles au niveau paysager, voire soustraire certaines zones de l'urbanisation.

Intégrer dans les règlements communaux d'urbanisme des règles de gestion des paysages.

Volet opérationnel

Organiser une zone tampon de végétation indigène pour intégrer le bâti visuellement agressif et/ou en contact direct avec des parcelles agricoles.

Organiser un maillage entre les éléments végétaux et bâtis, tant au sein des parcelles privées que dans les espaces publics.

Procéder à un inventaire des vues vers et depuis les villages et veiller à leur préservation.

Travailler à l'amélioration des entrées de villages afin de marquer leurs limites morphologiques.

Sensibilisation

Informers les nouveaux arrivants et les sensibiliser aux spécificités paysagères du périmètre villageois.

Susciter la participation du public lors de tout projet d'aménagement prenant place au sein du village.



La chaussée romaine, voie historique de dimension européenne



— Tracé de la chaussée romaine

Enjeux



La chaussée romaine Bavay – Tongres est une composante patrimoniale majeure à l'échelle de l'ensemble paysager. Elle le traverse du sud-ouest au nord-est en suivant la ligne de partage des eaux des bassins de la Meuse et de l'Escaut. La continuité historique qu'elle symbolise et sa position en ligne de crête concourent à en faire un élément paysager identitaire puissant et, potentiellement, un outil particulièrement approprié pour la valorisation et la découverte des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon.



Le maintien de la continuité remarquable du tracé est un enjeu qui s'intègre dans une vision européenne de mise en valeur du réseau des voies antiques. La qualité visuelle de la chaussée, de ses abords et du paysage proche sont à prendre en considération dans une stratégie globale de valorisation historique, géographique et paysagère. Dans les paysages ouverts, il s'agit surtout d'éviter les constructions proches afin de maintenir la vue lointaine.

Les tumulus représentent un héritage très spécifique de l'ensemble paysager. Leur nombre est encore remarquable et beaucoup se situent aux abords immédiats de la chaussée romaine. Ils constituent un trait paysager marquant qui justifie une attention particulière afin d'éviter leur dégradation.



Objectifs paysagers

| | |
|--|-------------|
| 1. Garantir le maintien des ouvertures visuelles. | PROTECTION |
| 2. Maintenir la fonction de voie de circulation. | GESTION |
| 3. Faire de la voie romaine un outil de découverte historique. | AMÉNAGEMENT |
| 4. Faire de la voie romaine un outil de découverte des paysages de plateaux. | AMÉNAGEMENT |



Pistes d'action

Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection et de gestion du tracé de la voie romaine, de ses abords immédiats (zone non aedificandi) et des éléments patrimoniaux associés (tumulus, sites archéologiques...).

Prendre en compte la voie romaine dans les documents d'aménagement du territoire en lui conférant le statut d'élément de découverte du paysage.

Volet opérationnel

Adopter une signalétique homogène sur l'ensemble de la chaussée.

Aménager des équipements touristiques et didactiques aux abords du tracé (tables d'orientation, panneaux explicatifs...).

Sensibilisation

Sensibiliser les élus et la population à l'existence du tracé (sites Internet, folders...).

Concertation

Activer la concertation intercommunale déjà initiée pour élaborer un projet commun de valorisation des paysages découverts sur le tracé de la chaussée romaine.

Glossaire

Adret : versant exposé au soleil.

Adventice : espèce végétale qui s'ajoute à un peuplement auquel elle est étrangère.

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville. (SDER)

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. (CEP [Ch.I, Art.I, f])

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

Auréole villageoise : ensemble constitué par le village et sa ceinture de jardins, vergers et petites pâtures encloses.

Bassin versant : étendue drainée par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

Billon : exhaussement de terre obtenu par l'adossement de deux sillons.

Bocage : paysage d'enclos caractérisé par un habitat dispersé combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de haies ou de rideaux d'arbres, combinant majoritairement herbages et élevage.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Capsule : type de fruit sec qui s'ouvre par des fentes ou des pores.

Cense : en Wallonie, grosse ferme aux bâtiments disposés en carré autour d'une cour intérieure fermée où l'on pénètre par un porche.

Centuriation : à l'époque romaine, division du territoire des colonies en centuries, carrés (environ 710 mètres de côté, quelques 50 hectares) ou rectangles de même dimension, formant une trame orthonormée d'orientation constante, matérialisée au sol par des chemins, haies ou fossés.

Charge en bétail : densité de bétail à l'hectare. La charge en bétail est définie sur base de l'unité de gros bétail (UGB) et permet de mesurer l'intensité du pâturage sur une parcelle.

Colluvionnement : accumulation progressive en bas de versant, et sur de courtes distances, de matériaux pédologiques, d'altérites ou de roches meubles arrachés en amont.

Conurbation : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines spatialement contiguës indépendantes, fonctionnellement associées.

Déchaumage : opération de travail superficiel du sol pratiquée après la moisson et avant le labour, visant à incorporer les chaumes et éventuellement les pailles laissées en surface après la moisson afin d'améliorer leur décomposition. Il a également un rôle sanitaire de réduction des adventices.

Dépression : relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.

Echangeur : carrefour à caractère autoroutier, c'est-à-dire sans croisement à niveau.

Ecoconditionnalité : consiste à subordonner le paiement d'aides publiques au respect de normes environnementales.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage. L'intitulé Plateaux brabançon et hesbignon est une simplification de la dénomination originale de l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon qui a été identifié dans l'étude préalable.

Ensilage : mise en silo. Pour le maïs, compactage du maïs haché dans un silo « couloir » pour le faire fermenter et assurer ainsi une conservation intersaisonnière de l'aliment.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Finage : espace regroupant l'ensemble des terres exploitées traditionnellement par une communauté villageoise : les champs, les prairies, les bois.

Fourrage : aliment végétal utilisable dans l'alimentation des animaux herbivores ruminants ou monogastriques (cheval, lapin...).

Frayère : lieu où les poissons se reproduisent.

Gel de terre : politique mise en place dans les années 1980 dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune visant à diminuer les excédents de productions. L'agriculteur perçoit une aide financière en échange de la mise en jachère d'une partie de ses terres.

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. (CEP [Ch.I, Art.I, e])

Gleyifié : se dit d'un sol qui subit les oscillations d'une nappe d'eau qui le prive d'oxygène sur des périodes plus ou moins longues. Il en résulte une mauvaise dégradation et une accumulation de la matière organique et une modification de la forme du fer, oxydé et couleur rouille en milieu aéré, réduit et couleur gris-verdâtre en milieu asphyxiant.

Habitat groupé : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec une densité plus ou moins importante selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue village concentré, village lâche et village-rue (opposé à l'habitat dispersé).

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Journalier : travailleur payé à la journée, en particulier ouvrier agricole saisonnier.

Loess : limon calcaire, très fin, probablement d'origine éolienne.

Manouvrier : ouvrier agricole louant ses « mains » aux laboureurs.

Marne : roche sédimentaire peu indurée constituée d'un mélange d'argile (pour 35 à 65 %) et de calcaire.

Messicole : toute plante annuelle poussant dans les champs de céréales.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles caractérisées par la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et ceinturées de bois communautaires.

Paléozoïque : (datant de l') ère primaire.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (CEP)

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Permis d'environnement : régime d'autorisation administrative préalable à l'exploitation de très nombreuses activités et installations, qui contient les dispositions techniques devant être respectées pour que les installations ne constituent pas une gêne ou un danger pour le voisinage immédiat et ne nuisent pas, directement ou indirectement à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Selon l'altitude de la surface, on distingue pour la Belgique des bas-plateaux (jusque 200 mètres), des moyens plateaux (de 200 à 400 mètres) et des hauts plateaux (au-delà de 400 mètres). Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue (par opposition à « serré » quand elle est courte). « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. (CEP [Ch.I, Art.I, d])

Quotas de production : politique mise en place dans les années 1980 dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C.) pour limiter et stabiliser la production de certains produits (lait...). Le quota est une référence nationale de production, qui est répartie entre les producteurs et qu'ils ne doivent pas dépasser. A défaut, ils doivent payer une taxe sur leur production excédentaire.

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Rideau : talus unipente résultant d'une accumulation de terre le long d'un obstacle. Ce sont des formations progressives, semi-naturelles. Ils s'édifient aux limites inférieures des champs par l'action conjuguée des pratiques culturales et du ruissellement. Les rideaux se rencontrent dans toutes les régions accidentées et notamment dans les bocages des régions vallonnées.

Ripisylve : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Roche cohérente : roche massive et solide, non friable, dont il est difficile de séparer les éléments qui la constituent.

Rouissage : action de rouir, c'est-à-dire d'isoler les fibres textiles (du lin, du chanvre) en détruisant la matière gommeuse qui les soude. Cela s'effectue soit par une macération dans l'eau courante ou croupissante (parfoisensemencée de bactéries), soit en les exposant à la rosée, la chaleur humide.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

S.A.U. : surface agricole utile, c'est-à-dire la surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

Stabulation : séjour sous abri des animaux domestiques, principalement des herbivores. Lorsque les animaux restent toute l'année dans le bâtiment, on parle de stabulation permanente.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tournière : se dit des bords de champs. Ces zones de transition entre deux milieux font l'objet d'une mesure agri-environnementale qui préconise la plantation de tournières enherbées pour éviter ou limiter l'érosion, l'épandage et les pertes d'intrants hors des parcelles agricoles et à l'inverse, éviter les contaminations des terres agricoles par des éléments extérieurs (trafic routier...).

Tuffeau : craie micacée ou sableuse à grain fin, de couleur blanche ou crème parfois jaunâtre.

Vallée : dépression allongée creusée par un cours d'eau, ouverte à son extrémité aval et constituée par la convergence de deux versants plus ou moins pentus.

Vallonements : succession plus ou moins rapprochée de petites vallées (ou vallons) séparées par des buttes.

Versant : surface en pente entre un sommet ou une ligne de points hauts (crête, rebord de plateau) et une ligne de points bas (pied de versant). Si la pente est verticale (90°), on parlera de falaise ou d'abrupt.

Correspondance entre communes et aires paysagères

| Communes comprises dans l'aire | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|-------------------|--------------------|---|--------------------|
| | Campagne périurbaine de Nivelles | Campagne agricole sud brabançonne | Campagne multifonctionnelle de Jodoigne | Plateau agricole de Perwez | Vallée de la Petite Gette | Plateau agricole namurois | Campagne périurbaine nord sambrienne | Bordure du Plateau namurois | Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse | Vallée de l'Yerne | Vallée de l'Orneau | Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale | Vallée du Bas Geer |
| Ans | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Awans | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Bassenge | | | | | | | | | Partiellement | | | | Partiellement |
| Beauvechain | | | Entièrement | | | | | | Entièrement | | | | |
| Berloz | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Braine-l'Alleud | Partiellement | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Braives | | | | | | | | | Partiellement | | | Partiellement | |
| Burdinne | | | | | | | | | | | | | |
| Chastre | | | | Entièrement | | | | | | | | | |
| Courcelles | | Partiellement | | | | | | | | | | | |
| Court-Saint-Etienne | | | | Partiellement | | | | | | | | | |
| Crisnée | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Donceel | | | | | | | | | Partiellement | Partiellement | | | |
| Eghezée | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Faimes | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Fernelmont | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Fexhe-le-Haut-Clocher | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Fleurus | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Geer | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Gembloux | | | | Partiellement | | | | | Partiellement | | Partiellement | | |
| Genappe | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | | | | |
| Grâce-Hollogne | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Héron | | | | | | | | | | | | Partiellement | |
| Hannut | | | | Partiellement | | | | | Partiellement | | | | |
| Herstal | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Hélécine | | | | | Entièrement | | | | | | | | |
| Incourt | | | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | | |
| Jemeppe-sur-Sambre | | | | | | | | | | | Partiellement | | |
| Jodoigne | | | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | | |
| Juprelle | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| La Bruyère | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Lasne | Partiellement | | | | | | | | | | | | |
| Les Bons Villers | | Partiellement | | | | | | | | | | | |
| Lincet | | | | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | |
| Mont-Saint-Guibert | | | | Partiellement | | | | | | | | | |
| Namur | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Nivelles | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | | | | |
| Oreye | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Orp-Jauche | | | | Partiellement | Partiellement | | | | | | | | |
| Oupeye | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Perwez | | | | Partiellement | | | Partiellement | | | | | | |
| Pont-à-Celles | | Partiellement | | | | | | | | | | | |
| Ramillies | | | | Entièrement | | | | | | | | | |
| Remicourt | | | | | | | | | Partiellement | Partiellement | | | |
| Saint-Georges-sur-Meuse | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Sambreville | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Sombreffe | | | | Partiellement | | | Partiellement | | | | | | |
| Verlaine | | | | | | | | | Partiellement | Partiellement | | | |
| Villers-la-Ville | | Partiellement | | Partiellement | | | Partiellement | | Partiellement | | | | |
| Villers-le-Bouillet | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Walhain | | | | Entièrement | | | | | | | | | |
| Wanze | | | | | | | Partiellement | | Partiellement | | | Partiellement | |
| Waremme | | | | | | | | | Entièrement | | | | |
| Wasseiges | | | | | | | | | Partiellement | | | | |
| Waterloo | Partiellement | | | | | | Partiellement | | | | | | |

Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères

| | Campagne périurbaine de Nivelles | Campagne agricole sud brabançonne | Campagne multifonctionnelle de Jodoigne | Plateau agricole de Perwez | Vallée de la Petite Gette | Plateau agricole namurois | Campagne périurbaine nord sambrienne | Bordure du Plateau namurois | Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse | Vallée de l'Yerne | Vallée de l'Orneau | Vallées de la Meuhaigne et de la Burdinale | Vallée du Bas Geer |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|-------------------|--------------------|--|--------------------|
| Burdinale (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Dyle (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Geer (Le) | | | | | | | | | | | | | |
| Grande Gette (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Hain (Le) | | | | | | | | | | | | | |
| Ligne (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Mehaigne (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Néthem (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Nil (Le) | | | | | | | | | | | | | |
| Orbais (L') | | | | | | | | | | | | | |
| Orne (L') | | | | | | | | | | | | | |
| Orneau (L') | | | | | | | | | | | | | |
| Petite Gette (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Rhee (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Soile (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Thines (La) | | | | | | | | | | | | | |
| Tintia (Le) | | | | | | | | | | | | | |
| Yerne (L') | | | | | | | | | | | | | |

Bibliographie

- ANTROP M., BEYAERT M., DE MEYER P., VANDERMOTTEN C. et al. (2006). La Belgique en cartes, *Lanoo*.
- AUJEAN L., HANIN Y., ROUSSEAU V., VAN CUTSEM S. et DUBOIS O. et HANIN Y., dir. (2005). L'occupation du sol en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°5, Ministère de la Région wallonne*.
- BELAYEW D. et SOUTMANS P. (2008). La campagne n'est plus ce qu'elle était ! *Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, CEFOGEO et Haute Ecole Léonard de Vinci, ENCBW*.
- BRULARD T. (1962). La Hesbaye. *Etude Géographique d'Economie Rurale, Bibliothèque de l'Institut de Géographie Paul Michotte, Université Catholique de Louvain*.
- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (1995). Etat de l'environnement wallon. 2. Agriculture. *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (1996). Etat de l'environnement wallon. Paysages. *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2005). Tableau de bord de l'environnement wallon. *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2007). Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007. *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- CHRISTIANS C. et SCHMITZ S. (1998). Quarante ans d'exécution de remembrements ruraux en Région wallonne. *Acta Geographica Lovaniensia, Vol. 37*.
- CLEMENT J.-M., dir. (1981). Larousse agricole. *Librairie Larousse*.
- CORBIAU M.-H., coord. (1997). Le patrimoine archéologique de Wallonie. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine*.
- CORBIAU M.-H. (1997). La chaussée romaine Bavay-Tongres, un patrimoine monumental remarquable. Dans : Le patrimoine archéologique de Wallonie. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine*.
- CORTEMBOS T., dir. (2006). Hélécin, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga*.
- CORTEMBOS T., dir. (2006). Beauvechain, Incourt et Jodoigne. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga*.

CORTEMBOS T., dir. (2007). Bassenge et Visé. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga.*

CORTEMBOS T., dir. (2008). Chastre, Walhain. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga.*

CORTEMBOS T., dir. (2008). Ans, Awans. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga.*

CPDT (2000). Rapport final de la subvention 1999-2000 ; Thème 7.3 -7.4. Evaluation des impacts de la PAC et des orientations de l'Agenda 2000 sur le développement du territoire rural – volet « Atlas ». *Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne.*

DESTAIN M.-F. (2003). De la moissonneuse des Trévires à l'agriculture de précision. *Bulletin d'information AIGx, 1, Gembloux.*

DEVESELEER J., coord. (2004). Le patrimoine exceptionnel de Wallonie. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine.*

DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 4, Ministère de la Région wallonne.*

DUVOSQUEL J.-M., dir. (1986). Albums de Croÿ, Tome XIV, Comté de Namur I. *Crédit communal de Belgique, Bruxelles.*

FEREMANS N. (2004). Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 5, Ministère de la Région wallonne.*

FONDATION RURALE DE WALLONIE (1997). La Hesbaye. Des villages. Des paysages. Règlement général sur les bâtisses en site rural. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP.*

FONDATION RURALE DE WALLONIE (1997). Le Plateau limoneux brabançon. Des villages. Des paysages. Règlement général sur les bâtisses en site rural. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP.*

FONDATION RURALE DE WALLONIE (2007). Les matériaux dans le Règlement général sur les bâtisses en site rural, *Ministère de la Région wallonne, DGATLP.*

GENICOT L. (1986). Racines d'espérance. Nouvelle histoire de Wallonie. *Didier Hatier.*

GENICOT L. (1992). Calme Hesbaye, mon village en Namurois, 1920-1930. *Didier Hatier.*

GENICOT L.-F. et al. (1982). Hesbaye namuroise. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga.*

GENICOT L.-F. et al. (1986). Hesbaye liégeoise. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga.*

GENICOT L.-F. et al. (1989). Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga.*

- GENICOT L.-F. et al. (1992). Pays de Soignies et de Nivelles. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga*.
- GENICOT L.-F. et al. (1996). Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne : 1. Des modèles aux réalités. *Crédit communal de Belgique et Ministère de la Région wallonne*.
- GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional, adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.
- GRIMBERIEUX J. (1954). Les vallées sèches de la Hesbaye. *Mémoire de licence en Sciences géographiques, Université de Liège*.
- HANIN Y. (2007). De la ville étalée à la ville éclatée. *Les Cahiers de l'Urbanisme, 63, Mardaga et Ministère de la Région wallonne*.
- HASQUIN H., dir. (1975). La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire – économies – sociétés. Tome I. Des origines à 1830. *La Renaissance du Livre*.
- Hasquin H. (1983). Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. 2 tomes. *Crédit communal de Belgique*.
- HENRY L. et RONDEAUX G. (2001). Le Moyen Age. De château en château. *Catalogue de l'Exposition du Muséobus, Ministère de la Communauté française*.
- JAVAUX J.-L. et BUCHET J. (1998). L'architecture romane en province de Namur. *Service de la culture de la province de Namur, Société archéologique de Namur*.
- LEDENT A. et BURNY P. (2002). La politique agricole commune, des origines au 3^e millénaire. *Les Presses agronomiques, Gembloux*.
- LEFEVRE M.-A. (1964). Modes du peuplement rural. Atlas de Belgique, commentaire de la planche 2. *Académie Royale de Belgique, Comité National de Géographie, Commission de l'Atlas National, Bruxelles*.
- LEGAST M., MAHY G. ET BODSON B. (2008). Les messicoles. Fleurs des moissons. *Agrinature, 1, Ministère de la Région wallonne, DGA*.
- MAHIELS F. (2000). Le Geer. Une rivière hesbignonne. 2^e édition, *Journées du Patrimoine*.
- MARISSAL P., MEDINA LOCKHART P., VAN HAMME G., VANDERMOTTEN C. et coll. (2008). Atlas de Belgique. Géographie politique. *Politique Scientifique Fédérale et Commission de l'Atlas National, Academia Press, Gent*.
- MASSART C. (2007). Les tumulus gallo-romains en Hesbaye. Dans : Le patrimoine archéologique de Wallonie. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine*.
- MAZOYER M. et ROUDART L. (2002). Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine. *Collection Points Histoire, Edition Seuil*.

- MERCKX B. (2006). La voie romaine Bavay-Tongres. 145 km d'héritage. *Dépliant, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*.
- MINISTERE DE LA CULTURE FRANCAISE (1974). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol.2 Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles. *Soledí*.
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (1994). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol.20 Province de Hainaut, Arrondissement de Charleroi. *Mardaga*.
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (1994). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol.18/1 et 18/2 Province de Liège, Arrondissement de Waremme. *Mardaga*.
- NEURAY C., GODART M.-F. et FANIEL N. (1989). Itinéraire des mutations de l'espace rural. 62 km en Brabant et en Hesbaye de Mont-Saint-Guibert aux Isnes et 70 km en Ardenne de Libramont à Bastogne. *Collection Hommes et Paysages, 8, Société royale belge de Géographie, coédition Région wallonne*.
- NEURAY C. et VAN DER KAA C. et GODART M.-F., dir. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages. *Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°4, Ministère de la Région wallonne*.
- NEURAY G. (1982). Des paysages. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? *Les Presses agronomiques, Gembloux*.
- PARC NATUREL DES VALLEES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE (2005). Quelle histoire ! *Les cahiers du Pays Burdinale-Mehaigne, 5*.
- PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (2006). COOPARCH-RU, *Culturalité en Hesbaye brabançonne*.
- ROGGEMANS M.-L. et DUVOSQUEL J.-M., dir. (1988). Autour de Villers-la-Ville, *Collection Des pierres pour le dire, Fondation Roi Baudouin et Crédit Communal*.
- SILAN J.-P. et FROMENT A. (1987). La prise en compte du paysage dans les remembrements. *Notes de recherches de la Société géographique de Liège, 7*.
- TOURNEUR F. (2006). Pierres à bâtir en Hesbaye orientale. Matériaux du terroir dans un pays de transition. *Synthèse, cycle de conférences Pierre sur pierre. Itinéraire architectural, Culturalité en Hesbaye brabançonne*.
- VERHULST A. et BUBLOT G., dir. (1980). L'agriculture en Belgique. Hier et aujourd'hui. *Fonds Mercator, Cultura, Ministère de l'agriculture, Office National des Débouchés agricoles et horticoles*.
- WALGRAFFE P., coord. (1994). Le patrimoine industriel du Brabant wallon. *Centre Culturel du Brabant Wallon*.
- WATELET M. (1992). Paysages de Frontières. Tracés de limites et levés topographiques XVII^e-XIX^e siècle. *Patrimoine cartographique de Wallonie, 1, Lanoo*.
- WIRTGEN-BERNARD C. et DUSART M. (1981). Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui en Pays de Liège. *Mardaga*.

Webographie

<http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto>

<http://cpdt.wallonie.be>

http://statbel.fgov/downloads/ac2007a_fr.xls

<http://www.leaderwallonie.be> (janvier 2009). Les tumuli, des tombes privilégiées et grandioses.

<http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5359> (janvier 2009). Le tronçon Bavay – Tongres de la chaussée romaine Boulogne – Cologne situé sur le territoire de la Région wallonne.

Crédits photographiques

Les photographies sont à mettre au crédit des auteurs de l'Atlas, de Vincent Vanderheyden et de la Cellule communication, excepté les photographies suivantes qui sont de :

Administration communale de Fernelmont : page 103 (en bas) ;

Dimitri Belayew : page 97 ;

Jean-Louis Carpentier © SPW-Dircom : pages 25 (1 et 2), 26 et 27 ;

Contrat de rivière Gette et Dyle : page 95 ;

Eric Cuypers : pages 92 et 94 (2) ;

Anne Doguet (CPDT) : pages 66 (1 et 3), 67, 69, 73 (grande photo), 74 (4) ;

Nathalie Feremans : page 102 ;

Guy Focant © SPW, Patrimoine : pages 60 (1), 206 (3), 270 et 271 ;

Jean-Pol Grandmont : page 45 (9) ;

Serge Rouxhet : pages 45 (8) et 70 (1) ;

Philippe Soutmans (HELdV) : page 268 ;

Daniel Van Acker : page 94.

Les auteurs remercient tout particulièrement la famille Paulus du Châtelet qui les a autorisés à reproduire l'œuvre de P. Paulus, « L'écluse du Pont-de-Loup », qui figure à la page 20.

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants droit n'aient pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule communication de la CPDT.

Atlas des Paysages de Wallonie

Les Plateaux brabançon et hesbignonn

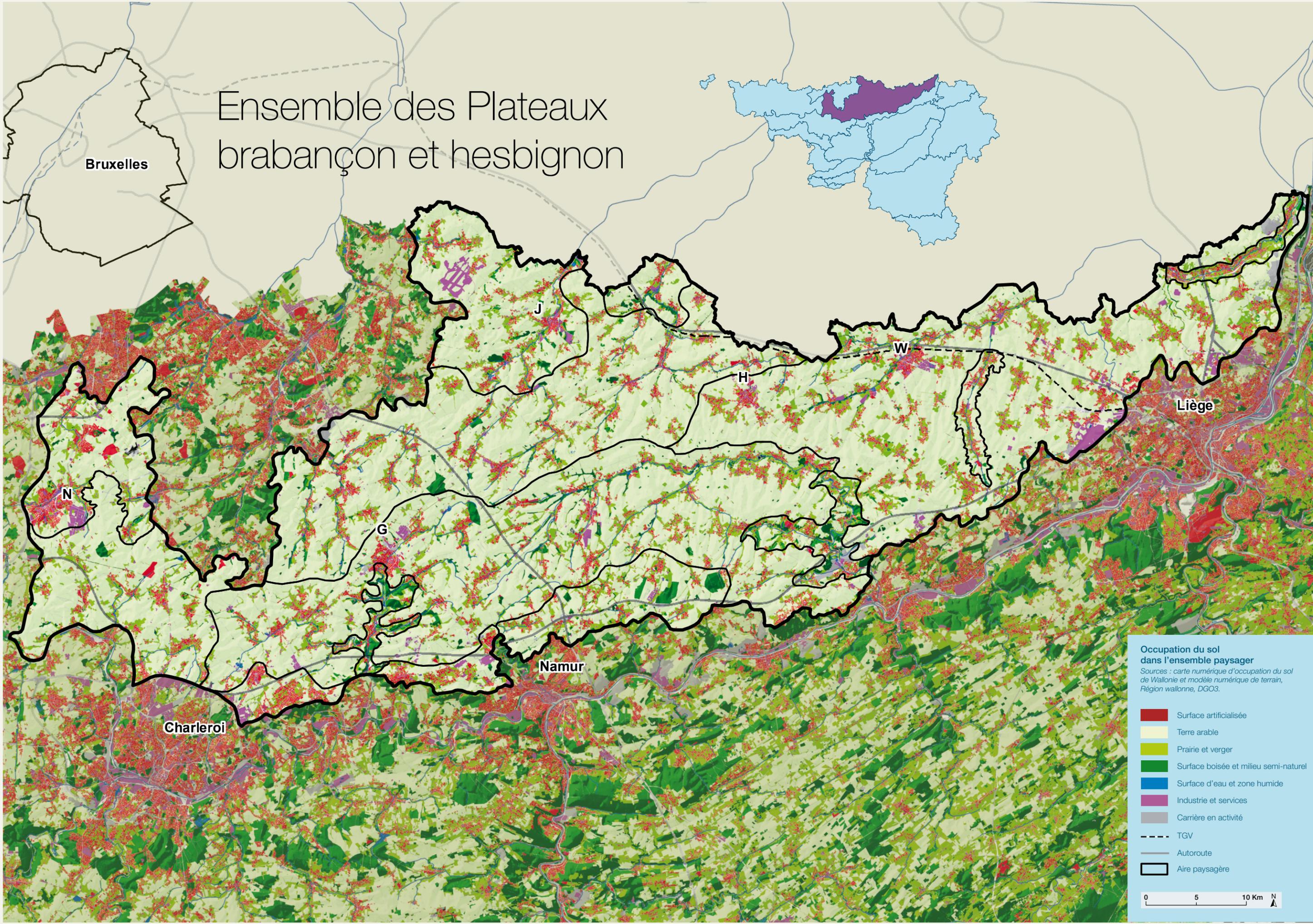


Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger**, **aménager** et **gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas des Plateaux brabançon et hesbignonn, deuxième tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.

Ensemble des Plateaux brabançon et hesbignonn



Occupation du sol dans l'ensemble paysager
Sources : carte numérique d'occupation du sol de Wallonie et modèle numérique de terrain, Région wallonne, DGO3.

| | |
|--|---------------------------------------|
| | Surface artificialisée |
| | Terre arable |
| | Prairie et verger |
| | Surface boisée et milieu semi-naturel |
| | Surface d'eau et zone humide |
| | Industrie et services |
| | Carrière en activité |
| | TGV |
| | Autoroute |
| | Aire paysagère |

0 5 10 Km N